

L.N. XII. 2. (2b)

SOCIÉTÉ DES NATIONS - LEAGUE OF NATIONS

RÉPERTOIRE

DES

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

(Associations, Bureaux, Commissions, etc.)

---

HANDBOOK

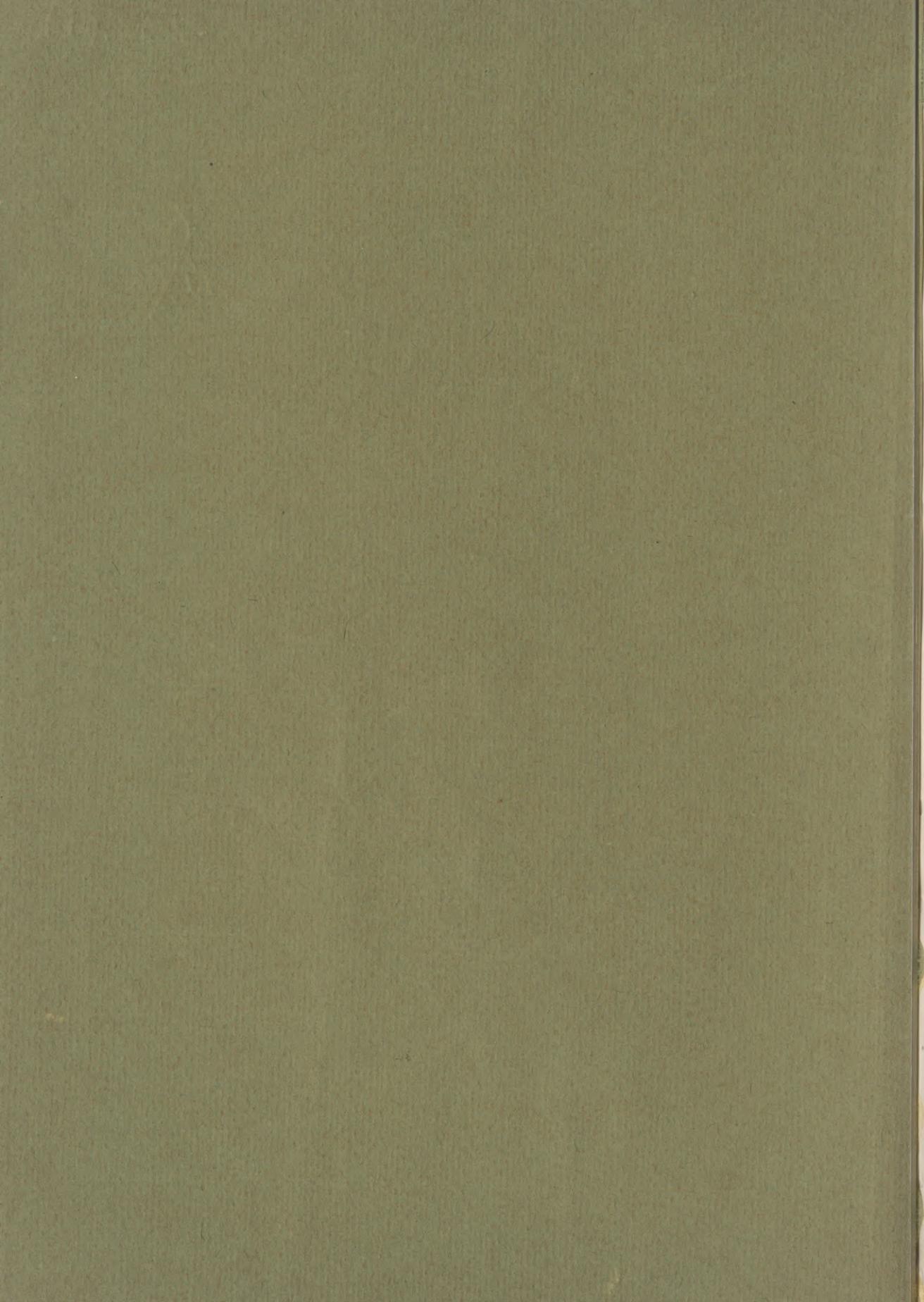
OF

INTERNATIONAL ORGANISATIONS

(Associations, Bureaux, Committees, etc.)

---

GENÈVE 1923



SOCIÉTÉ DES NATIONS - LEAGUE OF NATIONS

# RÉPERTOIRE

DES

## ORGANISATIONS INTERNATIONALES

(Associations, Bureaux, Commissions, etc.)

---

# HANDBOOK

OF

## INTERNATIONAL ORGANISATIONS

(Associations, Bureaux, Committees, etc.)

---

GENÈVE 1923



## SOMMAIRE

---

	Pages
INTRODUCTION . . . . .	3, 6, 7, 10
LA SOCIÉTÉ DES NATIONS ET SON SECRÉTARIAT INTERNATIONAL	11, 15
THE LEAGUE OF NATIONS AND ITS INTERNATIONAL SECRETARIAT . . . . .	16, 20
LES COMMISSIONS ET ORGANISATIONS TECHNIQUES DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS . . . . .	21, 30
L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL . . . . .	31, 35
THE INTERNATIONAL LABOUR ORGANISATION . . . . .	36, 40
RÉPERTOIRE ALPHABÉTIQUE . . . . .	41, 165
INDEX ALPHABÉTIQUE . . . . .	166, 179
INDEX GÉOGRAPHIQUE . . . . .	180, 193
INDEX ANALYTIQUE . . . . .	194, 203

---

## INTRODUCTION

---

L'article 24 du Pacte a défini les relations de la Société des Nations avec les bureaux internationaux dans les termes suivants :

« Tous les bureaux internationaux antérieurement établis par traités collectifs seront, sous réserve de l'assentiment des Parties, placés sous l'autorité de la Société. Il en sera de même de tous autres bureaux et de toutes commissions pour le règlement des affaires d'intérêt international qui seront créés ultérieurement.

« Pour toutes questions d'intérêt international réglées par des conventions générales, mais non soumises au contrôle de commissions ou de bureaux internationaux, le Secrétariat de la Société devra, si les Parties le demandent et si le Conseil y consent, réunir et distribuer toutes informations utiles et prêter toute l'assistance nécessaire ou désirable.

« Le Conseil peut décider de faire rentrer dans les dépenses du Secrétariat celles de tout bureau ou commission placé sous l'autorité de la Société ».

Dès que le Conseil de la Société des Nations fut saisi des premières demandes tendant à placer quelques bureaux internationaux sous l'autorité de la Société, il établit les principes généraux qu'il convenait d'observer pour se conformer aux dispositions de l'article 24.

Le rapport présenté sur la question, à la séance du Conseil du 27 juin 1921, par M. Hanotaux, représentant de la France, fut approuvé à l'unanimité ; il définit d'abord l'« autorité » de la Société des Nations, telle qu'elle a été établie par le Pacte en ce qui concerne les bureaux « établis par traités collectifs », c'est-à-dire par conventions ou accords entre Etats. Il présume que les rédacteurs du Pacte :

«.... ont entendu laisser à ces organismes une large autonomie et non point les fusionner intimement avec les organismes propres à la Société. »

« On peut donc conclure que l'autorité de la Société n'aura réellement à s'exercer, en dehors de la force morale que donnera au bureau son affiliation officielle, que dans les cas où des abus seraient révélés, lorsque, par exemple, un bureau empiéterait sur les attributions de quelque autre organe international, lorsqu'il se refuserait à une juste coopération, lorsque son activité serait insuffisante.

« L'exercice de cette autorité ne devrait impliquer ni le droit d'intervenir dans l'organisation intérieure du bureau (nomination de fonctionnaires, utilisation des ressources, etc.) ni le droit d'imposer des modifications à l'organisation établie (changement du siège officiel, extension du domaine d'action, etc.)

« Toutefois, la Société des Nations pourra toujours signaler et recommander à l'attention du bureau international telle amélioration qui pourrait être apportée à son fonctionnement, dans l'intérêt commun.

« On doit supposer que les bureaux, de leur part, seront désireux de prêter à la Société, dans leur domaine spécial, toute l'assistance et tous les renseignements utiles. »

Constatant ensuite que le Pacte ne fait pas mention des bureaux internationaux qui ne sont pas créés par un traité ou accord collectif, le Conseil s'est prononcé pour une interprétation plus large de l'article 24. Ses décisions permettent d'accorder le patronage de la Société des Nations à tous les bureaux internationaux ; elles précisent en même temps les conditions que doivent remplir, pour l'obtenir, les bureaux dépourvus de caractère officiel, ainsi que l'étendue de l'autorité de la Société à leur égard :

« Pour tous les bureaux internationaux non créés par accord collectif, l'obligation de formuler une demande doit être nettement établie. Cette demande doit émaner du comité de direction, ayant reçu mandat à cet effet.

« Mais, comme certain nombre de ces bureaux peuvent, par exemple, faire double emploi avec d'autres organisations existantes, ou présenter un intérêt insuffisant au point de vue du développement des relations internationales, il convient de subordonner la décision de la Société, plaçant le bureau sous son autorité, aux résultats d'une enquête confiée au Secrétariat général ou à tout organisme compétent de la Société. Cette enquête portera sur la constitution du bureau, le personnel, la situation financière, le but poursuivi.

« Une décision favorable de la Société pourrait même être subordonnée à telles conditions proposées à l'acceptation du bureau.

« Etant donné la variété des bureaux existants ou susceptibles d'être créés, il est impossible de tracer des règles fixes ; mais le Conseil pourra examiner chaque demande en particulier et apprécier l'opportunité d'accorder ou non son patronage au bureau.

« En ce qui concerne l'étendue de l'autorité de la Société sur ces bureaux, il semble que, la demande étant ici purement facultative, cette autorité doit être plus grande que dans le cas de bureaux créés par traité collectif.

« La Société pourrait obtenir de ces bureaux une certaine participation à l'œuvre de la Société dans leur sphère d'activité, s'assurer qu'ils remplissent exactement leur but, sans empiéter sur les attributions d'autres organismes, et peut-être même avoir certains droits de vérification sur l'emploi de leurs ressources. »

Peuvent donc être placés sous l'autorité de la Société des Nations, tous les bureaux internationaux ; mais tandis que les bureaux officiels, directement visés par l'article 24 du Pacte, tombent pour ainsi dire automatiquement sous le coup de ses dispositions (sous réserve, pour les bureaux établis antérieurement à l'entrée en vigueur du Pacte, de l'assentiment des parties), les bureaux privés et la catégorie intermédiaire des bureaux « semi officiels », ont toute latitude pour se placer ou non sous l'autorité de la Société des Nations, le Conseil de la Société gardant pour sa part une entière liberté de décision. L'expression de bureaux « semi officiels » s'applique à des bureaux qui, bien que n'ayant pas été établis par des conventions internationales, ont pris un caractère semi officiel du fait que des représentants des gouvernements, dûment désignés à cet effet, assistent à leurs conférences.

Le rapport, approuvé par le Conseil, termine en constatant qu'il « serait stipulé dans toute décision plaçant un bureau sous l'autorité de la Société, que le patronage de celle-ci ne l'engage nullement à fournir au bureau un appui financier. Il faudrait, pour faire rentrer tout ou partie des dépenses du bureau dans les dépenses du Secrétariat, une décision spéciale du Conseil, conformément au dernier alinéa de l'article 24. »

Dans ces cas particuliers, l'autorité exercée par la Société s'étendrait évidemment plus loin ; il va de soi, par exemple, qu'elle aurait à contrôler la gestion financière d'un bureau de cette catégorie.

Lorsqu'un bureau international se trouve placé sous l'autorité de la Société des Nations, le Secrétariat de la Société est autorisé, au moment des réunions, et si cela est possible, à mettre temporairement à sa disposition le personnel nécessaire aux travaux de traduction, de sténographie, etc. Si les réunions ont lieu au siège de la Société, le Secrétaire général pourra mettre des salles à la disposition des bureaux, assurer les communications avec les gouvernements, fournir aux bureaux des consultations juridiques, faciliter leur publicité et, en général, leur donner toute l'aide possible.

D'autre part, le fait d'être placé sous l'autorité de la Société peut comporter pour le bureau l'obligation d'accepter l'admission de tout Etat Membre de la Société des Nations, sans que ce bureau puisse user de son autorité pour exclure les Etats qui ne font pas partie de la Société.

Quatre bureaux internationaux ont été placés jusqu'ici sous l'autorité de la Société : le Bureau international d'assistance, à la date du 27 juin 1921, le Bureau hydrographique international, à la date du 2 octobre 1921, l'Office central international pour le contrôle du commerce des spiritueux en Afrique, à la date du 11 janvier 1922, et la Commission internationale de navigation aérienne.

Au Secrétariat incombe la tâche de rassembler des données exactes sur tous les bureaux internationaux existants. La nécessité de ce travail résulte clairement de l'article 24 du Pacte, qui demande à la Société des Nations de suivre de près et d'encourager tout mouvement international, même sous une forme qui ne permettrait pas de le placer directement sous son autorité.

A titre de référence, le Secrétariat de la Société a publié, en novembre 1919, avec le précieux concours de MM. Henri Lafontaine et Paul Otlet, directeurs de l'Office central de l'Union des associations internationales à Bruxelles, une liste des unions, associations, institutions, commissions, bureaux internationaux, etc... Il s'est servi de cette liste pour envoyer à toutes les associations dont il possédait l'adresse, un questionnaire spécial lui permettant de fournir des renseignements sur la situation actuelle de chacune d'entre elles.

Le présent répertoire constitue le résumé des renseignements obtenus en réponse à ce questionnaire. Depuis sa publication en mars 1921, un certain nombre d'associations nouvelles se sont formées, plusieurs ont changé de nom, de constitution, d'adresse ou de personnel, et quelques-unes ont été dissoutes. Il a donc été nécessaire de procéder à une révision ; les renseignements fournis dans l'édition actuelle vont jusqu'à la fin de 1922.

On peut donner aux dispositions de l'article 24 du Pacte, une interprétation plus ou moins large ; toutefois, pour la composition de ce répertoire, nous avons préféré adopter l'interprétation la plus large. Nous avons donc compris dans notre liste non seulement les bureaux ou offices, au sens strict du mot, mais aussi les associations, commissions, congrès, unions, etc... qui possèdent une organisation permanente ou tiennent tout au moins des réunions périodiques. Il va sans dire que le présent répertoire ne donne aucune place aux œuvres, même de caractère international, qui exercent une activité commerciale ou visent un profit pécuniaire.

Il n'a pas paru nécessaire de publier une édition anglaise et une édition française, la plupart des termes constamment employés dans le répertoire étant presque semblables dans les deux langues. Cependant, l'introduction et les observations préliminaires sur la Société des Nations et le Bureau international du Travail, présentant un caractère différent, ont été rédigées dans les deux langues.

Nous voudrions ajouter une remarque au sujet de certains organismes dont l'absence évidente frappera le public.

Il a fallu éliminer de ce répertoire quelques institutions ou organisations très importantes, qui, tout en poursuivant des buts internationaux, sont cependant nettement nationales quant à leur constitution et quant à leurs ressources financières. Aucune mention n'a donc été faite des organisations suivantes : l'American Association for International Conciliation, l'Institut et la Dotation Carnegie, l'International Health Board de la Fondation Rockefeller, l'Institute of International Education, la World Peace Foundation. — toutes situées aux Etats-Unis, — la Fondation Nobel en Suède, et l'Institut Solvay en Belgique. Les institutions internationales qui travaillent au rapprochement entre deux ou plusieurs nations particulières, comme l'Institut Ibero Americano, de Hambourg, ou l'Union des Universités américaines en Europe, ont également été exclues, car, bien qu'internationales, elles ne peuvent être considérées comme générales, n'étant pas ouvertes à tous les Etats. Il en est de même pour certaines organisations très importantes, telles que les différentes commissions fluviales internationales (Rhin, Elbe, Oder, Danube), qui n'ont pas trouvé place dans ces pages. Exception a été faite, pour des raisons manifestes, en faveur des organisations s'étendant à tout un continent (Pan-américaine, Pan-pacifique, etc.). Le caractère vraiment général de ces institutions, et l'importance de leurs travaux doivent, étant donné le but qu'a visé le présent répertoire, leur y assurer nécessairement une place.

Avril 1923.

---

## INTRODUCTION

---

Article 24 of the Covenant has defined the relations of the League of Nations with international bureaux in the following terms :

“ There shall be placed under the direction of the League all international bureaux already established by general treaties if the parties to such treaties consent. All such international bureaux and all commissions for the regulation of matters of international interest hereafter constituted shall be placed under the direction of the League.

“ In all matters of international interest which are regulated by general conventions but which are not placed under the control of international bureaux or commissions, the Secretariat of the League shall, subject to the consent of the Council and if desired by the parties, collect and distribute all relevant information and shall render any other assistance which may be necessary or desirable.

“ The Council may include as part of the expenses of the Secretariat the expenses of any bureau or commission which is placed under the direction of the League.”

As soon as the Council of the League of Nations received the first requests to place certain international bureaux under the direction of the League, it laid down the general principles to be observed in order to comply with the provisions of Article 24.

The report on this question which was presented by M. Hanotaux, French representative, at the meeting of the Council on June 27th, 1921, and was approved unanimously, defined first of all the “ direction ” of the League of Nations as provided for by the Covenant for the bureaux “ established by general treaties ”, that is to say, by conventions or agreements between States. It assumed that the drafters of the Covenant

“ meant to allow such organisations to have a large measure of autonomy and not to be merged in the League’s own organisations.”

“ The conclusion is that the authority exercised by the League will, in reality, be confined to giving the bureau the moral support which attaches to official affiliation to the League, except in cases where abuses are revealed, such as, for instance, encroachment by an office upon the sphere of action of some other international organisation, or an unjustifiable refusal on the part of a bureau to co-operate with other bodies, or in the event of an insufficient degree of activity.

“ The exercise of such authority should not be held to imply a right to interfere in the internal organisation of the bureau (appointment of officials, use of funds, etc.), nor a right to insist upon amendments to the established organisation (change of headquarters, extension of sphere of action, etc.).

“ The League of Nations may, however, at any time suggest and recommend to the notice of an international bureau any improvement which might be made in its working in the interests of all concerned.

“ It must be assumed that the bureaux, on their side, will be ready to afford the League all possible assistance and information within their special spheres.”

“ In view of the fact that the Covenant makes no mention of those international bureaux which are not created by a treaty or by a general agreement, the Council decided to allow a wider interpretation of Article 24 and to make it possible for the patronage of the League to be given to all international bureaux; at the same time it defined the conditions to be fulfilled by the non-public bureaux and the extent of the direction to be exercised by the League over them as follows :

“ In the case of all international bureaux not established by general agreements it should be clearly laid down that a formal request must be submitted. This request should be made by the governing body duly authorised to take such action.

“ Since, however, some of these bureaux may either duplicate other existing organisations or may be of insufficient importance from the standpoint of the development of international relations, the League should make its decision to take a bureau under its direction dependent upon the result of an enquiry entrusted to the Secretariat or to some other competent organ of the League.

“ This enquiry would deal with the constitution, personnel, financial position and aims of the bureau.

“ The League’s approval might also be made dependent upon the acceptance by the bureau of certain conditions.

“ Considering the great variety of bureaux already in existence or likely to be formed, it is impossible to lay down definite rules, but the Council might examine each request individually and consider whether or not it is advisable to extend its patronage to the bureau.

“ As regards the scope of the League’s authority over these bureaux, it appears that, as the request is in this case purely of an optional character, the authority ought to be greater than in the case of bureaux which are created by general treaty.

“ The League might require these bureaux to undertake a certain share of the work of the League within their sphere of action and it might satisfy itself that they are really fulfilling their object without duplicating the work of other organisations. It might, perhaps, even claim the right to supervise, to some extent, the employment of their financial resources.”

All international bureaux *may* therefore be placed under the direction of the League of Nations ; but whilst the public bureaux specifically referred to in Article 24 of the Covenant may be said to fall automatically within its provisions (subject, in the case of bureaux established prior to the coming into force of the Covenant, to the consent of the Parties which control them), private bureaux and the intermediate category of "semi-public" bureaux are free to come under the direction of the League of Nations, and, similarly, the Council of the League is free to take any decision. The expression "semi-public" is intended to apply to bureaux which, although not established by international Conventions, have assumed a semi-official character inasmuch as Government representatives, duly appointed for the purpose, are present at their conferences.

The report, approved by the Council, closes by stating that "it should, of course, be made clear, in any decision placing a bureau under the direction of the League, that the patronage of the League involves no obligation to supply financial aid to the bureau in question. A special decision of the Council would be required, in conformity with the last paragraph of Article 24, before the whole or part of the expenses of one of these offices could be included in the expenditure of the Secretariat." In such special cases, the extent of the direction to be exercised by the League would evidently be increased ; it would have, for example, to supervise the financial administration of such a bureau.

When an international bureau is placed under the direction of the League of Nations, the Secretariat of the League may, when practicable, supply temporarily the staff required for the work of translation, shorthand-writing, etc., on the occasion of its meetings. When these meetings take place at the seat of the League, the Secretary-General may place rooms at the disposal of the bureau, ensure communications with Governments, offer to the bureau legal advice and facilities for publicity, and generally give it assistance.

Direction by the League may involve the obligation on the part of the bureau to accept the admission of all States Members of the League of Nations, while not excluding from it those States which are not Members of the League.

Up to the present, four international bureaux have been placed under the direction of the League : the International Bureau for Assistance, from June 27th, 1921 ; the International Hydrographic Bureau, from October 2nd, 1921 ; the Central International Office for the Control of the Liquor Traffic in Africa, from January 11th, 1922 ; and the International Commission on Air Navigation.

The Secretariat is charged with the task of collecting exact data on all existing international bureaux. The necessity for this work is clearly implied in Article 24 of the Covenant, which requires that the League of Nations shall follow closely and encourage every international movement, even when embodied in a form which the League cannot take under its direction.

For purposes of documentation, the Secretariat of the League published in November 1919, with the invaluable assistance of MM. Henri Lafontaine and Paul Otlet, Directors of the Central Office of the Union of International Associations at Brussels, a list of international unions, associations, institutions, commissions, bureaux, etc. It made use of this list to send to all associations of which it had the address a special questionnaire, the replies to which would enable it to establish the present position of each.

The present Handbook is the result of the information received in reply to that questionnaire. Since its publication first in March 1921, a number of new associations have come into existence, several have changed their name, constitution, address or personnel, and a few have been dissolved. A revision was therefore needed, and the present edition includes information received up to the end of 1922.

The provisions of Article 24 of the Covenant can be interpreted in a strict or in a broad sense. For the object of this compilation, a generous interpretation is preferred. Hence not only bureaux or offices strictly so called, but also associations, commissions, congresses, conferences, unions, etc., which possess a permanent organisation or at least hold periodical meetings, have been included. It is needless to state that enterprises, however international in scope, which aim at commercial gain or pecuniary profit are not included.

With regard to the languages employed, as so many words used in the body of the Handbook are practically the same in English and French, it was thought unnecessary to issue the book in two languages. As, however, the introduction and the introductory notes at the beginning, on the League of Nations and the International Labour Office, bear a character different from the rest of the book, they are given in two languages.

One word more with regard to some organisations which will strike the public as being conspicuously absent.

It was necessary to eliminate from this Handbook some very important institutions and organisations which, notwithstanding their international aims and activities, are, however, clearly national in their constitution and in their sources of financial support. No mention is therefore made of the American Association for International Conciliation, the Carnegie Endowment and Institution, the International Health Board of the Rockefeller Foundation, the Institute of International Education, the World Peace Foundation — all in the United States; of the Nobel Foundation in Sweden and the Solvay Institute in Belgium. Institutions working for a more intimate understanding and co-operation between two or more particular nations — such, for instance, as the Instituto-Ibero-Americano at Hamburg or the American University Union in Europe — have also been omitted, because, though they are international, they cannot be called general in the sense that they are not open to all States; for the same reason, some very important bodies, such as the various International River Commissions (Rhine, Elbe, Oder and Danube), are not to be found in these pages. An exception has been made however, for obvious reasons, in favour of organisations which extend over a whole continent (Pan-American, Pan-Pacific, etc.). The truly general character of these institutions and the importance of their work command a place for them in any such book as the Handbook is designed to be.

April 1923.

---

## LA SOCIÉTÉ DES NATIONS ET SON SECRÉTARIAT INTERNATIONAL

---

« Pour développer la coopération entre les nations et pour leur garantir la paix et la sécurité », la Société des Nations dispose de deux organismes principaux : l'Assemblée et le Conseil.

Dans l'Assemblée, réunie pour la première fois du 15 novembre au 18 décembre 1920, pour la seconde fois du 5 septembre au 5 octobre 1921, pour la troisième fois du 4 au 30 septembre 1922, et qui, aux termes de son règlement intérieur, doit se réunir chaque année à Genève le premier lundi de septembre, chaque Membre de la Société ne peut être représenté par plus de trois délégués et ne dispose que d'un suffrage. La première Assemblée comptait 42 Membres, c'est-à-dire tous les Membres originaires, mentionnés dans l'annexe au Pacte, excepté les États-Unis d'Amérique, l'Équateur et le Hedjaz, signataires du Traité de Versailles, mais ne l'ayant pas ratifié. Conformément aux conditions de l'article 1 du Pacte, l'Assemblée de 1920 a admis comme nouveaux Membres : l'Albanie, l'Autriche, la Bulgarie, le Costa-Rica, la Finlande et le Luxembourg ; elle a invité à participer aux organisations techniques de la Société : l'Esthonie, la Géorgie, la Lettonie et la Lituanie. Trois de ces États : l'Esthonie, la Lettonie et la Lituanie, ont été admis définitivement par la seconde Assemblée. L'Assemblée de 1922 a admis la Hongrie ; ainsi la Société des Nations compte aujourd'hui 52 Membres.

Le Conseil, qui a eu jusqu'à présent vingt-quatre sessions et qui, en général, se réunit tous les deux mois, se compose de quatre Membres permanents, qui sont l'Empire britannique, la France, l'Italie et le Japon (les États-Unis d'Amérique n'occupant pas la place qui leur y est assignée par le Pacte), et des représentants de six autres Membres de la Société, élus par l'Assemblée. Jusqu'à la première désignation par l'Assemblée, la Belgique, le Brésil, l'Espagne et la Grèce avaient été choisis provisoirement ; la première Assemblée élut, pour l'année 1921, la Belgique, le Brésil, la Chine et l'Espagne, et la seconde Assemblée les réélut pour l'année suivante. L'Assemblée de 1922, ayant décidé d'augmenter de deux le nombre des Membres non permanents du Conseil, a réélu les mêmes Membres non permanents en leur ajoutant la Suède et l'Uruguay. Chaque Membre du Conseil n'y a qu'un représentant et une voix. Conformément à l'alinéa 5 de l'article 4 du Pacte, « tout Membre de la Société qui n'est pas représenté au Conseil est invité à y envoyer siéger un représentant, lorsqu'une question qui l'intéresse particulièrement est portée au Conseil ».

Quant à la compétence et aux relations mutuelles de ces deux organes, la première Assemblée a reconnu qu'ils « ont chacun des pouvoirs et des devoirs spéciaux.

Aucun de ces organes n'a le droit de trancher une question que les Traités et le Pacte réservent à l'autre. L'un et l'autre ont le droit de discuter et d'examiner toutes les questions rentrant dans la compétence de la Société ».

Conformément aux dispositions du Pacte et aux résolutions de l'Assemblée, le Conseil a créé plusieurs commissions et organisations techniques de la Société des Nations. On trouvera ci-dessous, comme annexes, des renseignements détaillés sur ces organismes internationaux, ainsi que sur la Cour de Justice, instituée par la Société.

Préalablement aux premières réunions du Conseil et de l'Assemblée, il a été créé un organisme international auxiliaire d'un caractère général : le **Secrétariat de la Société des Nations**. Il convient donc d'étudier plus spécialement son organisation avant de procéder à l'examen des différents bureaux qui s'occupent des questions détaillées de la vie internationale.

Conformément au Pacte (article 6, al. 1) le siège du Secrétariat est celui de la Société des Nations. Ce dernier étant établi à Genève (article 7, al. 1), c'est ici que se trouve installé, depuis le mois d'octobre 1920, le Secrétariat permanent, ayant organisé ses bureaux dans le bâtiment de l'ancien Hôtel National, au Quai du Mont Blanc. Le Pacte prévoit, cependant (article 7, al. 2), que le Conseil de la Société peut, à tout moment, décider d'établir son siège en tout autre lieu. Les bâtiments et terrains occupés par le Secrétariat sont inviolables (article 7, al. 5).

Les travaux du Secrétariat ont commencé plus d'un an avant son établissement à son siège actuel, son organisation provisoire à Londres ayant été entreprise dès l'adoption du Pacte par la Conférence de la Paix, en 1919.

Le **but** général du Secrétariat est défini par l'article 2 du Pacte, stipulant que l'Assemblée et le Conseil de la Société des Nations sont « assistés d'un Secrétariat permanent ». Il s'ensuit non seulement que le Secrétariat doit préparer les réunions de ces deux organes, dont le Secrétaire général de la Société est Secrétaire de droit (article 6, al. 4), mais aussi que leur action, s'étendant sur « toute question qui rentre dans la sphère d'activité de la Société ou qui affecte la paix du monde » (article 3, al. 3 ; article 4, al. 4), doit être assistée par l'organisme auxiliaire du Secrétariat.

Ce principe général se trouve confirmé et développé par les dispositions spéciales des articles suivants du Pacte. Quand la paix du monde est menacée, c'est le Secrétaire général qui « convoque immédiatement le Conseil, à la demande de tout Membre de la Société » (article 11, al. 1). C'est lui que tout Membre de la Société doit aviser d'un différend qu'il veut porter devant le Conseil et, après avoir reçu « l'exposé de la cause avec tous faits pertinents et pièces justificatives », le Secrétaire général « prend toutes dispositions en vue d'une enquête et d'un examen complets » (article 15, al. 1 et 2). L'enregistrement et la publication des traités conclus par les Membres de la Société sont expressément confiés au Secrétariat (article 18) et c'est lui aussi qui — si les parties le demandent et si le Conseil y consent — doit « réunir et distribuer toutes informations utiles et prêter toute l'assistance nécessaire ou désirable », lorsque se pose une « question d'intérêt international réglée par des conventions générales, mais non soumise au contrôle de commissions ou de bureaux internationaux » (article 24). De plus, il est évident que dans tous les cas où le Pacte impose à la Société des tâches qui exigent des travaux préparatoires et des études techniques, toute action doit être préparée par l'œuvre de documentation du Secrétariat et de ses experts.

Les buts de ces travaux du Secrétariat s'élargissent encore par le fait que, voulant accomplir sa tâche, la Société des Nations a dû créer des organisations subsidiaires et des commissions permanentes ou temporaires et convoquer des conférences internatio-

nales. C'est donc de nouveau le Secrétariat qui prépare leurs travaux et qui met des secrétaires à la disposition de ces organes et réunions. Enfin, toutes les questions spéciales confiées à la Société par les différents traités exigent des études approfondies de la part du Secrétariat.

Le Secrétariat est un organe international commun à tous les Membres de la Société des Nations. Ses membres sont donc des fonctionnaires internationaux et c'est pourquoi ils sont choisis autant que possible parmi les nationalités les plus diverses. En ce moment, le Secrétariat compte des ressortissants d'environ 30 nations. Leurs fonctions sont également accessibles aux hommes et aux femmes et, comme agents de la Société des Nations, ils jouissent des privilèges et immunités diplomatiques (article 7, al. 3 et 4).

La **direction générale** du Secrétariat se trouve dans les mains du Secrétaire général, dont le premier, l'honorable sir James Eric Drummond, a été désigné dans l'annexe au Pacte ; par la suite, il sera nommé par le Conseil avec l'approbation de la majorité de l'Assemblée (article 6, al. 2). Il est assisté d'un Secrétaire général adjoint : M. Joseph Avenol, et de deux Sous-Secrétaires généraux : MM. Inazo Nitobé et Attolico.

Quant au **personnel** du Secrétariat, le Pacte prévoit seulement qu'il est nommé par le Secrétaire général avec l'approbation du Conseil (article 6; al. 3). Les détails de son organisation résultent tout naturellement de la complexité de ses buts. Nous y trouvons donc onze sections, correspondant aux principaux domaines dont il s'occupe, conformément aux articles du Pacte :

- 1) **Section politique** : (Directeur : M. Mantoux) étudie les questions politiques menaçant la paix ou soumises à la Société des Nations.
- 2) **Section juridique** : (Directeur : Dr J. Van Hamel) fournit les consultations juridiques et remplit le travail technique de l'enregistrement des traités.
- 3) **Section des mandats** : (Directeur : Professeur W. Rappard) étudie les questions soulevées par l'article 22 du Pacte ; constitue le Secrétariat de la Commission permanente des mandats.
- 4) **Section des questions sociales** : (Chef de Section : Dame Rachel Crowdy) s'occupe des questions de la traite des femmes et des enfants (article 23c) et du trafic de l'opium. Constitue le Secrétariat de la Commission consultative permanente pour la traite des femmes et des enfants et de la Commission consultative du trafic de l'opium.
- 5) **Section du transit et des communications** : (Directeur : Sir Arthur Salter) étudie les questions de la liberté des communications et du transit (article 23 e) et le régime international de certaines grandes voies fluviales, institué par les traités de paix. Constitue le Secrétariat de la Commission consultative et technique des communications et du transit.
- 6) **Section économique et financière** : (Directeur : Sir Arthur Salter) s'occupe des questions économiques qui résultent du Pacte et du développement ultérieur de la Société des Nations. Constitue le Secrétariat de la Commission économique et financière.

- 7) **Section des bureaux internationaux :** (Directeur : le Sous-Secrétaire général D<sup>r</sup> I. Nitobé) étudie la question des bureaux qui doivent être placés sous la direction de la Société (article 24) et, en général, entretient des relations suivies avec tous les bureaux internationaux. Constitue le Secrétariat de la Commission de coopération intellectuelle.
- 8) **Section des Commissions administratives et des minorités :** (Directeur : M. E. Colban) s'occupe des questions relatives à l'administration du Bassin de la Sarre et de la Ville libre de Dantzig et des problèmes concernant les minorités de race, de langue et de religion.
- 9) **Section d'information :** (Directeur : M. P. Comert) fait connaître au dehors l'activité de la Société et transmet des informations aux autres sections.
- 10) **Section d'hygiène :** (Directeur : D<sup>r</sup> Rajchman) s'occupe des questions relatives à l'hygiène au point de vue international. Constitue le secrétariat de l'Organisation d'hygiène de la Société des Nations.
- 11) **Section du désarmement :** (Directeur : le Sous-Secrétaire général Professeur Attolico), constitue le secrétariat de la Commission permanente consultative et de la Commission provisoire mixte, et s'occupe des questions relatives à la réduction des armements.

Afin de maintenir un contact plus étroit avec les gouvernements des États latins d'Amérique, la deuxième Assemblée a approuvé l'établissement d'un bureau de liaison avec l'Amérique latine. Conformément à la décision de la troisième Assemblée, ce bureau a été établi à Genève et non pas en Amérique ; il s'occupe de toutes les questions relatives à l'Amérique latine.

En outre, le Haut Commissariat pour les réfugiés qui se trouve placé sous la direction du D<sup>r</sup> Fridtjof Nansen, a été institué pour se charger des secours en faveur des réfugiés et de leur rapatriement.

L'administration financière du Secrétariat reste sous la direction de Sir Herbert Ames. Enfin, il y a au Secrétariat une série d'organismes administratifs et techniques, à savoir : la comptabilité, le service intérieur, le service des interprètes et traducteurs (deux sections : française et anglaise), le service de rédaction, d'impression et de publication, la préparation des documents, la bibliothèque, le bureau central de dactylographie et de sténographie, l'enregistrement des documents, la distribution, le service de polygraphie, etc...

Conformément au Pacte, les **dépenses** du Secrétariat sont supportées par les Membres de la Société des Nations, dans la proportion établie par le Bureau international de l'Union postale universelle (article 6, al. 5) ; la deuxième Assemblée a adopté une résolution tendant à amender cet article et à établir une répartition nouvelle.

L'Assemblée de 1922 a établi un barème provisoire pour 1923. Le cinquième budget de la Société des Nations (pour 1923) s'élève à 25.673.508 francs-or, dont 6.784.945 francs-or pour les services généraux du Secrétariat, 5.722.825 francs-or pour les organisations spéciales de la Société, 8.200.462 francs-or pour l'Organisation internationale du Travail, 1.880.000 francs-or pour la Cour permanente de Justice internationale, et 700.000 francs-or pour les sessions de l'Assemblée et du Conseil.

Outre les procès-verbaux, rapports et autres documents des réunions de l'Assemblée, du Conseil et des commissions, le Secrétariat publie périodiquement :

1) Le *Journal Officiel*, publication mensuelle, qui contient les rapports et les résolutions adoptées par le Conseil et les principaux documents reçus ou envoyés par le Secrétariat (certains groupes de documents, notamment ceux sur la question des îles d'Aland, sur le différend polono-lituanien et la Cour permanente de Justice internationale, etc. étant publiés dans des fascicules supplémentaires);

2) Un *Résumé mensuel* des travaux de la Société des Nations, servant à la divulgation de son œuvre. Il est publié en cinq éditions : française, anglaise, allemande, italienne et espagnole;

3) Le *Recueil des Traités* enregistrés par le Secrétariat (jusqu'à présent onze numéros avec plus de trois cent traités et engagements internationaux). Les textes des traités sont publiés sous leur forme originale; une traduction anglaise ou française y est jointe.

4) Le *Bulletin mensuel de statistique*, texte anglais et français.

5) Le *Rapport épidémiologique*.

6) Le *Bulletin trimestriel de renseignements sur l'œuvre des organisations internationales*.

Enfin ont été publiés les documents concernant la Conférence financière de Bruxelles de 1920, la Conférence de Barcelone de 1921 et la Cour permanente de Justice internationale. Des mémoranda sur les finances publiques, les statistiques monétaires, les banques centrales; un rapport sur la reconstitution financière de l'Autriche, sur les conditions économiques de la Russie, sur la situation économique de l'Albanie, etc., ont été également publiés.

Dans le **développement historique** du Secrétariat depuis le printemps 1919, on peut distinguer trois périodes : la première, jusqu'à l'entrée en vigueur du Pacte (10 janvier 1920) était entièrement consacrée à son organisation provisoire. Dans la seconde, jusqu'à son déménagement de Londres à Genève, en octobre 1920, il avait à s'occuper, en outre, des premières réunions du Conseil et à exécuter les décisions qui y furent prises. La troisième période commença dès le moment de la première Assemblée, qui provoqua une activité particulièrement intense, concentrée au siège définitif, et prolongée, d'une Assemblée à l'autre, par la collaboration avec les nouvelles commissions et organismes techniques de la Société. Sans se borner aux relations avec ces corps officiels, le Secrétariat s'efforce aussi à suivre de près tout le mouvement international, en encourageant et aidant surtout les travaux des libres Associations nationales pour la Société des Nations et de leur Union internationale.

La première Assemblée ayant nommé une commission d'experts pour examiner l'organisation du Secrétariat (ainsi que du Bureau international du Travail), cette commission élaborait un rapport dont les conclusions furent approuvées le 1<sup>er</sup> octobre 1921 par la deuxième Assemblée. Elles s'expriment favorablement sur l'organisation générale.

---

## THE LEAGUE OF NATIONS AND ITS INTERNATIONAL SECRETARIAT

---

“ In order to promote international co-operation and to achieve international peace and security, ” the League of Nations has at its disposal two principal bodies : the Assembly and the Council.

At the **Assembly**, which met the first time from November 15th to December 18th, 1920 ; for the second time from September 5th to October 5th, 1921 ; for the third time from September 4th to 30th, 1922 and which, according to its rules of procedure, must meet on the first Monday of every September at Geneva, each Member of the League is represented by not more than three delegates and has one vote. The First Assembly consisted of 42 Members, that is to say, all the original Members mentioned in the Annex to the Covenant, except the United States of America, Ecuador and the Hedjaz, which were signatories of the Treaty of Versailles but did not ratify it. In accordance with the conditions laid down in Article 1 of the Covenant, the Assembly of 1920 admitted as new Members, Albania, Austria, Bulgaria, Costa Rica, Finland and Luxemburg ; it invited Esthonia, Georgia, Latvia and Lithuania to take part in the technical organisations of the League. Three of these States — Esthonia, Latvia and Lithuania — were admitted definitively by the Second Assembly.

The Assembly of 1922 admitted Hungary ; the League of Nations therefore now consists of 52 Members.

The **Council**, which up to the present has held 24 sessions, and, as a general rule meets every other month, is composed of four permanent Members representing the British Empire, France, Italy and Japan (as the United States of America did not take the place assigned to them by the Covenant) and representatives of six other Members of the League, elected by the Assembly. Until the first election by the Assembly, Belgium, Brazil, Spain and Greece had been chosen provisionally. The First Assembly elected for the year 1921, Belgium, Brazil, China and Spain, and the Second Assembly re-elected them for the following year. The Assembly of 1922 re-elected the same non-permanent Members and added Sweden and Uruguay, having decided to increase by two the number of non-permanent Members of the Council. Each Member of the Council has one representative and one vote only. In conformity with paragraph 5 of Article 4 of the Covenant, “ any Member of the League not represented on the Council shall be invited to send a representative to sit as a Member at any meeting of the Council during the consideration of matters specially affecting the interests of that Member of the League. ”

As regards the competence and the mutual relations of these two bodies, the First Assembly laid down that they are “ each invested with particular powers and duties. Neither body has jurisdiction to render a decision in a matter which, by the Treaties or the Covenant, has been expressly committed to the other organ of the League. Either body may discuss and examine any matter which is within the competence of the League.”

In conformity with the provisions of the Covenant and the resolutions of the Assembly, the Council has created several Commissions and Technical Organisations of the League of Nations. Detailed information in the form of annexes will be found below regarding these international bodies and the International Court of Justice instituted by the League.

But even before the first meetings of the Council and the Assembly, there had been created an international auxiliary body of a general character : the **Secretariat of the League of Nations**. Therefore, its organisation must be investigated in greater detail before we proceed to the consideration of the different bureaux which deal with particular questions of international interest.

In conformity with the Covenant (Art. 6, para.1), the Secretariat is placed at the seat of the League. As the latter has been established at Geneva (Art. 7, para. 1) the permanent Secretariat has been settled in this city since October 1920, its offices being installed in the building of the former Hôtel National on the Quai du Mont-Blanc. The Covenant provides, however (Art. 7, para. 2), that the Council may at any time decide that the seat of the League be moved elsewhere. The buildings and other property occupied by the Secretariat are inviolable (Art. 7, para. 5).

The work of the Secretariat began actually more than a year before its formal establishment at its present seat, as the provisional organisation was set up in London as soon as the Covenant was adopted by the Peace Conference in 1919.

The **general purpose** of the Secretariat is defined in Article 2 of the Covenant, which lays down that " the action of the League shall be effected through the instrumentality of an Assembly and a Council with a permanent Secretariat".

The secretariat must therefore prepare the work for the meetings of these two bodies, of which the Secretary-General of the League is, *ex officio*, the Secretary (Art. 6, para. 4) and as these bodies " may deal with any matter within the sphere of action of the League or affecting the peace of the world " (Art. 3, para. 3 ; Art. 4, para. 4), they must be assisted by their auxiliary organisation, the Secretariat.

This general principle is confirmed and developed by the special provisions of the subsequent Articles of the Covenant. If the peace of the world is threatened, it is the Secretary-General who " shall, at the request of any Member of the League, forthwith summon a meeting of the Council " (Art.11, para. 1). It is he who must be advised of any dispute which any Member may wish to submit to the Council, and, after having received " a statement of the case with all the relevant facts and papers, " the Secretary-General makes " all necessary arrangements for a full investigation and consideration thereof " (Art. 15, paras. 1 and 2). The registration and the publication of treaties concluded by the Members of the League is expressly entrusted to the Secretariat (Art. 18), and this organisation also — subject to the consent of the Council and if desired by the parties — must " collect and distribute all relevant information and render any other assistance which may be necessary or desirable " in the case of " all matters of international interest which are regulated by general conventions but which are not placed under the control of International Bureaux or Commissions " (Article 24). Moreover, it is evident that in all cases where the Covenant requires from the League the execution of duties necessitating preparatory work and technical investigation, every action must be based on documentation prepared by the Secretariat and its experts.

The scope of this work of the Secretariat is still further extended by the fact that, in order to fulfil its duties, the League of Nations has been obliged to create subsidiary

organisations and permanent or temporary Commissions and to convene International Conferences. The Secretariat has also, therefore, to prepare the work for these Conferences and to provide the secretarial staff for these organisations and conferences. Finally, all the special questions entrusted to the League by the different Treaties require thorough investigation on the part of the Secretariat.

The Secretariat is an international organism common to all the Members of the League of Nations. Its members are international officials, and for this reason are selected as far as possible from different nationalities. At the present moment, the Secretariat is composed of nationals of some 30 odd States. All positions under or in connection with the League, including the Secretariat, are open equally to men and women, and, as agents of the League, they enjoy diplomatic privileges and immunities (Art. 7, paras. 3 and 4).

The **general direction** of the Secretariat is entrusted to the Secretary-General, the first of whom — The Hon. Sir James Eric Drummond — was appointed in the Annex to the Covenant; thereafter the Secretaries-General shall be appointed by the Council with the approval of the majority of the Assembly (Art. 6, para. 2). He is assisted by a Deputy Secretary-General, M. Joseph Avenol, and two Under-Secretaries-General, Dr. Inazo Nitobé and Professor Attolico.

As regards the **staff** of the Secretariat, the Covenant provides only that it shall be appointed by the Secretary-General with the approval of the Council (Art. 6, para. 3). The details of its organisation depend, naturally, upon the complexity of its various aims. It consists of eleven Sections, corresponding to the principal spheres of activity entrusted to it in conformity with the Articles of the Covenant :

- (1) **Political Section** : (Director : M. Mantoux). Deals with all political questions affecting the peace of the world or submitted for consideration by the League of Nations.
- (2) **Legal Section** : (Director : Dr J. Van Hamel). Supplies legal opinions and carries out the technical work of registering Treaties.
- (3) **Mandates Section** : (Director : Professor W. Rappard). Deals with all questions raised in connection with Article 22 of the Covenant. Forms the Secretariat of the Permanent Mandates Commission.
- (4) **Social Section** : (Chief of Section : Dame Rachel Crowley). Deals with the traffic in women and children (Art. 23 *c* of the Covenant) and with the traffic in opium. Forms the secretariat of the Advisory Committees on the Traffic in Women and Children, and on the Traffic in Opium.
- (5) **Transit Section** : (Director : Sir Arthur Salter). Deals with all questions concerning the freedom of communications and transit (Art. 23 *e*) and the international regime of certain navigable waterways as instituted by the Treaties of Peace. Forms the secretariat of the Advisory and Technical Committee on Communications and Transit.
- (6) **Economic and Financial Section** : (Director : Sir Arthur Salter). Deals with economic questions arising from the Covenant and from the subsequent development of the League of Nations. Forms the Secretariat of the Economic and Financial Commission.

- (7) **International Bureaux :** (Director : Under Secretary-General, Dr. I. Nitobé). Deals with the question of international bureaux which are to be placed under the direction of the League (Art. 24), and, in general, is in continuous touch with all International Bureaux. Forms the secretariat of the Committee on Intellectual Co-operation.
- (8) **Administrative Commissions and Minorities Section :** (Director : M. E. Colban). Deals with questions concerning the administration of the Saar Basin Territory and of the Free City of Danzig, and with questions concerning the minorities of race, language and religion.
- (9) **Information Section** (Director : M. P. Comert). Makes the work of the League known to the outside world and transmits information to other Sections.
- (10) **Health Section :** (Director : Dr. Rajchman). Deals with questions of international concern connected with health. Forms the secretariat of the Health Organisation of the League of Nations.
- (11) **Disarmament Section :** (Director : Under-Secretary-General, Professor Attolico). Forms the secretariat of the Permanent Advisory Committee and of the Temporary Mixed Committee, and deals with questions concerning the reduction of armaments.

In order that closer contact should be maintained with the Governments of the Latin States of America, the Second Assembly approved the constitution of a Latin-American Liaison Office. In accordance with the decision of the Third Assembly, the Office has been established in Geneva and not in America, and deals with all matters concerning Latin America.

Moreover, the High Commissariat for Refugees, under the direction of Dr. Fridtjof Nansen, the High Commissioner, was established to deal with the relief and repatriation of refugees.

The financial administration of the Secretariat is under the control of Sir Herbert Ames.

Finally, there is a series of administrative and technical Sections in the Secretariat, namely : Accountants Department, Establishment Branch, Translators and Interpreters, Section (two sections — French and English), Précis-Writing Department, Printing and Publishing Section, Documents Branch, Library, Pool of Typists and Stenographers, the Registry, Distribution Branch, Roneo Section, etc.

In accordance with the Covenant, the **expenses** of the Secretariat are to be borne by the Members of the League of Nations in the proportion established by the "International Postal" Union (Article 6, paragraph 5); the Second Assembly adopted a resolution tending to amend this Article and to establish a new distribution of expenses.

The Assembly of 1922 established a provisional scale for 1923. The fifth budget of the League of Nations (for 1923) amounted to 25,673,508 gold francs, out of which 6,784,945 gold francs are allotted to the general services of the Secretariat, 5,722,825 for the special organisations of the League, 8,200,462 for the International Labour Organisation, 1,880,000 for the Permanent Court of International Justice, and 700,000 for the sessions of the Council and the Assembly.

In addition to the minutes, reports and other documents of the meetings of the Assembly, of the Council and of the Committees, the Secretariat **publishes** periodically :

1. *The Official Journal*, a monthly publication which contains the reports and resolutions adopted by the Council, and the principal documents received or sent out by the Secretariat (certain collections of documents, as, for example, those dealing with the questions of the Aland Islands, the Polono-Lithuanian dispute and the Permanent Court of International Justice being published as supplements);

2. A *Monthly Summary* of the work of the League of Nations, for the purpose of making this work known. Published in separate editions in French, English, German, Italian and Spanish.

3. *Treaty Series*. List of treaties registered by the Secretariat (up to the present eleven numbers, with over 300 international treaties and agreements). The texts of the Treaties are published in their original form, and an English or French translation is added.

4. *The Monthly Bulletin of Statistics*, in French and English.

5. *The Epidemiological Report*.

6. *The Quarterly Bulletin of Information on the Work of International Organisations*.

Finally, the documents concerning the Financial Conference of Brussels in 1920, the Barcelona Conference in 1921 and the Permanent Court of International Justice have been published, as well as reports on public finance, on currency statistics, on central banks of issue, on the financial reconstitution of Austria, on economic conditions in Russia, on the economic and financial situation of Albania, etc.

In the **development** of the Secretariat since the spring of 1919, three periods may be distinguished; the first, up to the coming into force of the Covenant (January 10 th, 1920), was entirely dedicated to its provisional organisation. In the second, up to its removal from London to Geneva in October 1920, it had to deal, in addition, with the first meetings of the Council and with the execution of the decisions there taken. The third period began from the date of the First Assembly, by which the work of the Secretariat carried out at Geneva was greatly increased and since expanded from one Assembly to the other by co-operation with the new Committees and Technical Organisations of the League.

The Secretariat does not confine itself to its relations with these official bodies, but also endeavours to follow closely the international movement as a whole, especially encouraging and assisting the work of the National Associations for the League of Nations and their International Union.

The First Assembly appointed a Committee of Experts to examine the organisation of the Secretariat (and of the International Labour Office). This Committee drew up a report, the conclusions of which were approved by the Second Assembly on October 1st, 1921. These conclusions were favourable to the general organisation of the Secretariat.

## ANNEXE

### COMMISSIONS ET ORGANISATIONS TECHNIQUES DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

#### A. Organisation à durée prolongée ou permanente

##### COMMISSION CONSULTATIVE DU TRAFIC DE L'OPIUM. —

**Siège :** Genève. **Fondation :** 1921. **But :** Assurer la collaboration la plus étroite entre les nations et donner ses avis au Conseil dans la question du trafic de l'opium. **Membres :** 10 membres représentant les Pays-Bas, la Grande-Bretagne, la France, l'Inde, le Japon, la Chine, le Siam, le Portugal, l'Allemagne et les États-Unis d'Amérique ; 3 assesseurs-experts nommés pour deux ans. **Secrétariat :** Service spécial au Secrétariat de la Société des Nations. **Finances :** Les frais et indemnités de déplacement des assesseurs (20.000 francs par an) sont imputés au budget de la Société des Nations. **Travaux :** Réunions à Genève du 19 au 29 avril 1922, et le 1<sup>er</sup> septembre 1922 ; rapports soumis au Conseil et à l'Assemblée. **Résumé historique :** Conformément à la résolution de l'Assemblée du 15 décembre 1920, le Conseil nomma cette Commission le 21 février 1921.

**COMMISSION CONSULTATIVE ET TECHNIQUE DES COMMUNICATIONS ET DU TRANSIT. —** **Siège :** Genève. **Fondation :** 1921. **But :** Étudier et proposer les mesures propres à assurer la liberté des communications et du transit ; assister la Société des Nations dans l'exercice des fonctions qui lui sont confiées par l'article 23 e) du Pacte et les articles 336, 342, 376, 377, 378, 386 du Traité de Versailles ; préparer les conférences internationales et suivre la mise en application des conventions votées par ces réunions ; échanger avec les ministères compétents toutes informations utiles. **Membres :** a) membres délégués par les Membres de la Société des Nations représentés d'une façon permanente au Conseil ; b) membres désignés par la Conférence en tenant compte des intérêts techniques et de la représentation géographique. Le nombre total (actuellement 16) ne peut dépasser le tiers des Membres de la Société des Nations. **Bureau :** Président : M. Fernandez y Medina (Uruguay) ; Vice-Présidents : M. A. Chargeraud (France), M. Tchéou-Wei (Chine) ; **Secrétariat :** M. Robert Haas, Secrétaire général (Secrétariat de la Société des Nations). **Finances :** Les frais généraux de la Commission et des Conférences sont couverts sur les frais généraux de la Société des Nations. **Travaux :** Assurer, par moyen de conventions internationales, recommandations, etc., la liberté des communications et du transit et régler les difficultés entre États à ce sujet. **Résumé historique :** Le 13 février 1920, le Conseil de la Société des Nations invita la Commission pour l'étude de la liberté des communications et du transit

(organe consultatif de la Conférence de la Paix, institué à Paris en octobre 191) à lui présenter des propositions relatives à la création d'une organisation technique permanente de la Société des Nations et à lui servir provisoirement d'organe consultatif. Le 17 mars 1920, la Commission accepta cette invitation et se transforma en Comité international provisoire des communications et du transit. Conformément à la résolution de l'Assemblée du 9 décembre 1920, une conférence internationale des communications et du transit (précédée d'une conférence des passeports, formalités douanières et billets directs, tenue à Paris du 15 au 21 octobre 1920) se réunit à Barcelone le 10 mars 1921 (41 États Membres de la Société des Nations ou de ses organisations techniques représentés, plus l'Allemagne et la Hongrie à titre consultatif; Président : M. Hanotaux) et organisa la Commission consultative et technique qui se substitua au Comité provisoire.

**COMMISSION CONSULTATIVE PERMANENTE POUR LA TRAITE DES FEMMES ET DES ENFANTS.** — **Siège :** Genève. **Fondation :** 1921. **But :** Donner au Conseil son avis au sujet du contrôle général des accords relatifs à la traite des femmes et des enfants, ainsi que sur toutes les questions internationales concernant cette matière, qui pourraient lui être soumises pour examen. **Membres :** 15, dont neuf représentants des pays suivants : Danemark, Espagne, France, Grande-Bretagne, Italie, Japon, Pologne, Roumanie, Uruguay; 1 conseiller technique (Américain) et 5 assesseurs dont 4 représentants des organisations suivantes: le Bureau international pour la répression de la traite des femmes et des enfants, l'Association juive pour la protection de la jeune fille; l'Association catholique internationale des Œuvres de protection de la jeune fille; et un représentant d'une organisation internationale féminine. **Président :** en 1922 : S. W. Harris (Grande-Bretagne); **Vice-Président :** Mme Hein (Danemark). **Finances :** Les dépenses de la Commission sont à la charge de la Société des Nations. **Travaux :** Réunion à Genève, juin-juillet 1922; rapports, soumis au Conseil et à l'Assemblée. **Résumé historique :** Conformément à la recommandation de la Conférence internationale de la traite des femmes et des enfants, tenue à Genève en juin 1921, le Conseil a nommé la Commission consultative à sa 16<sup>me</sup> session, en janvier 1922. Une nouvelle Convention internationale sur le trafic (renforçant l'Arrangement de 1904 et la Convention de 1910) fut adoptée par la deuxième Assemblée de la Société des Nations. Jusqu'à la fin de 1922, 33 États ont signé la Convention et 11 l'ont signée et ratifiée. En dehors des signataires originaux, 2 pays et 20 colonies britanniques ont adhéré à la Convention.

**COMMISSION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE.** — **Siège :** Genève. **Fondation :** 1920. **But :** a) Conseiller la Société des Nations dans l'étude de tous les problèmes économiques et financiers, soit d'ordre général, soit relatif à un pays en particulier, que le Conseil lui soumettra; b) Préparer éventuellement les conférences internationales sur des sujets économiques et financiers. **Organisation :** 24 membres environ. **Président :** M. Gustave Ador. La Commission est divisée en deux parties : le Comité économique et le Comité financier, qui élisent périodiquement leurs présidents respectifs. Secrétariat assuré par le Secrétariat général de la Société des Nations. **Publications :** *Bulletin mensuel de Statistiques*, Memorandum sur les finances publiques, sur les monnaies, sur les banques centrales; compte rendu de l'application des recommandations de Bruxelles; nombreux rapports et memoranda sur la situation particulière des divers pays du monde. **Travaux et Résumé historique :** La constitution de cette Commission a été décidée par le Conseil de la Société des Nations le 27 octobre 1920, après considération du rapport de la Conférence financière internationale réunie à Bruxelles et représentant 39 États dont 10 restaient encore en dehors de la

Société des Nations. Les résolutions des Assemblées successives de la Société des Nations ont confirmé les pouvoirs de la Commission économique et financière, dont la première réunion a eu lieu à Genève en novembre-décembre 1920. Le Comité financier a tenu dix sessions jusqu'en février 1922 et le Comité économique sept sessions en général à Genève, parfois à Londres ou à Paris. Les deux Comités se réunissent quelquefois en Commission plénière. Les membres de la Commission sont nommés par le Conseil en raison de leur compétence et ne représentent pas officiellement les pays dont ils font partie. Les principaux travaux de la Commission sont les suivants : a) **Collaboration avec certains gouvernements** : Études préliminaires et négociations qui ont amené la signature des Protocoles du 4 octobre 1922 relatifs à la reconstitution de l'Autriche par la collaboration d'un grand nombre de pays d'Europe ; étude de la situation financière de la Ville libre de Dantzig ; enquête sur la nomination de conseillers techniques, financiers principalement, auprès de certains gouvernements. b) **Questions générales** : Études sur les problèmes monétaires et la stabilisation des monnaies, sur la double taxation et l'évasion fiscale, sur l'organisation des crédits internationaux (système ter Meulen) ; la question des matières premières ; suite donnée à diverses recommandations économiques et financières de la Conférence ; recherches sur l'unification des lois sur les lettres de change ; préparation d'un avant-propos de convention sur les clauses d'arbitrage dans les contrats commerciaux, sur le traitement équitable des étrangers et des entreprises étrangères en matière fiscale, sur la concurrence déloyale (fausses marques et indications d'origine) ; collaboration avec le Bureau international du Travail sur diverses questions (chômage, etc...) ; — recherches sur l'unification des méthodes de statistiques économiques ; convocation pour le 15 octobre 1923 et préparation d'une conférence internationale douanière qui examinera la question de la simplification des formalités en matière de douane (le programme est actuellement soumis aux États).

**COMMISSION PERMANENTE DES MANDATS.** — **Siège** : Genève. **Fondation** : 1921. **But** : Recevoir et examiner les rapports annuels des Mandataires et donner au Conseil son avis sur toutes questions relatives à l'exécution des mandats. **Membres** : 9 membres — dont la majorité doit se composer de nationaux de pays non-mandataires et qui ne pourront exercer dans leur pays aucune fonction qui les placerait dans la dépendance directe de leur gouvernement, tant qu'ils feront partie de la Commission — et un expert désigné par l'Organisation internationale du Travail, avec voix consultative. **Président** : le marquis Theodoli (Italie) ; **Vice-Président** : M. Van Rees (Pays-Bas) ; M. d'Andrade (Portugal) ; M. Beau (France) ; Sir Frederick Lugard (Grande-Bretagne) ; M. Orts (Belgique) ; le comte de Ballobar (Espagne) ; Mme Bugge-Wicksell (Suède) ; M. Yanaghita (Japon). **Finances** : Les dépenses de la Commission sont à la charge de la Société des Nations. **Travaux** : Première réunion à Genève, les 4-9 octobre 1921, deuxième réunion, les 1-11 août 1922, et rapports au Conseil. **Résumé historique** : Conformément à l'article 22 du Pacte, le Conseil, après une étude préparatoire à la séance du 28 octobre 1920, a décidé la création de cette Commission le 29 novembre 1920, et l'a constituée le 22 février 1921.

**COMMISSION PERMANENTE CONSULTATIVE POUR LES QUESTIONS MILITAIRES, NAVALES ET AÉRIENNES.** — **Siège** : Genève. **Fondation** : 1920. **But** : Donner au Conseil son avis sur l'exécution des dispositions des articles 1 et 8 du Pacte et, d'une façon générale, sur les questions militaires, navales et aériennes. (Article 9 du Pacte). **Membres** : Chacune des nations représentées au Conseil peut avoir dans cette Commission un représentant militaire, un représentant naval et un représentant aérien. Plusieurs de ces fonctions peuvent être remplies par le même

représentant. Les autres Membres de la Société des Nations y peuvent être invités temporairement, lorsqu'une question les intéressant directement est discutée. **Comité** : Chaque Sous-Commission (militaire, navale et aérienne) nomme son président pour six mois en établissant un roulement alphabétique. Avant la fin de la réunion de la Commission, les présidents des sous-commissions désignent l'un d'entre eux pour présider la prochaine session. Les trois secrétaires techniques sont nommés par le Secrétaire général de la Société des Nations. **Finances** : Les dépenses annuelles sont à la charge de la Société des Nations. **Travaux** : Neuf réunions plénières depuis le 3 août 1920; rapports soumis au Conseil. **Résumé historique** : Instituée par le Conseil le 19 mai 1920, aux termes de l'article 9 du Pacte.

**COMITÉ PROVISOIRE D'HYGIÈNE.** — **Siège** : Genève. **Fondation** : 1921. **But** : Conseiller la Société des Nations en matière d'hygiène; établir des relations plus étroites entre les services d'hygiène des divers pays; organiser un échange plus rapide d'informations épidémiologiques; provoquer la conclusion d'accords internationaux et leur révision lorsque les circonstances l'exigent; coopérer avec l'Organisation internationale du Travail concernant les mesures de protection du travailleur; coopérer avec les Sociétés internationales de la Croix-Rouge; organiser des missions ayant trait à des questions d'hygiène, avec le concours des pays intéressés. **Membres** : Il y en a dix-sept. Ces membres sont invités nominativement par le Conseil à raison de leur compétence technique et non de leur nationalité. Sont compris parmi ces membres une personne que le Bureau international du Travail désigne et une personne dont la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge fait la désignation. **Comité** : Président : Prof. Th. Madsen (Danemark); Vice-Président : Sir George Buchanan (Grande-Bretagne); Directeur médical : Dr Rajchman (Secrétariat de la Société des Nations). Les dépenses annuelles sont en partie à la charge de la Société des Nations (Budget pour 1923 : fr. 700. 500); l'Organisation jouit d'une subvention de la Fondation Rockefeller. (Subvention pour 1923 : \$ 92.920). **Travaux** : Réunions à Paris, le 5 et 6 mai 1921 (inaugurale); à Genève, du 25 au 29 août 1921; à Paris, du 20 au 22 octobre 1921; à Paris, du 11 au 16 mai 1922; à Genève du 14 au 21 août 1922; à Genève, du 8 au 13 janvier 1923. **Résumé historique** : La deuxième Assemblée, en vue d'appliquer, autant que possible, la résolution de la première Assemblée, qui envisageait la formation d'une organisation d'hygiène pour permettre à la Société des Nations de remplir les tâches qui lui incombaient en vertu des différents Traités de Paix, adopta des résolutions concernant la création, à titre provisoire, d'une organisation internationale d'hygiène. Cette organisation comprend un comité et un secrétariat d'hygiène, avec un directeur médical; l'Office international d'hygiène publique sert d'organe consultatif. La troisième Assemblée, estimant que l'Organisation d'hygiène répondait à un besoin permanent, décida qu'il pourra être procédé, avant la réunion de la quatrième Assemblée, à la constitution d'une organisation permanente d'hygiène. La Commission des épidémies, créée par le Conseil le 19 mai 1920, pour la lutte contre le typhus en Pologne, forme une section de l'Organisation d'hygiène, étant placée sous l'autorité de l'Organisation provisoire d'hygiène.

**COUR PERMANENTE DE JUSTICE INTERNATIONALE.** — **Siège** : La Haye. **Fondation** : Le Statut de la Cour a été voté par la première Assemblée de la Société des Nations, le 13 décembre 1920, et il a été ratifié par la majorité des Membres de la Société des Nations, le nombre prévu pour la mise en vigueur, en septembre 1921. La Cour a adopté et promulgué, le 24 mars 1922, un règlement intérieur et de procédure. **But** : Cette Cour connaîtra de tous différends d'un caractère international que les

parties lui soumettront. Elle donnera aussi des avis consultatifs sur tout différend ou tout point, dont la saisira le Conseil ou l'Assemblée (Article 14 du Pacte). Sa compétence s'étend aussi à tous les cas spécialement prévus dans les traités et conventions en vigueur. En dehors des cas prévus aux traités et conventions, elle a compétence obligatoire dans les conflits juridiques entre États ayant signé une clause spéciale à cet effet, annexée au Protocole de signature du 16 décembre 1920. La Cour se réunit en session ordinaire le 15 juin de chaque année, et en session extraordinaire quand les circonstances l'exigent.

**Membres** : Quarante-six Membres de la Société ont signé ce Protocole et trente-cinq d'entre eux l'ont ratifié. Dix-neuf Membres ont accepté la disposition facultative, reconnaissant la juridiction de la Cour comme obligatoire. La Cour est ouverte à tous les États sans exception ; cependant, les États qui ne sont pas Membres de la Société, ni mentionnés à l'annexe du Pacte devront déposer préalablement au greffe une déclaration par laquelle ils acceptent la juridiction de la Cour, en s'engageant à exécuter de bonne foi les sentences rendues.

**Composition de la Cour** : La Cour se compose de 11 juges titulaires et de 4 juges suppléants, tous élus pour 9 ans. Les juges actuels sont, dans l'ordre de préséance établi : M. Loder (Pays-Bas) ; M. Weiss (France) ; Lord Finlay (Grande-Bretagne) ; M. Barbosa (Brésil) décédé en 1923 ; M. Nyholm (Danemark) ; M. Moore (États-Unis) ; M. de Bustamante (Cuba) ; M. Altamira (Espagne) ; M. Oda (Japon) ; M. Anzilotti (Italie) ; M. Huber (Suisse). Juges-suppléants : M. Yovanovitch (Royaume des Serbes, Croates et Slovènes) ; M. Beichmann (Norvège) ; M. Negulesco (Roumanie) ; M. Wang-Chung-Hui (Chine). Dans certaines circonstances, des juges de la nationalité des parties peuvent siéger *ad hoc*. Des assesseurs techniques siègent à la Cour lorsque celle-ci s'occupe de questions de travail, et peuvent y siéger lorsqu'elle considère des questions de communications et de transit.

En règle générale, la Cour siège avec 11 membres ; mais elle constitue annuellement une Chambre de procédure sommaire, composée de trois membres, et tous les trois ans une Chambre pour litiges de travail et une Chambre pour litiges de transit et de communications, chacune composée de cinq membres.

**Composition de la Chambre de procédure sommaire** pour 1923. Membres : M. Loder, Président, M. Weiss, M. Moore. Membres remplaçants : Lord Finlay, M. Altamira.

**Composition de la Chambre pour litiges de travail**, pour la période expirant le 31 décembre 1924. Membres : Lord Finlay, Président. M. de Bustamante, M. Altamira, M. Anzilotti, M. Huber. Membres remplaçants : M. Nyholm, M. Moore.

**Composition de la Chambre pour litiges de transit et de communications** pour la même période. Membres : M. Weiss, Président, M. Nyholm, M. Moore, M. Oda. Membres remplaçants : M. Anzilotti, M. Huber.

**Bureau** : La Cour élit pour trois ans son président et son vice-président ; ils sont rééligibles. Elle nomme son Greffier. Le Président et le Greffier résident au siège de la Cour. M. Loder a été élu Président et M. Weiss Vice-Président pour la période expirant le 31 décembre 1924. M. Ake Hammarskjöld (Suède) a été élu Greffier pour la période expirant le 31 décembre 1928.

**Finances** : Au point de vue financier, la Cour constitue une des « organisations autonomes » de la Société des Nations, c'est-à-dire que son administration financière, bien que soumise au contrôle de l'Assemblée, est séparée de celle du Secrétariat.

**Résumé historique** : Chargé par l'article 14 du Pacte de préparer un projet de Cour, le Conseil de la Société des Nations a constitué à cette fin, le 13 février 1920, un Comité de 10 juristes. Le projet élaboré par ce Comité dans les séances tenues du 16 juin au 24 juillet à La Haye, a été examiné et amendé par le Conseil le 3 août et le 27 octobre, et approuvé, avec certaines modifications, par la première Assemblée de la Société des Nations, le 13 décembre 1920. Le Protocole de signature ayant été ratifié par la majorité des Membres de la Société des Nations, la deuxième Assemblée procéda, simultanément avec le Conseil, à l'élection des 15 membres de la Cour, les 14 et 16 septembre 1921. Conformément à l'article 13 du Pacte (voir la rédaction amendée par la seconde Assemblée de la Société des Nations, le 4 octobre 1921), ainsi qu'à

l'article 1<sup>er</sup> du Statut de la Cour, il est entendu qu'à côté de la Cour de Justice continuera à fonctionner à La Haye la Cour permanente d'Arbitrage, créée par la Convention pour le règlement pacifique des conflits internationaux du 29 juillet 1899 (renouvelée et développée par la Convention du même nom du 18 octobre 1907).

## B. — Organisations à caractère temporaire.

### COMMISSION DES AMENDEMENTS AU PACTE. — Fondation : 1921.

**But** : Étudier les projets d'amendements au Pacte, proposés à la première Assemblée de la Société des Nations, ainsi que les propositions d'amendements qui seraient adressées à la Commission avant le 31 mars 1921 ; examiner, de sa propre initiative, toute proposition d'amendement qu'elle jugera utile d'étudier et toute question de cet ordre que le Conseil pourrait lui renvoyer ; faire un rapport au Conseil qui présentera ses conclusions à la prochaine session de l'Assemblée. **Membres** : 11 membres. **Bureau** : Président : Lord Balfour ; Vice-Président : M. Bénès ; Secrétaire : Dr van Hamel (Secrétariat permanent de la Société des Nations). **Finances** : Les dépenses de la Commission sont imputées au budget de la Société des Nations. **Travaux** : Réunions à Genève du 6-7 avril 1921, à Londres du 1<sup>er</sup> au 7 juin 1921 ; à Genève du 1<sup>er</sup> au 4 septembre 1921. **Rapports au Conseil. Résumé historique** : La première Assemblée, par sa résolution du 2 décembre 1920, invita le Conseil à nommer cette Commission. Le Conseil y procéda le 21 février 1921. Le 5 octobre 1921, la seconde Assemblée vota une résolution recommandant au Conseil de soumettre à nouveau à l'examen de cette Commission les projets d'amendement qui ont été ajournés, ainsi que les propositions d'amendement qui pourront être soumises à la prochaine Assemblée. Réunion à Genève le 11 septembre 1922. Rapport le 11 septembre 1922.

### COMMISSION DE CONTROLE. — Siège : Genève. Fondation : 1921. But :

Examiner chaque année en détail le budget de la Société pour l'année suivante, les comptes de l'année précédente, et étudier toutes autres questions spéciales qui lui ont été soumises par le règlement financier de l'Assemblée ou par le Conseil. **Membres** : Président, M. George Noblemaire (France) ; Dr Osusky (Tchécoslovaquie) ; Lord Meston of Agram (Inde) ; Dr Nederbragt (Pays-Bas) ; Dr Luis Waddington (Chili). **Finances** : Les dépenses de la Commission sont à la charge de la Société des Nations. **Travaux** : Sessions à Genève pendant le mois de janvier et de mai de chaque année ; rapport soumis au Conseil et à l'Assemblée. **Résumé historique** : Nommée par le Conseil sur la recommandation de la deuxième Assemblée.

### COMMISSION DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE. — Siège :

Genève. **Fondation** : 1922. **But** : Étudier les questions internationales de coopération intellectuelle, notamment les mesures à prendre en vue de faciliter l'échange intellectuel entre les peuples ; servir d'organe consultatif au Conseil et à l'Assemblée. **Membres** : 12 personnes, y compris des femmes. Président : M. Henri Bergson (France) ; Vice-Président : Prof. Gilbert Murray (Angleterre) ; Membres : Prof. D. N. Bannerjea, (Indes) ; M<sup>lle</sup> Kristine Bonnevie (Norvège) ; Dr A. de Castro (Brésil) ; Mme Curie-Sklodowska (Pologne) ; M. Jules Destrée (Belgique) ; Prof. Lorentz (Pays-Bas) ; Dr R. A. Millikan (États-Unis d'Amérique), nommé en septembre 1922 à la place du Dr G. E. Hale, démissionnaire ; Correspondant autrichien : Prof. A. Dopsch. Chargé de collaborer aux travaux de la Commission : Dr I. Nitobé, Sous-Secrétaire général de la Société des Nations ; Secrétaire : Prof. O. de Halecki (Secrétariat de la Société des Nations). **Finances** : Les dépenses de la Commission sont à la charge de la Société des Nations. **Travaux** : La première réunion a eu lieu à Genève du 1 au 5 août 1922 ; son rapport a été approuvé

par le Conseil et l'Assemblée. La Commission est chargée d'une enquête sur la situation du travail intellectuel dans les différents pays, sur les maux dont souffre la vie intellectuelle et les remèdes qui pourraient y être apportés. Elle étudie plus spécialement les questions de coopération internationale en matière 1) de bibliographie (y compris l'échange de publications); 2) des relations interuniversitaires; 3) de la protection de la propriété intellectuelle. Les trois sous-commissions chargées de ces études ont tenu leurs premières réunions à Paris, en décembre 1922. **Résumé historique** : Le 19 septembre 1921, l'Assemblée a invité le Conseil à nommer une Commission pour l'étude des questions internationales de coopération intellectuelle et, le 15 mai 1922, le Conseil a procédé à sa nomination.

**COMMISSION D'ENQUÊTE EN ALBANIE.** — **Fondation** : 1921. **But** : Étudier sur place les troubles en Albanie et tenir le Conseil au courant de l'exécution de la décision prise par la Conférence des ambassadeurs, en novembre 1921, relative à la zone provisoire de démarcation; étudier et soumettre au Conseil les mesures à prendre en vue de mettre fin aux troubles qui peuvent se produire à la frontière d'Albanie ou à proximité de cette frontière et en vue d'éviter leur retour. **Membres** : Professeur J. J. Sederholm (Finlande), le colonel Schaeffer (Luxembourg) (décédé en janvier 1922), et le major Meinich (Norvège). **Secrétaire** : le comte Horace de Pourtalès (Suisse). **Travaux** : Réunion à Genève en novembre 1921. En mai 1922, la Commission a été reconstituée avec le professeur Sederholm et le comte Frederick Moltke (Danemark) en qualité de secrétaire, qui sont demeurés en Albanie jusqu'en 1923 et ont soumis un rapport définitif et des recommandations au Conseil en mai 1923. **Résumé historique** : Sur la recommandation de la 2<sup>me</sup> Assemblée, la Commission a été nommée par le Conseil, au cours de sa 14<sup>me</sup> session, en octobre 1921.

**COMMISSION D'ENQUÊTE RELATIVE A LA DÉPORTATION DES FEMMES ET DES ENFANTS EN ASIE MINEURE.** — **Siège** : Constantinople. **Fondation** : 1922. **But** : Entreprendre toutes les enquêtes possibles au sujet des cas de déportation qui auraient eu lieu dans le Proche-Orient. **Membres** : Dr Kennedy, Président; Miss E. Cushman à Constantinople et Miss Jeppe à Alep. **Finances** : Subventions accordées par le Conseil de la Société et par des organisations publiques et privées. **Travaux** : Plusieurs centaines de femmes et d'enfants ont été délivrés. Création et administration à Constantinople de la « Maison neutre » (Neutral House) pour l'hospitalisation et l'examen des femmes et des enfants délivrés. **Résumé historique** : La Commission a été autorisée par la 1<sup>re</sup> Assemblée et par le Conseil à travailler en collaboration avec les Hauts Commissaires des Puissances alliées et associées à Constantinople. Sur la recommandation de la 2<sup>me</sup> Assemblée, et par décision du Conseil, la Commission a été autorisée à étendre son champ d'action; elle a pu ainsi, non seulement recueillir des renseignements, mais encore de venir en aide d'une façon active aux femmes et aux enfants.

**COMMISSION DE LA PROCÉDURE DE CONCILIATION.** — **Siège** : Genève. **Fondation** : 1922. **But** : Étudier les propositions des Gouvernements norvégien et suédois pour le développement de la procédure de conciliation dans les différends internationaux. **Membres** : Président : M. Adatci (Japon), M. Hold von Fernek (Autriche), M. Charles De Visscher (Belgique), M. Gil Fortou (Venezuela) et M. Uden (Suède). **Finances** : Les dépenses sont à la charge de la Société des Nations. **Travaux** : Réunion à Genève en mai 1922, rapport soumis au Conseil et à l'Assemblée. **Résumé historique** : En 1920, les Gouvernements norvégien et suédois ont proposé des amen-

dements aux articles 12 et 15 du Pacte en vue de rendre obligatoire, pour tout État membre de la Société, la constitution d'une Commission permanente d'arbitrage et de conciliation. Cette Commission examinerait tous les différends qui pourraient s'élever entre l'État en question et tout autre Membre de la Société. La Commission a examiné ces propositions et soumis son rapport qui a été adopté par la 3<sup>me</sup> Assemblée.

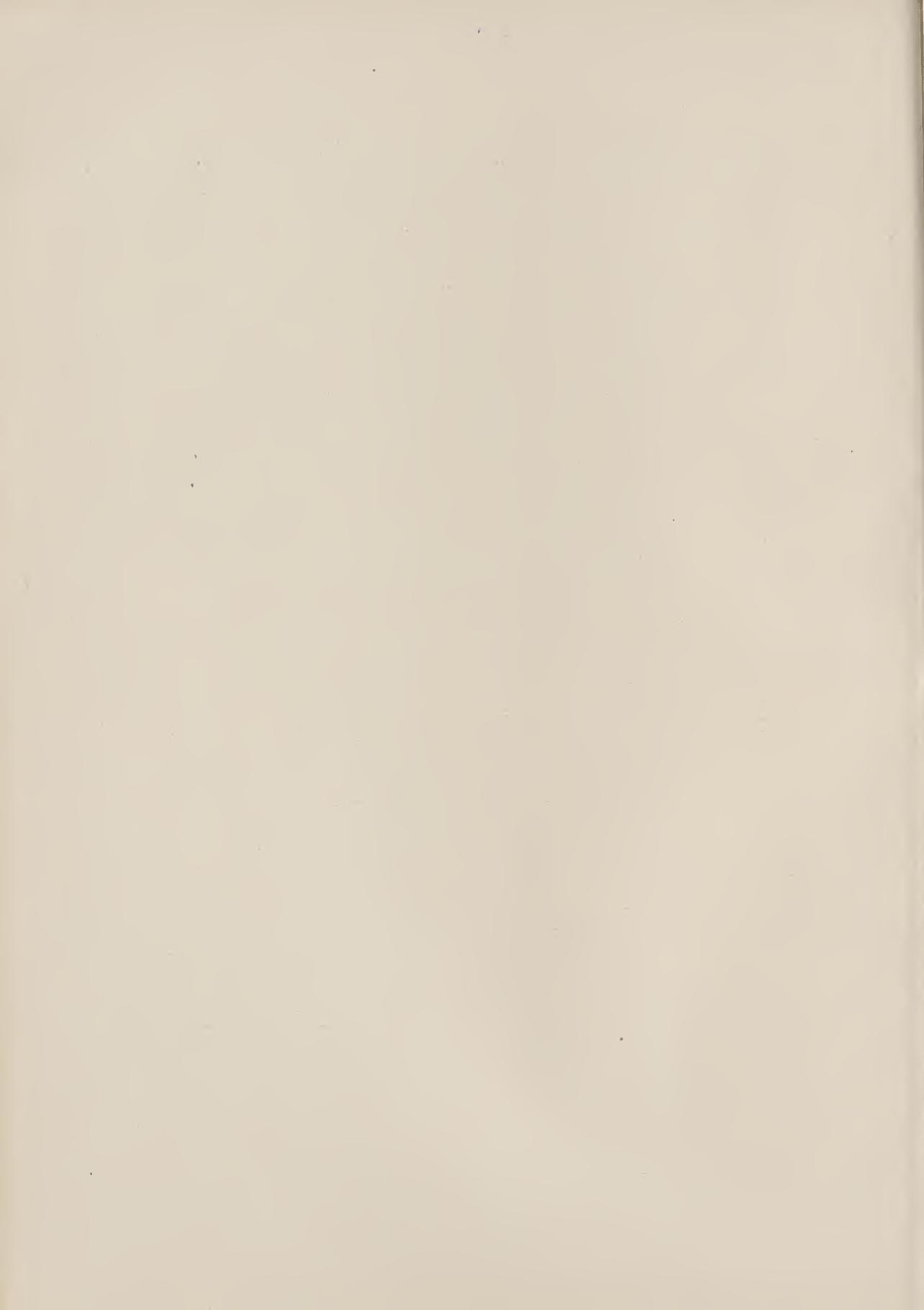
**COMMISSION DE RÉPARTITION DES DÉPENSES.** — **Siège :** Genève. **Fondation :** 1920. **But :** Proposer au Conseil une solution au problème de la répartition équitable des dépenses de la Société entre les différents États membres. **Membres en 1922 :** Président : M. Réveillaud (France), Sir H. Strakosch (Union de l'Afrique du Sud), M. Barboza Carneiro (Brésil), M. Marcello Soleri (Italie). **Finances :** Les dépenses de la Commission sont à la charge de la Société des Nations. **Travaux :** Sessions en février et en juin 1921 ; rapport soumis au Conseil et à la 2<sup>me</sup> Assemblée. Session à Paris en juin-juillet 1922 ; rapport soumis à la 3<sup>me</sup> assemblée. **Résumé historique :** La Commission a été nommée par le Conseil, en exécution de la recommandation adoptée par la 1<sup>re</sup> Assemblée. La 2<sup>me</sup> Assemblée a autorisé la prolongation du mandat de la Commission afin qu'elle puisse préparer un nouveau rapport pour le soumettre à la 3<sup>me</sup> Assemblée. La 3<sup>me</sup> Assemblée a demandé au Conseil d'inviter la Commission à continuer ses recherches en vue de préparer un tableau définitif qui sera soumis à une Assemblée ultérieure.

**COMMISSION INTERNATIONALE DU BLOCUS.** — **Fondation :** 1921. **But :** Étude de l'application de l'article 16 du Pacte. **Membres :** un représentant de chacun des Membres permanents du Conseil ; un représentant de Cuba, de l'Espagne, de la Norvège et de la Suisse respectivement. **Finances :** Les dépenses (frais de déplacement, etc.), sont imputées au budget de la Société des Nations. **Travaux :** Réunion à Genève du 22 au 29 août 1921 ; rapport soumis au Conseil. **Résumé historique :** Conformément à la résolution de l'Assemblée du 10 décembre 1920, cette Commission a été instituée par le Conseil le 22 février 1921.

**COMMISSION TEMPORAIRE MIXTE POUR LA RÉDUCTION DES ARMEMENTS.** — **Fondation :** 1921. **But :** Préparer, pour soumission au Conseil dans un avenir prochain, toutes études et propositions sur la question de la réduction des armements, prévue à l'article 8 du Pacte. **Membres :** 14 personnalités connues pour leur compétence en matière politique, sociale et économique ; 6 experts en questions militaires, navales et aériennes, désignés par la Commission permanente consultative pour les questions militaires, navales et aériennes ; 4 experts en matière économique et financière, désignés par la Commission économique et financière provisoire ; 3 membres ouvriers du Bureau international du Travail, désignés par le Groupe ouvrier du Conseil d'Administration ; 3 membres patrons du Groupe patronal du Conseil d'Administration du Bureau international du Travail qui ont été désignés par le Conseil de la Société des Nations. **Bureau :** Président : M. Viviani ; Vice-Présidents, Lord Esher, M. Schanzer ; Secrétaire : M. S. de Madariaga, chef de service de la Section du désarmement au Secrétariat de la Société des Nations. **Finances :** Les dépenses sont à la charge de la Société des Nations. **Travaux :** Réunions à Paris, 16-17 juillet 1921 ; Genève, 2-5 septembre 1921 ; Paris, 20-23 février 1922 ; Paris, 3-7 juillet 1922 ; Genève, 30 août 3 septembre 1922 ; rapport au Conseil. **Résumé historique :** Conformément à la résolution de l'Assemblée du 14 décembre 1920, la constitution de cette Commission a été décidée par le Conseil le 25 février 1921. Elle a été élargie à différentes reprises par le Conseil et compte actuellement en fait 30 membres.

**HAUT COMMISSARIAT POUR LES RÉFUGIÉS.** — **Siège :** Genève. **Fondation :** 1921. **But :** Coordonner l'action des gouvernements et des organisations privées en vue de secourir les réfugiés. **Haut Commissaire :** Dr Fridtjof

Nansen. **Finances** : Subventions accordées par le Conseil de la Société des Nations, ainsi que par différents États Membres de la Société et différentes organisations de secours. **Travaux** : 1) Établissement d'un Statut juridique pour les réfugiés au moyen de certificats d'identité ; 2) Étude du rapatriement, de l'émigration et de l'organisation du travail des réfugiés dans les pays où ils résident actuellement ; 3) Secours matériels. **Résumé historique** : Le 27 juin 1921, le Conseil a approuvé la nomination d'un Haut Commissaire ; en août 1921, le Conseil a convoqué à Genève une Conférence des représentants des Gouvernements suivants : Bulgarie, Chine, Tchécoslovaquie, Finlande, France, Grèce, Pologne, Roumanie, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes et Suisse, du Comité international de la Croix-Rouge, de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, de l'Union internationale de secours aux enfants, etc. Cette conférence a adopté un certain nombre de résolutions et de recommandations qui ont été examinées par le Conseil et transmises aux États Membres de la Société. Le 1<sup>er</sup> septembre, le Dr Nansen a accepté, sur l'invitation du Conseil, les fonctions de Haut Commissaire. En octobre, des délégués ont été désignés dans différents pays en qualité d'agents du Haut Commissariat, opérant en liaison avec les délégués désignés par les gouvernements. En juillet 1922, une conférence des délégués officiels des gouvernements a été tenue à Genève ; au cours de cette conférence, un modèle de certificat d'identité pour les réfugiés russes a été arrêté, puis adopté par un grand nombre d'États. La 3<sup>me</sup> Assemblée a invité le Dr Nansen à organiser l'œuvre de secours des réfugiés grecs d'Asie Mineure ; le Conseil a ensuite autorisé le Haut Commissaire à étudier, d'accord avec la Commission économique et financière, l'installation de ces réfugiés en Macédoine et en Thrace.



## L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

Les raisons qui ont motivé la création de l'Organisation internationale du Travail sont exposées dans le préambule des statuts de cette Organisation qui forment la Partie XIII du Traité de Versailles. Le texte de ce préambule est le suivant :

Attendu que la Société des Nations a pour but d'établir la paix universelle et qu'une telle paix ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale ;

Attendu qu'il existe des conditions de travail impliquant, pour un grand nombre de personnes, l'injustice, la misère et les privations, ce qui engendre un tel mécontentement que la paix et l'harmonie universelles sont mises en danger, et attendu qu'il est urgent d'améliorer ces conditions : par exemple, en ce qui concerne la réglementation des heures de travail, la fixation d'une durée maxima de la journée et de la semaine de travail, le recrutement de la main-d'œuvre, la lutte contre le chômage, la garantie d'un salaire assurant des conditions d'existence convenables, la protection du travailleur contre les maladies générales ou professionnelles et les accidents résultant du travail, la protection des enfants, des adolescents et des femmes, les pensions de vieillesse et d'invalidité, la défense des intérêts des travailleurs occupés à l'étranger, l'affirmation du principe de la liberté d'association syndicale, l'organisation de l'enseignement professionnel et technique et autres mesures analoges ;

Attendu que la non-adoption par une nation quelconque d'un régime de travail réellement humain fait obstacle aux efforts des autres nations désireuses d'améliorer le sort des travailleurs dans leurs propres pays ;

Les HAUTES PARTIES CONTRACTANTES, mues par des sentiments de justice et d'humanité, aussi bien que par le désir d'assurer une paix mondiale durable, ont convenu ce qui suit :

*(Suivent les dispositions en vertu desquelles a été créée l'Organisation internationale du Travail).*

Il a été stipulé dans la Partie XIII du Traité que les Etats Membres originaires de la Société des Nations seraient également Membres originaires de l'Organisation internationale du Travail. Au mois d'octobre 1922, les Etats énumérés ci-après étaient Membres de l'Organisation internationale du Travail <sup>1</sup>.

AFRIQUE DU SUD.  
ALBANIE.  
ALLEMAGNE.  
ARGENTINE.  
AUSTRALIE.  
AUTRICHE.  
BELGIQUE.  
BOLIVIE.  
BRÉSIL.  
BULGARIE.  
CANADA.  
CHILI.  
CHINE.  
COLOMBIE.  
COSTA RICA.  
CUBA.  
DANEMARK.  
ÉQUATEUR.

ESPAGNE.  
ESTHONIE.  
FINLANDE.  
FRANCE.  
GRANDE-BRETAGNE.  
GRÈCE.  
GUATÉMALA.  
HAÏTI.  
HEDJAZ (Royaume du).  
HONDURAS.  
HONGRIE.  
INDE.  
ITALIE.  
JAPON.  
LETTONIE.  
LIBÉRIA.  
LITUANIE.  
LUXEMBOURG.  
NICARAGUA.

NORVÈGE.  
NOUVELLE-ZÉLANDE.  
PANAMA.  
PARAGUAY.  
PAYS-BAS.  
PÉROU.  
PERSE.  
POLOGNE.  
PORTUGAL.  
ROUMANIE.  
SALVADOR.  
SERBES, CROATES ET SLOVÈNES  
(Royaume des).  
SIAM.  
SUÈDE.  
SUISSE.  
TCHÉCOSLOVAQUIE.  
URUGUAY.  
VENEZUELA.

(1) L'Allemagne et l'Autriche ont été admises dans l'Organisation internationale du Travail en exécution d'une décision de la Conférence de Washington. La Hongrie, admise au sein de la Société des Nations par l'Assemblée qui a eu lieu à Genève, au mois de septembre 1922, fait de droit partie de l'Organisation internationale du Travail. Elle a, d'ailleurs, envoyé des délégués à la dernière Conférence.

L'Organisation internationale du Travail comprend :  
La Conférence générale des représentants des Membres ;  
Le Bureau international du Travail.

## CONFÉRENCE GÉNÉRALE

Conformément à l'article 389 du Traité, la Conférence générale des représentants des Etats Membres tiendra des sessions chaque fois que besoin sera et au moins une fois par an.

La Conférence est composée de quatre représentants de chacun des Etats Membres, dont deux sont les délégués du gouvernement et dont les deux autres représentent respectivement, d'une part, les employeurs, d'autre part, les travailleurs ressortissant à chacun des Etats Membres.

Chaque délégué peut être accompagné de conseillers techniques dont le nombre est fixé à deux, au plus, pour chacune des matières distinctes inscrites à l'ordre du jour de la session.

Lorsque des questions intéressant spécialement des femmes doivent venir en discussion à la Conférence, il est prévu qu'une femme au moins devra être désignée comme conseiller technique.

Les Etats Membres s'engagent à désigner les délégués et conseillers techniques non gouvernementaux, d'accord avec les organisations professionnelles les plus représentatives, soit des employeurs, soit des travailleurs du pays, sous la réserve que de telles organisations existent.

La Conférence prend ses décisions, soit sous forme de projets de convention, soit sous forme de recommandations. Dans les deux cas, la majorité des deux tiers des suffrages exprimés est nécessaire pour qu'un projet de convention ou une recommandation soient adoptés au vote final par la Conférence.

La Conférence a déjà tenu quatre sessions, la première à Washington (octobre-novembre 1919), durant laquelle six projets de convention et six recommandations furent adoptés ; la deuxième à Gênes (juin-juillet 1920), au cours de laquelle trois projets de convention et quatre recommandations furent adoptés ; la troisième à Genève en octobre-novembre 1921, adopta sept projets de convention et huit recommandations ; enfin, la quatrième, réunie à Genève également, en octobre 1922, a adopté une recommandation.

## BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL

(7, route de Pregny, Genève)

Adresse télégraphique : *Interlab Genève Suisse*. — Téléphone : *Mont-Blanc 6200*.

Il est stipulé à l'article 393 que :

Le Bureau international du Travail sera placé sous la direction d'un Conseil d'administration composé de vingt-quatre personnes, lesquelles seront désignées selon les dispositions suivantes :

Le Conseil d'administration du Bureau international du Travail sera composé comme suit :

Douze personnes représentant les gouvernements ;

Six personnes élues par les délégués à la Conférence représentant les patrons ;

Six personnes élues par les délégués à la Conférence représentant les employés et ouvriers.

Sur les douze personnes représentant les gouvernements, huit seront nommées par les Membres dont l'importance industrielle est la plus considérable et quatre seront nommées par les Membres désignés à cet effet par les délégués gouvernementaux à la Conférence, exclusion faite des délégués des huit Membres susmentionnés.

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de trois ans. En conséquence, la Conférence de 1922 a procédé au renouvellement du Conseil dont

les membres avaient été désignés par la Conférence de 1919. Le Conseil a tenu, depuis sa création jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1923, seize sessions. Il a constitué un Comité du budget chargé d'examiner les dépenses du Bureau. Une Commission du règlement a de même été nommée pour régler les questions de procédure.

Les attributions du Bureau sont définies à l'article 396 du Traité de la manière suivante :

Les fonctions du Bureau international du Travail comprendront la centralisation et la distribution de toutes informations concernant la réglementation internationale de la condition des travailleurs et du régime du travail, et, en particulier, l'étude des questions qu'il est proposé de soumettre aux discussions de la Conférence en vue de la conclusion des conventions internationales, ainsi que l'exécution de toutes enquêtes spéciales prescrites par la Conférence.

Il sera chargé de préparer l'ordre du jour des sessions de la Conférence.

Il s'acquittera, en conformité des stipulations de la présente Partie du Traité, des devoirs qui lui incombent en ce qui concerne tous différends internationaux.

Il rédigera et publiera en français, en anglais, et dans telle autre langue que le Conseil d'administration jugera convenable, un bulletin périodique consacré à l'étude des questions concernant l'industrie et le travail et présentant un intérêt international.

D'une manière générale, il aura, en sus des fonctions indiquées au présent article, tous autres pouvoirs et fonctions que la Conférence jugera à propos de lui attribuer.

Le Traité de Paix prévoit également que le Directeur du Bureau international du Travail sera désigné par le Conseil d'administration, de qui il recevra ses instructions et vis-à-vis duquel il sera responsable de la bonne marche du Bureau, ainsi que de l'exécution de toutes autres tâches qui peuvent lui être confiées. Le Directeur désignera le personnel en faisant porter son choix, dans toute la mesure compatible avec le souci d'obtenir le meilleur rendement, sur des personnes de différentes nationalités. Un certain nombre de ces personnes devront être des femmes.

L'organisation actuelle du Bureau comporte la Direction, trois divisions et les services intérieurs indispensables.

Le Directeur a été désigné à la deuxième session du Conseil d'administration du mois de janvier 1920. Le Directeur adjoint a été nommé immédiatement après par le Directeur.

#### DIRECTION

*Directeur* : M. Albert Thomas.  
*Directeur-adjoint* : M. H. B. Butler.

#### CABINET

*Chef de Cabinet* : M. G. Fleury.

Les services suivants ont été rattachés au Cabinet :

*Conseiller juridique* : M. J. de Vilallonga.  
*Service de presse* : M. M. Viple.  
*Service de Contrôle* : M. V. Lourtioux.

#### DIVISION DIPLOMATIQUE

*Chef de division* : M. E. J. Phelan.

#### I. SECTION GÉNÉRALE : SECRÉTARIAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA CONFÉRENCE

*Chef de section* : M. C. Pône.

#### II. SECTION DES CONVENTIONS.

*Chef de section* : M. H. A. Grimshaw.

#### SERVICE DE L'ÉMIGRATION.

*Chef de service* : Dr L. Varlez.

#### SERVICE DES MUTILÉS.

*Chef de service* : M. A. P. Tixier.

#### DIVISION DES RECHERCHES

*Chef de division* : Dr Royal Meeker

#### SECTION DE LA STATISTIQUE.

*Chef de section* : Dr Karl Pribram.

SECTION DE LA LÉGISLATION DU TRAVAIL.

*Chef de section* : Mlle Sophy Sanger.

SECTION DES PUBLICATIONS.

*Chef de section* (faisant fonction) : M. P. Waelbroeck.

SERVICE DES ÉTUDES GÉNÉRALES.

*Chef de service* : Dr William Martin.

SERVICE DES RELATIONS INDUSTRIELLES.

*Chef de service* : M. J. Chappey.

SERVICE DU CHÔMAGE.

*Chef des services* : M. Edgard Milhaud.

A. *Recherches générales et enquête.*

B. *Service technique du chômage.*

*Chef de service* : M. Henri Fuss.

SERVICE D'HYGIÈNE INDUSTRIELLE.

*Chef de service* : Dr L. Carozzi.

SERVICE DE LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE.

*Chef de service* : Dr F. Ritzmann.

SERVICE DES QUESTIONS AGRICOLES.

*Chef de service* : Dr W. A. Riddell.

SERVICE DES QUESTIONS RUSSES.

*Chef de service* (faisant fonction) : M. D. Dickinson.

DIVISION DES RENSEIGNEMENTS ET DES RELATIONS

*Chef de division* : Dr G. E. di Palma Catiglione.

GRUPE DES INFORMATIONS.

*Chef de section* : M. G. A. Johnston.

1. SECTION DES INFORMATIONS NATIONALES.

*Chef de section* (faisant fonction) : Dr G. Gallone.

2. BIBLIOTHÈQUE.

*Bibliothécaire* : M. O. Selmer Anderssen.

3. SERVICE DES DOCUMENTS.

*Chef de service* : M. A. Baumeister.

4. SERVICE DES INFORMATIONS SOCIALES.

*Chef de service* : Dr G. Thélin.

5. SERVICE DE TRADUCTION.

*Chef de service* : M. A. Michelet.

SERVICE DES ORGANISATIONS PATRONALES INTERNATIONALES.

*Chef de service* : M. P. Devinat.

SERVICE DES ORGANISATIONS OUVRIÈRES INTERNATIONALES.

*Chef de service* : M. J. J. de Roode.

SERVICE DE LA COOPÉRATION.

*Chef de service* : Dr G. Fauquet.

SERVICE DES QUESTIONS MARITIMES.

*Chef de service* : M. F. C. Randall.

BUREAU DE VENTE ET DE PUBLICITÉ.

*Chef de bureau* : M. R. Joucla-Pelous.

SERVICES CENTRAUX

BUREAU DE L'ADMINISTRATION INTÉRIEURE.

*Chef de bureau* : M. F. I. Lloyd.

BUREAU DES ARCHIVES.

*Archiviste* : Dr M. Thudichum.

BUREAU DES IMPRESSIONS.

*Chef de bureau* : M. F. Soulier-Valbert.

BUREAU DE COMPTABILITÉ.

*Chef de bureau* : M. F. M. Collins.

BUREAU DU PERSONNEL.

*Chef de bureau* : M. W. J. Ellison.

Commissions

Le Bureau international du Travail s'est en outre assuré le concours d'experts et de techniciens réunis dans diverses Commissions permanentes ou temporaires.

La *Commission internationale de l'émigration* a été créée en exécution d'une réso-

lution de la Conférence de Washington. Elle s'est réunie au mois d'août 1921, sous la présidence de Lord Ullswater et a présenté un rapport au Conseil d'administration, qui l'a déposé devant la Conférence de Genève de 1921. Une question concernant l'émigration, inscrite à l'ordre du jour de la Conférence de 1922, a fait l'objet d'une recommandation.

La création de la *Commission paritaire maritime* fut décidée par le Conseil d'administration au mois de mars 1920. Le Président du Conseil d'administration est, en même temps, Président de cette Commission qui se compose de deux membres du Conseil d'administration, de cinq représentants des armateurs et de cinq représentants des marins. Cette commission fournit des avis au Bureau international du Travail sur toutes les questions maritimes.

La *Commission consultative de l'Hygiène industrielle*, dont l'institution avait été proposée par la Conférence de Washington, a été créée provisoirement et s'est réunie au mois d'octobre 1921. Le Conseil d'administration en a décidé la constitution définitive au mois de janvier 1922. Elle est entièrement composée d'experts ; la plus grande partie de sa tâche s'effectue par correspondance.

La Conférence de Genève de 1921 a proposé la création d'une *Commission consultative pour l'étude des questions se rapportant au charbon*. Cette Commission, qui a pour mission d'étudier le problème de l'infection par les spores charbonneuses sous tous ses aspects et qui est composée d'experts des principaux pays particulièrement intéressés à la question, s'est réunie à Londres, du 5 au 17 décembre 1922, et a présenté un rapport au Conseil d'administration.

Une réunion d'experts en matière d'*assurances sociales* a eu lieu au Bureau international du Travail, au mois de septembre 1921, en vue d'examiner comment les experts des divers pays pourraient le mieux collaborer avec le Bureau international du Travail et la manière selon laquelle une Commission consultative pourrait être créée.

Le Conseil d'administration a autorisé le Directeur, au mois de septembre 1921, à faire appel à des experts pour toutes questions se rapportant aux *mutilés de la guerre*. Une première réunion d'experts en matière d'assistance aux mutilés a eu lieu à Genève en mars 1922. Elle a étudié l'organisation de l'assistance médicale et de la prothèse, ainsi que l'organisation de l'assistance aux invalides résidant hors de leur pays.

### Correspondants nationaux

Cinq correspondants nationaux ont été nommés dans les pays les plus importants : France, Grande-Bretagne, Italie, Etats-Unis, Allemagne, afin de permettre au Bureau de suivre attentivement les grands mouvements industriels et ouvriers. Leur tâche consiste principalement à agir comme intermédiaires entre le Bureau et les gouvernements et associations patronales ou ouvrières de leur pays respectif.

### PUBLICATIONS :

- Bulletin officiel* (publication hebdomadaire paraissant en anglais, en français et en allemand).
- Revue internationale du Travail* (publication mensuelle paraissant en anglais et en français).
- Informations sociales* (publication hebdomadaire paraissant en anglais et en français).
- Questions russes*. Supplément des *Informations sociales* (paraissant tous les quinze jours, en anglais et en français).
- Internationale Rundschau der Arbeit* (publication mensuelle éditée par les soins du Bureau de correspondance de Berlin).
- Presse-Mitteilungen* (publication hebdomadaire éditée par les soins du Bureau de correspondance de Berlin).
- Informazione sociali* (publication mensuelle éditée par les soins du Bureau de correspondance de Rome).
- Annuaire international du Travail* (publié en anglais, en français et en allemand).
- Série législative* (publiée en anglais, en français et en allemand).
- Documents de la Conférence internationale du Travail* (publiés en anglais et en français).
- Etudes et Documents* (publiés en anglais et en français).
- Etudes spéciales* (publiées en anglais et en français).

## THE INTERNATIONAL LABOUR ORGANISATION

The objects for which the International Labour Organisation was called into being are set forth in the Preamble to the Charter of this Organisation, which is contained in Part XIII of the Peace Treaty. The text of this preamble is as follows :

Whereas the League of Nations has for its object the establishment of universal peace, and such a peace can be established only if it is based upon social justice ;

And whereas conditions of labour exist involving such injustice, hardship and privation to large numbers of people as to produce unrest so great that the peace and harmony of the world are imperilled ; and an improvement of those conditions is urgently required, as, for example, by the regulation of the hours of work, including the establishment of a maximum working day and week, the regulation of the labour supply, the prevention of unemployment, the provision of an adequate living wage, the protection of the worker against sickness, disease and injury arising out of his employment, the protection of children, young persons and women, provision for old age and injury, protection of the interests of workers when employed in countries other than their own, recognition of the principle of freedom of association, the organisation of vocational and technical education and other measures ;

Whereas also the failure of any nation to adopt humane conditions of labour is an obstacle in the way of other nations which desire to improve the conditions in their own countries ;

The HIGH CONTRACTING PARTIES, moved by sentiments of justice and humanity as well as by the desire to secure the permanent peace of the world, agree to the following :

*(Here follow the detailed provisions for the establishment of the International Labour Organisation.)*

It was provided in Part XIII of the Treaty that the original States Members of the League of Nations should be the original Members of this Organisation. The following are now States Members of the International Labour Organisation (October 1922) (1) :

ALBANIA.	FRANCE.	NORWAY.
ARGENTINE.	GERMANY.	PANAMA.
AUSTRALIA.	GREAT BRITAIN.	PARAGUAY.
AUSTRIA.	GREECE.	PERSIA.
BELGIUM.	GUATEMALA.	PERU.
BOLIVIA.	HAITI.	POLAND.
BRAZIL.	HEDJAZ.	PORTUGAL.
BULGARIA.	HONDURAS.	ROUMANIA.
CANADA.	HUNGARY.	SALVADOR.
CHILE.	INDIA.	SERBS, CROATS AND SLOVENES
CHINA.	ITALY.	(KINGDOM OF).
COLOMBIA.	JAPAN.	SIAM.
COSTA RICA.	LATVIA.	SOUTH AFRICA.
CUBA.	LIBERIA.	SPAIN.
CZECHOSLOVAKIA.	LITHUANIA.	SWEDEN.
DENMARK.	LUXEMBURG.	SWITZERLAND.
ECUADOR.	NETHERLANDS.	URUGUAY.
ESTHONIA.	NEW ZEALAND.	VENEZUELA.
FINLAND.	NICARAGUA.	

The permanent Organisation consists of :

The General Conference of Representatives of the members ;

The International Labour Office.

---

(1) Austria and Germany were admitted by the Washington Conference. Hungary was admitted to the League of Nations by the Assembly held at Geneva in September 1922 and is *ipso facto* a Member of the International Labour Organisation. She sent delegates to the last Conference.

## GENERAL CONFERENCE

The meetings of the General Conference of Representatives of the States Members may, by Article 389 of the Treaty, be held from time to time as occasion may require, and must be held at least once in every year.

The Conference is composed of four Representatives of each of the States Members, of whom two are Government Delegates, and the two others Delegates representing respectively the employers and the workers of each of the States Members. Each Delegate may be accompanied by advisers, who may not exceed two in number for each item on the Agenda of the meeting. When questions especially affecting women are to be considered by the Conference, it is provided that one at least of the advisers should be a woman.

The States Members undertake to nominate non-Government Delegates and advisers chosen in accordance with the industrial organisations, if such organisations exist, which are most representative of employers or workers, as the case may be, in their respective countries.

The decisions of the Conference take the form either of Draft Conventions or of Recommendations. Both require for final adoption a majority of two-thirds of the votes cast.

Four Sessions of the Conference have now been held : the first at Washington in October-November 1919, at which six Draft Conventions and six Recommendations were adopted, the second at Genoa in June-July 1920, at which three Draft Conventions and four Recommendations were adopted, the third at Geneva in October-November 1921, at which seven Draft Conventions and eight Recommendations were adopted, and the fourth, held also at Geneva in October 1922, at which one Recommendation was adopted.

## THE INTERNATIONAL LABOUR OFFICE

(17, route de Pregny, Geneva)

Telegraphic address : *Interlab Geneva-Switzerland* ; Telephone : *Mont-Blanc 6200*

It is provided by Article 393 that :

The International Labour Office shall be under the control of a Governing Body consisting of twenty-four persons, appointed in accordance with the following provisions :

The Governing Body of the International Labour Office shall be constituted as follows :

Twelve persons representing the Governments ;

Six persons elected by the Delegates to the Conference representing the employers ;

Six persons elected by the Delegates to the Conference representing the workers.

Of the twelve persons representing the Governments, eight shall be nominated by the Members which are of the chief industrial importance, and four shall be nominated by the Members selected for the purpose by the Government Delegates to the Conference, excluding the Delegates of the eight Members mentioned above.

The members of the Governing Body hold office for three years. As the first appointments were made at the 1919 Conference, it fell to the 1922 Conference to make new nominations. From its establishment up to January 1st, 1923, the Governing Body has held sixteen Sessions. Two Committees have been set up : one for Finance and one upon Standing Orders. The Finance Committee examines the expenditure of the Office, and various questions of procedure are referred to the Committee on Standing Orders.

The duties of the Office are defined as follows in Article 396 of the Treaty :

The functions of the International Labour Office shall include the collection and distribution of information on all subjects relating to the international adjustment of conditions of industrial life and labour, and particularly the examination of subjects which it is proposed to bring before the Conference with a view to the conclusion of international conventions, and the conduct of such special investigations as may be ordered by the Conference.

It will prepare the agenda for the meetings of the Conference.

It will carry out the duties required of it by the provisions of this part of the present Treaty in connection with international disputes.

It will edit and publish in French and English, and in such other languages as the Governing Body may think desirable, a periodical paper dealing with problems of industry and employment of international interest.

Generally, in addition to the functions set out in this Article, it shall have such other powers and duties as may be assigned to it by the Conference.

The Treaty further provides that the Governing Body shall appoint a Director of the International Labour Office who, subject to the instructions of the Governing Body, shall be responsible for the efficient conduct of the Office and for such other duties as may be assigned to him, and shall appoint the staff, selecting persons of different nationalities so far as is possible with due regard to the efficiency of the work of the Office. A certain number of the staff appointed are to be women.

The organisation of the Office at present includes the Directorate and three Divisions, with the necessary Central Services. The Director was appointed by the Governing Body at its Second Session in January 1920 and the Deputy Director was appointed by the Director immediately afterwards.

#### DIRECTORATE

*Director* : Albert THOMAS

*Deputy Director* : H. B. BUTLER, C. B.

#### THE CABINET

*Chief of Cabinet* : G. Fleury.

Attached to the Cabinet are the following Services of the Directorate :

*Legal Adviser* : J. de Vilallonga.

*Press Service* : M. Viple.

*Appropriations Service* : V. Lourtioux.

#### DIPLOMATIC DIVISION

*Chief of Division* : E. J. Phelan.

SECTION I : GENERAL : SECRETARIAT OF THE GOVERNING BODY AND OF THE CONFERENCE.

*Chief of Section* : C. Pône.

SECTION II : APPLICATION OF CONVENTIONS.

*Chief of Section* : H. A. Grimshaw.

EMIGRATION SERVICE.

*Chief of Service* : Dr. Louis Varlez.

DISABLEMENT SERVICE.

*Chief of Service* : A. P. Tixier.

#### RESEARCH DIVISION

*Chief of Division* : Dr. Royal Meeker

STATISTICAL SECTION.

*Chief of Section* : Dr. Karl Pribram.

LABOUR LEGISLATION SECTION.

*Chief of Section* : Sophy Sanger.

EDITORIAL SECTION.

*Acting Chief of Section* : P. Waelbroeck.

GENERAL STUDIES SERVICE.

*Chief of Service* : Dr. William Martin.

INDUSTRIAL RELATIONS SERVICE.

*Chief of Service* : J. Chappay.

UNEMPLOYMENT SERVICES.

*Chief of Services* : Edgard Milhaud.

A. *General Researches and Enquiry.*

B. *Technical Service.*

*Chief of Service* : Henri Fuss.

INDUSTRIAL HEALTH SERVICE.

*Chief of Service* : Dr. L. Carozzi.

SAFETY SERVICE.

*Chief of Service* : Dr. F. Ritzmann.

AGRICULTURAL SERVICE.

*Chief of Service* : Dr. W. A. Riddell.

RUSSIAN SERVICE.

*Acting Chief of Service* : D. Dickinson.

INTELLIGENCE AND LIAISON DIVISION

*Chief of Division* : Dr. G. E. di Palma Castiglione

INFORMATION GROUP.

*Chief of Section* : G. A. Johnston.

1. NATIONAL INFORMATION SECTION.

*Acting Chief of Section* : Dr. G. Gallone.

2. LIBRARY.

*Librarian* : O. Selmer-Anderssen.

3. DOCUMENTS SERVICE.

*Chief of Service* : A. Baumeister.

4. INDUSTRIAL AND LABOUR INFORMATION SERVICE.

*Chief of Service* : Dr. G. Thélin.

5. TRANSLATION SERVICE.

*Chief of Service* : A. Michelet.

INTERNATIONAL EMPLOYERS' ORGANISATIONS SERVICE.

*Chief of Service* : P. Devinat.

INTERNATIONAL WORKERS' ORGANISATIONS SERVICE.

*Chief of Service* : J. J. de Roode.

CO-OPERATIVE SERVICE.

*Chief of Service* : Dr. G. Fauquet.

MARITIME SERVICE.

*Chief of Service* : J. C. Randall.

SALES AND PUBLICITY BRANCH.

*Head of Branch* : R. Joucla-Pelous.

CENTRAL SERVICES

ESTABLISHMENT BRANCH.

*Head of Branch* : F. I. Lloyd.

REGISTRY.

*Head of Branch* : Dr. M. Thudichum.

PRINTING BRANCH.

*Head of Branch* : F. Soulier-Valbert.

ACCOUNTS BRANCH.

*Chief Accountant* : F. M. Collins.

STAFF BRANCH.

*Head of Branch* : W. J. Ellison.

Commissions

The advice of scientists and experts is secured by means of permanent or temporary Commissions working in collaboration with the International Labour Office.

The *International Emigration Commission* was established by a resolution of the Washington Conference and met in August 1921 under the chairmanship of Lord Ullswater. Its report was presented to the Governing Body, which submitted it to the Geneva Conference of 1921. An item concerning emigration was inscribed on the Agenda of the 1922 Conference, and a Recommendation on the subject was adopted by the Conference.

The creation of a *Joint Maritime Commission* was decided upon by the Governing Body in March 1920. The Chairman of the Governing Body is Chairman of the Commission, which consists of two members of the Governing Body, five representatives of the shipowners and five representatives of the seamen. It advises the Office on all maritime questions connected with its work.

An *Advisory Commission on Industrial Hygiene*, which was proposed by the Washington Conference, was provisionally constituted and met in October 1921. In January

1922 the Governing Body decided upon the definite constitution of this Commission, which is to consist entirely of experts; the greater part of the work of the Commission is to be carried on by correspondence.

An *Advisory Committee for the Study of Questions relating to Anthrax* was proposed by the Geneva Conference of 1921 and is now constituted. The purpose of the Committee, which consists of experts from the chief countries interested, is to examine the problem of infection from anthrax spores in all its bearings. The Committee met in London from December 5th to 17th, 1923, and has presented a report to the Governing Body.

A meeting of experts in *social insurance* was held at the International Labour Office in September 1921 to examine the means by which experts in various countries could best assist the International Labour Office and the manner in which a consultative committee could be established.

In September 1921 the Governing Body authorised the Director to consult experts in all matters relating to *men disabled in the war*. A first meeting of experts in war disablement relief was held at Geneva in March 1922. It examined ways of organising medical insurance and prosthesis, as well as insurance for disabled men living outside their own country.

#### National Correspondents

National correspondents have been appointed in five of the most important countries (France, Great Britain, Italy, United States, Germany) in order to assist the Office to follow more closely the principal movements in industry and labour. Their functions are mainly to act as intermediaries between the Office and the Government and employers, and workers' organisations in their respective countries.

#### PUBLICATIONS :

*Official Bulletin* (published in English, French, and German; weekly).

*International Labour Review* (published in English and French; monthly).

*Industrial and Labour Information* (published in English and French; weekly).

*Russian Supplement to Industrial and Labour Information* (published in English and French; fortnightly).

*Internationale Rundschau der Arbeit* (published by the National Correspondent in Berlin; monthly).

*Presse-Mitteilungen* (published by the National Correspondent in Berlin; weekly).

*Informazione sociali* (published by the National Correspondent in Rome; weekly).

*International Labour Directory* (published in English, French and German; annual).

*Legislative Series* (published in English, French, and German).

*Documents of the International Labour Conference* (published in English and French).

*Studies and Reports* (published in English and French).

*Special Reports* (published in English and French).

---

# League of Nations

---

## Organisations not included in the Handbook.

*(It is requested that information with regard to international organisations not included in the Handbook be communicated on the following questionnaire to the Director, Section of International Bureau, League of Nations, Geneva, Switzerland).*

Official Title : .....

Seat and Address of Central Office : .....

Date of Foundation : .....

Object : .....

Members (Adherent Governments or countries, etc.) : .....

Governing Bodies : .....

Officers (Chairman, Vice-Chairman, Secretary, etc.) : .....

Finance : a) Sources of Income; b) Amount of Subscription; c) Annual expenditure : .....

Activities (Conferences, Publications, etc.) : .....

Brief Historical Facts : .....

# League of Nations

THE LEAGUE OF NATIONS

# Société des Nations

## Organisations non mentionnées dans le Répertoire.

(On prie de communiquer les informations sur les organisations internationales qui ne figurent pas dans le Répertoire, au directeur de la Section des bureaux internationaux au Secrétariat de la Société des Nations, à Genève (Suisse), en utilisant le questionnaire suivant :

Titre officiel : .....

Siège : Adresses du bureau central .....

Date de fondation .....

Bul : .....

.....

.....

Membres (Gouvernements ou nations, etc.) : .....

.....

.....

Direction : .....

.....

Comité (Président, Vice-Président, Secrétaire, etc.) : .....

.....

.....

Finances : a) Source de revenus ; b) Cotisations des membres ; c) Dépenses

annuelles .....

.....

.....

Travaux (Conférences, publications, journaux, etc) : .....

.....

.....

Résumé historique : .....

.....

.....



# League of Nations

---

## Changes in Organisations included in the Handbook.

*(It is requested that any changes in the organisations included in the Handbook be communicated on the following form to the Director, Section of International Bureaux, League of Nations, Geneva, Switzerland, by January 15th, 1924, at latest).*

*Name of Organisation* .....

*Change of Address* .....

*New Officials* .....

.....

.....

*Changes in Constitution or Regulations* .....

.....

*Changes in Membership* .....

.....

.....

*Recent Activities* .....

.....

.....

# League of Nations

# Société des Nations

---

## Changements intervenus dans les organisations mentionnées dans le Répertoire.

(On prie de communiquer avant le 15 janvier 1924 au plus tard, tout changement intervenu dans une des organisations mentionnées dans le Répertoire, au directeur de la Section des bureaux internationaux au Secrétariat de la Société des Nations, à Genève (Suisse), en utilisant le formulaire suivant) :

Nom de l'Organisation : .....

Changement d'adresse .....

Nouveaux fonctionnaires .....

.....

.....

Changements dans les statuts et règlements .....

.....

Changements d'adhérents .....

.....

.....

Récents travaux .....

.....

.....



## REPertoire ALPHABETIQUE

---

(NOTA : Les organisations publiques, créées par des traités collectifs, sont indiquées par un astérisque.)

**ACADEMIA PRO INTERLINGUA.** — **Siège** : Cavoretto, Turin. Prof. Peano. **Fondation** : 1897. **But** : Etude de la langue internationale. **Membres** : en Argentine, Autriche, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Italie, Luxembourg, Pologne, Suède, Suisse. **Direction** : Président : Prof. G. Peano, de l'Université de Turin ; Secrétaire : Dr. E. Viglezio, via R. Parco, 138, Turin ; Trésorier : G. Ganesi, via Costigliole, 1, Turin. **Finances** : Cotisation annuelle : 10 francs. **Travaux** : Avant la guerre, publication des périodiques : 1° « Discussiones de Academia », Turin ; 2° « Revista universale », Ventimiglia ; 3° « Lingua internationale », Bruxelles. En 1921, l'Academia a recommencé à publier un bulletin et, en 1922, le périodique « Kosmoglott » à Reval. **Résumé historique** : L'Academia pro Interlingua a été fondée en 1887, au Congrès de Munich, sous le nom de « Kadem Volapüka ». Elle a commencé par simplifier le Volapük (Paris 1887-1892) et a transféré son siège en 1909 à Turin.

**ACADÉMIE DE DROIT INTERNATIONAL.** — **Siège** : La Haye, Palais de la Paix. **Fondation** : janvier 1914. **But** : Constituer un centre de hautes études de droit international (public et privé) et des sciences connexes, pour faciliter l'examen approfondi et impartial des questions se rattachant aux rapports juridiques internationaux. Ont accueilli favorablement la création de l'Académie, les Gouvernements de France, Italie, Etats-Unis, Portugal, Chine, Roumanie, Espagne. Ils ont promis leur concours en ce qui concerne leur appui moral et l'envoi d'auditeurs à La Haye pour assister aux cours de l'Académie. **Président du Conseil d'Administration** : M. le Jonkheer A. P. C. van Karnebeek, ministre d'Etat, et quatre autres membres. **Curatorium** : Président : M. Charles Lyon-Caen, doyen honoraire de la Faculté de Droit de l'Université de Paris, etc. ; Vice-Président : M. N. Politis, ancien Ministre des Affaires étrangères de Grèce et dix autres membres ; Secrétaire général : M. le baron Albéric Rolin, Professeur émérite de l'Université de Gand ; Secrétaire de la Présidence : G. Gidel, Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Paris. **Commission des finances** : M. B. C. J. Loder, Président de la Cour permanente de Justice internationale, La Haye ; M. J. Oppenheim, membre du Conseil d'Etat des Pays-Bas. **Finances** : Le 14 décembre 1911, le Board of Trustees de la dotation Carnegie vota une subvention de 40.000 dollars. Les revenus se composent des intérêts du capital de la Fondation, subvention annuelle de la dotation Carnegie, dons, legs, droits d'inscription, produit de la vente des publications de l'Académie. **Résumé historique** : Déjà, en octobre 1910, un comité néerlandais se constitua afin d'essayer « d'internationaliser le droit international ». Le 28 janvier 1914, l'Académie obtint l'état de la personne morale conformément à la législation néerlandaise. La guerre qui survint l'empêcha de fonctionner. Lors de la session des juristes internationaux réunis à La Haye du 16-26 juillet 1920, le Comité consultatif de Juristes exprima à l'unanimité le vœu que l'Académie, fondée à La Haye en 1913, entre aussi prochainement que possible en activité, à côté de la Cour permanente d'arbitrage et de la Cour permanente de Justice internationale, au Palais de la Paix à La Haye. La séance d'inauguration aura lieu à La Haye, le 14 juillet 1923. Le secrétaire actuel est M. Van Kleffens, chef de division au Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas.

**ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE.** — **Siège** : Londres, 4, Great Smith Street. S. W. 1. **Fondation** : 1895. **But** : Développer les méthodes coopératives dans tous les pays et les relations entre les différentes organisations. **Membres** : Sociétés correspondantes en Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Danemark, Espagne, Esthonie, Etats-Unis, Finlande, France, Géorgie, Grande-Bretagne, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Roumanie, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Russie, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Ukraine. **Direction** : Congrès, comité central, comité exécutif. **Comité** : Président : M. Goedhart (Pays-Bas); Vice-Présidents : MM. Whitehead (Angleterre), Poisson (France); Secrétaire général : Mr. H. J. May. **Finances** : Souscriptions, dons et vente des publications. Dépenses avant la guerre £ 2.500. **Travaux** : Congrès internationaux, publication d'un journal statistique d'informations en anglais, français et allemand, etc. **Résumé historique** : En 1913, l'Alliance comptait 3.871 sociétés dans 30 différents pays représentant 6.000.000 de membres, tandis qu'il y avait alors plus de 100.000 sociétés coopératives dans le monde entier. Au Congrès de Bâle, en août 1921, l'Alliance comptait dans son sein à peu près 42.650 sociétés avec 24.295.520 familles, représentant un total de 100 millions de personnes.

**ALLIANCE INTERNATIONALE DE TOURISME.** — **Siège** : Bruxelles, 44, rue de la Loi. **Fondation** : mai 1919. **But** : Etudier les questions internationales de tourisme, centraliser une documentation mondiale du voyage. **Membres** : Associations nationales de tourisme en Belgique (2), Danemark, Etats-Unis, France (4), Grande-Bretagne (2), Grèce, Italie, Pays-Bas, Suisse; membres individuels. **Direction** : Conseil d'administration composé d'un délégué de chacune des associations fondatrices. Président : M. H. Defert (France). **Comité** : Bureau permanent d'au moins 3 (actuellement 4) membres. Secrétaire général : M. E. Séant (Belgique). **Finances** : Cotisation des membres (au moins 100 francs par an). **Travaux** : Assemblées générales annuelles. **Résumé historique** : Les cinq associations fondatrices avaient en vue de remplacer la Ligue internationale des Associations touristes, fondée en 1897; réunions provisoires à Paris en mai 1919 et en avril 1920; réunion définitive et adoption des statuts à Bruxelles les 15 et 16 octobre 1920.

**ALLIANCE ISRAËLITE UNIVERSELLE.** — **Siège** : Paris, 45, rue La Bruyère. **Fondation** : 1860. **But** : 1° Travailler partout à l'émancipation et aux progrès moraux des Israélites; 2° Prêter un appui efficace à ceux qui souffrent pour leur qualité d'Israélites; 3° Encourager toute publication propre à amener ce résultat. **Membres** : Des particuliers dans tous les pays, qui constituent des comités locaux et régionaux. **Direction** : Un comité central de 60 membres, dont 30 habitent Paris et 30 différents pays. **Comité** : Président : M. Sylvain Lévi; Vice-Présidents : M. E. Sée, M. le Dr. Netter; Trésorier : M. Raoul Montefiore. **Finances** : Legs et fondations, dons et cotisations (minimum 12 francs par an). Dépenses annuelles pour l'œuvre scolaire : 2.000.000 francs, et pour l'œuvre d'assistance : 500.000 francs. **Travaux** : fondation d'écoles, surtout dans les pays musulmans; publication depuis 1876 d'un bulletin annuel, des comptes rendus de l'Assemblée générale, etc.; depuis janvier 1921, publication d'un organe mensuel : « Paix et droit ».

**ALLIANCE OF REFORMED CHURCHES HOLDING THE PRESBYTERIAN SYSTEM (ALLIANCE DES ÉGLISES RÉFORMÉES PRESBYTÉRIENNES).** — **Siège** : Edimbourg, 44 Queen Street. **Fondation** : 1877. **But** : Veiller aux intérêts de la communauté presbytérienne et protéger les églises, spécialement celles qui sont faibles et persécutées. Tout en recueillant et en publiant les nouvelles de l'avant-

cement du Royaume de Dieu dans le monde par les méthodes du système presbytérien, se livrer partout à l'évangélisation, former l'instruction religieuse de la jeunesse, supprimer l'intempérance, observer le repos du dimanche, etc. **Membres** : 118 églises adhérentes dans tous les pays avec un total de 4.414.797 membres (1921). **Direction** : Comité exécutif divisé en deux sections : Est et Ouest. **Comité** : Président : Rev. J. Mc. Naugher, D. D. Pittsburgh, U. S. A. ; Secrétaire général : Rev. J. R. Fleming, D. D. 44 Queen Street, Edimbourg ; Secrétaire américain : Rev. H. B. Master, D. D. Philadelphia ; Trésorier : Mr. W. M. Sym, Edimbourg. **Finances** : Contributions des diverses églises. Budget annuel : Est, environ £ 530 ; Ouest \$ 4.902.25. **Travaux** : Conférence quadriennale en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis ; réunions intermédiaires en Europe. Publication des procès-verbaux des conférences, « Quarterly Register » (bulletin trimestriel), février, mai, août et novembre. **Résumé historique** : Fondée en 1877, organisation définitive 1884, nomination du premier secrétaire général en 1889. Des conseils se sont réunis à Edimbourg, Philadelphie, Belfast, Londres, Toronto, Liverpool, Glasgow, New-York, Aberdeen, Pittsburgh ; réunion intermédiaire à Zurich, juillet 1923. Des délégations furent envoyées à plusieurs reprises à Prague, Budapest, Lyon et en Transylvanie. La prochaine assemblée générale aura lieu en 1925, à Cardiff, pays de Galles.

#### ALLIANCE UNIVERSELLE DES OUVRIERS DIAMANTAIRES. —

**Siège** : Anvers, 66, avenue Plantin Moretus. **Fondation** : 1905. **But** : L'amélioration des conditions de travail des ouvriers diamantaires dans tous les pays. **Membres** : Les syndicats des ouvriers diamantaires à Amsterdam, Anvers, en Angleterre, France, Suisse, Allemagne et aux Etats-Unis. **Direction** : Comité exécutif permanent et un congrès bisannuel. **Membres du Comité** : Président : Henri Polak (Amsterdam) ; Secrétaire général : L. Van Berckelaer (Anvers) ; Trésorier : C. A. van der Velde (Amsterdam) et six membres adjoints. **Finances** : Cotisation annuelle : 2 francs-or par membre de chaque organisation. Dépenses annuelles : environ 40.000 francs-or. **Travaux** : Publication d'une revue trimestrielle ; conférences dans tous les centres diamantaires ; bureau permanent à Anvers pour information industrielle, sociale, etc. L'Alliance a pu diminuer les heures de travail de 60 à 44 par semaine et a égalisé autant que possible les salaires et les conditions du travail dans tous les pays. Les liens entre les syndicats affiliés ne furent pas rompus pendant la guerre, grâce à l'intermédiaire d'Amsterdam.

#### ALLIANCE UNIVERSELLE DES UNIONS CHRÉTIENNES DE JEUNES GENS (YOUNG MEN'S CHRISTIAN ASSOCIATION). —

**Siège** : Genève, 3, rue Général Dufour. **Fondation** : 1855 **But** : Unir les Unions chrétiennes de jeunes gens du monde entier. Le Comité universel sert d'intermédiaire entre les Unions chrétiennes pour toutes questions internationales et s'occupe de tout ce qui concerne leur développement. **Départements** : Publications, formation de secrétaires, œuvre religieuse, œuvre parmi les émigrants, œuvre cadette, bibliothèque (18.000 volumes de littérature unioniste). **Membres** : Les alliances nationales (ou internationales) des pays suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Amérique du Nord (Etats-Unis et Canada), Amérique du Sud (Argentine, Uruguay), Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Chine, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grande-Bretagne et Irlande, Hongrie, Indes, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Turquie. **Organes de direction** : La Conférence universelle, composée de délégués des alliances affiliées dans la proportion d'un par cinq unions ; le Comité universel, créé en 1878, avec siège dès le commencement à Genève, composé d'un représentant pour chaque alliance ayant moins de 600 unions et un membre en sus pour chaque 600 unions de plus ; la Commission exécutive, composée de 10 membres résidant en

Suisse et 7 membres résidant hors de la Suisse, dont chacun représente un pays désigné par la Conférence universelle précédente. **Membres du Comité** : Président : Dr. Paul Des Gouttes ; Vice-Présidents : Dr. Louis Perrot et professeur Frank Thomas ; Trésorier : M. Henri Fatio ; Secrétaire général : Dr. Karl Fries. **Finances** : Contributions des comités nationaux et des membres. Recettes en 1922 : 148.513,72 francs ; dépenses : 150.450,65 francs. **Travaux** : 18 conférences universelles depuis 1855 ; sessions plénières annuelles à l'exception des années de guerre ; œuvre parmi les prisonniers de guerre et les émigrants ; publication de la revue trimestrielle « La Sphère » (en trois langues) et la « Correspondance mensuelle » (également en trois langues), d'une série de volumes sur l'œuvre unioniste et sur les divers aspects de la vie chrétienne, surtout au point de vue des jeunes gens, liste annuelle des U. C. J. G. dans les principales localités du monde, statistiques, brochures sur l'œuvre unioniste dans le monde ; organisation de conférences régionales (par groupes de pays), de chefs de file ; visites de secrétaires ; organisation et transmission de secours des « pays forts » aux « pays faibles ». **Résumé historique** : En 1855, fédération de 322 unions avec 27.860 membres. En 1878 (année de la fondation du Comité universel), 2.500 unions avec 130.000 membres ; au 1<sup>er</sup> janvier 1923 : 9.118 unions avec 1.883.915 membres.

**ASSOCIATION CATHOLIQUE INTERNATIONALE DES ŒUVRES DE PROTECTION DE LA JEUNE FILLE.** — **Siège** : Fribourg, Suisse, 24, Grand'Rue, où se trouve le Secrétariat International. **Fondation** : 1897. **But** : Servir de lien entre les œuvres et institutions qui s'occupent de la protection de la jeune fille dans les divers pays ; en promouvant dans les pays où elles font défaut. **Membres** : L'Association compte 20 comités nationaux en Allemagne, Angleterre, Autriche, Argentine, Belgique, Brésil, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Suisse, ainsi que des œuvres isolées dans plusieurs des pays qui ne sont pas encore dotés d'un comité international. **Direction** : Bureau central ; Comité international ; Conseil international ; Assemblée générale. **Comité** : Présidente : baronne de Montenach ; Vice-Présidente : Mlle A. Clément ; Directeur : M. l'Abbé Pahud ; Secrétaire générale : Mlle A. Thurler. **Finances** : Cotisations des membres et des comités nationaux. **Travaux** : Publication d'un « Bulletin international mensuel » ; d'un « Livre international d'adresses », et de « Fascicules périodiques de corrections » destinés à la tenue à jour du « Livre d'adresses » ; comptes rendus des assemblées générales, des congrès, tracts, etc. **Résumé historique** : En 1896, sur l'initiative de M. Léon Genoud, était fondée à Fribourg l'Association catholique nationale suisse ; en 1897, l'Association était constituée internationalement avec le titre actuel.

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES HYGIÉNISTES ET TECHNICIENS MUNICIPAUX.** — **Siège** : Paris, 13, rue de l'Odéon ; Secrétariat : Paris, 3 rue Palatine. **Fondation** : 1905 ; reconnue d'utilité publique 1918. **But** : Étudier toutes les questions qui relèvent de l'hygiène urbaine et rurale, de l'art de l'ingénieur et de l'architecte municipaux, tels que : lutte contre les maladies évitables, désinfection, épuration des eaux, construction d'égouts, chauffage des édifices publics, etc. **Membres** : De tous les pays, principalement ceux de la langue française : France, Belgique, Suisse et Luxembourg. **Direction** : Conseil d'administration de 28 membres. **Comité** : Président : M. Dabat ; Vice-Président : MM. Le comte Dollfus, Michel, Dr Carrière (Berne) ; Secrétaire général : C. H. Regnard ; Secrétaire : M. S. Brière ; Trésorier : M. Henry Emile. **Finances** : Cotisations ; dépenses 20.000 francs par an. **Travaux** : Publication du bulletin : « La Technique Sanitaire et Municipale » ; congrès annuels ; expositions (1916, exposition de la Cité reconstituée).

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DES AUTOMOBILES-CLUBS RECONNUS.** — **Siège** : Paris, 6 et 8, place de la Concorde. **Fondation** : 1904. **But** : Grouper les Clubs automobiles du monde entier et donner à l'industrie automobile une direction unique. **Membres** : en Autriche, Belgique, Cuba, Danemark, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Uruguay. **Comité** : Président : le baron de Zuylen de Nyevelt; 1<sup>er</sup> Vice-Président : Brig. Gen. H. C. L. Holden, K. C. B., F. R. S.; 2<sup>e</sup> Vice-Président : comte de Liedekerke; Trésorier : André Lehideux-Vernimmen. **Membres** : Son Excellence J. M. Quiñones de León, W. S. Hogan, C. J. Mégevet, comm. ing. E. Marchesi, V. C. Vanicek. Secrétaire : A. Harentz; **Finances** : Les clubs affiliés versent 1 franc par membre d'après le tableau des membres arrêté au 31 décembre de l'année précédente. Le maximum à verser est de 4.000 francs. **Travaux** : Réglementation de la circulation automobile internationale, conférences internationales.

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DES AVOCATS.** — **Siège** : Vienne VII. Kirchengasse 48. **Fondation** : 1903 : **But** : veiller aux intérêts des avocats et au développement du droit international. **Membres** : honoraires, fondateurs, correspondants, ordinaires et extraordinaires. **Direction** : l'Assemblée générale. **Comité** : au moins dix membres dont au moins cinq doivent habiter Vienne. **Président** : Dr E. F. Weisl. **Finances** : Cotisations annuelles des membres, fixée par l'Assemblée. **Travaux** : Jusqu'à la guerre, une revue de l'Association était publiée à Zurich en français, anglais et allemand.

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DE BAINS POPULAIRES ET DE PROPRETÉ.** — **Siège** : La Haye, 108, Laan van Meerdervoort. **Fondation** : 1912 à Schéveningue. **But** : Développer les soins de propreté en établissant des bains, où la population ouvrière peut se procurer tout le nécessaire à des prix modérés ou gratuitement. **Membres** : Les Gouvernements de la Belgique, de l'Espagne, de la France, de la Grèce, de l'Italie, de Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, de la Roumanie et de la Suède ont adhéré à l'Association et ont un représentant. **Direction** : Comité permanent; bureau permanent. Secrétaire générale : Mme A. M. Ruysch-Douwes Dekker. **Travaux** : Publication d'un bulletin trimestriel. **Résumé historique** : En 1889, la première réunion fut convoquée par Dr Ruysch (décédé 1920) pour la fondation de la Société « Volksbad », qui ouvrit en 1892 le premier établissement de bains à bon marché à La Haye. De cette société naquit en 1902 l'Association néerlandaise des Bains populaires, qui en quelques années compta 900 membres, dont 15 municipalités, 65 commissions sanitaires et 54 sociétés affiliées. Elle organisa plus tard, en 1912, une première Conférence internationale à Schéveningue. La deuxième Conférence internationale, préparée à Bruxelles pour le mois d'août 1914, dut être ajournée par la déclaration de la guerre.

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DES BOTANISTES.** — **Siège** : Leyde (Pays-Bas). Secrétaire à Velp, 14, Arnhemschestraatweg. **Fondation** : 1901, le 8 août. **But** : Être utile à la botanique. **Membres** : Botanistes individuels de différents pays. **Direction** : Le Président et le Secrétaire général. **Comité** : Président : Dr D. H. Scott, F.R.S., Oakley, Angleterre; Vice-Président : Prof. Wm. Trelease, Urbana, Iu., U. S. A.; Secrétaire général : Dr J. P. Lott, 14 Arnhemschestraatweg, Velp (Pays-Bas). **Finances** : Cotisations des membres. **Travaux** : Publication du « Progressus Rei botanicae ». Culture de moisissures à la disposition des membres, sous la direction de M<sup>lle</sup>

Westerdyk, professeur de pathologie végétale à Utrecht. **Résumé historique** : L'Association internationale des Botanistes n'a pas échappé aux conséquences de la guerre ; elle a dû abandonner le « *Botanisches Centralblatt* » et se borner dorénavant à la publication du « *Progressus Rei botanicae* ». Le Bureau des cultures de moisissures est maintenu par l'Académie des Sciences d'Amsterdam.

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DU CONGRÈS DES CHEMINS DE FER.** — **Siège** : Bruxelles, rue de Louvain, 17. **Fondation** : avril 1922. Remplace l'Association internationale du Congrès des chemins de fer, fondée en 1885 et dissoute en 1918. **But** : Favoriser les progrès des chemins de fer par la tenue de congrès périodiques et par des publications. **Membres protecteurs** : les gouvernements des pays ci-après : Argentine, Belgique et colonies, Bolivie, Brésil, Chili, Chine, Costa-Rica, Cuba, Danemark, République Dominicaine, Egypte, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, (Algérie, Tunisie et colonies), Grande-Bretagne et Irlande, (Empire des Indes, protectorats et colonies), Grèce, Haïti, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Nicaragua, Norvège, Paraguay, Pays-Bas et colonies, Pérou, Pologne, Portugal et colonies, Roumanie, Salvador, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Siam, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Uruguay. **Membres effectifs** : Les administrations de chemins de fer de ces mêmes pays. **Direction** : 1° la Commission permanente, composée de membres élus appartenant à différentes nationalités et dont le nombre est fixé par chaque congrès, actuellement 48. Président : M. V. Tondelier, administrateur-président honoraire, membre du conseil d'administration des chemins de fer de l'Etat belge. Secrétaire général : M. J. Verdeyen, ingénieur en chef, inspecteur de direction aux chemins de fer de l'Etat belge. Secrétaire-trésorier : M. E. Holemans, inspecteur de direction honoraire des chemins de fer de l'Etat belge. Secrétaire-trésorier-adjoint : M. J. Habran, inspecteur de direction aux chemins de fer de l'Etat belge. Secrétares adjoints : MM. R. Desprets et E. Minsart, ingénieurs principaux aux chemins de fer de l'Etat belge. — 2° Comité de direction composé : 1) du président de la Commission permanente ; 2) des vice-présidents de la Commission : MM. F. Bruneel (Chemins de fer de l'Etat belge) et C. Colson (Gouvernement français) ; 3) de 3 membres de la Commission permanente : M. G. Behrens (London, Midland & Scottish Railway), the Right Hon. Sir Evelyn Cecil, G.B.E., M.P., (Southern Railway, Angleterre), et M. G. Griolet (Compagnie du Chemin de fer du Nord français) ; 4) du secrétaire général, du secrétaire-trésorier et des secrétaires adjoints. **Finances** : Cotisations des membres protecteurs et des membres adhérents indiqués ci-dessus. **Travaux** : publication d'un bulletin mensuel en deux éditions (française et anglaise). Enquêtes sur des questions portées à l'ordre du jour des congrès périodiques. Organisation et comptes rendus de ces congrès. L'Association a tenu un congrès à Rome en avril 1922. La prochaine session se tiendra à Londres dans le courant du second semestre de l'année 1925. L'ancienne association a tenu huit congrès.

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DE COMPTABILITÉ.** — **Siège** : Bruxelles, Palais Mondial. **Fondation** : 1911. **But** : Formuler des règles doctrinales dont l'application à la comptabilité doit se présenter sous l'aspect d'un système et d'une terminologie uniformes. Réaliser le schéma universel de classification des comptes et leur représentation par des symboles ; la notation décimale, etc. **Membres** : Représentants d'Angleterre, Belgique, Canada, Danemark, Egypte, Espagne, France, Grèce, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes. **Direction** : Comité exécutif. Vice-Président : M. G. Reymondin (France) ; Secrétaire général : M. Jean Dumon (Belgique). **Finances** : Cotisations. Budget annuel de 15 à 20.000 francs. **Travaux** : Conférences internationales ; publication d'un bulletin.

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DES CUISINIERS.** — **Siège :** Francfort-s-Main, Windmühlstrasse 1. **Fondation :** 11 décembre 1895. **But :** Sauvegarder les intérêts professionnels des cuisiniers, l'art culinaire et la science de l'alimentation par l'organisation de conférences et de cours professionnels. **Membres :** Allemagne, 6.500; Suisse, 250; Italie, 100; Autriche, 200; Tchécoslovaquie, 50; Hongrie, 100; Balkans, 50; Pologne, 50; Pays Scandinaves, 150; Angleterre, 100; France, 280; Amérique, 340; Asie, 40; autres pays, 220. **Direction :** Bureau de la Fédération; administration générale. **Comité :** Président : Emile Naegele, Badenweiler; Directeur : M. C. Banzer, Francfort-s-Main, Windmühlstr. 1. **Finances :** Recettes : cotisations, 1.500.000 marks; vente des journaux : 650.000 marks; dons volontaires 50.000, total 2.200.000 marks. Dépenses 2.180.000 marks. **Travaux :** Assemblée générale tous les deux ans. Organe « La Cuisine ». Musée d'art culinaire à Francfort, exposition permanente, école de cuisiniers.

**ASSOCIATION INTERNATIONALE D'ENTOMOLOGIE.** — **Siège :** Francfort, 22, Tongesgasse. **Fondation :** 1886. **But :** Réunir tous les amis des insectes et les mettre en relation par l'intermédiaire d'une revue. **Comité :** Président : M. Max Hüther; Trésorier : M. René Block. **Finances :** Cotisations annuelles, 12 francs suisses ou 2 dollars. Droits d'entrée, 20 marks. **Travaux :** Publication d'un journal.

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DES FABRICANTS D'HUILE (INTERNATIONAL ASSOCIATION OF SEED CRUSHERS).** — **Siège :** Londres, 24/28 St-Mary Axe. **Fondation :** Originellement en 1910, mais reconstituée en 1920. **But :** Promouvoir et défendre les intérêts des fabricants d'huile. **Membres :** Les fabricants d'huile. Au septième congrès (1922), assistaient des représentants des pays suivants : Australie, Belgique, Angleterre et Ecosse, France, Italie, Pays-Bas, Suisse, Suède. **Comité :** Président : J. W. Pearson; Trésorier et Secrétaire : G. N. Chapman. Des délégués sont élus pour prendre part à des réunions spéciales au cours de l'année : par exemple, la France a le droit d'envoyer 5 délégués, l'Angleterre 5, la Belgique 2, les Pays-Bas 2, le Danemark 1, la Norvège 1, la Suède 1, l'Italie 2, le Portugal 1, l'Espagne 1, la Suisse 1, l'Australie 1. L'Association est en correspondance avec les Etats-Unis, le Japon et la Chine. **Finances :** La cotisation annuelle est de £ 10 par délégué et la somme ainsi obtenue a été jusqu'à présent suffisante pour couvrir les dépenses. **Travaux :** Tous les membres de l'Association se réunissent en congrès une fois par an et un rapport sténographique imprimé des discours est distribué. **Résumé historique :** Congrès internationaux annuels dans différents centres européens. Suspendus pendant la guerre, ils se réunirent de nouveau à Paris, en 1920, au moment de la reconstitution de l'organisation. Le 7<sup>e</sup> Congrès fut tenu à Londres, en mai 1922, et le 8<sup>e</sup> aura lieu à Scheveningen, en juin 1923. Publication des comptes rendus des congrès.

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DES LITTÉRATEURS ET ÉCHANGISTES.** — **Siège :** Paris, XV, 45, Bd. Pasteur. **Fondation :** 1921, 1<sup>er</sup> mars. **But :** Développer et propager le goût des échanges, offrir à tous les collectionneurs un centre commun de relations leur facilitant leur recherches. Faire connaître les œuvres littéraires ou artistiques de ses adhérents. Créer des liens d'amitié entre ses membres par des réunions artistiques, excursions en commun, etc. **Comité :** Président : M. Robert Gaffiot; Secrétaire général : M. Raymond Julliard. **Finances :** Cotisations : membres d'honneur, 200 francs; protecteurs, 12 francs; actifs, 8 francs. Dépenses annuelles 7.000 à 8.000 francs. **Travaux :** Publication de la « Revue de l'Univers » (trimestrielle). **Résumé historique :** Fondée le 1<sup>er</sup> mars 1921, l'Association fut affiliée à l'Union des Associations internationales à Bruxelles, en juillet 1921.

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MÉDECINS MÉCANO-THÉRAPEUTES**. — **Siège** : Bruxelles. **Bureau central** : 1, rue des Escrimeurs, Anvers. **Fondation** : 1904. **But** : Etudier les progrès de la mécanothérapie, solidariser tous les médecins qui s'en occupent et organiser des congrès périodiques. **Comité** : Président : Prof. Guermonprez (Lille); Vice-Président : Prof. Gommaerts (Gand); Trésorier : Dr Letihon (Bruxelles); Secrétaires : Dr I. Gunzburg (Anvers) et Dr L. de Munter (Liège) **Finances** : Cotisation annuelle : 15 francs. **Travaux** : Publication du bulletin de l'Association. Participation au Congrès de physiothérapie. **Résumé historique** : En 1910, l'Association a réuni tous les membres à Bruxelles pour fêter le 75<sup>e</sup> anniversaire du Dr Gustave Zander; en 1920, elle a participé à la constitution de l'Union internationale médicale d'hygiène et d'éducation physique.

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MÉDECINS SCOLAIRES**. — **Siège** : Secrétariat général, Paris, 10, boulevard Magenta. **Fondation** : 1910. **But** : Réunir tous les documents concernant l'hygiène scolaire. **Membres** : Daus presque tous les pays. **Comité** : Président : Dr Cayla, Neuilly-sur-Seine, 31, avenue de Neuilly; Secrétaire général : Dr Dufestel, Paris. **Travaux** : Publication de la revue mensuelle « La Médecine scolaire » (Editeur, Delagrave, 19, rue Soufflot, Paris, Ve).

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DE MUSÉES MÉDICAUX**. — **Siège** : The Medical Museum, McGill University, Montréal, Canada. **Fondation** : 1907. **But** : En général rendre utile et pratique le musée médical et s'en servir comme d'un instrument qualifié pour l'enseignement et les recherches. Echanger les spécimens; discuter au moyen d'un bulletin les meilleurs plans à adopter pour établir les catalogues et les classements. Créer des bureaux centraux dans les divers pays pour les recherches et l'échange de matériel. **Membres** : aux Etats-Unis, Algérie, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Danemark, Egypte, France, Grande-Bretagne, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Philippines, Suède, Suisse. Les membres en Allemagne et en Autriche ont cessé leur activité depuis 1914. **Comité** : Président : Prof. F.-B. Mallory, Boston, Mass; Secrétaire-Trésorier : Dr M. E. Abbott, Montréal; Secrétaires-adjoints : Dr W. W. Beattie, Montréal, et Dr H. N. Segall, Boston, Mass. **Finances** : Revenus de la dotation Strathcona de 5.000 dollars, cotisations. Dépenses, du 30 mars 1918 au 14 juin 1919 : dollars 1.026,42. **Travaux** : publication d'un bulletin; réunions et expositions annuelles.

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DE PERFECTIONNEMENT SCIENTIFIQUE ET MÉDICAL**. — **Siège** : Paris, **Bureau central** : provisoirement : 26, place des Vosges, Paris. **Fondation** : 1904 (fond. J. A. Etienne-Bazot). **But** : Permettre aux sociétaires de se rendre compte des méthodes nouvelles et des moyens nouveaux de traitement, de prophylaxie, d'assistance et de la salubrité publique, en favorisant l'instruction scientifique et professionnelle et en organisant des centres de renseignements et de documentation, surtout pour les étrangers. **Membres** : Société centrale en France, sociétés filiales en Angleterre, Argentine, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Danemark, Egypte, Espagne, Etats-Unis, Grèce, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Russie, Suède, Suisse, Syrie, Turquie. **Direction** : Conseil central (de la Société française); Conseil général avec deux délégués de chaque section nationale. Président général : M. J. A. Etienne-Bazot; 10 Vice-Présidents pour les différents groupes d'études; Secrétaire général : Dr Chirlain Houzel; Trésorier général : Dr A. Blind, tous à Paris. **Comités** : Président d'honneur : M. E. Roux; fondateur : M. Etienne Bazot; membres perpétuels, Comité international; Comité scientifique central; Comité juridi-

que central. **Finances** : Subventions, cotisations (Société centrale), quotités des sections. **Travaux** : Séances des dix groupes d'études et séances générales; missions annuelles et semaines internationales d'études; Bibliothèque internationale de l'A. P. M.; « Scientifica », revue mensuelle illustrée de médecine et d'hygiène, etc.

**ASSOCIATION INTERNATIONALE PERMANENTE DES CONGRÈS DE NAVIGATION.** — **Siège** : Bruxelles, rue de Louvain, 38. **Fondation** : 1902. **But** : Favoriser les progrès de la navigation intérieure et maritime, notamment l'amélioration des rivières, canaux intérieurs et maritimes, ports etc., leur exploitation technique, ainsi que les questions commerciales et économiques y relatives. **Membres** : 1<sup>o</sup> Gouvernements subventionnant l'Association : Afrique équatoriale française, Afrique occidentale française, Afrique du Sud, Algérie, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Chili, Chine, Danemark, Espagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Grèce, Italie, Japon, Madagascar, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Perse, Portugal, Roumanie, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Siam, Suède, Suisse, Tunisie, Uruguay; 2<sup>o</sup> Collectivités et membres individuels payant une cotisation annuelle. **Direction** : Commission internationale permanente, composée des délégués des gouvernements précités, au sein de laquelle sont choisis les membres formant un bureau permanent et un bureau exécutif qui comprend : Présidents : M. G. Helleputte, ingénieur honoraire des Ponts et Chaussées, membre de la Chambre des représentants, ministre d'Etat, ancien ministre des Travaux Publics et des Chemins de fer, Postes, Télégraphes et Marine, et M. A. Dafourny, directeur général honoraire des Ponts et Chaussées; Secrétaire général : M. J. Richard, ingénieur en chef, directeur des Ponts et Chaussées, professeur à l'Université de Gand. **Finances** : Subventions des gouvernements, cotisations des collectivités et des membres. **Travaux** : Organisation, tous les trois ans, d'un congrès international de navigation intérieure et maritime; publication des procès-verbaux de séances, comptes rendus et rapports de congrès et, annuellement, mémoires divers traitant de questions en rapport avec le but de l'Association.

**ASSOCIATION INTERNATIONALE PERMANENTE DES CONGRÈS DE LA ROUTE.** — **Siège** : Paris, 1, avenue d'Iéna. **Fondation** : 1908. **But** : Stimuler tous les progrès dans la construction et l'entretien des routes et dans la circulation sur routes par l'organisation de congrès, par la publication de mémoires, comptes rendus, etc., et par la centralisation des résultats obtenus. **Membres** : Les gouvernements de l'Algérie, Argentine, Belgique, Chili, Chine, Cuba, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Indes, Indes Néerlandaises, Indo-Chine, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Sarre, Siam, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Tunisie, Uruguay. **Direction** : Une Commission permanente de 60 membres, représentant 29 pays ou colonies; Bureau exécutif. **Comité** : Président : M. Mahieu; Vice-Président : M. Defert; Secrétaire général: Professeur Le Gavrian. **Finances** : Subventions des Etats et corporations et de personnalités. Recettes en 1914 : 96.676 francs; en 1922 : 585.539 francs. **Travaux** : Congrès internationaux (dernier à Londres, en 1913, et le prochain (IV<sup>e</sup>) à Séville, en 1923; publication d'un bulletin trimestriel, en français et anglais; rapports des congrès, etc.

**ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR L'ESSAI DES MATÉRIAUX.** — **Siège** : Vienne, III, 24, Neulinggasse. **Fondation** : 1895. **But** : Développer et unifier les méthodes d'essai pour déterminer les qualités essentielles des matériaux de construction et autres, ainsi que d'étudier le perfectionnement des appareils nécessaires. **Membres** : Gouvernements, sociétés, membres individuels de 30 pays.

**Direction** : Comité directeur. **Comité** : Président : M. N. Belclubsky, Petrograd ; Vice-Présidents : M. M. A. Mesuager, Paris ; M. G. C. Lloyd, London ; M. R. W. Hunt, Chicago ; Secrétaire général : M. Ernest Reitler, Vienne. **Finances** : Cotisations des membres, 20 francs par an. Dépenses en 1913 : 64.577 francs. **Travaux** : Réunions du Comité directeur une fois par an, réunions des congrès tous les trois ans ; publications des « Communications » en trois langues.

**ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LA LUTTE CONTRE LE CHOMAGE.** — **Siège** provisoire : Genève. 1, chemin de l'Escalade, **Fondation** : 1910. **But** : Coordonner tous les efforts faits dans les différents pays en matière de lutte contre le chômage. **Membres** : En 1914, 9 Etats souverains, 30 Etats particuliers, provinces ou départements, 130 communes, 80 institutions officielles d'assurance contre le chômage, de placement, etc., 57 associations professionnelles ouvrières, 42 associations patronales, 51 associations diverses scientifiques ou philanthropiques, 1.500 membres individuels, répartis entre 32 pays ou colonies. **Finances** : Subventions des gouvernements et autres pouvoirs publics en 1914 : 37.000 francs. Cotisations : 10 francs pour les membres individuels ; 25 francs pour les associations, et 50 francs pour les pouvoirs publics. Recettes réparties entre le centre international et les sections nationales. Dépenses annuelles du centre international : environ 35.000 francs. **Travaux** : Conférences internationales périodiques ; publication d'un bulletin trimestriel en trois langues de 300 à 400 pages par numéro (allemand, anglais, français) ; organisation d'enquêtes spéciales ; démarches auprès des pouvoirs publics. Dans 17 pays, des sections nationales ont été organisées. Celles-ci n'ont pas interrompu leur activité. Le centre international est actuellement en voie de réorganisation. Une assemblée générale de reconstitution se tiendra en 1923. Commission exécutive provisoire : MM. Troclet (Belgique), Dahl (Danemark), Max Lazard (France), Miss Sanger (Grande-Bretagne), MM. Ferenczi (Hongrie), Cabrini (Italie), Stern (Tchécoslovaquie), Louis Varlez et Henri Fuss (à titre international). Secrétaire : M. Henri Fuss.

**ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE.** — **Siège** : Bruxelles, 2, avenue Galilée. **Fondation** : 1921, 21 juillet, par les délégués officiels des Etats. **But** : 1° Servir de lien entre ceux qui, dans les différents pays, s'intéressent à la protection de l'enfance ; 2° Faciliter l'étude des questions se rapportant à la protection de l'enfance et favoriser le progrès des législations, ainsi que la conclusion d'ententes internationales. **Membres** des Etats : Belgique, France, Grèce, Italie, Pologne, Suède, Egypte, Maroc, Suisse et Mexique, dont les six premiers ont signé une convention ; des associations et institutions internationales, des associations et institutions nationales et des membres individuels. L'association compte 705 membres individuels. **Direction** : Président : M. le comte H. Carton de Wiart, Ministre d'Etat, ancien Premier Ministre de Belgique ; Vice-Présidents : Dr. Silbernagel, Président du Tribunal civil de Bâle (Suisse), M. Rollet, Juge au Tribunal des Enfants de la Seine (France). Secrétaire général : M. Henri Velge, chef du Cabinet du Premier Ministre (Belgique). Trésorier : M. G. Bonnevie, Directeur au Ministère de la Justice (Belgique). **Finances** : le Gouvernement belge a accordé 60.000 francs de subside pour 1922 ; cotisations versées annuellement par les Etats adhérents (de 3.000 à 12.000 francs belges, suivant la population) ; les cotisations des membres (les membres individuels, associations et institutions nationales versent annuellement 50 francs, et les associations et institutions internationales 100 francs). **Travaux** : Conférences annuelles, organisation de congrès, publication du bulletin de l'Association et de la législation de tous les pays relative à la protection de l'enfance. **Résumé historique** : Le promoteur de la constitution d'un organisme permanent international fut Jules Lejeune, qui lança l'idée au

2<sup>e</sup> Congrès international des Patronages, en 1894. Cette idée fut reprise en 1912 et une commission d'études fut nommée. Des négociations furent entreprises entre les Gouvernements suisse et belge, qui aboutirent au choix de Bruxelles comme siège de la Société. La création de l'Association internationale fut décidée par 34 voix contre 4, le 21 juillet 1921, lors du 2<sup>e</sup> Congrès international pour la protection de l'enfance. Le premier Congrès avait eu lieu en 1913.

**ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION LÉGALE DES TRAVAILLEURS.** — **Siège** : Bâle : Obere Rebgasse 1. Téléphone : 2824. Adresse télégraphique : Ilo, Bâle. Adresse postale : Leimenstrasse 58. **Fondation** : 1901. **But** : Servir de lien entre ceux qui, dans les différents pays, croient à la nécessité de développer la protection du travail, les assurances sociales et le droit ouvrier ; encourager dans tous les pays la ratification en règle des projets de convention et l'application des recommandations adoptées par les Conférences générales de l'Organisation internationale du Travail ; l'adoption de la législation nécessaire et l'exécution stricte des dispositions prises ; exercer une influence sur la fixation de l'ordre du jour des Conférences générales du Travail, etc. **Membres** : 15 Sections nationales en Europe et en Amérique. **Direction** : Comité composé de délégués nommés par les sections nationales et les gouvernements ; bureau, élu par le Comité pour deux ans et composé d'un Président : Adrien Lachenal, Conseiller national, Genève ; d'un Vice-Président : M. Hermann Greulich, Conseiller national, Zurich ; d'un Secrétaire général : D<sup>r</sup> Stéphane Bauer, Professeur à l'Université de Bâle, et d'un Trésorier : M. Charles de Blarer, de Bâle. Pour paiements : Bankverein Suisse, Bâle. **Résumé historique** : L'Association a obtenu les premières conventions internationales du travail (1906) ; elle avait organisé en 1901 l'Office international du Travail de Bâle, dont le D<sup>r</sup> Stéphane Bauer était directeur. L'Office international du Travail a traduit, analysé et publié les lois du travail des différents pays dans 81 numéros du Bulletin, jusqu'au mois de juillet 1920, et a distribué aussi des renseignements sur les questions de la législation du travail. Ces attributions sont exercées, depuis juillet 1920, par le Bureau international du Travail de Genève, créé par le chapitre XIII du Traité de Paix de Versailles. Dernière Assemblée de l'Association à Genève, au mois d'octobre 1922. **Finances** : Cotisations des sections nationales, subsides des Etats (Belgique, Cuba, Danemark, Norvège, Pays-Bas, Suède, Suisse), vente des publications. Dépenses annuelles jusqu'en 1914 : 90.000 francs. Depuis 1920 : 15.000 francs suisses. **Travaux** : Achèvement des première, seconde et troisième conventions internationales pour la protection légale des travailleurs (1904, 1906) ; assemblées générales ; mémoires et requêtes adressés aux gouvernements ; monographies ; liste des poisons industriels ; l'exécution des lois ouvrières ; travail de nuit des femmes ; les industries insalubres, etc. Depuis décembre 1922, publie trois fois par an : « l'Avenir du Travail » ; bulletin de l'Association internationale pour la protection légale des Travailleurs (Paris, Berger-Levrault, et Iéna, Gustave Fisher).

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DE LA PRESSE PÉRIODIQUE.**  
**Siège** : Bruxelles, chez M. Albert Coulomb, 2, rue de Robiano. **Fondation** : 1910 à Bruxelles. **But** : Transmettre aux gouvernements et faire sanctionner, par tous les moyens à sa disposition, les vœux des congrès internationaux. Servir de trait d'union entre les différents organismes de la presse périodique du monde entier. Préparer les programmes d'études soumises aux congrès, faire rapport à chaque congrès sur la situation d'ensemble de la presse périodique mondiale, etc. **Comité** : Président : Paul Otlet, Belgique ; Vice-Présidents : MM. Hansez, Belgique ; Coutand, France ; Fabius de Champville, France ; Burrus de Dangeran, Pays-Bas ; Lippert, Luxembourg ; Wang, Chine ; Diran Bey, Turquie ; Secrétaire général : Albert Coulomb, Bruxelles ; Secrétaire adjoint :

M. H. R. Bredo, Malines ; Trésorier : Gaston Mertens, Bruxelles. **Résumé historique** : trois congrès internationaux de la Presse périodique ont eu lieu, dont deux à Bruxelles, en 1907, 1910, et un à Paris, en 1912. Ce n'est que lors du 2<sup>e</sup> congrès que la Fédération fut définitivement constituée afin de défendre les intérêts matériels et moraux de la presse périodique de tous les pays, sans distinction de race, ni de religion. Lors du Congrès mondial des Associations internationales, à Bruxelles, le 15 septembre 1920, le vœu a été émis que la Fédération internationale de la Presse périodique soit réorganisée dans le délai le plus bref possible. Son siège sera maintenu à Bruxelles.

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRAFIC AÉRIEN.** — **Adresse du Bureau Central** : La Haye, Heerengracht, 13. **Date de Fondation** : 25 août 1919. **But** : Les buts de l'Association consistent à établir l'unité de l'exploitation des lignes aériennes qui intéressent les territoires de deux ou plusieurs Etats,<sup>1</sup> conformément aux prescriptions de la Convention relative à la navigation internationale aérienne et aux accords existants entre les différents pays intéressés. L'indépendance des membres est complètement observée. **Membres** : Compagnies nationales : Det Danske Luftfartsselskab (Danemark); Deutsche Luft-Reederei (Allemagne); Koninklijke Luchtvaart Maatschappij voor Nederland en Koloniën (Pays-Bas); Svenska Lufttrafik Aktiebolaget (Suède). **Direction** : Bureau central, sous la direction du Secrétaire général : le Jonkheer van den Berch van Heemstede, qui représente l'Association en toutes occasions. Pour chaque réunion, un président est choisi. **Finances** : Le budget est fixé tous les ans et les dépenses sont couvertes par les compagnies, par parts égales. **Travaux** : Deux réunions par an ; une en hiver, pour fixer le programme d'été, et une en été, pour fixer le programme d'hiver. Des publications ne sont faites qu'après décision d'une réunion. Jusqu'à présent, 8 assemblées générales ont eu lieu, dont la dernière à Copenhague en juillet 1922. **Résumé historique** : Fondée sur l'instigation de l'ancienne « Air Transport and Travel Company ». Le général Brancker, maintenant contrôleur en chef de l'aviation civile en Angleterre, présida la réunion d'ouverture.

**ASSOCIATION LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE INTERNATIONALE.** — **Siège** : Paris, 117, boulevard St-Germain (Cercle littéraire). **Fondation** : En 1878 par Victor Hugo. **But** : Défendre les intérêts des écrivains et des artistes de tous pays et établir entre eux des liens de confraternité. Développer la protection nationale et internationale de la propriété intellectuelle. **Membres protecteurs** : S. M. le roi d'Angleterre, le roi des Belges, le roi et la reine de Roumanie, le roi du Danemark, S. A. S. le prince de Monaco, le Président de la République Française. **Direction** : Président : M. G. Maillard ; Secrétaires généraux : MM. André Taillefer et Lobel, 117, boulevard St-Germain. **Finances** : Cotisation des membres, 20 francs par an. **Travaux** : La société a tenu un grand nombre de congrès dans les divers pays d'Europe ; depuis la guerre, elle se réunit quand il y a lieu d'étudier une question spéciale intéressant les auteurs et les artistes.

**ASSOCIATION MAÇONNIQUE INTERNATIONALE.** — **Siège** : Genève, Grande-Chancellerie. **Fondation** : 23 octobre 1921. **But** : Remplacer le Bureau international de Relations maçonniques (voir répertoire, 1<sup>re</sup> édition, p. 49) qui existait depuis 20 ans, concentrer les éléments réguliers de la maçonnerie universelle. **Membres** : Les Grands Orient et Grandes Loges maçonniques qui adhèrent aux statuts. **Direction** : Comité consultatif composé de représentants de cinq Grandes Loges. **Finances** : Dons

---

<sup>1</sup> « Etat » signifiant un autre pays, avec ses colonies, dominions, protectorats et autres sphères d'influence, y compris les eaux territoriales.

des loges et des membres, cotisations des membres fixées par un barème spécial ; dépenses annuelles 30.000 francs. **Travaux** : Bulletin de l'Association maçonnique internationale paraissant en plusieurs langues 4 fois par an. **Résumé historique** : L'Association a été fondée au Congrès maçonnique international de 1921, à Genève ; le prochain Congrès doit avoir lieu en Belgique.

**ASSOCIATION PHONÉTIQUE INTERNATIONALE.** — **Siège** : Bourg-la-Reine (Seine), 20, rue de la Madeleine. **Fondation** : 1886. **But** : Propager les meilleures méthodes d'enseignement des langues et améliorer les études de phonétique par des cours, des conférences, etc. **Comité** : Avant la guerre, le comité comptait 30 membres ; aujourd'hui, il ne reste que les deux secrétaires, M. Paul Passy, 20, rue de la Madeleine, Bourg-la-Reine, et M. Daniel Jones, University College, Gower Street, London. **Finances** : Cotisations annuelles des membres. Dépenses annuelles : 10.000 francs. **Travaux** : Publication du bulletin « Le Maître Phonétique » (nouvelle série commençant en janvier 1923) ; Alphabet phonétique uniforme et applicable à toutes les langues.

**ASSOCIATION POUR LA CRÉATION D'UN BUREAU DE LA LANGUE INTERNATIONALE.** — **Siège** : Berne. **Fondation** : 1911 à Berne. **But** : Préparer et provoquer une action diplomatique en vue de fonder une Union de Langue internationale entre plusieurs Etats ; créer un bureau spécial qui sera l'organe de l'Union avec mission de veiller à l'introduction, au développement et à l'emploi d'une langue auxiliaire internationale officiellement reconnue. **Membres** : 136 membres dans 18 Etats suivants : Allemagne, Angleterre, Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Danemark, Etats-Unis, France, Grèce, Hongrie, Italie, Luxembourg, Portugal, Roumanie, Russie, Suède, Suisse. **Direction** : Comité central à Berne. **Membres du Comité** : Président d'honneur : Vacat ; Président : M. Ariste Rollier, Berne ; Vice-Présidents : Dr W. Ostwald, Leipzig ; M. Anton Waltisbühl, Zurich ; Secrétaires : M. le pasteur Schneeberger, Lüsslingen (Soleure) ; M. A. Stäubli, Berne ; Trésorier : M. E. von Büren von Salis Berne ; M. E. Witschi, Berne. **Finances** : Subventions éventuelles ; cotisation annuelle (par membre individuel) 10 francs, pour les habitants de la Suisse : 5 francs. Membres collectifs : sociétés, administrations, etc., 50 francs ; membres fondateurs : 100 francs. Dépenses annuelles en 1911 : 4.193 francs ; 1913 : 5.268 francs ; 1914-1920 : 1.996 francs. **Travaux** : Rapports annuels ; communiqués à la presse ; etc.

**ASSOCIATION UNIVERSELLE POUR LE DÉSARMEMENT VOLONTAIRE.** — **Siège** : Vienne (Autriche) II. Schreigasse, 6. **Secrétariat** : Tübingen a/N Nauklerstr. 25. **Date de Fondation** : Le Comité d'organisation a été constitué à Vienne en date du 30 décembre 1922. L'Assemblée générale constitutive est prévue pour l'été 1923. **But** : Aider à la réduction des forces armées par un système de désarmement simultané de forces d'égale valeur dans les différents pays et sous la surveillance de la Société des Nations. **Membres** : Associations, membres individuels. Environ 5.000 adhésions ont été reçues à ce jour. **Organe de Direction** : Comité directeur à Vienne (Autriche) composé de 5 personnes nommées dans la séance constitutive du Comité et par des délégués nommés par différentes associations. **Membres du Comité** : Lors de la constitution du Comité d'organisation, le poste de secrétaire seulement a été prévu à titre définitif ; Mademoiselle Eran Jüllig, actuellement à Tübingen a été élue. Le Président sera élu par l'Assemblée constitutive de l'été. **Finances** : Cotisations des membres. **Travaux** : Publication de différentes brochures, transmission des listes aux sections nationales pour recueillir les signatures de ceux qui sont prêts à désarmer, à condition qu'on leur trouve des partenaires de volonté identique dans les autres pays. **Résumé historique** : Les premiers pourparlers ont eu lieu lors de la session de la Ligue des

Femmes pour la Paix et la Liberté à Salzburg en été 1921. Un grand nombre de conférences ont été faites depuis cette date par différents orateurs et dans différents pays sur le plan proposé. Des sections nationales ont été fondées dans divers états.

**ASSOCIATION UNIVERSELLE ESPÉRANTISTE.** — **Siège** : Genève, 12, boulevard du Théâtre. **Fondation** : 1908. **But** : Utiliser pratiquement la langue auxiliaire « Esperanto » afin de faciliter les relations morales et matérielles entre tous les hommes. Créer parmi ses membres un sentiment de solidarité internationale et de compréhension amicale à l'égard des peuples étrangers. **Membres** : Individuels dans tous les pays. **Direction** : Comité intérieur de 22 personnes appartenant à 17 pays; commission de 5 personnes; Secrétaire général, directeur du bureau à Genève. **Comité** : Président : Edouard Stettler (Berne); Vice-Président : Dr Edmond Privat (Genève); Secrétaire général : H. Jacob, membres : MM. Blaise (Grande-Bretagne); Genermont (France). Rockman (Allemagne). **Finances** : Cotisations membres : 5 francs; membres abonnés : 12 fr. 50; membres bienfaiteurs : 25 francs; membres à vie : 300 francs, valeur suisse. **Travaux** : Conférences internationales : publication du rapport annuel, annuaire, organe mensuel « Esperanto ». Service de tourisme, édition de guides de voyage.

**BLOC MONDIAL DE LA CLASSE MOYENNE.** — **Siège** : Genève (provisoire), 18, Passage du Terraillet. **Fondation** : le 12 septembre 1922. **But** : Grouper la classe moyenne des divers pays pour la défense de ses intérêts par tous les moyens légaux et en particulier par la création d'une Banque internationale de Crédit pour la classe moyenne, ainsi que d'une Compagnie internationale d'assurance mutuelle vieillesse-invalidité et par une action dans le sens d'une amélioration des conditions d'existence. **Membres** : des particuliers ressortissants des pays suivants : Angleterre, Egypte, Lituanie, Pays-Bas, Suisse, Ukraine. **Direction** : Comité d'Initiative : Président, le Dr Ch. Cornioley (Suisse), Secrétaire : M. Ch. J. Nicole (Suisse). Directeur-général : Dr. S. Mexin (Ukraine). **Finances** : Cotisations des Membres, 6 francs suisses par an; dons, legs, etc **Travaux** ; conférences, publications de revues, journaux; convocation d'un congrès à Genève afin d'arrêter le programme et l'organisation définitifs et ratifier les statuts et nominations faits par le Comité d'initiative. **Résumé historique** : Etudié depuis assez longtemps par son auteur, le Dr. S. Mexin, le projet a été examiné par quelques personnes qui ont fondé la premier noyau du Comité d'initiative, lequel a tenu une première séance le 12 septembre 1922, et deux autres depuis.

**BOY SCOUTS' INTERNATIONAL BUREAU. (BUREAU INTERNATIONAL DES ÉCLAIREURS).** — **Siège** : Londres, S. W. I. 25, Buckingham Palace Road. **Fondation** : 1920. **But** : Encourager les relations amicales entre les Boy Scouts (Éclaireurs) du monde entier, échanger des visites, recueillir et distribuer les renseignements, etc. **Membres** : Les associations dans 34 pays. Président : Sir Robert Baden-Powell Bt, K.C.B., G.C.V.O. (non rétribué); Directeur : Hubert S. Martin Esq., C. B.E. (non rétribué); **Finances** : £ 2.500 par an, budget supporté par tous les pays, et par un ami. **Travaux** : Publication d'un journal en deux langues sous le titre « Jamboree ». La création du Bureau international fut décidée à la Conférence internationale de Londres en août 1920, qui réunit des délégués de 23 pays. La deuxième conférence internationale eut lieu à Paris, en juillet 1922, à laquelle 32 pays furent représentés.

\* **BUREAU CENTRAL DE LA CARTE DU MONDE AU MILLIONIÈME.**  
— **Siège** du Bureau central : Ordnance Survey Office, Southampton, Angleterre. **Fondation** : 1913. **But** : Publication d'une carte topographique du monde sur une échelle et d'après un système adoptés uniformément pour toutes les feuilles. **Pays adhérents** :

Afrique du Sud, Algérie, Argentine, Australie, Belgique, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Colombie, Danemark, Egypte, Equateur, Espagne, Etats-Unis, Finlande, France, Grande Bretagne, Guatémala, Inde, Italie, Japon, Mexique, Monaco, Nouvelle Zélande, Nicaragua, Norvège, Pays-Bas, Pérou, Portugal, République Dominicaine, Roumanie, Sénégal, Siam, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Turquie, Uruguay, Venezuela. **Direction** : Conférence internationale. Secrétaire du Bureau central : actuellement le Colonel H. St-J.L. Winterbotham, mais à partir du 1<sup>er</sup> avril 1923 (à peu près) le Major M. N. Macleod. **Finances** : Cotisation annuelle de 150 francs par pays. **Travaux** : Publication d'un rapport annuel ; organisation d'un échange de renseignements et d'exemplaires de feuilles achevées ; organisation des agences pour la vente des feuilles. **Résumé historique** : Le projet de préparer une carte du monde uniforme, recommandé par les Congrès géographiques de 1891, 1895 et 1908, fut accepté à la Conférence internationale de Londres, convoquée en novembre 1909 par le Gouvernement britannique, et sur la base d'une convention, à laquelle adhéra un grand nombre d'Etats, le travail fut commencé. A la deuxième Conférence internationale, convoquée à Paris en décembre 1913, la création d'un Bureau central permanent fut décidée. Retardée par la guerre, l'activité du Bureau fut reprise en 1920. Suivant la Conférence de la Commission internationale de navigation aérienne, réunie à Paris en octobre 1919, il est en outre maintenant question de la préparation de la carte internationale aérienne.

**\* BUREAU CENTRAL INTERNATIONAL POUR LE CONTROLE DU COMMERCE DES SPIRITUEUX EN AFRIQUE. —** Siège : Bruxelles, Ministère des Affaires Etrangères. **Fondation** : 1919. **But** : Réunir et conserver les documents de toute nature, échangés entre les Hautes parties contractantes relativement à l'importation et à la fabrication des spiritueux dans les conditions visées par la Convention signée à St-Germain-en-Laye, le 10 septembre 1919, sur le commerce des Spiritueux en Afrique. **Membres** : Belgique, Empire Britannique, France, Japon et Portugal. **Secrétaires** : Messieurs Henri Costermans et Charles Seeger. **Finances** : Cotisations, dans une proportion égale, des différents pays adhérents. **Résumé historique** : Par l'Acte général de la Conférence de Bruxelles du 2 juillet 1890, la mission définie ci-dessus avait été confiée au Bureau de la Répression de la Traite. La guerre a mis fin à l'activité de ce Bureau qui, en fait, s'est trouvé dissous le 4 août 1914. Par une résolution prise à l'unanimité dans sa séance du 11 janvier 1922, le Conseil de la Société des Nations a demandé au Gouvernement belge de continuer à Bruxelles l'œuvre entreprise par l'ancien Bureau de la Répression de la Traite, et à se charger de la tâche relative au contrôle du commerce des spiritueux en Afrique. Le Gouvernement belge a accepté cette mission le 1<sup>er</sup> février suivant. L'ancien bureau a en conséquence été reconstitué et est entré immédiatement en fonctions. Conformément aux prescriptions de l'Article 7 de la Convention de St-Germain-en-Laye susvisée, il a fait parvenir au Secrétariat général de la Société des Nations différents documents statistiques concernant le trafic des spiritueux dans les possessions européennes en Afrique. Le bureau central a été placé sous l'autorité de la Société des Nations par décision du Conseil du 11 janvier 1922. La Convention de St-Germain-en-Laye, du 10 septembre 1919, abroge entre les Puissances signataires, toutes les conventions internationales relatives au même sujet. Elle a été ratifiée jusqu'à présent par la Belgique, la Grande-Bretagne, la France, le Portugal et le Japon. Elle est donc en vigueur entre ces cinq Puissances.

**BUREAU CENTRAL DES TÉLÉGRAMMES ASTRONOMIQUES. —** Siège : Kiel, Astronomische Zentralstelle. **Fondation** : 1882. **But** : Distribution des nouvelles concernant les découvertes astronomiques aux observatoires. **Membres** : au 1<sup>er</sup> janvier 1922, 43 observatoires astronomiques en Europe et 5 astronomes. **Direc-**

**tion** : Commission élue par les membres. **Comité** : Directeur et Secrétaire : Professeur H. Kobold. **Finances** : Contributions. La contribution de chaque année consiste dans la restitution des dépenses pour les télégrammes de l'année précédente après distribution uniforme parmi les membres. **Travaux** : Publications, etc. **Résumé historique** : Jusqu'en 1914, le bureau était en relation avec les observatoires de Cambridge, Mass., Rio de Janeiro, du Cap, de Melbourne, Kodaikanal, Hong-Kong et Tokio. Pendant la guerre, les rapports furent maintenus par les soins du professeur Strömngren, directeur de l'Observatoire de Copenhague.

\* **BUREAU HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONAL.** — **Siège** : Monaco. **Fondation** : 1919, installation définitive 1921. **But** : Etablir une liaison permanente entre les services hydrographiques des divers Etats, coordonner leurs efforts afin de rendre plus facile et plus sûre la navigation dans toutes les mers, chercher à uniformiser les documents hydrographiques et faire progresser la science de l'hydrographie. **Membres** : Les Gouvernements d'Argentine, Belgique, Brésil, Chili, Chine, Danemark, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Empire Britannique (Australie et Royaume-Uni), France, Grèce, Italie, Japon, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pérou, Portugal, Siam, Suède, Uruguay. **Comité** : Président : Amiral Sir John F. Parry, K. C. B. (Grande-Bretagne); Directeurs : Contre-Amiral J. M. Phaff (Pays-Bas), le Capitaine de vaisseau S. H. Müller (Norvège); Secrétaire général : Capitaine de frégate G. B. Spicer-Simson D. S. O. **Finances** : Contributions des Etats adhérents en proportion de leur importance maritime. Budget de 250.000 francs-or suisse. **Travaux** : Première Conférence à Londres 1919; publication du rapport de la Conférence; Rapport annuel; travaux et finances du Bureau 1921 et 1922; Revue Hydrographique 1923; Une Conférence tous les cinq ans. **Résumé historique** : Ce bureau international public fut placé sous l'autorité de la Société des Nations par décision du Conseil du 2 octobre 1921.

**BUREAU INTERNATIONAL ANTIMILITARISTE.** — **Siège** : Bilthoven, près d'Utrecht, Parklaan, 23. **Fondation** : 1921, 31 mars. **But** : Travailler internationalement contre le militarisme afin de rendre impossible la guerre et l'oppression des classes travailleuses. **Membres** : Organisations diverses en Allemagne, Angleterre, Autriche, Belgique, Brésil, Danemark, France, Norvège, Pays-Bas, Suède, Suisse, avec un total de 120.000 membres. **Direction** : Comité exécutif. Président; B. de Ligt. Trésorier : L. J. Bot, Jac. v. Lennepstraat, 210, Amsterdam. Secrétaire : Jos. Giesen, Parklaan, Bilthoven. **Finances** : Cotisations des membres. **Travaux** : Congrès internationaux antimilitaristes. Publication de circulaires en allemand, anglais, français et hollandais. **Résumé historique** : Premier Congrès à La Haye (26 au 31 mars 1921); y étaient invités : des membres correspondants d'Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, Espagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Suède, Suisse. Conférence à Berlin en janvier 1923.

**BUREAU INTERNATIONAL DES ASSOCIATIONS OU FÉDÉRATIONS NATIONALES DES MEMBRES DU PERSONNEL DIPLOMÉ DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE OU MOYEN PUBLIC.** — **Siège** : Paris (Ve), 246, rue St-Jacques; Tourcoing, (Nord), 131, rue de Roubaix, au Lycée : M. A. Beltette, professeur. **Fondation** : 1912. **But** : Nouer entre les membres du B. I. des liens d'amitié et de solidarité internationales; contribuer aux progrès des études secondaires; améliorer l'existence matérielle et morale du personnel. **Membres** : Fédérations nationales des professeurs de l'enseignement secondaire en Belgique, Espagne, France, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Tchécoslovaquie. **Direction** : Le Bureau est composé de deux délégués de chaque

nation. Secrétariat général : Achille Beltette, 131, rue de Roubaix, Tourcoing. **Finances** : Cotisations des fédérations affiliées. Dépenses des Congrès, Gand, 1913, Strasbourg, 1920, Paris, 1921, Luxembourg, 1922, et propagande environ 12.000 francs. **Travaux** : Publication du Bulletin officiel de la Fédération des Professeurs de Lycées, « Journal des Collèges » et « Quinzaine Universitaire » (France). « L'Athénée », « L'École moyenne » (Belgique), « Le Journal des Professeurs de l'Enseignement supérieur et secondaire » (Luxembourg). La Secunda Enseñanza (Espagne) et les Bulletins des Fédérations de chaque nation. Un Bulletin international forme le lien entre les diverses fédérations nationales affiliées. Directeur du Bulletin international : M. J. Clavière, professeur, Collège Jean Bart, Dunkerque (Nord). Le quatrième Congrès s'est tenu à Luxembourg en août 1922, et le cinquième aura lieu à Prague en août 1923.

**BUREAU INTERNATIONAL CONTRE L'ALCCOLISME.** — **Siège** : Lausanne, Avenue de Grammont, 1. **Fondation** : 1907. **But** : a) Réunir, classer et mettre à la disposition de ceux qui en désirent tirer parti les publications importantes concernant la question de l'alcool ; b) Faire connaître les principaux faits nouveaux relatifs à l'alcool, en particulier par le moyen de la presse ; c) Travailler à l'organisation systématique des recherches scientifiques sur la question de l'alcool ; Dans les mesures de ses moyens, développer la collaboration internationale dans la lutte contre l'alcoolisme. **Membres** : Gouvernement belge, bulgare, danois, finnois, norvégien, serbe-croate-slovène, suédois ; sociétés en Allemagne, Autriche, Bulgarie, Danemark, Espagne, Esthonie, France, Finlande, Grande-Bretagne, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Suède, Tchécoslovaquie, Etats-Unis d'Amérique, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande, République Argentine, Tunisie, Afrique du Nord. **Organes de Direction** : 1<sup>o</sup> Assemblée générale des membres ; 2<sup>o</sup> Direction du Bureau : Comité exécutif : Président du Comité : Prof. Dr Bergman, membre de la première Chambre du Riksdag, Stockholm. Directeur général : Dr Robert Herod, Avenue du Grammont, 1, à Lausanne. Chef de la section scientifique : Dr A. Koller. **Finances** : Les gouvernements belge, bulgare, danois, finnois, norvégien, serbe-croate-slovène, suédois et diverses sociétés subventionnent le bureau. Recettes en 1922 : 58.589 frs. Budget de 1923 : Dépenses, 78.360 frs. Recettes : 83.850 frs. **Travaux** : Préparation des Congrès internationaux contre l'alcoolisme (Lausanne 1921, Copenhague 1923). Service de renseignements, de presse, publication d'un Annuaire, enquêtes sur les effets de la législation sur l'alcool.

**\*BUREAU INTERNATIONAL DE LA COUR PERMANENTE D'ARBITRAGE.** — **Siège** : La Haye. **Fondation** : 1899. **But** : Faciliter le recours immédiat à l'arbitrage pour les différends internationaux qui n'ont pas été réglés par la voie diplomatique. **Membres** : Les gouvernements des pays suivants : Allemagne, Etats-Unis d'Amérique, Argentine, Belgique, Bolivie, Etats-Unis du Brésil, Bulgarie, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Danemark, République Dominicaine, Equateur, Espagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Guatémala, Haïti, Hongrie, Italie, Japon, Luxembourg, Etats-Unis Mexicains, Nicaragua, Norvège, Panama, Paraguay, Pays-Bas. Pérou, Puisse, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Salvador, Siam, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Turquie, Uruguay, Etats-Unis de Venezuela, **Direction** : Le Secrétaire général de la Cour permanente exerce les fonctions de Chef du Bureau international sous la direction du Conseil administratif de la Cour. Président du Conseil administratif en 1922 : S. E. le Jonkheer van Karnebeek. Chef du Bureau international et Secrétaire général de la Cour permanente : le Baron Michiels van Verduynen docteur en droit. Premier Secrétaire : M. Crommelin, docteur en droit. **Finances** : Les

frais du Bureau international sont supportés par les Puissances contractantes dans la proportion établie pour le Bureau international de l'Union postale universelle. Le budget de l'exercice 1922 avait été fixé à fl. 129.004. Les dépenses se sont élevés à fl. 106.387,99. **Travaux** : Le Bureau international de la Cour permanente public : 1<sup>o</sup> annuellement un rapport du Conseil administratif de la Cour, et 2<sup>o</sup> les Traités généraux d'Arbitrage communiqués au Bureau. **Résumé historique** : La Cour permanente fut créée par la Convention pour le règlement pacifique des conflits internationaux du 29 juillet 1899 et fut renouvelée et développée par la Convention du même nom du 18 octobre 1907. La Cour permanente fonctionne à côté de la Cour permanente de Justice internationale, fondée en 1921 par la Société des Nations.

**BUREAU INTERNATIONAL DES ÉCOLES NOUVELLES.** — **Siège** : Les Pléiades s. Blonay, Vaud, Suisse. **Fondation** : A Genève, en 1899. **But** : Etablir des rapports d'entr'aide scientifique entre les différentes Ecoles Nouvelles ; centraliser les documents qui les concernent et mettre en valeur les expériences psychologiques faites dans ces laboratoires de la pédagogie de l'avenir. **Membres** : Ecoles Nouvelles en Angleterre, France, Allemagne, Suisse, Suède, Etats-Unis. **Comité** : Directeur : Adolphe Ferrière, docteur en sociologie, en été, les Pléiades s. Blonay ; en hiver : Florissant, 45, Genève. **Finances** : Dons, cotisations occasionnelles et vente des ouvrages publiés. **Travaux** : Publication d'un opuscule de propagande « L'Ecole Nouvelle et le Bureau international des Ecoles Nouvelles » et quelques livres : Ad. Ferrière, « Transformons l'Ecole », 1920 ; « L'Autonomie des Ecoliers », 1921 ; « L'Education dans la Famille », 1921 ; « L'Hygiène dans les Ecoles Nouvelles » ; « L'Ecole active » (1922) ; « L'Ecole Nouvelle en Allemagne » et quelques centaines d'études plus courtes, articles de journaux et de revues. **Résumé historique** : En 1914, 80 écoles étaient en relation avec le Bureau. Le Congrès de Calais, en août 1921, créa une *Ligue internationale pour l'éducation nouvelle*, rattachée au Bureau. La Ligue s'efforce d'une façon générale d'introduire à l'école son idéal et les méthodes conformes à ses principes ; elle cherche à réaliser une coopération plus étroite, d'une part, entre les éducateurs des différents degrés de l'enseignement, d'autre part entre parents et éducateurs ; elle se propose d'établir, par des Congrès organisés tous les deux ans, et par les revues qu'elle publie, un lien entre les éducateurs de tous les pays qui adhèrent à ses principes et visent des buts identiques aux siens. Pays participants au Congrès de 1921 : Allemagne, Angleterre, Belgique, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Suisse. **Composition du Bureau** : Mrs Béatrice Ensor, Londres ; M<sup>lle</sup> Dr. Elizabeth Rotten, Berlin ; Dr. Ad. Ferrière, Genève. **Travaux** : Rédaction, en collaboration avec le Bureau international des Ecoles Nouvelles, de la Revue « Pour l'Ere Nouvelle » en trois langues (édition française, Genève, Pélissier 18) ; organisation des congrès internationaux tous les deux ans, dont le deuxième aura lieu à Territet (Suisse) en août 1923. Dès janvier 1923, le Bureau international des Ecoles Nouvelles est rattaché à titre de section autonome à l'Institut J.-J. Rousseau ou Ecole des Sciences de l'Education de Genève.

**BUREAU INTERNATIONAL DES ÉCOLES PLEIN AIR.** — **Siège** : Villars-sur-Bex (Vaud). **Fondation** : 10 novembre 1920. **But** : Répandre dans le monde l'idée des Ecoles Plein Air, établir des rapports d'entr'aide scientifique et pratique entre les différentes Ecoles Plein Air, centraliser les renseignements et publications qui les concernent, mettre en valeur les expériences médico-pédagogiques faites dans ces écoles, encourager les initiatives publiques et privées dans les divers pays. **Membres** : Institutions ou personnes privées. **Direction** : Directeur-fondateur : M. Jean Dupertuis, Villars-sur-Bex. **Finances** : Les ressources annuelles se composent de subventions

éventuelles et de dons de bienfaiteurs et amis de l'œuvre. Le montant des subventions, dons et legs est volontaire. **Travaux** : Revues et articles de revues et journaux, publiés en Suisse, France, Belgique, Allemagne, Amérique, etc., un livre sur les Ecoles Plein Air : « L'Ecole Plein Air et le Bureau international des Ecoles Plein Air », par Jean Dupertuis, Librairie centrale et universitaire, Lausanne. **Résumé historique** : Le Bureau reprend l'idée émise en 1908 par la Société belge de Pédotechnie. Déjà avant la guerre, des écoles en forêt avaient surgi sporadiquement en Suisse et dans d'autres pays. Après la guerre le besoin d'appliquer le nouveau système scolaire est devenu encore plus urgent et a encouragé la fondation d'Ecoles Plein Air dans tous les pays (France, Italie, Suisse, Allemagne, Russie, Amérique, etc.). Le premier congrès international eut lieu à Paris, du 24 au 28 juin 1922. Le cinquième Congrès national français des œuvres de plein air eut lieu à Marseille du 4 au 6 juin 1922. Le deuxième Congrès national italien d'Hygiène scolaire (Gênes du 8 au 10 avril 1922), et le Congrès annuel de la Société suisse d'Éducation physique « Pro Corpore », (Lausanne 1, 2 juillet 1922) ont examiné attentivement la question actuelle des Ecoles Plein Air.

**BUREAU INTERNATIONAL D'ÉDUCATION.** — **Siège** : Les Roches, Verneuil (Eure). **Fondation** : Octobre 1919. **But** : Mettre en rapport ceux qui, en France comme au dehors s'occupent d'éducation et, en particulier, les parents et les maîtres désireux d'envoyer leurs enfants dans un pays étranger, ou de recevoir des jeunes gens de ces pays. **Membres** : 200 familles, 50 écoles en France, Angleterre, Suisse, Belgique. **Direction** : M. Henri Marty, Ecole des Roches, Verneuil. **Finances** : Cotisations de participants effectifs. **Travaux** : Collaboration à la revue « L'Éducation » (Paris); constitution de fiches et documentation. **Résumé historique** : Par an, environ 50 enfants français ont un séjour organisé dans une école anglaise : durée moyenne du séjour : 6 mois. Par an, environ 25 jeunes anglais placés en France dans les mêmes conditions. Quelques échanges organisés avec la Suisse allemande et quelques enfants placés en territoire allemand occupé. Nombreux renseignements fournis sur les collèges, universités et écoles des pays étrangers.

**BUREAU INTERNATIONAL DES ÉTALONS PHYSICO-CHIMIQUES.**  
— **Siège** : Bruxelles, Université Libre, (Adresse provisoire : jusqu'en octobre 1923 : rue des Sols.) **Fondation** : Février 1921. **But** : Constituer un centre pour l'étude du mode de préparation et des constantes physiques de corps très purs. Former une collection des substances-étalons, tenues à la disposition des membres de l'Union internationale de la Chimie pure et appliquée. **Membres** : Tous les pays représentés dans l'Union internationale de la Chimie pure et appliquée. **Direction** : Le bureau, créé sous les auspices de l'Union internationale, est dirigé par un Comité dont les membres sont désignés par le Comité national Belge de Recherches (Section chimique). **Membres** : M. Léon Cusnier, Membre de l'Académie royale de Belgique, Professeur à l'École Militaire, MM. G. Chavanne et Wuyts, Professeurs à l'Université. Secrétaire : M. J. Timmermans, chargé de cours à l'Université. **Finances** : (1) Subside annuel de l'Union internationale : 10.000 francs. Idem de l'Institut international de Chimie Solvay : 5.000 francs. (2) Soutenu, en outre, par la Fondation universitaire et des industriels belges et étrangers. (3) Douze mille francs pour la première année. **Travaux** : Rapports annuels à la Société chimique de Belgique et à la Conférence de l'Union internationale de Chimie pure et appliquée. **Résumé historique** : Les années 1921 et 1922 ont été employées à l'organisation des services et à la recherche des ressources nécessaires. Depuis juillet 1922, le Bureau assure, en Europe, la distribution des produits étalons, préparés par le Bureau of Standards de Washington; notamment de l'étalon thermo-chimique, adopté internationalement (acide benzoïque). Il vient d'annoncer (février 1923) la mise en vente de ses sept premiers étalons, destinés au repérage des

basses températures et qui reproduisent l'échelle du thermomètre à Helnim du Laboratoire cryogénique de l'Université de Leiden (directeur : M. le Professeur H. Kamerlingh Duncs).

**BUREAU INTERNATIONAL POUR LA DÉFENSE DU DROIT DES PEUPLES.** — **Siège** : Genève, 17, rue de la Prairie. **Fondation** : 1920. **But** : 1° Assurer le droit des peuples à disposer d'eux mêmes ; 2° admission de tous les peuples dans la Société des Nations ; 3° protection des minorités ; 4° défense des indigènes (peuplades des colonies et d'ailleurs). **Membres** : Ressortissants de diverses nations. **Direction** : Secrétariat général, composé du Secrétaire général : D<sup>r</sup> Marie de Rusiecka, et de MM. F. Balmas et René Claparède. **Finances** : Cotisations des associations affiliées et dons volontaires. **Travaux** : Publication d'un journal mensuel « Le Droit des Peuples » : conférences, publications diverses. Congrès international à Genève en septembre 1921 qui décida de créer une « Ligue internationale pour la défense du droit des peuples ».

**BUREAU INTERNATIONAL POUR LA DÉFENSE DES INDIGÈNES.** — **Siège** : Genève, 30, rue Verdaine. **Fondation** : 1913, transformé en 1923 en une Ligue internationale pour la Défense des Indigènes. **But** : 1° développer chez les peuples civilisés le sentiment de leur responsabilité vis-à-vis des autres ; 2° protéger les droits et les intérêts des indigènes de couleur sans distinction d'habitat ni de race, supprimer la traite et l'esclavage, abolir le travail forcé des races indigènes ; 3° coordonner les efforts des Ligues nationales de défense des indigènes et établir des liens permanents entre elles ; 4° susciter la création de groupements nouveaux. **Membres** : Membres corporatifs (sociétés, ligues, associations, etc.) et membres individuels. Pas d'attache officielle avec les Gouvernements. **Direction** : 1° le Comité exécutif ou Bureau international pour la Défense des Indigènes ; 2° le Conseil général de la Ligue. **Comité** : Président : M. René Claparède, vice-présidents : M. Louis Ferrière, Prof. Paul Moriaud, Prof. Eugène Pittard, D<sup>r</sup> Velleman ; secrétaire général, Ed. Junod. **Finances** : Recettes : cotisations des membres, dons et legs ; dépenses : environ 10.000 francs. **Travaux** : publications d'un Bulletin, conférences, organisation de congrès, démarches auprès des Gouvernements et de la Société des Nations, informations publiées par la presse. La prochaine conférence internationale sera convoquée pour septembre 1923, à Genève. **Résumé historique** : Fondé en 1913 sous la forme d'un Secrétariat international des Ligues de Défense des Indigènes sur la proposition de M. L. Ferrière et avec l'appui des ligues anglaise, allemande, française et suisse. Désorganisé par la guerre, réorganisé en 1920 et 1923 sous forme de Ligue internationale ayant un Comité qui dirige l'activité du Bureau international pour la Défense des Indigènes.

**BUREAU INTERNATIONAL POUR FAVORISER LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE.** — **Sièges** : Amsterdam, Damrak, 60 ; Berlin, Friedrichstrasse, 78 ; Bruxelles, 101, boulevard Emile Jacqmain ; Gênes, Via XX Settembre 42 ; Göteborg, 46/48, Ostra Hamngatan ; Prague, Janovskeho ul. 1118 ; Vienne, Schottenfeldstrasse, 64 ; Zurich, Bahnhofstrasse, 65. **Bureau Central** : Amsterdam, Damrak, 60. **Fondation** : 1894. **But** : Être l'intermédiaire entre les commerçants, industriels, importateurs, exportateurs, représentants dans tous les pays. **Membres** : Des maisons commerciales ou industrielles qui peuvent donner des références de premier ordre (10.000 membres environ). **Directeur** : M. Johan Bendien, Amsterdam. **Finances** : Cotisations des Membres. **Travaux** : Publications mensuelles en anglais, français, espagnol, hollandais, italien, allemand. Le Bureau est en train d'installer des succursales à Paris, Londres, New-York et Yokohama.

### BUREAU INTERNATIONAL DES FÉDÉRATIONS D'INSTITUTEURS.

— **Siège** : Bruxelles, Chaussée de Wavre, 13. **Fondation** : 1905. **But** : Perfectionner l'enseignement et l'éducation par le progrès de l'École populaire ; nouer entre les membres du personnel enseignant des liens d'amitié et de solidarité internationales. **Membres** : 18 fédérations nationales avec un total de 411.000 membres. **Comité** : Vice-Président : M. Joseph Winnens, 52, rue de la Ruhe ; Secrétaire-Trésorier : M. Pierre Cnudde, 55, avenue Tolhuis, Gand. **Finances** : Cotisations des fédérations affiliées. **Travaux** : Réunion annuelle des délégués ; Congrès internationaux tous les 5 ans ; publication d'un annuaire et de statistiques concernant l'École populaire.

### BUREAU INTERNATIONAL DE L'HEURE. — **Siège** : Observatoire

national de Paris. **Fondation** : Juillet 1919. **But** : Envoi de signaux horaires de haute précision pour des buts scientifiques et de signaux ordinaires répondant aux besoins de la navigation, de la météorologie, de la sismologie, des chemins de fer, postes et télégraphes, des administrations publiques, horlogers, etc. Centralisation et publication des résultats des déterminations d'heure faites dans les divers observatoires, pour en déduire l'heure la plus exacte. **Direction** : Ce bureau international est principalement l'organe exécutif de la Commission internationale de l'Heure, qui elle-même est une des Commissions (la 31<sup>e</sup>) de l'Union astronomique internationale. Le Président de la Commission de l'Heure est M. le Prof. R. A. Sampson, astronome royal d'Ecosse, Directeur de l'Observatoire d'Edimbourg ; le Secrétaire général de la même Commission qui est de droit Directeur du Bureau international de l'heure, est M. G. Bigourdan, astronome à l'Observatoire national de Paris, membre de l'Institut et du Bureau des Longitudes. **Finances** : Le budget, fourni par l'Union astronomique internationale, a été annuellement de 35.000 francs, pour chacune des années 1920, 1921, 1922. Dans la première assemblée générale, tenue à Rome en mai 1922, l'Union a porté cette somme à 50.000 francs pour chacune des années 1923, 1924, 1925. **Travaux** : Calculs relatifs à l'heure, publication d'un Rapport annuel, des Corrections des signaux horaires et d'un Bulletin horaire qui paraît à peu près tous les deux mois. **Résumé historique** : Des conférences internationales de l'Heure tenues à Paris en 1912 et 1913, avaient établi des projets de Convention et de Statuts pour une Association internationale de l'Heure et pour la Fondation d'un Bureau international de l'Heure. Ces projets ne purent être ratifiés à cause de la guerre. Lors de la création du Conseil international de Recherches et de l'Union astronomique internationale, en juillet 1919, le Bureau de l'Heure, qui avait fonctionné principalement aux frais de la France parce qu'il avait été maintenu pendant la guerre fut placé sous le contrôle de la 31<sup>e</sup> Commission de l'Union astronomique et rendu international ; c'est ainsi que le Bureau de l'Heure actuel fut substitué le 1<sup>er</sup> janvier 1920 au Bureau primitif de l'Heure.

### BUREAU INTERNATIONAL D'INFORMATIONS ET D'ÉTUDES SUR L'ASSISTANCE AUX ÉTRANGERS. — **Siège** : Paris, 49, rue de Miromesnil. **Fon-**

**dation** : 1907. **But** : 1<sup>o</sup> Propagande en faveur des traités internationaux d'assistance réciproque ; 2<sup>o</sup> Coopération avec les gouvernements pour faciliter l'exécution de ces traités. **Membres** : En principe sont représentés tous les pays non exclus de la Société des Nations. Le mode de désignation varie suivant les pays, mais dorénavant l'agrément des gouvernements sera réclamé. **Direction** : provisoirement assurée par le Secréariat général de la Permanence des Congrès d'Assistance publique et privée. **Comité** : Président : M. Emile Loubet ; Vice-Présidents : MM. Van Overbergh, Bruxelles, et Albert Dunant, 4, Grand Mézel, Genève ; Secrétaire général : M. Georges Rondel, 49, rue de Miromesnil, Paris. **Finances** : Cotisations des gouvernements jusqu'ici facultatives. **Travaux** : Une série de fascicules imprimés contenant des procès-verbaux et des docu-

ments recueillis. **Résumé historique** : Créé par le Comité international des Congrès d'Assistance publique et privée qui procède lui-même des Congrès internationaux antérieurs. Il forme, avec d'autres organisations, les unes internationales, les autres simplement françaises, la Permanence des Congrès d'Assistance, dont la devise est *Intelligere super egenum et pauperum*. Le bureau a été reconnu d'utilité publique par le Gouvernement français le 30 avril 1908. Le 27 juin 1921, le Conseil de la Société des Nations a décidé de placer le Bureau sous l'autorité de la Société conformément à l'article 24 du Pacte.

**BUREAU INTERNATIONAL DE LA PAIX.** — **Siège** : Berne, 12, Kanonenweg. **Fondation** : Fondé en 1892 par le Congrès universel de la Paix, à Rome. Grand Prix à l'Exposition universelle de Paris 1900. Lauréat du Prix Nobel en 1910. **But** : Renseigner les associations et personnes qui travaillent à l'œuvre de la paix ; classer et conserver les archives des réunions ; constituer une bibliothèque ; encourager par les meilleurs moyens la création de Sociétés de la Paix. **Membres** : Les sociétés nationales de la paix en Allemagne, Angleterre, Argentine, Belgique, Danemark, Etats-Unis, France, Italie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Suède, Suisse, etc. **Organe de direction** : Un conseil international de 50 membres. **Membres du Comité** : Président du Conseil : Sénateur La Fontaine ; 3 Vice-Présidents : MM. Quidde (Munich) et Dunnico (Londres), un siège vacant. Secrétaire général : M. H. Golay. **Finances** : Subventionné par le Conseil fédéral de la Confédération helvétique, par les gouvernements de Suède, de Norvège, du Danemark, de la Tchécoslovaquie et par plusieurs cantons suisses, En 1913, recettes annuelles : 115.000 francs ; en 1920 : 17.000 francs. En septembre 1914, la dotation Carnegie a suspendu sa subvention annuelle, laquelle était alors de 75.000 francs. **Travaux** : Organiser les Congrès universels de la Paix ; publication du Bulletin du congrès et de l'organe officiel « Le Mouvement pacifiste », qui ne paraît plus qu'en français ; et, d'une façon générale, soutenir les entreprises qui ont pour but l'établissement d'un régime de relations internationales fondé sur le droit et le maintien de la paix. Le XXII<sup>e</sup> congrès des Sociétés de la Paix s'est tenu à Londres du 25 au 28 juillet 1922.

\* **BUREAU INTERNATIONAL DES POIDS ET MESURES.** — **Siège** : Parc de Saint-Cloud, près Paris (adresse postale : Pavillon de Breteuil, Sèvres). **Fondation** : 1875, par la Convention du Mètre, signée par 18 Etats. **But** : Le Bureau est chargé de toutes les comparaisons et de la vérification des nouveaux prototypes du mètre et du kilogramme ; de l'établissement et de la conservation des étalons prototypes de ces unités et de la comparaison avec ces derniers des étalons nationaux ; de la détermination de constantes physiques et de la fixation de leur valeur numérique, afin d'assurer l'uniformité internationale dans les divers domaines des sciences de précision. **Membres** : Les Etats contractants sont : Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Finlande, France et Algérie, Grande-Bretagne et Irlande, Hongrie, Italie, Japon, Mexique, Norvège, Pérou, Portugal, Roumanie, Royaume des Serbes-Croates et Slovènes, Russie, Siam, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Uruguay. **Direction** : Conférence générale, tous les 6 ans ; Comité international de 14 membres, tous les 2 ans ; Président : M. Vito Volterra ; Secrétaire ad interim : M. Louis de Bodola ; Directeur du Bureau : M. Ch.-Ed. Guillaume. **Finances** : Dotation annuelle (contribution des Etats) 250.000 francs ; Budget pour 1922 (y compris les taxes de vérification) : 256.000 francs. **Publications** : Communications faites aux Gouvernements ; Comptes-rendus des conférences générales ; Procès verbaux du Comité international : 31 volumes, Travaux et Mémoires : 17 volumes. **Résumé historique** : Six conférences générales ont eu lieu de 1889 à 1921. La première a sanctionné les pro-

totypes et a assuré leur répartition parmi les Etats contractants ; la deuxième a sanctionné les résultats des déterminations d'étalons de mesure non métriques employés dans différents pays, et pris connaissance des déterminations des longueurs d'onde lumineuse ; la troisième a reçu communication de l'emploi des ondes lumineuses à divers problèmes métrologiques, et a pris connaissance des premières recherches sur les alliages ; la quatrième a sanctionné les résultats des premières comparaisons périodiques des kilogrammes prototypes, a pris connaissance d'une nouvelle détermination relative à la détermination des longueurs d'onde, a ratifié la détermination du volume du kilogramme d'eau et sanctionné le carat métrique ; la cinquième a pris acte de la fin du contrôle des kilogrammes nationaux, et a fixé le commencement du contrôle des mètres nationaux ; la sixième enfin a révisé la Convention du mètre, qui est en voie de ratification. La nouvelle Convention prévoit que le Bureau sera chargé de la conservation et de la comparaison des étalons des unités électriques. La dotation aura pour limites 250.000 et 300.000 francs. Le nombre des membres du Comité est porté à 18.

**\* BUREAU INTERNATIONAL POUR LA PUBLICATION DES TARIFS DOUANIERS.** — **Siège :** Bruxelles, rue de l'Association, 38. **Fondation :** Etabli par la Convention internationale du 5 juillet 1890, le Bureau a été ouvert le 1<sup>er</sup> avril 1891. **But :** Traduire et publier, à frais communs, dans cinq langues (allemande, anglaise, espagnole, française, italienne) les tarifs douaniers de tous les pays, ainsi que les modifications y apportées. **Membres :** Allemagne, Angleterre, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa-Rica, Cuba, Danemark, Dominicaine (République), Egypte, Equateur, Espagne, Esthonie, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Italie, Japon, Lettonie, Mexique, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Perse, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Siam, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Terre-Neuve, Uruguay, Venezuela. **Direction :** Le Ministre des Affaires étrangères de Belgique nomme le personnel. Un délégué du Ministre est placé à la tête du Bureau international avec le titre de Président. La Trésorerie belge fait les avances financières. **Comité :** Président, M Jules Brunet, Ministre Plénipotentiaire. Directeur, M. Gesché. **Finances :** Cotisations : les pays sont répartis selon l'importance de leur commerce en six classes, intervenant chacun dans la proportion d'un certain nombre d'unités. Dépenses annuelles : celles de l'exercice 1921-1922 (31<sup>e</sup>) se sont élevées à 341.711, 62 francs ; il a dû être augmenté dans une proportion sensible depuis la guerre et n'a pas encore pu être établi d'une manière fixe. **Travaux :** Traduction et publication des tarifs douaniers et de leurs modifications. Le « Bulletin international des Douanes » est publié, dans les cinq langues indiquées ci-dessus, sur la base des documents transmis par les Gouvernements eux-mêmes. **Résumé historique.** Le Bureau est permanent. Le 1<sup>er</sup> avril 1919, il est entré dans son cinquième septennat.

**BUREAU INTERNATIONAL DU SPIRITISME.** — **Siège :** (1919) : Waltwilder par Bilsen (Belg.) **Fondation :** 1910. **But :** Etablir des relations durables entre les groupements spiritiques des diverses nations et concentrer les informations sur le mouvement spiritique dans le monde entier ; organiser périodiquement des congrès spiritiques universels. **Membres :** Les groupements spiritiques nationaux des Etats-Unis, Belgique, Brésil, Cuba, Danemark, France, Grande Bretagne, Mexique, Nouvelle Zélande, Pays-Bas, Porto-Rico, Portugal, Tchécoslovaquie. Union Sud-africaine. **Organe de direction :** Le bureau se compose d'un directeur et d'un nombre indéterminé de correspondants nationaux. **Directeur :** M. L.Ch. Le Clément de Saint-Marcq. **Finances :** Les dépenses

(5.000 francs par an) proviennent principalement de la publication de l'Annuaire et du Bulletin Officiel ; elles sont couvertes par la vente de l'Annuaire, les abonnements au Bulletin et des souscriptions personnelles. **Travaux** : Publication du a) « Bulletin trimestriel » ; b) l'Annuaire mondial du Spiritisme ; c) Brochure de propagande intitulée : « Le Spiritisme, Religion scientifique universelle de l'Avenir ». Le 2<sup>e</sup> Congrès universel eut lieu à Genève en 1913. A la dernière réunion tenue le 3 juillet 1922 à Londres, fut formé un comité exécutif ayant mission de constituer une Fédération spirite internationale ; le Directeur du Bureau a été nommé secrétaire de ce Comité exécutif qui se réunira en Août 1923, à Liège, pour fixer les statuts de la Fédération internationale d'accord avec les représentants de toutes les organisations nationales adhérentes.

**\* BUREAU INTERNATIONAL DE STATISTIQUE COMMERCIALE.**

— **Siège** : Bruxelles, Ministère des Finances. **Fondation** : 1913. **But** : Etablir, en dehors de la statistique commerciale spéciale à chaque pays, une nomenclature commune où se grouperont, en un nombre restreint de catégories aux vocables uniformes, les marchandises importées et exportées sous la double indication du poids et de la valeur. **Membres** : Les Gouvernements d'Allemagne, Belgique, Bolivie, Chili, Colombie, Cuba, Danemark, République Dominicaine, Espagne, France, Grande-Bretagne, Guatémala, Haïti, Honduras, Italie, Japon, Mexique, Nicaragua, Norvège, Paraguay, Indes Néerlandaises, Pérou, Perse, Portugal, Russie, Siam, Suède, Suisse, Uruguay. **Direction** : Sous la haute direction du Gouvernement belge et d'un Comité d'administration : M. Campen. **Finances** : Cotisations des Etats contractants répartis en six classes, selon l'importance de leur commerce. Ceux de la première classe paient 1.200 francs ; de la 6<sup>e</sup> classe, 700 francs. En plus, la vente du bulletin est ajoutée aux recettes. **Travaux** : Publication en français des statistiques par le bulletin, d'après la nomenclature commune. Conférences, etc. **Résumé historique** : La Convention élaborée le 31 décembre 1913 devait être ratifiée le 1<sup>er</sup> juillet 1914, rester en vigueur sept ans et être renouvelée, sauf avis contraire pour une même période. A cause de la guerre, le délai de ratification a été prorogé jusqu'en 1921 et le bureau n'a pu fonctionner qu'à partir de cette date.

**\* BUREAU INTERNATIONAL DE L'UNION POSTALE UNIVERSELLE.**

— **Siège** : Berne, Schwanengasse, 2. **Fondation** : Institué par l'article 15 du Traité postal conclu à Berne le 9 octobre 1874 ; ouvert le 15 septembre 1875. **But** : Servir d'organe de liaison, d'information et de consultation aux pays de l'Union. **Membres** : 176 pays, colonies ou territoires. **Direction** : Directeur : Camille Decoppet, ancien conseiller fédéral ; Vice-directeur : E. Rottner, Conseiller ministériel. **Attributions principales** : Ce bureau est chargé, notamment, de réunir, de coordonner, de publier et de distribuer les renseignements de toute nature qui intéressent le service international des postes ; d'émettre à la demande des parties en cause (Administrations de l'Union), un avis sur les questions litigieuses ; d'instruire les demandes en modification des Actes des Congrès ; de notifier les changements adoptés et, en général, de procéder aux études et aux travaux dont il serait saisi dans l'intérêt de l'Union postale. Le Bureau prépare en outre les travaux des Congrès ou Conférences de l'Union. Il établit, à la fin de chaque année, un décompte annuel des frais de transit. Il peut être chargé d'opérer mensuellement la balance et la liquidation des décomptes de toute nature relatifs au service international des postes et, sur demande spéciale, des décomptes télégraphiques. Il pourvoit à la confection et à l'approvisionnement des coupons-réponse, ainsi qu'à la liquidation des comptes se rapportant à ce service. Il est également chargé de l'établissement et de la remise aux Administrations de l'Union des cartes d'identité servant au public de pièce justificative pour les toutes transactions effectuées par les bureaux de poste. **Finances** : Source de revenus : Les parts

contributives des Administrations de l'Union. **Dépenses** : 1922 : 280.301,22 francs. Cette somme a été répartie en 860 parts, sur la base du tableau suivant :

15	administrations de 1 <sup>re</sup> classe à 25 unités	=	375	unités
2	—	2 <sup>e</sup>	—	20 — = 40 —
17	—	3 <sup>e</sup>	—	15 — = 255 —
7	—	4 <sup>e</sup>	—	10 — = 70 —
9	—	5 <sup>e</sup>	—	5 — = 45 —
22	—	6 <sup>e</sup>	—	3 — = 66 —
9	—	7 <sup>e</sup>	—	1 — = 9 —

**Travaux** : Publications : Le Bureau publie, entre autres : a) Les Documents des Congrès postaux universels (Propositions, Délibérations, Actes définitifs) et ceux des Conférences ; b) un journal mensuel « L'Union Postale » en langues anglaise, allemande, française et (dès 1922) espagnole ; c) un Dictionnaire alphabétique de tous les bureaux de poste du monde ; d) un Recueil de renseignements sur l'organisation des Administrations de l'Union et sur leurs services internes ; et e) une Statistique générale du service postal international et un Relevé des tableaux statistiques (Expédition). **Langue** : La langue officielle du Bureau est la langue française. Le prochain Congrès postal universel aura lieu à Stockholm en 1924.

\* **BUREAU INTERNATIONAL DE L'UNION TÉLÉGRAPHIQUE.** —

**Siège** : Berne, Monbijoustrasse 10. **Fondation** : Le Bureau a été créé par la Conférence télégraphique internationale, de Vienne (1868). Il commença à fonctionner en 1869 sous la dénomination de « Bureau international des Administrations télégraphiques » qui fut changée en celle de « Bureau international de l'Union Télégraphique » à la Conférence de Lisbonne (1908). En 1906, la Convention radiotélégraphique de Berlin (3 novembre) l'a investi, en ce qui concerne la radiotélégraphie, des mêmes attributions que pour la télégraphie. **Service télégraphique** régi par la Convention de St-Petersbourg du 22 juillet 1875 et par le Règlement de service y annexé (révision de Lisbonne 1908). **Service radiotélégraphique** régi par la Convention de Londres du 5 juillet 1912 et le Règlement de service y annexé ; en ce qui concerne ce service, la Section radiotélégraphique du Bureau commença à fonctionner le 1<sup>er</sup> juillet 1908. **But** : 1<sup>o</sup>. **Télégraphie** : Réunir, coordonner et publier les renseignements de toute nature relatifs à la télégraphie internationale. Procéder à toutes les études et exécuter tous les travaux dans l'intérêt de la télégraphie internationale. 2<sup>o</sup> **Radiotélégraphie** : Même programme. **Membres** : de l'Union télégraphique : 59 Etats ; 18 compagnies télégraphiques privées ont déclaré vouloir se conformer aux dispositions de la Convention ; 16 autres Compagnies sans avoir déclaré officiellement vouloir se conformer aux dispositions de la Convention, observent cependant celles du Règlement de Service international. **Membres** : de l'Union radiotélégraphique : 77 Etats. **Direction** : L'article 14 de la Convention de St-Petersbourg et l'article LXXXI du Règlement de Service (révisé à Lisbonne en 1908) place le B. I. U. T. sous la haute autorité de l'Administration supérieure du Gouvernement suisse. A la tête du Bureau se trouve M. Etienne, ex-vice-directeur de l'Office central des Transports internationaux par Chemins de fer. Sous sa direction sont placées la Section télégraphique avec sept fonctionnaires (vice-directeur, secrétaires et commis) et la Section radiotélégraphique qui en compte six (vice-directeur, secrétaires et commis). **Finances** : Les recettes proviennent des contributions des Etats et de la vente des publications. **Budgets** : **Section télégraphique** : 1921, francs 1.011.761,05, dont francs : 225,651,05 comme contributions des Etats ; 1922, francs 703.611,80, dont francs : 210.072,45 des Etats. **Section radiotélégraphique** : 1921, francs : 789.024,25 dont francs 228.194,25 comme contributions des Etats ; 1922, francs 493.679,45 dont francs 189.019,45 des Etats. **Travaux** : Publication du « Journal télégraphique » notifications,

circulaires, nomenclatures des bureaux télégraphiques et des stations radiotélégraphiques cartes télégraphiques et radiotélégraphiques ; préparation des travaux des conférences, etc.

**BUREAU PERMANENT DU CONGRÈS INTERNATIONAL DES ÉDITEURS.** — **Siège** : Berne, place du Théâtre, 2. **Fondation** : 1896. **But** : Maintenir et développer l'esprit de solidarité parmi les éditeurs de toutes les parties du monde et sauvegarder leurs intérêts communs. **Membres** en Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Italie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Suède, Suisse. **Direction** : Comité international. Comité exécutif. **Comité** : Président : M. W. P. Van Stockum, La Haye, Juliana van Stolberglaan. Secrétaire général : Dr R. de Stürler, Berne. **Finances** : Cotisations volontaires. **Travaux** : Vocabulaire technique de l'éditeur en 7 langues ; recueil des contrats en usage dans les maisons d'édition des différents pays ; Répertoire international de la librairie.

**BUREAU PERMANENT DES FÉDÉRATIONS INTERNATIONALES SPORTIVES.** — **Siège** : Paris, 24, boulevard Poissonnière. **Fondation** : 31 mai 1921. **But** : Recueillir et communiquer tous documents et informations intéressant les Fédérations internationales sportives. **Membres** : Les Fédérations internationales sportives ayant participé aux conférences de Lausanne en 1921 (18) ou inscrites ultérieurement au Bureau permanent (3). **Direction** : Président : Paul Rousseau ; Secrétaire honoraire : A. H. Mhur. **Finances** : Assurées par l'Union cycliste internationale jusqu'au Congrès Olympique de 1924. **Travaux** : Publication d'un bulletin officiel : questionnaires. **Résumé historique** : L'Union cycliste internationale avait pris l'initiative de réunir à Lausanne, les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 1921, tous les groupements sportifs internationaux ; ses réunions ont abouti à la création du Bureau reconnu ensuite par le Congrès des Comités nationaux olympiques (2-6 juin).

**BUREAU PERMANENT INTERNATIONAL DES CONSTRUCTEURS D'AUTOMOBILES.** — **Siège** : Paris, 59, Avenue Hoche. **Secrétariat** : Paris, 51, rue Pergolèse. **Fondation** : En 1919, par les représentants des constructeurs d'automobiles des pays suivants : Belgique, France, Grande-Bretagne, et Italie. Le B. P. I. C. A. a repris le programme de l'Union internationale des Constructeurs d'Automobiles, fondée en 1911, et régulièrement dissoute au cours de la guerre de 1914-1918 à la demande de trois de ses groupements fondateurs. **But** : Etablir une liaison étroite et une collaboration permanente entre ses adhérents pour l'étude en commun de toutes questions techniques, économiques et sociales intéressant l'industrie de la construction automobile. **Membres** : Belgique (Chambre syndicale des Constructeurs d'automobiles et de Cycles de Belgique), Espagne ( Camara Sindical Espanola de Constructores de Automoviles, Ciclos y Carrocerias), France (Chambre syndicale des Constructeurs d'Automobiles), Grande-Bretagne (Society of Motor Manufacturers and Traders) Hollande (Nederlandsche Vereeniging de Rijwielen Automobielen-Industrie), Italie, (Unione Italiana Fabbriche Automobili). Membres correspondants : États-Unis (National Automobile Chamber of Commerce) Suisse (Chambre syndicale de l'Industrie de l'Automobile). **Comité** : Président : M. Frank Lanchester, Délégué de la Society of Motor Manufacturers and Traders ; Vice-Président, M. Galopin, Délégué de la Chambre Syndicale des Constructeurs d'Automobiles et de Cycles de Belgique ; Secrétaire-Trésorier : M. Cézanne, Secrétaire général honoraire de la Chambre syndicale des Constructeurs d'Automobiles de France. **Finances** : Le budget annuel est d'environ 40.000 francs ; il est alimenté par les cotisations des groupements adhérents (Cotisations fixes : 5.000 frs, par groupement) ; cotisations facultatives supplémentaires calculées sur le nombre d'ouvriers et employés utilisés, votées par les Assemblées annuelles. **Travaux** : Le Bu-

reau se réunit au moins trois fois par an, soit à Paris, soit dans une autre ville, sur invitation d'un groupement adhérent. Chaque groupement est représenté par un délégué officiel, assisté de conseillers techniques. Le Secrétaire fonctionne d'une façon permanente; il prépare les travaux de chaque conférence, et en établit les procès-verbaux. Le Bureau n'édite actuellement aucune publication.

**\* BUREAUX INTERNATIONAUX RÉUNIS DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE.** — **Siège :** Berne, Helvetiastrasse, 7, **Ouverture :** Bureau industriel, 1<sup>er</sup> Janvier 1885; Bureau littéraire, 1<sup>er</sup> janvier 1888. **Statuts :** Convention de Paris du 20 mars 1883 pour la protection de la propriété industrielle révisée à Bruxelles (1900) et à Washington (1911). **Membres adhérents :** 30 pays. Convention de Berne du 9 septembre 1886 pour la protection des Œuvres littéraires et artistiques révisée à Berlin (1908). **Membres adhérents :** 27 pays. **But des Unions.** a) **Union industrielle :** Faciliter la protection des droits sur les inventions, dessins et modèles industriels, marques de fabrique ou de commerce, etc., sur la base du principe du traitement national contre l'usurpation, l'imitation ou la concurrence déloyale. Unions restreintes : 1<sup>o</sup> Arrangement de Madrid de 1891 concernant l'enregistrement international des marques (taxes : 100 francs pour la première marque, 50 francs pour toute marque déposée simultanément); adhérents : 18 pays. 2<sup>o</sup> Arrangement de Madrid de 1891 concernant la répression des fausses indications de provenance; adhérents : 10 pays. 3<sup>o</sup> Arrangement de Berne de 1920 concernant la conservation ou le rétablissement des droits de propriété industrielle atteints par la guerre mondiale; adhérents : 21 pays et 3 colonies britanniques. b) **Union littéraire :** Assure aux auteurs une protection efficace (traitement national et droit unifié) contre la contrefaçon, la reproduction, traduction, adaptation, exécution, représentation, exhibition non autorisées de leurs œuvres de littérature, de musique, d'art et de photographie. **Organisation des Bureaux Réunis :** Autorité de surveillance : Le Conseil fédéral suisse. Directeur M. Ernest Röhliberger. Vice-Directeurs : MM. G. Gariel et E. Wälti, Secrétaires : MM. Bénigne, P. Guyes, M. Mentha et A. Conte. **Finances :** Budget annuel du **Bureau industriel :** 120.000 francs, du **Bureau littéraire :** 100.000 francs, soit en tout : 220.000 francs, et en plus les recettes du Service des marques de fabrique (1921) 202.000 francs dont 75.000 francs distribués aux Etats. Les pays contractants de chaque Union sont divisées en 6 classes et se répartissent les frais d'après un nombre gradué d'unités (système de l'Union postale). **Travaux :** Documentation officielle, archives, informations, études d'utilité commune, préparation des conférences, statistique, bibliographie. Publications mensuelles : « La Propriété industrielle »; « Les Marques Internationales »; « Le Droit d'Auteur ». Autres publications : Recueils généraux de législation et de traités, Acte des Conférences; tableaux comparatifs et synoptiques (droit comparé des brevets d'invention et des marques de fabrique ou de commerce).

**CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE.** — **Siège :** Paris, 33, rue Jean Goujon. **Fondation :** 1920. Président : M. Etienne Clémentel (France), Vice-Présidents : M. Maurice Despret (Belgique), M. A. C. Bedford (États-Unis), Sir Albert J. Hobson (Grande-Bretagne), M. Marco Cassin (Italie), Secrétaire général : M. Edouard Dolléans, Trésorier : M. Julien Potin. **Membres :** Des comités nationaux sont formés dans les pays suivants : Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Indo-Chine, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, et en voie de formation en : Argentine, Bulgarie, Colombie, Costa Rica, Esthonie, Grèce, Guatemala, Haïti, Portugal, Roumanie, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes. **Constitution et But :** La Chambre de Commerce internationale met à la disposition des banquiers, industriels et com-

merçants des différents pays, groupés respectivement dans des Comités nationaux, une organisation permanente leur permettant de discuter méthodiquement les questions internationales qui les intéressent et de se concerter pour une action commune. C'est essentiellement un organe représentatif ; dans chaque pays affilié, les hommes d'affaires se groupent, constituent un Comité national comprenant toutes les forces économiques du pays, et donnent mission à certains d'entre eux de les représenter dans les diverses réunions internationales où les membres de la Chambre peuvent échanger leurs vues :

1. — Au Congrès auquel tous les Membres ont le droit s'assister. Le premier Congrès qui s'est tenu à Londres en juin 1921, réunissait 566 délégués appartenant à 36 pays. Le prochain Congrès aura lieu à Rome du 18 au 25 mars 1923.
2. — Au Conseil et au Comité exécutif qui, groupant des représentants élus par les Comités nationaux, gèrent les affaires de la Chambre de Commerce internationale et poursuivent les fins qu'elle se propose en s'inspirant de la politique établie par les Congrès et par les Referendums institués dans l'intervalle des Congrès.
3. — Aux Comités d'Études qui, dans l'intervalle des Congrès, groupent les spécialistes des divers pays adhérents : banquiers, producteurs, commerçants, administrateurs de compagnies de chemins de fer, armateurs, juristes, etc. Ces délégués, réunis en nombre limité, ont pour mission de rechercher les formules et applications qui dégagent la portée pratique des résolutions d'un ordre nettement général votées par le Congrès précédent. D'autre part, pour les questions nouvelles mises par le Conseil à l'ordre du jour des travaux de la Chambre, les Comités d'Études préparent des résolutions devant être soumises au Congrès suivant pour ratification. Ils assurent également la préparation minutieuse des Congrès.
4. — Au Secrétariat général qui est l'organisme permanent chargé de mettre en exécution les instructions du Conseil, d'organiser la liaison entre les Comités nationaux et de coordonner les travaux des différents Comités nationaux et d'assurer la préparation des Comités d'Études et du Congrès. Adjointe au Secrétariat Général se trouve une Commission Administrative, dont le Secrétaire général est président et qui comprend un représentant de chaque pays affilié à la Chambre, résidant en permanence au siège du Secrétariat général, et chargé de faciliter la liaison entre le Secrétariat général et le Comité national de son pays respectif. A la Cour d'Arbitrage International qui connaît des litiges qui peuvent naître de contrats internationaux entre industriels ou commerçants de pays différents : ces litiges peuvent lui être soumis conformément au Règlement de la Chambre de Commerce internationale, qui établit les principes et les règles de procédure de la Conciliation de l'Arbitrage.

**COMITÉ INTERNATIONAL D'ACTION DÉMOCRATIQUE. — Siège :** Paris (7<sup>e</sup>), 34, Boulevard Raspail. **Fondation :** 10 Décembre 1921. **But :** Propagande auprès de l'opinion publique par les réunions et par les publications diverses, en faveur de l'idée de la Société des Nations. **Membres :** En Allemagne, Angleterre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Danemark, États-Unis, France, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Russie, Suède, Suisse, Tchecoslovaquie, Ukraine, Venezuela ; et le Bureau International du Travail. **Bureau du Congrès :** Marc Sangnier, député de Paris ; Georges Hoog, Secrétaire général. **Comité :** Allemagne : M. l'Abbé Jocham ; Joseph Probst ; Dr Heile, député au Reichstag ; Dr Tiedge ; Dr Baur ; M<sup>lle</sup> Werner ; M. Mosko. Angleterre : Olyver Dryer ; Sir Willoughby Dickinson ; Autriche : Dr Metzger ; Dr Karl Drexel ; Princesse Starhenberg, député ; M. Redlich, ancien ministre des Finances ; M. Mataja, député de Vienne ; Belgique : Dr Heymann, député ; M. Carnoys, sénateur. Bulgarie : G. Vassileff, député. États-Unis : Munch. France : Marc Sangnier, député, Georges Hoog, Maurice Lacroix, Madame Malaterre-Sellier, Médard Brogly, député. Hongrie : Mgr. Giesswein, député. Italie : Domenico Russo, Prince Ruffo della Scaletta.

Lituanie : Abbé Bucys ; Dr Ehretas. Norvège : Nissen, publiciste. Pologne : Abbé Kornilovicz ; M<sup>lle</sup> Reicher. Portugal : Jose Baretto. Royaume des Serbes, Croates et Slovènes : Yvan Merz. Russie : Dr Totomiantz. Suisse : M. Ceresole, Ingénieur ; Dr Broda ; Dr Duft. Tchecoslovaquie : M. Dvornick. Ukraine Occidentale : Alexandre Maritchak. **Communiqués** : Revue « La Démocratie ». **Résumé Historique** : Le Comité fut fondé au cours du 1<sup>er</sup> Congrès démocratique international (4-11 décembre 1921), réuni sur l'initiative de M. Marc Sangnier, député de Paris (21 nations représentées) et clôturé par un grand meeting auquel assistaient plus de 3.000 personnes. L'année suivante, un deuxième Congrès eut lieu à Vienne, du 26 Septembre au 1<sup>er</sup> octobre 1922. Des Délégués représentaient 5 nations nouvelles : Bulgarie, Danemark, Lettonie, Portugal, Venezuela.

**COMITÉ INTERNATIONAL DES CONGRÈS D'ASSISTANCE PUBLIQUE ET PRIVÉE.** — **Siège** : Paris, 49, rue de Miromesnil. **Fondation** 1900. **But** : Préparation des congrès et étude de la question de l'assistance aux étrangers. **Membres** : 60 membres recrutés par cooptation dans les différents pays admis à participer à la Société des Nations. **Direction** : Président : M. Emile Loubet ; Vice-Présidents : MM. Albert Dunant, de Genève, et Van Overbergh, de Bruxelles ; Secrétaire : M. Georges Rondel. **Finances** : Source des revenus : Subventions des gouvernements et des institutions privées et publiques. Cotisations des comités nationaux et de particuliers, etc. Dépenses annuelles : 1.000 francs. **Travaux** : Publication des comptes rendus des Congrès internationaux et des fascicules du Bureau international d'Assistance. **Résumé historique** : Congrès internationaux de bienfaisance en 1856, 1857, 1861 et 1880 ; Congrès d'Assistance publique et privée en 1889, 1896, 1900 et 1906. Un nouveau congrès devait s'ouvrir à Londres en 1915 ; sa préparation interrompue par la guerre est reprise et la ville où il aura lieu va être bientôt définitivement fixée.

**COMITÉ INTERNATIONAL DES COOPÉRATRICES. (INTERNATIONAL COOPERATIVE WOMEN'S COMMITTEE).** — **Siège** : Londres, 28, Church Row, Hampstead, N. W. 3. **Fondation** : 1921. **But** : Unir les femmes de tous les pays pour encourager leurs organisations coopératives. **Membres** : a) Organisations adhérentes : Comité autrichien des coopératrices, Comité hollandais des coopératrices, (Dutch Cooperative Women's Guild), English Women's Cooperative Guild, Irish Women's Coöperative Guild, Norwegian Coöperative Women's Guild, Scotch Coöperative Women's Guild, Swedish Cooperative Women's Guild, Ligue suisse des Coopératrices. b) **Membre individuel** : Madame Alice Jouenne (France). Frau Emmy Freundlich (Autriche), Présidente ; Miss A. Honora Enfield (Angleterre), Secrétaire. **Finances** : Souscriptions par des organisations affiliées et dons. Cotisations de 5 sh. au minimum. **Travaux** : Tous les mois une circulaire est envoyée à tous les membres du Comité donnant la situation dans les différents pays et appelant l'attention des Comités nationaux sur les questions qui se présentent. Publie des notes dans le « Bulletin international ». **Résumé historique** : Créé par décision de la Conférence internationale des femmes à Bâle. Nombreuses réunions tenues en Tchecoslovaquie. L'Union allemande a nommé une Secrétaire, M<sup>lle</sup> Margarete Goldsmeid dont la tâche consiste à organiser les activités féminines. Une série de meetings ont eu lieu en Allemagne centrale. Au début d'avril une tournée de conférences aura lieu. Des secrétaires ont été nommées par différentes sociétés allemandes, en particulier par la Société « Hoffnung » à Cologne. L'Union belge doit discuter la création d'une organisation féminine à son prochain congrès ; de même la Lettonie. Articles dans la presse de divers pays. Section de voyages. L'Association est en relations avec la Fédération syndicale et diverses associations philanthropiques (échange de publications, etc.)

**COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE.** — **Siège :** Genève, Promenade du Pin, 1. **Fondation :** 1863. **But :** Le Comité international de la Croix-Rouge a pour but : de travailler au maintien et au développement des rapports des Comités centraux des Sociétés nationales de la Croix-Rouge entre eux ; de servir d'organe central et d'intermédiaire entre ceux-ci ; de maintenir les principes fondamentaux et uniformes qui sont la base de l'institution de la Croix-Rouge, à savoir : l'impartialité, l'indépendance politique, confessionnelle et économique, l'universalité de la Croix-Rouge et l'égalité des membres qui la composent ; de coordonner les efforts pour soulager les victimes de la guerre, de la maladie et des calamités civiles. Le Comité International est chargé en outre de faire respecter la Convention internationale de Genève et la Convention de La Haye. Il réclame des Etats la fidélité pendant la guerre aux engagements pris et dénonce les violations de ces pactes de droit international public. Il travaille sans cesse au maintien du statut fondamental de son action : entr'aide et solidarité. **Sociétés nationales :** 49 Sociétés nationales de Croix-Rouge reconnues dans des États signataires de la Convention de Genève. **Comité :** Président : M. Gustave Ador ; Vice-Présidents : MM. Paul des Gouttes et Logoz ; Directeur général : M. Jacques Chenevière. **Finances :** Contributions des Sociétés nationales. Dons volontaires : Prix Nobel de la Paix en 1917. Pour l'année 1922, dépenses : Frs. 367.968., Recette : Frs. 287.290. **Travaux :** Missions à Constantinople, Moscou, Belgrade, Athènes, Kharkoff, Varsovie, Riga, Vienne, Bucarest, pour le rapatriement des prisonniers, l'échange des otages, le secours aux populations éprouvées, etc. etc. Préparation de la révision de la Convention de Genève et du Code des prisonniers de guerre. Bulletin international, 54<sup>e</sup> année Revue internationale de la Croix-Rouge, 5<sup>e</sup> année, (Organes mensuels). Exécution des mandats confiés par les Conférences internationales de la Croix-Rouge, dont la dernière a été tenue à Genève le 30 mars 1921 et comptait 81 représentants de Croix-Rouges nationales et 41 représentants des gouvernements. **Résumé historique :** Le Comité international de la Croix-Rouge fut fondé en 1863 à la suite de la publication du « Souvenir de Solférino » d'Henri Dunant ; d'abord Commission nommée par la Société genevoise d'Utilité publique pour étudier la question des soins à donner aux blessés militaires et composée du Général Dufour, de Gustave Moynier, Henri Dunant, Ed. Maunoir, Louis Appia, puis devenu organe neutre indépendant, placé au-dessus de toute question nationale, politique ou religieuse, ce Comité convoqua à Genève, en octobre 1863, une Conférence internationale, afin de donner aux idées généreuses de Dunant une réalisation pratique. Il réussit en août 1864 à réunir à Genève la conférence diplomatique qui vota la Convention de Genève du 22 août 1864. Les conférences internationales réunies dans les différentes capitales d'Europe définirent peu à peu son rôle et lui renouvelèrent chaque fois la confiance des Croix-Rouges nationales. En 1921, le Comité international de la Croix-Rouge a signé un accord (renouvelé en 1922) avec la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge (créée le 5 mai 1919), en vue d'assurer une collaboration entre les deux institutions internationales de Croix-Rouge et de coordonner leurs efforts. Pour réaliser cet accord, une Commission mixte (voir plus loin Commission mixte, page 80) fut créée, dans laquelle chacune des deux institutions est représentée par 3 membres.

**COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE.** — **Siège social :** Lausanne. **Fondation :** 1894. **But :** Assurer la célébration régulière des Jeux olympiques qui doivent avoir lieu la première année de chaque Olympiade dans la ville désignée à cet effet par le Comité. Le Comité provoque ou organise en outre les Congrès jugés nécessaires au progrès de l'Olympiade. **Membres :** Amérique centrale, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Cuba, Danemark, Egypte, Equateur, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Italie, Inde, Irlande, Japon, Luxembourg, Mexique, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Perse, Pérou,

Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Russie, Sud-Afrique, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Turquie, Uruguay. Président : M. le Baron Pierre de Coubertin, Lausanne. Commission exécutive : MM. G. de Blonay (Suisse), le Comte H. de Baillet-Latour (Belgique), J. S. Edström (Suède), le Conseiller Guth-Jarkovsky (Tchécoslovaquie); le Marquis de Polignac (France); Chancelier : M. Fred. Auckenthahler, Ouchy. **Constitution** : Le Comité est permanent et se recrute lui-même à raison d'un membre au moins, de trois au plus pour chaque pays représenté. Le Comité désigne son président qui est élu pour huit ans et rééligible. Le président représente et administre le Comité avec le concours de la Commission exécutive. Les membres du Comité ne sont à aucun degré les délégués de leurs pays, mais les ambassadeurs du Comité dans ces pays. **Travaux** : Célébration des jeux Olympiques : 1<sup>re</sup> Olympiade : Athènes (1896), II<sup>e</sup> Paris (1900), III<sup>e</sup> St-Louis (1904), IV<sup>e</sup> Londres (1908), V<sup>e</sup> Stockholm (1912), VI<sup>e</sup> Berlin (1916) (non célébrée), VII<sup>e</sup> Anvers (1920), VIII<sup>e</sup> Paris, (1924). IX<sup>e</sup>, Amsterdam (1928). **Congrès** : Paris 1894 (rétablissement des Jeux olympiques), Le Havre 1897 (Hygiène et pédagogie sportives), Bruxelles 1905 (Technique des exercices physiques), Paris 1906, (Arts, Lettres et Sports), Lausanne 1913 (Psychologie sportive), Paris 1914 (Règlements olympiques), Lausanne 1921 (règlements olympiques. Jeux préparatoires). Le Comité exerce son patronage sur les Jeux d'Extrême-Orient célébrés tous les deux ans depuis 1913 et sur les Jeux de l'Amérique-Latine inaugurés en 1922.

**COMITÉ INTERNATIONAL DE PUBLICATION DES TABLES ANNUELLES DE CONSTANTES ET DONNÉES NUMÉRIQUES DE PHYSIQUE, DE CHIMIE ET DE TECHNOLOGIE.** — **Siège** : Paris, 9, rue de Bagnaux, (VI<sup>e</sup>). **Fondation** : le 2 juin 1909. **But** : Réunir et publier annuellement toute la documentation numérique qui intéresse les Sciences physiques, chimiques et biologiques, et les techniques qui en dérivent. **Membres** : Afrique du Sud, Australie, Belgique, Canada, Chili, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Grèce, Grande-Bretagne, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Argentine, Roumanie, Russie, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie. **Direction** : La direction des affaires du Comité est confiée au Secrétaire général M. C. Marie, Docteur ès-sciences, 9, rue de Bagnaux, Paris. **Comité** : Le Comité est constitué par des représentants des diverses nations indiquées ci-dessus. Il ne comporte ni Président, ni Vice-Président, mais seulement un Secrétaire général trésorier. La direction est plus spécialement confiée à une Commission permanente constituée par MM. les Professeurs Carrara (Milan), Cohen, (Utrecht), Dutoit (Lausanne), Washburn (Urbana), M. A. Egerton (Oxford) et M. le Dr C. Marie. **Finances** : Sources des revenus : les subventions versées par un certain nombre de gouvernements, académies, sociétés scientifiques et industrielles ; la vente des volumes. Dépenses annuelles. Pour l'exercice 1921 ces dépenses se sont élevées à 159.362 francs. **Travaux** : Le Comité fait examiner par ses collaborateurs répartis dans le monde entier tous les périodiques scientifiques ou techniques susceptibles de contenir de la documentation numérique. La publication des volumes a été interrompue par la guerre ; jusqu'à 1914 le Comité a publié trois volumes de documentation numérique des années 1910 à 1912 inclus ; en 1921 et 1922, il a publié le volume IV contenant la documentation des années 1913 à 1916 inclus, et il prépare actuellement la publication des documents de 1917-1921 inclus qui formeront le volume V. Le Comité publie en outre sous la forme de fascicules la documentation numérique qui constitue un certain nombre de chapitres nettement spécialisés, comme les suivants : spectroscopie, radioactivité, minéralogie, cristallographie etc. **Résumé historique** : Le Comité a été créé à la suite d'une décision de la Société de Chimie-Physique de Paris, présentée au VII<sup>e</sup> congrès international de la Chimie appliquée tenu à Londres en 1909. En 1914 la publication s'effectuait sous le patronage des Congrès de Chimie appliquée,

de l'Association internationale des Académies et de l'Association internationale des Sociétés chimiques ; actuellement elle s'effectue sous le patronage du Conseil international de Recherches et de l'Union internationale de la Chimie pure et appliquée à laquelle le Comité est rattaché officiellement.

**COMITÉ INTERNATIONAL DE STÉNOGRAPHIE.** — **Siège** : Paris, 97, avenue La Bourdonnais. **M. Navarre**, secrétaire. **Fondation** : 1887, à Londres. **But** : Grouper l'élite des sténographes de chaque pays. Organiser des Congrès internationaux tous les deux ans. Faire progresser la sténographie et les sciences qui s'y rattachent. **Membres** : En Belgique, Danemark, Espagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg, Suède, Suisse. **Comité** : Président : M. G. Buisson, député, Paris. Vice-Présidents : MM. Vuylsteke (Belgique), Hjort (Danemark), Caballero (Espagne), Gregg (Etats-Unis), Walpole (Grande-Bretagne), Molina (Italie), Brück (Luxembourg), C. Schott (Suède), Morf (Suisse). Secrétaire général : M. Depoin. Secrétaire général adjoint : M. Navarre, Trésorier : M. Galliard (France). **Finances** : Cotisation annuelle des membres : 20 francs. Subventions de personnalités, sociétés et pouvoirs publics. **Travaux** : Conférences, publication de comptes rendus et de journaux (Voir « Sténograph Illustré », Paris, 1900-1914). Les journaux périodiques suivants rendent compte des travaux : Angleterre, « Pitman's Journal » à Bath. France, « Revue du Bureau », 97, avenue La Bourdonnais, Paris. Espagne, « Mundo taquigrafico », 3, Calle de la Bola, Madrid. Etats-Unis, « Gregg Shorthand Review », 77, Madison avenue, New-York. Suisse, « Signal sténographique », 5, avenue de Rumine, Lausanne. **Résumé historique** : Le premier congrès a eu lieu à Londres en 1887, et le onzième s'est réuni à Budapest en 1913. Le prochain congrès international se tiendra à Lausanne en août 1923.

**COMITÉ JURIDIQUE INTERNATIONAL DE L'AVIATION.** — **Siège** : — Paris, 95, rue des Petits Champs. **Fondation** : 1909. **But** : Elaboration d'un code de l'Air international (Droit public et droit privé aérien). **Membres** : 24 Etats adhérents. **Direction** : Comité Directeur à Paris ; Comité extérieur dans chaque Etat adhérent. **Comité** : Président d'honneur : M. Millerand ; Président : M. le Bâtonnier Bussou-Billault, sénateur ; Vice-Président, délégué international : M. Delayen, avocat à la Cour de Paris. Rapporteur général : prof. A. de Lapradelle, Secrétaire : M. Homburg. **Finances** : Allocations de divers Etats. **Travaux** : Étude du droit aérien. Elaboration d'un Code de l'Air. Congrès internationaux dont le cinquième a eu lieu à Prague en septembre 1922, et le prochain aura lieu à Rome en octobre 1923. Publication d'une revue mensuelle : « Revue juridique internationale de la Locomotion aérienne ». M. Henri Couannier, Rédacteur en chef.

**COMITÉ MARITIME INTERNATIONAL.** — **Siège** : Anvers, 34, 35, place Verte. **Fondation** : 1897. **But** : L'unification du droit maritime par l'élaboration de conventions internationales. **Membres** : Les Associations nationales de droit maritime créées dans les divers pays à l'initiative du Comité maritime international, qui les groupe et assure par son organisation la concordance de leurs travaux. A la première conférence (1898), les associations nationales des pays suivants étaient représentées : Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Danemark, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Russie, Suède. **Direction** : Un bureau permanent dont le siège est à Anvers. Président : M. Louis Frank ; Vice-Présidents : Sir Leslie Scott, K. C., M. Albert le Jeune ; Secrétaires généraux : MM. Léon Hennebicq, George P. Langton, Frédéric Sohr, 31, 35, place Verte, Anvers. **Finances** : Les cotisations sont variables et établies de commun accord entre le Bureau permanent et les Associations nationales. Elles couvrent les frais d'administration et sur-

tout de publication. **Travaux** : Comptes rendus des conférences, travaux des Commissions, etc. Les Conventions internationales sur l'abordage et l'assistance conclues à Bruxelles le 23 septembre 1910. En outre, les conférences diplomatiques, réunies à Bruxelles en 1909 et 1910, se sont occupées de l'élaboration des conventions internationales sur la limitation de la responsabilité des propriétaires de navires et sur les privilèges et hypothèques maritimes. Le Comité maritime international a également pris une part importante dans la préparation de la Convention internationale sur la sauvegarde de la vie humaine en mer du 20 janvier 1914. **Résumé historique** : Conférences tenues à Anvers (1898), Londres (1899), Paris (1900), Hambourg (1902), Amsterdam (1904), Liverpool (1905), Venise (1907), Brême (1909), Paris (1911), Copenhague (1913), Londres (1922). Sujets traités : 1° La limitation de la responsabilité des propriétaires de navires ; 2° Les privilèges et les hypothèques maritimes ; 3° L'abordage, la compétence en matière d'abordage ; 4° L'assistance et le sauvetage ; 5° L'affrètement ; 6° La sécurité de la navigation ; 7° Le droit de la guerre maritime et le régime de la propriété privée, l'assurance des biens ennemis.

**COMITÉ MÉTÉOROLOGIQUE INTERNATIONAL.** — **Siège** : Londres, S. W. 7. Meteorological Office du Gouvernement britannique. **Fondation** : Première Conférence internationale à Leipzig 1872, création du Comité 1873, réorganisé à Paris 1919. **But** : Surveiller l'exécution des décisions prises aux Conférences internationales météorologiques : proposer toute mesure utile à la météorologie administrative et à l'entretien de bonnes relations entre les services des différents pays ; préparer les questions à soumettre aux Conférences internationales ; organiser des commissions pour l'étude des questions générales de la météorologie scientifique. **Membres** : Les services météorologiques officiels des 30 pays adhérents. **Direction** : Président : Sir Napier Shaw (adresse ci-dessus) ; Vice-Président : Prof. E. Van Everdingen, Institut météorologique royal des Pays-Bas, De Bilt, Pays-Bas. Secrétaire général : Th. Hesselberg, Directeur du Service météorologique de Norvège. **Comité** : Se réunit en séance plénière tous les trois ans et se compose de 20 membres élus par la Conférence entre les directeurs des services météorologiques nationaux. **Travaux** : Conférence internationale, qui a lieu tous les six ans au moins. Y sont invités, les directeurs des instituts météorologiques nationaux du monde entier et des observatoires météorologiques et magnétiques indépendants. 19 volumes des procès-verbaux des Conférences, du Comité, et des Commissions, publiés sous forme officielle par le Bureau central météorologique de Paris, le Meteorological Office de Londres et le Meteorologisches Institut de Berlin. Le Comité météorologique a nommé plusieurs commissions pour l'étude des sujets spéciaux à savoir : la météorologie agricole ; Président : M. A. Angot, Paris, Secrétaire : Dr Axel Wallin, Stockholm ; la télégraphie météorologique, Président : M. E. Gold, Londres ; la météorologie maritime, Président : Prof. E. van Everdingen, Utrecht, Secrétaire : Commander Garbett, R. N. Londres ; la radiation solaire, Président : Prof. Dr. Maurer, Zurich ; la navigation aérienne, Président : Lt. Col. Saconney (Paris) ; le réseau mondial et la météorologie polaire, Président : D. G. C. Simpson, Londres ; la haute atmosphère, Président : Sir Napier Shaw, Londres, Directeur : Th. Hesselberg, Christiania ; le magnétisme terrestre et l'électricité de l'atmosphère, Président M. A. Angot, Paris, Secrétaire : Prof. E. van Everdingen, Utrecht ; les nuages Président : Sir Napier Shaw, Londres ; Transmissions des ondes des explosions, Président : Prof. A. de Quervain, Zurich, Secrétaire : Prof. E. van Everdingen, Utrecht. (**Note** : Se rapporter à chaque titre.) La Conférence des Directeurs des Instituts et des Observatoires météorologiques doit se tenir à Utrecht la seconde semaine de septembre 1923.

**COMITÉ PERMANENT DES CONGRÈS INTERNATIONAUX D'ACTUAIRES.** — **Siège** : Bruxelles, 48, rue du Fossé-aux-Loups. **Fondation** : 1895. **But** : Servir de lien entre les actuaires et les associations d'actuaires ; provoquer ou poursuivre tous travaux intéressant la science ou la pratique de l'actuariat. **Membres** : Actuaires, directeurs de compagnies d'assurances, administrations publiques, institutions s'occupant d'économie sociale, en Australie, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Russie, Suède, Suisse. **Direction** : Conseil de direction de membres nommés pour quatre ans avec un Bureau de 12 membres. **Comité de Bureau** : Président : M. Am. Bégault ; Secrétaire général et Trésorier : M. E. Lefrancq. **Finances** : Cotisations, produits de placements, etc. Recettes du 11 mai 1920 au 10 mai 1921 : 4.315 francs. Dépenses : 9.929 francs. **Travaux** : Organisation des congrès internationaux d'actuaires. Établissement d'un système de notation actuarielle universelle. Publication annuelle d'un bulletin.

**COMITÉ PERMANENT DES CONGRÈS INTERNATIONAUX DES HABITATIONS A BON MARCHÉ.** — **Siège** : Bruxelles, 3, rue de Louvain. **Fondation** : 1897. **But** : Organiser les congrès ; servir de lien entre les organismes nationaux de divers pays qui s'occupent de la question de l'habitation populaire. **Membres** : Trois délégués choisis par les congrès pour chacun des pays représentés. **Comité** : Président : M. le sénateur Lepreux, directeur de la Banque nationale, et M. Velghe, directeur général de l'Administration de l'Hygiène, Bruxelles. **Travaux** : Congrès internationaux. **Résumé historique** : Fondé en 1897 à Bruxelles, le Comité a été définitivement organisé au Congrès de Liège en 1905.

**COMITÉ PERMANENT DES CONGRÈS INTERNATIONAUX DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE MILITAIRES.** — **Siège** : Liège (Belgique), Hôpital militaire. **Fondation** : juillet 1921, à Bruxelles. **But** : A un moment donné de leur existence, vers l'âge de vingt ans, les jeunes gens de toutes les nations sont confiés au Service de santé militaire ; le rôle important que peut jouer celui-ci dans la santé de la race appartient à la Médecine militaire dont il faut centraliser les efforts et organiser officiellement dans tous les pays. On atteindra ce but par la réunion périodique de congrès et la fondation d'une Association internationale de médecine et de pharmacie militaires. **Membres** : Représentants de l'Angleterre, Belgique, Brésil, Espagne, États-Unis, France, Italie et Suisse. **Comité** : Président : Dr Wibin (Belgique) ; Secrétaire : Dr Voncken (Belgique) ; Membres : Drs Uzac (France), Van Baumberghen (Espagne), Bainbridge (États-Unis), Stirling (Angleterre), Caccia (Italie), Da Fonseca (Brésil), Thomann (Suisse). **Travaux** : Organisation des congrès et publication des rapports. **Résumé historique** : Le premier congrès s'est réuni à Bruxelles les 15 et 20 juillet 1921. Des vœux importants ont été émis en ce qui concerne la lutte dans les armées contre les maladies vénériennes et la tuberculose par des mesures éducatives et médicales, ainsi que la diffusion des enseignements de la guerre dans le traitement des fractures des membres, l'étude clinique et thérapeutique des gaz de combat et les séquelles de leur action sur l'organisme et leur influence sur les invalidités, l'organisation générale du Service de santé aux armées et rapports du Service de santé militaire avec la Croix-Rouge, la nomination d'un comité permanent, etc. Le 2<sup>e</sup> Congrès se réunit à Rome du 28 mai au 2 juin 1923. Le Comité Permanent se réunit à Rome (Hôpital Militaire) le 29 mai 1923 pour l'organisation du 3<sup>e</sup> Congrès (1925)

**COMMISSION DE LA CARTE DU CIEL (DE L'UNION ASTRONOMIQUE INTERNATIONALE).** — **Siège** : Oxford, University Observatory. **Fonda-**

**tion** : 1887 ; reconstituée et transférée de Paris à Oxford en 1919. **But** : Dresser une carte du ciel à la 14<sup>e</sup> grandeur et un catalogue des étoiles à la 11<sup>e</sup> grandeur d'après des relevés photographiques pris dans 19 observatoires différents répartis en Angleterre, France, Italie, Cap de Bonne-Espérance, Finlande, Espagne, Mexique, Argentine, Chili, Victoria, Hyderabad, Nouvelle Galles du Sud et Australie. **Direction** : Président : Prof. H. H. Turner, directeur de l'Observatoire d'Oxford. Président honoraire : M. M. Baillaud (Paris). **Comité** : MM. Balbi, Bemporad, Cooke, Dyson, Gonnessiat, Lecointe, Hough, Picart, etc. **Finances** : 5.000 francs par an votés pour les dépenses du Secrétariat. **Travaux** : Bulletin de la Commission publié à Paris. Les catalogues et les cartes ont été publiés par les différents observatoires. **Résumé historique** : A une réunion du Conseil international de recherches (voir plus loin) à Bruxelles en 1919, l'Union Astronomique fut créée avec 32 sous-commissions, dont l'une est la Commission de la Carte du Ciel. La Commission s'est réunie à Rome en mai 1922, pendant les sessions de l'Union astronomique.

**\*COMMISSION CONSULTATIVE POUR LA PROTECTION INTERNATIONALE DE LA NATURE.** — **Siège provisoire** : Bâle, 22, Spitalstrasse. **Fondation** : 1913, sous la direction du Conseil fédéral suisse. **But** : Les attributions de la Commission sont les suivantes : 1<sup>o</sup> Le groupement et le classement de toutes les données relatives à la protection internationale de la nature et leur publication. 2<sup>o</sup> La propagande pour la protection internationale de la nature. L'action de la Commission s'exerce par l'intermédiaire de ses membres. La Commission est composée de deux délégués pour chaque État ou Colonie autonome ; chaque pays pourra confier à un seul délégué les deux voix dont il dispose. **Membres** : 1<sup>o</sup> États et Colonies autonomes dont les délégués sont nommés définitivement : Allemagne, Australie (Commonwealth), Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Danemark, Espagne, Grande-Bretagne, Hongrie, Italie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Nouvelle Galles du Sud, Pays-Bas, Portugal, Russie, Suède, Suisse. 2<sup>o</sup> États dont les délégués ont été désignés dans la Conférence et restent à être confirmés par leur gouvernement : France. 3<sup>o</sup> États ayant pris part à la Conférence, mais dont l'adhésion n'est pas encore parvenue au Conseil fédéral suisse : États-Unis d'Amérique, Argentine. 4<sup>o</sup> États et Colonies autonomes dont on espère l'adhésion ultérieure : tous les autres États du globe. **Travaux** : Au Congrès de Berne en 1913, l'acte de fondation fut élaboré, ainsi que le recueil des procès-verbaux. La Commission fut élue et il fut décidé qu'elle se réunirait au moins tous les trois ans, mais la guerre l'en a empêché.

**COMMISSION ÉLECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE.** — **Siège** : Londres, 28, Victoria Street, Westminster, S. W. I. **Fondation** : 1906. **But** : Créer de meilleures relations internationales en ce qui concerne la théorie et la pratique des questions d'électricité et assurer la coopération des sociétés techniques de tous les pays dans l'examen des questions d'unification de la nomenclature et la classification (Rating) des appareils et machines électriques. **Membres** : 400 appartenant à différents Comités représentant les pays suivants : Argentine, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Grande-Bretagne, Inde, Italie, Japon, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Suède, Suisse et Uruguay. **Comité** : Président : Dr C. O. Mailoux (États-Unis) ; Secrétaire honoraire : Col. R. E. Crompton, C.B. ; Secrétaire général : M. C. le Maistre, C. B. E., Londres. **Finances** : Cotisation annuelle des comités nationaux : £ 100, obtenue généralement des gouvernements respectifs. Dépenses pour 1922 : £ 1.291.3.1. **Travaux** : Une réunion plénière tous les deux ans ; réunion des Comités d'études plusieurs fois par an ; publication des comptes rendus. Des fascicules relatifs aux symboles, cuivre-type, moteurs primaires et règles pour machines électriques.

**COMMISSION D'ÉTUDE DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES ET OUVRIÈRES D'ASSURANCES.** — **Siège** : Anderlecht-lez-Bruxelles (Belgique), Square de l'Aviation, 31. **Fondation** : à Rome, le 23 avril 1922. **But** : Bureau d'étude de documentation internationale entre les sociétés coopératives d'assurances coopératives et ouvrières. **Membres** : Onze sociétés. **Direction** : Comité de 5 membres : M. Lemaire, (Belgique) ; Directeur de la « Prévoyance Sociale », Secrétaire de la Commission : M. Mercier (France), Directeur de l'Assurance Ouvrière de Paris, 3, boulevard Beaumarchais, M. Nehemaa de Lieme (Hollande), Directeur de la Centrale Arbeiders Verzekerings en Depositobank, Rynstraat, 24, La Haye ; Monsieur le Dr A. V. Soderbom (Suède) ; Directeur de la Omsidiga Brandforsakringsforeningen Samarbete, Stadsgarden, 12, Stockholm, plus un délégué anglais et MM. May et Gothart. **Finances** : Répartition des dépenses entre les sociétés affiliées. **Travaux** : Documentation générale. **Résumé historique** : Fondée par le Congrès de Rome.

**COMMISSION INTERNATIONALE D'AGRICULTURE.** — **Siège** : — Paris, 25, rue Jacob. **Fondation** : 1889, au Congrès d'Agriculture tenu à Paris. **But** : Étudier les questions agricoles et d'économie rurale ; procéder à tous les travaux et publications utiles à l'intérêt de l'agriculture ; organiser les congrès internationaux et en publier les rapports. **Membres** : Représentants de différents pays : Belgique, Danemark, Espagne, États Unis, France, Grande Bretagne, Grèce, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays Bas, Portugal, Roumanie, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Suède, Suisse, Tchecoslovaquie. **Direction** : Comité sous la présidence de M. Jules Méline. Vice-Présidents : vacant ; M. Jules Maenhaut (Belgique) ; Secrétaire : M. Henri Sagnier. **Finances** : Cotisations des associations, vente des comptes rendus des congrès. Dépenses relativement restreintes, toutes les fonctions étant gratuites. **Travaux** : Congrès internationaux ; Paris (1889), La Haye (1891), Bruxelles (1895), Budapest (1896) Lausanne (1898), Paris (1900), Rome (1903), Vienne (1907), Madrid (1911), Gand (1913), Publication des procès-verbaux et de plusieurs enquêtes. Dans sa réunion des 26 et 27 juin 1922, la Commission a décidé que le XI<sup>e</sup> Congrès international d'Agriculture se tiendrait à Paris en 1923. La date en a été fixée du 22 au 26 mai.

**COMMISSION INTERNATIONALE DES CONGRÈS D'ÉDUCATION FAMILIALE.** — **Siège** : Bruxelles, 22, avenue de l'Yser. **Fondation** : 1905. **But** : Promouvoir des Congrès internationaux et nationaux d'éducation familiale ; fédérer les unions des parents, les ligues d'éducation familiale, les comités d'études, les associations pédagogiques, etc., des divers pays ; vulgariser dans tous les pays les notions d'éducation dans la famille. **Direction** : Comité exécutif et Bureau. Président : baron H. Delvaux de Fenffe, ancien Gouverneur de la province de Liège. Vice-Président : P. de Vuyst, 22, avenue de l'Yser, Bruxelles. Secrétaire général : M. Renault, 10, boulevard Charlemagne, Bruxelles. **Travaux** : Rapports et comptes rendus des congrès internationaux de Liège (1905), Milan (1906), Bruxelles (1910). **Résumé historique** : Au Congrès de Liège (1905), 1.200 membres en firent partie et 20 gouvernements étaient représentés ; celui de Bruxelles (1910) groupa 3.000 adhérents venus de 40 pays. La dernière réunion a eu lieu à Bruxelles en octobre 1922. Le prochain Congrès aura lieu à Madrid en 1924.

**COMMISSION INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE.** — **Siège** : Genève, 110, Florissant. **Fondation** : 1908, au Congrès international de Rome. **But** : Établir un exposé d'ensemble de l'état actuel et des tendances modernes de l'enseignement mathématique à tous les degrés dans les différents pays. **Membres** : 30 pays sont représentés dans la Commission, les délégués, trois au maxi-

mum par pays, sont agréés par leurs gouvernements. **Direction** : Comité central et Secrétariat général. **Comité** : Président : F. Klein, Goettingue ; Vice-Présidents : Sir George Greenhill, Londres ; D. E. Smith, New-York. Secrétaire général : H. Fehr, Genève. **Finances** : de 1909 à 1916, contributions des pays participants. Les rapporteurs et le Secrétaire général ne reçoivent aucune indemnité. **Travaux** : Conférences internationales ; enquêtes, publication de rapports (310 de 1908 à 1921). Organe : « L'Enseignement mathématique », revue internationale.

**COMMISSION INTERNATIONALE DES ÉPHÉMÉRIDES.** — **Siège** : Observatoire national, Washington. **Fondation** : en 1906 et 1911, il y eut à Paris des conférences où l'on discuta le choix d'un système d'étoiles fondamentales. La **Commission** se compose de M. W. S. Eichelberger, président ; M. Andoyer (président actuel du Bureau des Longitudes à Paris) ; Prof. Brown, Yale University, U. S. Dr P. H. Cowell, directeur du Nautical Almanac, R. N. College, Greenwich. Sir F. W. Dyson, astronome royal, Greenwich.

**COMMISSION INTERNATIONALE DES ÉTALONS DE RADIUM.** — **Siège** : Vienne, IX, Boltzmannngasse 3 (Autriche). **Fondation** : 1910. **But** : Élaborer les méthodes de mesure et la standardisation des corps radioactifs ; étude des problèmes radiologiques en général. **Membres** ; En Allemagne, en Autriche, au Canada, aux États-Unis, en France, en Grande-Bretagne. **Direction** : Président : Sir Ernest Rutherford (Cambridge) ; Secrétaire : Professeur Stephan Meyer (Vienne). **Travaux** : Réunion à Paris en mars 1912 pour fixer le standard international du radium ; l'Institut radiologique de Vienne a livré des standards secondaires à la France, l'Allemagne et la Grande-Bretagne, en 1912 ; aux États-Unis, à la Suède, au Japon et au Portugal en 1913, au Danemark en 1915. **Résumé historique** : La création de la Commission a été décidée au Congrès international de radiologie et d'électricité réunie à Bruxelles, en septembre 1910.

**COMMISSION INTERNATIONALE DE MAGNÉTISME TERRESTRE ET D'ÉLECTRICITÉ ATMOSPHÉRIQUE.** — **Siège** : Paris. **Fondation** : Nommée par le Comité météorologique international en 1919. **Président** : Prof. A. Angot, directeur honoraire du Bureau central météorologique de France. **Secrétaire** : Prof. Van Everdingen, directeur de l'Institut météorologique des Pays-Bas.

**COMMISSION INTERNATIONALE DE MÉTÉOROLOGIE AGRICOLE.** — **Siège** : Paris. **Fondation** : Nommée par le Comité météorologique international en 1919 (premier projet en 1912). **Président** : Prof. A. Angot, directeur honoraire du Bureau central météorologique. **Secrétaire** : M. Wallen, directeur du Service météorologique et hydrographique à Stockholm.

**COMMISSION INTERNATIONALE DE MÉTÉOROLOGIE NAUTIQUE.** — **Siège** : De Bilt, Hollande. **Fondation** : Créée par le Comité Météorologique international en 1907. Reconstituée à la Conférence de Paris, 1919. **But** : Coopération internationale dans le classement et la publication des observations météorologiques, nautiques et océanographiques. Discussion des systèmes internationaux des signaux d'avertissement pour les tempêtes. **Membres** : Des représentants en Afrique du Sud, Australie, Canada, Chine, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Japon, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Suède. **Comité** : Président : M. Van Everdingen ; Vice-Président : M. Ryder ; Secrétaire : Commander Garbett, R. N. Superintendent Navy Services, Bureau Météorologique, Londres. **Travaux** :

Le rapport de la dernière réunion, Londres, Sept. 7-10, 1921, a été publié par le Bureau Météorologique de Londres, comme M. O. 252.

**\*COMMISSION INTERNATIONALE DE NAVIGATION AÉRIENNE (C. I. N. A.).** — **Siège** : Siège de la Commission et du Secrétariat permanent : Paris, 20, avenue Kléber. **Fondation** : 11 juillet 1922. **But** : Conformément aux stipulations de l'Article 34 de la Convention aérienne du 13 octobre 1919 : *a*) recevoir les propositions de tout État contractant, ou lui en adresser, à l'effet de modifier ou d'amender les dispositions de la Convention ; notifier les changements adoptés ; *b*) exercer les fonctions qui lui sont dévolues par ledit Article et par les Articles 9, 13, 14, 15, 16, 27, 28, 36 et 37 de la Convention ; *c*) apporter tous amendements aux dispositions des Annexes A à G. de la Convention ; *d*) centraliser et communiquer aux États contractants les informations de toute nature concernant la navigation aérienne internationale ; *e*) centraliser et communiquer aux États contractants tous les renseignements d'ordre radiotélégraphique, météorologique et médical, intéressant la navigation aérienne ; *f*) assurer la publication de cartes pour la navigation aérienne conformément aux dispositions de l'Annexe F ; *g*) donner des avis sur les questions que les États pourront soumettre à son examen. **Membres** : Belgique, Bolivie, Empire Britannique, France, Grèce, Japon, Perse, Portugal, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Siam. **Organe de Direction** : La Commission elle-même. **Membres du Comité** : **Président** : élu à chaque session de la Commission. **Vice-Président** : non prévu. **Secrétaire général** : M. Albert Roper. **Finances** : Sources de revenus : quote-parts versées par les États contractants au prorata du nombre des voix dont ils disposent. **Travaux** : Étude des questions soulevées par l'exécution de la Convention. **Publications** : 1) Bulletin Officiel (en français et en anglais) (Communications des États, décisions de la Commission ; comptes rendus des Sessions). 2) Bulletin de Renseignements (Tous renseignements relatifs à la navigation aérienne internationale). **Résumé historique** : La C. I. N. A. a été instituée le 11 juillet 1922, date de la mise en vigueur de la Convention aérienne du 13 octobre 1919, en exécution des termes de l'article 34 de ladite Convention. Elle a tenu jusqu'ici trois sessions : 1) Paris : du 11 au 28 juillet 1922. 2) Londres : du 25 au 27 octobre 1922. 3) Bruxelles : du 28 février au 2 mars 1923. Elle se réunira dans l'avenir, conformément à son règlement, trois fois par an, en février, juin et octobre dans les lieux qu'elle jugera convenables (article 34 de la Convention).

**\*COMMISSION INTERNATIONALE PERMANENTE DES ARMES A FEU PORTATIVES.** — **Siège** : Bruxelles, Ministère de l'Industrie et du Travail. Administration de l'industrie, Service technique des poids et mesures et de l'étalonnage électrique. **Fondation** : Par la Convention de Bruxelles du 15 juillet 1914. **But** : Établir des règles uniformes pour la reconnaissance réciproque de poinçons officiels d'épreuve des armes à feu portatives entre les gouvernements allemand, français, belge et italien. **Direction** : Ministère des Affaires étrangères. Direction générale du commerce et des consulats, Bruxelles. **Résumé historique** : La guerre, survenue 15 jours après la signature de la Convention internationale du 15 juillet 1914, à Bruxelles, ne laissa pas le temps de constituer la Commission. Le Gouvernement belge a décidé le 15 septembre 1919 que le bureau de la Commission permanente aurait son siège au Service technique des poids et mesures ; il s'est mis, en outre, en relation avec les Gouvernements français, espagnol et tchécoslovaque.

**COMMISSION INTERNATIONALE POUR LES APPLICATIONS DE LA MÉTÉOROLOGIE A LA NAVIGATION AÉRIENNE.** — **Siège** : Paris,

Colonel Saconney, Chef de l'Inspection technique de l'Aéronautique, boulevard Besières, Bastion 43, Paris. **Fondation** : Nommée par le Comité météorologique international en 1919.

**COMMISSION INTERNATIONALE POUR LE RÉSEAU MONDIAL ET DE LA MÉTÉOROLOGIE POLAIRE.** — **Siège** : Londres, S. W. 7 Meteorological Office du Gouvernement britannique. **Fondation** : 1907. Reconstituée en 1919 par le Comité météorologique International. A la réunion du Comité météorologique à Londres en 1921, il fut décidé d'unir les deux commissions (pour le Réseau mondial et de la Météorologie polaire) et d'en former une seule. **Président** : Dr G. C. Simpson, Directeur du Meteorological Office, Londres. **Résumé historique** : La Commission a tenu des séances à Monaco en 1909 (dont les procès-verbaux furent publiés); et à Londres en 1921.

**\*COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA RÉVISION DÉCENNALE DES NOMENCLATURES NOSOLOGIQUES.** — **Siège** : Pas de Secrétariat permanent. L'ancien secrétaire fut le Dr Jacques Bertillon, décédé en 1921. Jusqu'à présent aucune nomination n'a été faite. **Fondation** : 1900. **But** : Les gouvernements des Etats adhérents s'engagent à adopter et à reviser tous les dix ans, les nomenclatures des causes de décès des maladies, de façon à assurer l'uniformité et la comparabilité des statistiques des causes de décès. **Membres** : Les gouvernements des pays suivants ont adhéré à la Convention de 1920 : Allemagne, Belgique, Bulgarie, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Équateur, France, Grande-Bretagne, Grèce, Guatemala, Haïti, Hongrie, Honduras, Italie, Japon, Luxembourg, Maroc, Mexique, Monaco, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Perse, Portugal, République Dominicaine, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Salvador, Siam, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Tunisie, Uruguay, Vénézuëla. **Président** : de la dernière réunion de la Commission (en 1920), Professeur Roger, doyen de la Faculté de Médecine, Paris. **Finances** : Source des revenus : en 1900 et 1909, la Ville de Paris; en 1920, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. **Travaux** : Publication d'un dictionnaire des maladies; procès-verbaux et nomenclatures adoptés. **Résumé historique** : En 1885, la nomenclature du Dr Jacques Bertillon fut adoptée. En 1909 et en 1920, la Convention fut révisée, lors de deux conférences internationales. La prochaine révision doit avoir lieu dans le cours de l'année 1929. Sauf arrangement différent le Gouvernement de la France est chargé de provoquer, pour cet objet et cette date, la réunion d'une nouvelle Commission internationale.

**COMMISSION INTERNATIONALE POUR L'UNIFICATION AÉRONAUTIQUE.** — **Siège** : Londres S. W. I. Westminster, 28, Victoria Street. **Fondation** : 1918. **But** : Entreprendre l'unification aéronautique; rédiger les spécifications; unifier celles qui sont le mieux adaptées à la construction rapide et à l'interchangeabilité des pièces avec le minimum de frais; obtenir des gouvernements l'acceptation des « spécifications unifiées aéronautiques internationales » proposées par la Commission. **Membres** : Les Comités nationaux de Grande-Bretagne, Canada, France, et Italie; la Belgique, les Pays-Bas, le Japon et les États-Unis d'Amérique s'intéressent à la question, les deux premiers ayant nommé leur Comité national conformément aux statuts de la Commission. **Direction** : Bureau central. **Comité** : Les Vice-Présidents sont les Présidents de chaque Comité national; Secrétaire : M. C. le Maistre, C. B. E. 28, Victoria Street, Londres. **Finances** : Contribution annuelle de chaque Comité national : £ 200. **Travaux** : Conférences et réunions; rapport de la Conférence de 1918.

**COMMISSION INTERNATIONALE DE LA RADIATION SOLAIRE.**

— **Siège** : Zurich. D<sup>r</sup> Maurer, directeur de l'Institut fédéral météorologique  
**Fondation** : Nommée par le Comité météorologique international en 1896, reconstitué à Paris en 1919. **But** : Étude de la radiation solaire; mesure exacte de la radiation totale; étude des intensités spéciales dans les diverses bandes du spectre solaire; étude des appareils pour l'enregistrement de la radiation solaire et de beaucoup d'autres problèmes, qui dépendent d'une collaboration internationale. **Membres** : En Angleterre, Argentine, Australie, Belgique, Égypte, États-Unis, France, Italie, Norvège, Pologne, Suède, etc. **Travaux** : Congrès international de météorologie, Paris 1900. Procès-Verbaux des séances.

**COMMISSION INTERNATIONALE DE TÉLÉGRAPHIE MÉTÉOROLOGIQUE.** — **Siège** : Londres, Meteorological Office, Air Ministry. Kingsway. **Fondation** : En 1873, la Commission a débuté comme sous-Commission du Comité météorologique international, elle fut reconstituée à Paris en 1907. **But** : Exposer de temps à autre les meilleures méthodes qui peuvent être employées pour obtenir et distribuer les informations météorologiques par télégraphie ou radiotélégraphie. **Comité** : Président : Lieutenant-Colonel E. Gold. D. S. O. **Travaux** : Rapports des différentes conférences météorologiques internationales; rapports des réunions de 1909 et 1912 à Londres, de 1920 et 1921 à Londres.

**COMMISSION INTERNATIONALE D'UNIFICATION DES MÉTHODES D'ANALYSE DES DENRÉES ALIMENTAIRES.** — **Siège** : Gand, Houtbriel, 22. **Fondation** : 1903, au Congrès international de Chimie à Berlin. **But** : Unifier les méthodes d'analyse des denrées alimentaires en y comprenant celle de l'unification des dispositions légales dont l'application nécessite le concours d'experts; élaboration d'un projet de code alimentaire international. **Membres** : en 1913, des représentants en Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Roumanie, Russie, Suède, Suisse, Uruguay. **Comité** : Président-fondateur : M. J-B. André (Bruxelles); Vice-Présidents : D<sup>r</sup> J. Wauters, 83, Rue Souveraine, Bruxelles; D<sup>r</sup> H. W. Wiley, Bureau de chimie, Agriculture Department, Washington; D<sup>r</sup> Th. E. Thorpe, Clement's Inn Passage, Strand, London. Secrétaire général : Professeur D<sup>r</sup> A. J. J. Vandeveld, 22 Houtbriel, Gand. **Finances** : A Londres, en 1909, au VII<sup>e</sup> Congrès international de chimie appliquée, £ 80 furent votées au bénéfice de la Commission. **Travaux** : Congrès internationaux; publication des rapports; discussion entre les membres par des notes imprimées par les soins du Secrétariat, etc.

**COMMISSION INTERNATIONALE D'UNIFICATION DES MÉTHODES D'ANALYSE DES PRODUITS SUCRÉS.** — **Siège** : Berlin, N. Institut für Zucker-Industrie, 65 Amrumerstrasse. **Fondation** : 1897. **But** : Unification des méthodes d'analyse des produits sucrés dans les différents pays intéressés. Les travaux de la Commission ont été interrompus par la guerre et jusqu'à ce jour il a été impossible de les reprendre, parce qu'on n'est pas encore d'accord à propos de l'élection d'un nouveau président et du transfert du siège social de la Commission.

**COMMISSION MIXTE DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DE LA LIGUE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE.** — **Siège** : Genève. **Fondation** : 1<sup>er</sup> Avril 1921. **Rôle** : Liaison entre le Comité international de la Croix-Rouge et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. **But** : Prendre des mesures immédiates d'action commune entre les deux institutions; coordonner les œuvres volon-

taires de secours dans tous les pays d'Europe. **Membres** : Trois délégués du Comité international de la Croix-Rouge, trois délégués de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. **Président** : M. Gustave Ador. Le 5 avril 1922, les deux institutions de Croix-Rouge ont renouvelé, sans délai de durée, l'accord qui avait présidé à la création de la Commission mixte, et ont prié M. Gustave Ador de conserver la présidence de celle-ci. **Travaux** : Deux conférences du Comité international de Secours à la Russie ont été tenues à Genève le 25-26 janvier 1922 et le 19-20 septembre 1922. Cette dernière décida de dissoudre le Comité international de Secours à la Russie et de laisser à chaque grande organisation philanthropique la liberté et l'indépendance, tout en recommandant aux organisations qui voulaient continuer leur travail, en Russie, de rester en contact avec le Secrétariat de l'Action Nansen. Appel pour la paix adressé au monde entier. Appel en faveur des réfugiés du Proche Orient. Appel aux Croix-Rouges nationales pour venir en aide au Chili lors du tremblement de terre en novembre 1922.

\* **COMMISSION PÉNITENTIAIRE INTERNATIONALE.** — **Siège du Secrétariat** : Groningue, Hollande. **Fondation** : 1880 à Paris. **But** : Recueillir les documents et renseignements relatifs à la prévention et à la répression des crimes, ainsi qu'au régime pénitentiaire, afin d'éclairer les gouvernements sur les mesures générales à prendre pour prévenir les infractions à la loi pénale et assurer leur répression tout en amendant les coupables. **Membres** : Pays représentés : États-Unis d'Amérique, Belgique, Bulgarie, Danemark, Espagne, France, Grèce, Grande-Bretagne, Canada, Afrique du Sud, Inde, Hongrie, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie. **Direction** : **Président** : Sir Evelyn Ruggles-Brise, K. C. B., Londres ; **Secrétaire général** : Professeur Dr J. Simon van der Aa, Groningue. **Trésorier** : M. F. Woxen, Christiania. **Finances** : Cotisation annuelle de 50 francs par million d'habitants. **Travaux** : Conférences internationales. **Résumé historique** : La Commission fut fondée à la suite du Congrès pénitentiaire international de Stockholm en 1878. Les gouvernements qui collaborent nomment un ou plusieurs représentants ; cependant, chaque gouvernement n'a qu'un vote. La dernière conférence internationale s'est tenue à Berne, du 25 au 30 juillet 1922 et la prochaine aura lieu à Londres en 1925.

**COMMISSION PERMANENTE DU CONGRÈS INTERNATIONAL DES ARCHIVISTES ET BIBLIOTHÉCAIRES.** — **Siège** : Bruxelles, 1, rue du Musée. **Fondation** : 1910. **But** : Etude de toutes les questions intéressant les archives et les bibliothèques. **Direction** : **Vice-Président** : G. de Marez, archiviste de la Ville de Bruxelles ; **Secrétaires généraux** : J. Cuvelier, archiviste général, 1, Rue du Musée, Bruxelles, L. Stainier, ex-administrateur de la Bibliothèque royale ; **Trésorier** : V. Tourneur, conservateur du Cabinet des Médailles. **Travaux** : Actes du Congrès de Bruxelles 1910, par MM. J. Cuvelier et L. Stainier. **Résumé historique** : Créée au mois d'août 1910 à l'occasion du 1<sup>er</sup> Congrès international des Archivistes et Bibliothécaires à Bruxelles, la Commission permanente avait préparé l'organisation du second Congrès, qui devait avoir lieu à Milan en 1915. La guerre a empêché qu'il eut lieu et la Commission n'a pas encore repris ses travaux à fin 1921.

**COMMISSION PERMANENTE DES CONGRÈS INTERNATIONAUX D'APICULTURE.** — **Siège** : Huy, Belgique, rue d'Angleterre, 26. **Fondation** : 1897. **But** : Perfectionner les méthodes et les lois qui intéressent l'industrie apicole. Favoriser les rapports entre les apiculteurs des pays collaborant à l'œuvre, ainsi qu'entre les apiculteurs et les consommateurs. **Membres** : (Avant la guerre) : Allemagne, Autriche, Hongrie, Belgique, États-Unis, France, Luxembourg, Italie, Pays-Bas, Russie,

Suisse. **Direction** : Secrétaire-général : M. Léon Tombu. Le Président de chaque Congrès est choisi parmi les apiculteurs du pays qui organise le Congrès. Il préside la Commission jusqu'au congrès suivant. Le Président actuel est M. Edoardo Perroncito, Corso Valentino, 40, à Turin (Italie). **Travaux** : Congrès internationaux.

**COMMISSION PERMANENTE DES CONGRÈS INTERNATIONAUX DE MÉDECINE.** — **Siège** : La Haye. Adresse : Docteur N. Voorhoeve, Amsterdam, Vossinsstraat 28. **Fondation** : 1909 au Congrès international à Budapest. **But** : Organiser les congrès et désigner le lieu et la date. Favoriser l'étude des questions médicales exigeant une collaboration internationale. **Membres** : Délégués des pays suivants : Allemagne, Angleterre, Argentine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, Egypte, Espagne, États-Unis, France, Grèce, Hongrie, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Suède. Ces délégués sont élus par les organisations médicales nationales des divers pays. **Direction** : Bureau central. Les membres ne sont pas encore définitivement désignés. Secrétaire général : Prof. Dr. G. Burger, Amsterdam. Secrétaire-adjoint : Dr N. Voorhoeve, Amsterdam. **Finances** : Le Gouvernement des Pays-Bas a consenti à pourvoir aux besoins financiers du bureau. **Travaux** : Congrès internationaux ; publications.

**COMMISSION PERMANENTE DES CONGRÈS INTERNATIONAUX DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE.** — **Siège** : Secrétariat permanent : Leyde, Kort Rapenburg, Breestraat hoek, Pays-Bas, sous le patronage du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce des Pays-Bas à la Haye. **Fondation** : 1905. **But** : Établir un lien organique entre les congrès internationaux successifs de médecine vétérinaire et de sauvegarder les intérêts communs de ces assemblées. **Membres** : Le Président et le Secrétaire général du Comité exécutif du dernier Congrès ; deux médecins vétérinaires du pays où doit se réunir le prochain congrès ; 21 membres dans les autres États, représentés officiellement au congrès, soit un par État. **Bureau** : Un Président, deux Vice-Présidents, un Secrétaire et un Secrétaire-adjoint. Quant le Secrétaire demeure dans les Pays-Bas et quand il ne fonctionne pas comme trésorier lui-même, sur son vœu un vétérinaire à la Haye pourra être nommé trésorier. Dans le cas contraire, un vétérinaire à la Haye doit être élu comme Trésorier et Secrétaire suppléant. Le Trésorier est élu par la Commission ; Secrétaire : Dr D. A. de Jong, professeur à l'Université de Leyde, Pays-Bas. **Travaux** : Réunions de la Commission à Baden-Baden en 1906, Baden-Baden en 1908, à Schéveningue le 13 et le 18 septembre 1909, à Baden-Baden en 1911, à Lyon en 1912 et à Londres en 1914.

**COMMISSION PERMANENTE DES CONGRÈS INTERNATIONAUX DES SCIENCES ADMINISTRATIVES.** — **Siège** : Bruxelles, 22, avenue de l'Yser. **Fondation** : 1910. **But** : Poursuivre la réalisation des vœux du congrès. Prendre des mesures nécessaires à la préparation des congrès ultérieurs. Réunir des documents relatifs aux sciences administratives, les classer et les mettre à la disposition des intéressés. **Membres** (délégués officiels des gouvernements auprès de la Commission) : Argentine, Belgique, Bolivie, Chili, Équateur, Espagne, France, Grèce, Italie, Mexique, Pays-Bas, Portugal, Russie. **Comité** : Président : M. Cooreman, Ministre d'Etat, Bruxelles ; Secrétaires généraux : M. P. De Vuyst, directeur général, 22, Avenue de l'Yser, Bruxelles ; M. Nerinx, professeur, 36, rue Marie-Thérèse, à Louvain. **Finances** : Cotisations des membres du congrès. **Travaux** : Préparation des congrès et publication des rapports des congrès. La dernière réunion eut lieu à Bruxelles le 2 septembre 1922. Le prochain Congrès aura lieu à Bruxelles en septembre 1923.

**CONFÉDÉRATION INTERNATIONALE DES ÉTUDIANTS.** — **Siège :** de l'Office central : Bruxelles, Palais Mondial, Cinquantenaire. **Fondation :** 1919, à Strasbourg. **But :** Créer des liens d'estime et une entente entre les étudiants et les intellectuels des pays adhérents ; organiser une liaison permanente entre les organisations d'étudiants des pays adhérents ; coordonner leur action intellectuelle, étudier les questions internationales relatives à l'enseignement supérieur et à la vie morale et matérielle des étudiants. **Membres :** Les Unions nationales des étudiants : a) membres titulaires : Angleterre, Belgique, Danemark, Écosse, Espagne, Finlande, France, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie ; b) membres libres : États-Unis, Grèce, Ukraine. **Direction :** Comité exécutif ; Conseil ; Office central : documentation universitaire, organisation des échanges internationaux d'étudiants, sections de l'Université internationale de propagande, de librairie, etc. Directeur : M. Van Laer, 83 rue Berkman, Bruxelles ; Secrétaire général : M. J. Baugniet, 208 avenue d'Auderghem Bruxelles. **Comité :** Président : Jean Gérard, 22 rue Galvani, Paris ; Vice-Présidents : Jaromir Kopecky (Tchécoslovaquie), Marc van Laer (Belgique), Jan Balinski (Pologne) Fietz (Suisse) ; Trésorier : Albert Sjogren, Lund (Suède) ; Secrétaire général : Nicolas Romanesco, 32, rue Général Manu, Bucarest ; Secrétaire -adjoint : Mikailo Vukosavljevic, 16, Tuskanac, Zagreb (Royaume des Serbes, Croates et Slovènes). **Finances :** Dons et subsides, cotisations : 5 centimes par membre de chaque union nationale (environ 100.000 membres). **Travaux :** Rapport des Congrès de Strasbourg, de Bruxelles (1920), de Prague (1921) ; publication de l'Annuaire (1922) et de la Revue « Le Monde Universitaire » (Directeur : J. Aussel, 3, rue de la Canourgue, Montpellier. Réunions du Comité à Montpellier (1921) ; du Conseil à la Haye (1923). Prochaines réunions : Conseil, Londres septembre 1923 ; Congrès, Varsovie 1924.

**CONFÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SYNDICATS AGRICOLES.** — **Siège :** Paris IX<sup>e</sup>, 8, rue d'Athènes. **Fondation :** 1920. **But :** Assurer l'indépendance sociale, financière, commerciale et économique des agriculteurs organisés professionnellement. **Adhérents :** Les fédérations syndicales agricoles d'Autriche, de Belgique, de Bulgarie, de France, de Hongrie, d'Irlande, d'Italie, du Luxembourg, de Pologne, du Portugal, de Tchécoslovaquie. **Correspondants :** Les Fédérations syndicales agricoles d'Angleterre, d'Écosse, des États-Unis, des Pays-Bas, du Royaume des Serbes Croates et Slovènes, de Suisse **Bureau confédéral :** Président : M. Delalande (France ; vice-présidents : député Mauri (Italie), sénateur comte Lubienski (Pologne) ; secrétaire général : M. Adrien Toussaint (France) ; membres titulaires : MM. Kerney (Irlande), Luytgaerens (Belgique), Petkoff (Bulgarie). **Finances :** Droits d'entrée par souscription volontaire, minimum 1.000 francs français. Cotisations annuelles variables.

**CONFÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SYNDICATS CHRÉTIENS.** — **Siège :** Utrecht, (Hollande) Drift 10-12. **Fondation :** Fondée à la Haye en 1920. **But :** a) de défendre les intérêts des ouvriers sur la base des principes chrétiens, dans le domaine économique et sur le terrain de l'organisation internationale du travail, des salaires, des conditions de travail et de la législation du travail ; b) de favoriser les intérêts de l'organisation des confédérations affiliées ; c) de poursuivre la propagande pour le mouvement syndical chrétien dans les différents pays, et de promouvoir l'affiliation d'organisations à base chrétienne qui ne seraient pas encore affiliées ; d) d'encourager le soutien financier mutuel entre les confédérations affiliées. **Membres :** Confédérations affiliées dans les pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Hongrie, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Suisse, Tchécoslovaquie. La Confédération comptait, en juin 1922, 3.035.989 membres

individuels. **Direction** : Congrès, Bureau général, Bureau exécutif. **Comité** : Président : M. le Conseiller national Jos. Scherrer (Suisse) ; Vice-Présidents : M. B. Otte (Allemagne) M. le Dr G. B. Valente (Italie) M. J. Zirnheld (France) ; Secrétaire, M. J. P. S. Serrarens, Utrecht ; Trésorier, M. H. Amelink. Utrecht. **Finances** : Cotisations des confédérations affiliées. Dépenses environ 16.835 florins. **Travaux** : Communiqués de presse, publication du « Bulletin » de la Confédération internationale des Syndicats chrétiens, et « Mitteilungen des internationalen Bundes der christlichen Gewerkschaften. »

#### CONFÉRENCE DE LA BALTIQUE ET DE LA MER BLANCHE. —

**Siège** : Copenhague, Amaliegade 29 A. **Fondation** : 1905. **But** : Unir les armateurs afin de développer l'exploitation maritime de l'Europe ; dans le but de régler la concurrence, fixer un tarif minimum de fret, améliorer et unifier les chartes-parties, conférer avec d'autres fédérations d'armateurs, etc. **Membres** : Des associations d'armateurs en Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Italie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Russie et Suède. Tonnage déclaré, environ 5 millions de tonnes. **Direction** : Comité exécutif. **Comité** : Président : Sir William J. Noble, Bart., Newcastle Vice-Présidents : M. John Denholm, Greenock ; M. William Hansen, Bergen, M. Chr. Sass, Copenhague ; Président désigné : M. Theodore E. Salvesen, Leith ; Directeur : M. J. F. Myhre. **Travaux** : Bulletins mensuels et spéciaux. Conférences internationales.

#### CONFÉRENCE EUROPÉENNE DES HORAIRES. —

**Siège** : Le siège de la Conférence est celui de son Administration gérante qui assure la direction et la préparation des sessions. A été nommée à la dernière conférence (Lucerne, 7-11 novembre 1922) comme Administration gérante pour une durée de 5 ans : La Direction générale des chemins de fer fédéraux suisses, Berne. **Fondation** : Les statuts approuvés à la dernière Conférence sont en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1923. Avant la guerre et dès la reprise des conférences en 1920, les conférences ont été organisées chaque fois par une Administration choisie par la session précédente qui en supportait aussi les frais. **But** : La Conférence européenne des horaires règle les questions générales relatives au service international des trains de voyageurs, fixe les correspondances internationales par chemins de fer et par voie d'eau selon les besoins du service des voyageurs, et s'efforce d'obtenir des allègements concernant le service de la douane et le contrôle des passeports aux gares frontières. **Participants** : Peuvent prendre part aux discussions de la Conférence : a) des délégués des États des gouvernements intéressés ; b) des délégués des administrations de chemins de fer et de navigation qui sont intéressés au transport des voyageurs en service international et qui assurent sur leurs lignes l'exploitation de trains ou de services de bateaux franchissant une ou plusieurs frontières ; c) des délégués des entreprises de wagons-lits ou wagons-restaurants dont les véhicules passent une ou plusieurs frontières, à condition qu'elles exploitent elles-mêmes leur matériel roulant et qu'elles soient liées par contrat avec une ou plusieurs administrations de chemins de fer. Les pays suivants se sont fait représenter jusqu'à maintenant : Allemagne, Angleterre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, Esthonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Roumanie, Royaume des Serbes Croates et Slovènes, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Turquie. **Présidence de la Conférence** : Un membre de direction de l'administration gérante (dernière conférence : M. Schrafl, Directeur général). **Travaux** : La conférence est divisée en séances plénières et en séances de groupes : Les séances plénières auxquelles peuvent assister tous les délégués sont réservées aux questions d'ordre général. Ces questions comprennent notamment le choix de l'Administration gérante, la durée de la gérance, la fixation de la durée des périodes d'horaire, les modifications et additions aux statuts, la fixation du lieu et de l'époque de la session suivante. Les séances de groupes auxquelles assistent les administrations intéressées aux questions à discuter fixent

l'horaire des trains auxquels participent les administrations de deux pays au moins et règlent les correspondances aux gares frontières. Les séances de groupes sont dirigées par les administrations qui ont présenté les propositions. **Renseignements divers :** La Conférence tient au moins une session par an dans la première quinzaine de novembre. Le lieu de la session est indépendant du siège de l'Administration gérante. La dernière conférence a eu lieu à Lucerne, du 7 au 11 novembre 1922 et la prochaine est fixée pour la première quinzaine de novembre 1923 à Nice. Les frais de la conférence sont répartis entre toutes les administrations participantes.

**\*CONFÉRENCE INTERNATIONALE POUR L'ÉTUDE DES ÉPIZOOTIES.** — La réunion à Paris d'une Conférence internationale pour l'étude des épizooties a été décidée par le Gouvernement français en octobre 1920, 43 états ont répondu à l'invitation de la France : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Chili, Danemark, République Dominicaine, Équateur, Espagne, États-Unis, Finlande, Grande-Bretagne, Irlande, Canada, Inde, Grèce, Haïti, Hongrie, Italie, Japon, Luxembourg, Maroc, Monaco, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Tunisie, Venezuela. La Conférence qui s'est tenue à Paris, du 25 au 28 mai 1921, a adopté des résolutions en faveur de recherches expérimentales sur les maladies infectieuses des animaux. La Conférence a aussi élaboré un projet d'arrangement international pour la création à Paris d'un « Office international des Épizooties ». Sous réserve de l'approbation des gouvernements adhérents à la Convention internationale de Rome du 9 décembre 1907, le Bureau sera rattaché à l'Office international d'Hygiène publique. Il sera placé sous l'autorité d'un comité, composé des délégués techniques des divers États, qui se réunira périodiquement au moins une fois par an.

**\*CONFÉRENCE INTERNATIONALE POUR L'UNITÉ TECHNIQUE DES CHEMINS DE FER.** — **Siège :** Berne, Département fédéral des Chemins de fer. **Fondation :** 1882. **But :** Faciliter le trafic international et développer les rapports commerciaux entre nations ; uniformité de certaines parties du matériel des chemins de fer. L'unité technique des chemins de fer ne constitue pas un Bureau international permanent. Le Conseil fédéral a dirigé les conférences qui ont adopté plusieurs résolutions concernant des détails techniques. **Membres :** Les pays suivants y ont pris part : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, France, Grèce, Hongrie, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie. **Direction :** Conseil fédéral suisse ; Département fédéral des Chemins de fer. **Finances :** Les frais des conférences, procès-verbaux et imprimés sont répartis entre les États intéressés d'après la longueur en kilomètres de leurs chemins de fer à voie normale. **Travaux :** Conférences, publication des procès-verbaux et délibérations, publication annuelle de l'état concernant l'« Écartement maximum des essieux extrêmes, charge maximale par roue et gabarit de chargement des véhicules admis à circuler sur les chemins de fer en trafic international » ; publication périodique de l'état des « Gabarits pour véhicules admis à circuler sur les chemins de fer en trafic international ». **Résumé historique :** Les conférences ont eu lieu à Berne en 1882, 1886, 1907, concernant l'unité technique des chemins de fer et la fermeture des wagons à marchandises devant passer en douane. A la Conférence de 1886, une convention fut adoptée, et en 1907, à la Conférence de Berne, cette convention fut révisée ; délibérations de la Commission internationale chargée d'élaborer un programme des conditions que doit remplir un frein continu pour trains de marchandises (1909) ; délibérations de la Commission internationale chargée de l'établissement d'un gabarit

passer-partout pour wagons à marchandises et des règles générales déterminant les dimensions transversales des véhicules et des chargements (1911, 1912).

**CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE PSYCHOTECHNIQUE APPLIQUÉE A L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE ET A L'ORGANISATION DU TRAVAIL.** — **Siège** : Genève, Institut Jean-Jacques Rousseau, Taconerie, 5. **Fondation** : 1920. **But** : Discussion et unification des procédés de sélection et d'orientation professionnelle. Enquêtes collectives etc. **Président** : du premier congrès, professeur Dr Ed. Claparède, Genève. **Résumé historique** : La première conférence a été convoquée par l'Institut J.-J. Rousseau à Genève. Elle s'est tenue à Genève les 27 et 28 septembre 1920. La deuxième conférence a eu lieu à Barcelone du 28 au 30 septembre 1921, la troisième conférence, du 1<sup>er</sup> au 4 octobre 1923, à Milan. Secrétaire général de la Conférence : M. J. M. Lahy, 22, Av. de l'Observatoire, Paris.

**CONFÉRENCE PARLEMENTAIRE INTERNATIONALE DU COMMERCE.** — **Siège** : Bruxelles, 42 rue Vilain XIV. **Fondation** : A l'instigation du Comité commercial du Parlement britannique, 1914. **But** : Réunir dans une action concordante, les Commissions du Commerce ou de législation commerciale établies spécialement en vue de poursuivre en commun l'unification des lois, ordonnances et coutumes en matière commerciale, en se bornant aux questions susceptibles de recevoir une solution internationale et d'assurer ainsi aux nations participantes, grâce à leur mutuel concours, une protection plus efficace de leurs intérêts à l'étranger. **Membres** : Délégués des Comités parlementaires du commerce de l'Argentine, de l'Australie, de la Belgique, du Brésil, du Chili, de la Chine, de l'Espagne, de la France, de la Grande-Bretagne, de la Grèce, de l'Italie, du Japon, du Luxembourg, de la Perse, de la Pologne, du Portugal, de la Roumanie, du Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, de la Suisse, de la Tchécoslovaquie et de l'Uruguay. Quatorze parlements se font représenter officiellement. **Direction** : Conseil général composé de deux membres de chaque groupe national. **Comité** : Bureau permanent du Conseil. **Président** : Baron Descamps ; **Vice-Président** : M. Louis Franck ; **Secrétaire général** : M. Eugène Baie. **Travaux** : Deux volumes par an. Seize volumes ont paru. Huit assemblées plénières depuis 1914 ; en 1914, au Sénat de Belgique, Bruxelles ; en 1916, au Palais du Luxembourg, Paris ; en 1917, au Capitole, Rome ; en 1918, à la Chambre des Lords, Londres ; en 1919, au Sénat de Belgique, Bruxelles ; en 1920, au Palais du Luxembourg, Paris ; en mai 1921, à la Chambre portugaise des représentants, Lisbonne. La huitième assemblée plénière a eu lieu des 31 mai au 3 juin 1922 à Paris, au Palais du Luxembourg (Sénat). La neuvième assemblée plénière aura lieu à Prague, au Palais de l'Assemblée nationale, le 22 mai 1923. Lors de la session de 1919 au Sénat de Belgique fut créé l'Institut international du Commerce, avec son siège à Bruxelles.

**CONGRÈS EUGÉNIQUE INTERNATIONAL.** — **Siège** : New-York. American Museum of Natural History. **Date** du 1<sup>er</sup> Congrès : 1912. **But** : Exposer les résultats des recherches et faciliter les relations sociales entre les eugénistes. **Membres** : Les eugénistes des États-Unis, Angleterre, France, Italie, Pays-Bas, Scandinavie, et des délégués officiels et d'universités. **Comité** : **Président** : Henry Fairfield Osborn ; **Secrétaire général** : Dr C. C. Little. American Museum of Natural History. **Finances** : Cotisations des membres : \$ 5 ; dons. Dépenses : \$ 10.000. **Travaux** : Étude des problèmes eugéniques et publication des résultats obtenus. Le 2<sup>e</sup> Congrès a eu lieu en septembre 1921 à New-York sous les auspices du Conseil international de Recherches.

**CONGRÈS GÉOLOGIQUE INTERNATIONAL.** — **Siège** : Dans le pays chargé d'organiser la future Session. Actuellement, Madrid, Plaza de los Mostenses, 2.

**Fondation** : 1876, à Buffalo (Etats-Unis d'Amérique). **But** : Contribuer au développement des recherches qui se rattachent à l'étude de la Terre, considérée au point de vue théorique et pratique. **Membres** : Les inscriptions sont prises à chaque session. Aucun titre professionnel n'est exigé à l'appui des demandes d'inscription. Le Comité d'organisation de la session invite les Gouvernements étrangers, les Académies, les Services et les Sociétés Géologiques et les Universités à se faire représenter. **Organes de direction** : Un Comité d'organisation est élu par le pays où doit avoir lieu la future session. Pendant les Sessions, le Congrès est administré par un Conseil comprenant : 1° des représentants du Comité d'organisation ; 2° les délégués des Gouvernements et des Académies, les présidents ou directeurs des services géologiques, des sociétés géologiques et des Universités à qui une invitation a été faite ; 3° les membres du Congrès que le Conseil juge à propos d'appeler dans son sein. Le Bureau est constitué à la première assemblée générale. Il conserve ses pouvoirs jusqu'à la nomination du Comité d'organisation de la session suivante. Il lui transmet les archives du Congrès. Il assure la publication du compte rendu de la session et le règlement de toutes les affaires engagées. La première séance de chaque session est ouverte par le Président, qui quitte le fauteuil, dès que son successeur est élu. — **Bureau de la XIII session** (Belgique 1922) : Président : M. Jean Lebacqz, Secrétaire général : M. Armand Renier. **Comité d'organisation de la XIV<sup>e</sup> session.** — Espagne 1925. Président : M. César Rubio y Munoz, Membres : MM. F. Azpeitia, L. Cubillo, P. Fabregas, Faura y Sans, L. Fernandez Navarro, E. Hernandez Pacheco, A. Marin Hervás, D. Orueta, le marquis de la Vega Iclan ; Secrétaire : E. Dupuy de Lome. **Finances** : Le budget de chaque session est établi sur des bases indépendantes. Les ressources consistent avant tout en cotisations individuelles, puis en subsides accordés par des particuliers ou par les autorités gouvernementales ou autres du pays où se tient la session. **Travaux** : Sessions généralement triennales, accompagnées d'excursions à travers tout le pays où se tient la session. Les travaux de la session donnent lieu à la publication d'un compte rendu. Les excursions sont facilitées, depuis la 6<sup>e</sup> session, par la publication du livret guide. Dans l'intervalle des sessions, travaux de commissions internationales. **Résumé historique** : La première session eut lieu à Paris en 1878. Les sessions suivantes eurent lieu à Bologne (1881), Berlin (1885), Londres (1888), Washington (1891), Zurich (1894), St-Petersbourg (1897), Paris (1900), Vienne (1903), Mexico (1906), Stockholm (1910), Toronto (1913), Bruxelles (1922). A la dernière session 41 pays ont été représentés.

**CONGRÈS INTERNATIONAL DES AMÉRICANISTES.** — Sans Bureau permanent. **Fondation** : 1875. **But** : Etude scientifique de l'histoire anthropologique des Amériques. **Membres** : Presque tous les gouvernements et nations. **Direction** : Conseil permanent des Présidents et Secrétaires de chaque session. **Comité** : Nommé par chaque session. **Finances** : Cotisations des membres à chaque session. **Travaux** : Comptes rendus publiés par chaque session. **Résumé historique** : Depuis le 1<sup>er</sup> Congrès réuni à Nancy en 1875, 19 sessions ont eu lieu (alternativement en Europe et en Amérique depuis la revision des statuts au Congrès de Paris en 1900). Le dernier Congrès, réuni en 1915 à Washington, décida de convoquer une session en Amérique du Sud, à Rio de Janeiro en 1918 ou 1919 ; la réalisation de ce projet a été empêchée par la guerre.

**CONGRÈS INTERNATIONAL DES CHAMBRES DE COMMERCE ET DES ASSOCIATIONS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES.** — **Siège** : (provisoirement) 45, rue de Groscilliers, Mons (Belgique). **Bureau central** : 10, rue de la Tribune, Bruxelles. **Fondation** : 1905 à Liège. **But** : Faciliter les relations commerciales entre pays, assurer une unité d'action sur toutes questions internationales intéressant le commerce et l'industrie ; favoriser la paix, le progrès et la bonne entente entre

les pays et leurs citoyens en s'assurant le concours des commerçants et de leurs associations. **Membres** : Les corporations ou associations commerciales et industrielles qui ne poursuivent que des intérêts généraux, sans distinction entre elles, dont l'existence est légale, et celles qui ne relèvent que de l'initiative privée. Environ 300 membres. **Direction** : Comité permanent où chaque pays adhérent est représenté par trois membres. Président : M. Louis Canon-Légrand, ingénieur à Mons ; Secrétaire général : M. Emile Jottrand, avocat à Mons. **Finances** : Cotisations des membres : 50 francs. Recettes de 16.000 à 18.000 francs. Dépenses à peu près égales. **Travaux** : Congrès internationaux ; publication des procès-verbaux de tous les Congrès. **Résumé historique** : Au Congrès de Boston (1912), 47 pays étaient représentés par 985 délégués des Chambres de Commerce et 34 gouvernements s'étaient fait représenter par 67 délégués officiels. Depuis 1914, le Comité permanent s'est réuni à Paris en avril 1919 et mai 1920.

**CONGRÈS INTERNATIONAL DE PÉDOLOGIE.** — **Siège** : Anvers, 37, rue Devrière. **Fondation** : 1909. **But** : Etude de l'enfance dans toutes ses manifestations. **Membres** : Les savants de tous les pays sont invités aux Congrès internationaux. **Direction** : Comité exécutif. **Comité** : Président : M. C. Schuyten, Anvers ; M<sup>lle</sup> Ioteyko, Varsovie ; M. Claparède, Genève ; M. P. M. Piéron, Paris. **Finances** : Ressources sont nulles. Aux Congrès les cotisations des membres, paient les frais d'imprimerie et autres. **Travaux** : Publication des comptes rendus des séances des Congrès. Le 1<sup>er</sup> Congrès eut lieu à Bruxelles en 1911 ; le 2<sup>e</sup> devait avoir lieu à Madrid en 1915.

**CONGRÈS INTERNATIONAL DE PSYCHOLOGIE.** — **Siège** : Pas de siège permanent. Le Bureau siège au lieu où se tient le Congrès ; siège du dernier (1909), Genève. **Fondation** : 1889. **But** : Etude des questions concernant la psychologie expérimentale, la psychologie scientifique, etc. **Membres** : Environ une cinquantaine, qui sont renouvelés à chaque Congrès. **Direction** : Pas d'organe permanent. Un Comité est nommé à chaque Congrès pour organiser le suivant. **Secrétaire général** : Professeur Ed. Claparède, 11, Avenue de Champel, Genève. **Finances** : Cotisation du Congrès (environ 20 francs). **Travaux** : Publication des comptes rendus des Congrès. Prochain Congrès à Oxford, 26 juillet au 2 août 1923. (Prof. C. S. Myers, président).

**CONGRÈS INTERNATIONAL DE PSYCHOLOGIE EXPÉRIMENTALE.** — **Siège** : Paris. **Fondation** : 1890. **But** : Faire le bilan des découvertes dans le domaine de la psychologie expérimentale, encourager les travaux et les faire connaître aux savants et psychologues de tous les pays. **Membres** : Des savants de tous les pays. **Organe de direction** : Le Comité d'organisation permanent. **Comité** : Président : M. G. Fabius de Champville, 78, rue Taitbout, Paris (IX<sup>e</sup>) ; Vice-Président : M. H. Mager ; Secrétaire : Henri Durville, 23, rue St-Merri, Paris (4<sup>e</sup>). **Finances** : En temps normal, droit de 40 francs donnant droit de recevoir les travaux. Les années sans Congrès les dépenses annuelles sont nulles ; celles où il y a des Congrès : de 40.000 à 60.000 francs. **Travaux** : Publications des Congrès 1910, 1913 et des précédents ; « Journal du Magnétisme et du Psychisme expérimental » ; « Psychic-Magazine ».

**CONGRÈS INTERNATIONAUX D'ANTHROPOLOGIE ET D'ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUES.** — **Siège** : Genève ; le dernier Congrès a eu lieu à Genève, qui en demeure momentanément le siège. **Fondation** : 1865. **But** : Réunir les savants qui s'occupent des questions envisagées au Congrès. **Membres** : Toutes les nations dans la règle peuvent s'y faire représenter. **Direction** : Conseil permanent de 17 membres (plusieurs décédés). Secrétaire général : M. Waldemar Deonna, Chemin

de la Gradelle, Genève. **Finances** : Cotisations des membres adhérents au Congrès et subventions des villes, associations etc. **Travaux** : Après chaque Congrès, on publie « Les Actes » de celui-ci. Le dernier de Genève comprend deux volumes 1913 à 1914.

#### CONGRÈS INTERNATIONAUX D'ARCHÉOLOGIE CLASSIQUE. —

**Siège** : Il n'y a pas de siège central ou permanent ; suivant l'article V du règlement : « avant de se séparer, le Congrès sera appelé à indiquer la ville dans laquelle il tiendra sa plus prochaine réunion. » **Fondation** : 1905, première session à Athènes, 1909 ; 2<sup>e</sup> session au Caire ; 1912, 3<sup>e</sup> session à Rome. **But** : Contribuer à l'avancement de l'archéologie par l'examen des questions scientifiques ; publication des comptes rendus du Congrès. **Membres** : Représentant l'Allemagne, Autriche, Belgique, Egypte, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Grèce, Italie, Pays-Bas, Russie, Suisse, Tchécoslovaquie, Turquie. **Travaux** : Congrès internationaux ; publication des rapports.

#### CONGRÈS INTERNATIONAUX D'HISTOIRE DES RELIGIONS. —

**Siège** : Göttingen, Herzbergerlandstr. 45. **Fondation** : 1900. **But** : Discussions scientifiques ; les polémiques d'ordre confessionnel ou dogmatique sont interdites. **Membres** : Adhésion accessible à toute personne s'intéressant aux travaux des Congrès. **Comité international** : Président : vacant ; Secrétaire général : M. A. Bertholet, Professeur à l'Université de Göttingen, et 14 membres. **Finances** : Cotisation des membres. **Travaux** : Quatre Congrès (Paris 1900, Bâle 1904, Oxford 1908, Leide 1912) et publication de leurs actes.

#### CONGRÈS INTERNATIONAUX DES MINES, DE LA MÉTALLURGIE, DE LA MÉCANIQUE APPLIQUÉE ET DE LA GÉOLOGIE PRATIQUE. —

**Siège** : Pas de siège permanent. (Les renseignements ont été donnés par M. G. C. Lloyd, Secrétaire du Iron and Steel Institute, 28, Victoria Street, Londres, S. W. 1). **But** : Faire comparaître et mettre en pratique les progrès de la science en ce qui concerne les mines, la métallurgie, la mécanique appliquée et la géologie pratique. **Membres** : Les gouvernements des principaux pays ont envoyé des délégués aux Congrès. **Finances** : Cotisations de 20 à 40 shillings. Les frais des Congrès avant la guerre étaient de £ 7.000 à £ 10.000. **Résumé historique** : Le premier Congrès eut lieu à Paris en 1878 ; d'autres à Paris (1899 et 1900), Liège (1905), Dusseldorf (1910) ; ce dernier réunit environ 1.800 participants.

#### CONGRÈS DE MÉDECINE LÉGALE DE LANGUE FRANÇAISE. —

**Bureau central** : Lyon, 10, rue du Plat. Secrétaire général : Professeur Etienne Martin. **Fondation** : 1912. **But** : Réunir annuellement les médecins qui s'occupent de médecine légale et de médecine sociale. **Membres** : En France, Belgique, Suisse, Italie, Roumanie. **Finances** : Cotisations des membres du Congrès. Dépenses annuelles : 4.000 francs. **Travaux** : Congrès internationaux. Création en 1920 de l'organe officiel « Les Annales de Médecine légale » (Paris, Baillière, 19, rue Hautefeuille, éditeurs). La dernière réunion a eu lieu à Paris en 1922.

#### CONGRÈS PAN-AFRICAIN (Deuxième réunion biennale). —

**Siège** : New-York, 70, Fifth Avenue. **Membres** : 26 groupes de gens d'origine noire y furent représentés, à savoir : La Nigéria anglaise, la Côte-d'Or et Sierra Leone ; le Soudan égyptien, l'Afrique orientale ; le Sénégal, le Congo français et Madagascar ; le Congo belge, St-Thomé, Angola et Mozambique portugais ; Libéria ; l'Abysinie ; Haïti ; Jamaïque et Grenade ; Martinique et Guadeloupe ; la Guyane anglaise ; les Etats-Unis et les noirs résidant en

Angleterre, France, Belgique et Portugal; et des délégués venus de l'Inde, du Maroc, des Philippines et de l'Annam. **Comité**: Président: Blaise Diagne, député français du Sénégal; Secrétaire: W. E. Burghardt Du Bois, 70, Fifth Avenue, New-York. **Travaux**: Le deuxième Congrès pan-africain s'est réuni à Londres, à Bruxelles et à Paris, les 28, 29 et 31 août et les 2, 3, 5 et 6 septembre 1921.

### CONGRÈS PÉRIODIQUES DE GYNÉCOLOGIE ET D'OBSTÉTRIQUE.

— **Siège**: Bruxelles, 137, Avenue Louise, **Fondation**: 1892. **But**: Réunions périodiques (tous les 3 ans) des gynécologues et des obstétriciens de tous les pays. **Direction**: Comité permanent. Bureau de chaque Congrès en fonction jusqu'au prochain Congrès. **Comité**: Professeur Miangiagalli, Milan; Secrétaire: Professeur Jacobs, Bruxelles; Professeur A. Martin, Berlin. **Finances**: Cotisations des membres, revenus des actions représentant les cotisations des membres fondateurs. **Travaux**: Publication des comptes rendus des Congrès; Congrès internationaux.

### CONGRÈS SCIENTIFIQUE PAN-AMÉRICAIN. (Seconde réunion). —

**Siège**: Washington D. C., U. S. A. **Date**: du 27 décembre 1915, au 8 janvier 1916. **But**: Mettre en rapports les « leaders » de la science et de l'opinion publique des républiques américaines, afin d'établir à l'avenir une coopération plus efficace de tous les efforts pour le bien des peuples du continent américain. **Délégués**: de l'Argentine, Costa-Rica, Cuba, République Dominicaine, Etats-Unis, Equateur, Guatémala, Haïti, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Salvador, Uruguay, Venezuela. **Comité exécutif**: Président *ex-officio*: William Philipps; Vice-Présidents: James Brown Scott et William H. Welch; Secrétaire général: John Barrett; Secrétaire adjoint: Glen Levin Swiggett. **Travaux**: Des rapports furent présentés et des résolutions adoptées concernant les sections d'anthropologie, ethnologie, archéologie, astronomie, météorologie, sismologie, etc. **Résumé historique**: Le premier Congrès scientifique pan-américain eut lieu en 1909, à Santiago, Chili. Il doit son origine aux Congrès scientifiques de l'Amérique latine dont le premier eut lieu en 1898, à Buenos-Ayres, le second en 1901, à Montevideo, et le troisième en 1905, à Rio de Janeiro. Ce ne fut qu'à l'occasion du quatrième Congrès qu'on a eu l'idée d'étendre l'activité du Congrès sur toute l'Amérique.

### CONSEIL INTERNATIONAL DES FEMMES (INTERNATIONAL COUNCIL OF WOMEN). —

**Fondation**: 1888 à Washington. **But**: 1° Développer entre les femmes de tous les pays le sentiment de solidarité et d'entente réciproque; 2° créer un lien entre les organisations féminines du monde entier; 3° procurer aux femmes de toutes les parties du globe des occasions, où elles puissent se rencontrer et étudier les questions concernant le progrès social, le bien-être de l'individu et celui de la famille. **Membres**: Les Conseils nationaux de femmes en Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chili, Danemark, Islande, Etats-Unis, Finlande, France, Grande-Bretagne et Irlande, Canada, Esthonie, Lettonie, Nouvelle-Galles du Sud, Tasmanie, Victoria, Queensland, Australie occidentale et méridionale, Afrique du Sud, Grèce, Hongrie, Italie, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Russie, Suède, Suisse, Ukraine, Uruguay. **Direction**: Le Bureau exécutif se compose de 13 membres. Présidente: Marchioness of Aberdeen and Temair, House of Cromar, Tarland, Aberdeenshire, Ecosse; Ex-Présidente: Mme Chaponnière-Chaix (nommée par le Conseil international des Femmes comme représentant particulier à Genève); Vice-Présidentes: Mrs. O. Gordon (Angleterre), Mme Avril de Ste-Croix (France); Mlle Forchhammer (Danemark); Dr. Phil. Alice Salomon (Allemagne); Mrs. H. Dobson (Australie); Mrs. P. N. Moore, (Etats-Unis);

Secrétaire correspondante : Mme Anna Backer, Villa Sana, Fredriksstad (Norvège) ; Miss Zimmern (Angleterre) ; Miss Van Eeghen (Pays-Bas) ; Trésorier : Mrs. W. E. Sanford (Canada). **Finances** : Cotisations des différents Conseils nationaux. **Travaux** : Rapports annuels et quinquennaux. Rapports de Commissions : Paix et Arbitrage, Position légale de la femme, Suffrage, Traite des Blanches, Santé publique, etc. Des Conseils de femmes existent actuellement dans une trentaine de pays, comptant ensemble environ 25 millions de membres. Le Comité exécutif du Conseil a tenu sa dernière séance à La Haye en mai 1922 ; 26 pays y étaient représentés. La prochaine réunion aura lieu à Copenhague en 1924.

**\*CONSEIL INTERNATIONAL POUR L'EXPLORATION DE LA MER.**

— **Siège** : Copenhague K., Jens Kofodsgade 2. **Fondation** : 22 juillet 1902 à Copenhague, après des séances à Stockholm et Copenhague, en 1899 et 1901, de délégués des pays adhérents. **But** : Recherches scientifiques concernant la mer ; élaboration de projets de lois internationales pour la protection de la pêche. **Membres** : Belgique, Danemark, Finlande, France, Grande-Bretagne, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Suède. Autrefois : Allemagne, Russie et Etats-Unis. **Direction** : Le Conseil se compose de deux membres de chaque pays participant. **Comité** : Président : M. H. G. Maurice ; Vice-Présidents : M. Otto Pettersson, M. J. Hjort, M. T. Tissier ; Secrétaire général : M. C. F. Drechsel. **Finances** : Cotisations pour 1921-1922, 105.098, 61 couronnes. **Travaux** : Conférences annuelles du Conseil et du Bureau. Rapports et procès-verbaux, quatre séries de publications des réunions du Conseil. Travaux internationaux océanographiques. La dernière réunion du Conseil eut lieu à Copenhague en septembre 1922.

**CONSEIL INTERNATIONAL DE RECHERCHES. — Siège légal :**

Bruxelles. **Secrétariat** : Londres, Burlington House, c/o The Royal Society. **Fondation** : 1919. **But** : Coordonner les efforts internationaux des différentes branches de la science ; les mettre en pratique en créant dans ce but des associations internationales. **Membres** : Australie, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Grèce, Italie, Japon, Mexique, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Suède, Suisse. **Comité exécutif** : E. Picard, Paris ; Président : G. E. Hale, Etats-Unis ; G. Lecointe, Belgique ; V. Volterra, Italie ; Secrétaire général : Sir A. Schuster, Grande-Bretagne ; Sir Frank Dyson, M. Charles Lallemand, Sir William Pope, Sir William Bragg et M. le Général Ferrié. **Finances** : Contributions de 250 francs par unité. Les plus importants pays paient huit unités. **Travaux** : Conférence à Bruxelles 1919 ; publication du rapport. **Résumé historique** : Le Conseil international de recherches a été préparé par les Conférences internationales alliées de Paris et de Londres, en 1918, et inauguré à la Conférence de Bruxelles, en 1919. Plusieurs associations internationales se sont formées sous les auspices du Conseil pour étudier des questions scientifiques, comme l'Union astronomique internationale, l'Union géodésique et géophysique internationale, l'Union internationale de la chimie pure et appliquée, l'Union internationale mathématique, l'Union internationale de radiotélégraphie scientifique et l'Union internationale de Physique pure et appliquée ; des autres sont en formation pour la biologie, la médecine, la géographie. La deuxième assemblée générale fut tenue à Bruxelles du 25 au 29 juillet 1922.

**CRUX : FÉDÉRATION INTERNATIONALE CATHOLIQUE D'ABSTINENCE TOTALE. — Siège du Secrétariat** : Jules Gross, Chanoine du Grand-S<sup>t</sup>-Bernard, à Martigny-la-Ville, Valais (Suisse). **Fondation** : 1913, au Congrès international contre l'alcoolisme à Milan. **But** : Grouper les sociétés catholiques d'abstinence et propager l'abstinence totale des boissons alcooliques parmi les catholiques des pays

où ces sociétés n'existent pas encore. **Membres** : Sociétés catholiques d'abstinence en Allemagne, Angleterre, Autriche, Belgique, Canada, États-Unis, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Suisse. **Direction** : Bureau composé du Président central de la Ligue catholique suisse d'abstinence (comme directeur), du Secrétaire général de cette Société et du Secrétaire de la Studentenliga (Suisse); Directeur : M. le Recteur Meyer, Willisau (Lucerne), Secrétaire général : M. le chanoine Gross. **Finances** : Pas de cotisations obligatoires, dons volontaires (surtout des abstinentes américains); le travail du Bureau est gratuit. **Travaux** : Projet d'éditer une revue et un annuaire dès qu'une langue internationale sera adoptée; aide accordée aux Sociétés d'Allemagne et d'Autriche, à la Société Crux au Basutoland, aux sociétés qui commencent à s'organiser en Pologne, Lituanie, etc.; participation au Congrès international de Lausanne en août 1921; démarches auprès du St-Siège.

**FÉDÉRATION ABOLITIONNISTE INTERNATIONALE.** — **Siège** : Bureau international, Genève, 3, rue du Vieux-Collège. **Fondation** : 1875, par Mrs. Joséphine Butler. **But** : Poursuivre l'abolition de la prostitution spécialement envisagée comme institution légale ou tolérée. **Membres** : Sections nationales en Afrique du Sud, Allemagne, Autriche, Belgique, Hongrie, Danemark, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Lituanie, Norvège, Pays-Bas, Suède, Uruguay. Des personnalités de Java, Côte d'Ivoire, Grèce. **Direction** : Assemblée générale; Conseil international et Commission administrative. **Comité** : Président de la Fédération : Dr A. de Graaf, Utrecht; Président de la Commission administrative : M. A. de Meuron, 10, Place Madeleine, Genève; Secrétaire trésorier : M. J. D. Reelfs, 3, rue du Vieux-Collège, Genève. **Finances** : Recettes annuelles : 15.000 francs. Dépenses : 15.000 francs. **Travaux** : Congrès internationaux, dont le dernier eut lieu à Rome, les 3-7 novembre 1921; publication d'un Bulletin et brochures de propagande, rapports, etc.

**FÉDÉRATION AÉRONAUTIQUE INTERNATIONALE.** — **Siège** : Paris, 35, rue François 1<sup>er</sup>. **Fondation** : 12 octobre 1905. **But** : Grouper les Aéro-Clubs du monde entier pour la réglementation des sports. **Bureau** : Président : le Prince Roland Bonaparte (France); Vice-Présidents, M. F. Jacobs (Belgique), M. F. Ferry (Espagne), le Comte de la Vaulx (France), Sir Capel Holden, K. C. B. (Angleterre), M. Carlo Montu (Italie), Mr. Frank S. Lahm (États-Unis); Secrétaire général : M. P. Tissandier (France); Trésorier : M. G. Besançon (France). **Commissions permanentes** : Technique, du tourisme aérien, d'aérologie, médicale, de droit aérien, de cartographie, de T. S. F., des moteurs, du bulletin; Commissions statutaires : du règlement, de l'arbitrage international. **Travaux** : Bulletin trimestriel, conférences annuelles 1906-1913, et de 1919-1921.

**FÉDÉRATION DENTAIRE INTERNATIONALE.** — **Siège** : Bruxelles, Palais Mondial. **Fondation** : 1900. **But** : Organiser les Congrès internationaux dont elle est la Commission permanente; maintenir et développer les sociétés nationales en entretenant des relations suivies entre elles; contribuer aux progrès de la science odontologique dans le monde entier; décerner le prix international « Memorial Miller ». **Membres** : En Angleterre, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Cuba, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Italie, Japon, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Russie, Suède, Suisse, Uruguay. **Direction** : Conseil exécutif. **Comité** : Président : Dr Truman W. Brophy, Chicago; Secrétaire général M. Florestan Aquilar, Madrid; Trésorier : M. E. Rosenthal, 14, place du Musée, Bruxelles. **Finances** : Cotisations, dons, subventions. **Travaux** : Organiser les Congrès internationaux; publication des rapports; organisation de diverses commissions internationales.

**FÉDÉRATION ÉQUESTRE INTERNATIONALE.** — **Siège** : Paris, 33, Avenue Montaigne. **Fondation** : mai 1921. **But** : Créer des liens durables entre les différentes fédérations équestres ; codifier et unifier les règlements des épreuves internationales ; réglementer les jeux équestres olympiques ; faire observer les sanctions prononcées. **Membres** : Amérique, Belgique, Danemark, France, Italie, Japon, Norvège, Suède. **Direction** : Comité composé de deux membres par nation affiliée. **Comité** : Président : Baron du Teil (France) ; Vice-Président : M. Dupnich, (Belgique) ; Secrétaire général : Commandant Hector (France). **Finances** : Cotisations annuelles de 500 francs par nation. **Résumé historique** : A pris naissance sur l'initiative de la France et de la Suède à la suite des conférences pour l'élaboration du programme des jeux équestres olympiques.

**FÉDÉRATION EUROPÉENNE DES SOCIÉTÉS D'ACTIVITÉ CHRÉTIENNE.** — **Siège** : Genève, Salle centrale, 10, Madeleine. **Fondation** : 1906. **But** : Provoquer la formation de sociétés dans les pays européens et chercher à relier entre elles celles qui existent. **Membres** : Unions nationales d'Allemagne, Espagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Suisse. **Direction** : Un Comité européen composé de délégués des diverses Unions nationales et un Comité exécutif composé de 7 membres. **Comité exécutif** : Président : Révérend John Pollock, 7, Glandore Park, Belfast ; Vice-Président : Pastor Blecher, Frederichshagen, Berlin ; Secrétaire général : Pasteur E. Sauvin, 10, Madeleine, Genève. **Finances** : Contributions des Unions nationales et parfois subsides du Comité international de Boston. **Travaux** : Visites des Sociétés en Hongrie, Allemagne, Espagne, France, Angleterre, etc. Organisation d'un Congrès en 1913 à Christiania. La Fédération se rattache au mouvement mondial des « Christian Endeavour Societies » fondées en 1881 par le Rév. Dr F. Clark, de Boston.

**FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS DE FILATEURS DE LIN ET D'ÉTOUPES.** — **Siège** : Gand, 39, rue Liévin de Winne. **Fondation** : 1909. **But** : Étudier toutes les questions de l'industrie linière ; défendre ses intérêts ; renseigner les associations en cas d'élaboration des lois sociales et économiques affectant l'industrie dans les différents pays. **Membres** : Les associations en Allemagne, Belgique, France, Irlande, Russie, Suède, Tchécoslovaquie. **Direction** : Bureau central. Secrétaire général : M. Ch. Christophe. **Travaux** : Congrès internationaux de 1910, 1911, 1912, 1913 et 1914 ; publication des rapports des Congrès en français, anglais et allemand ; rapport et résumé sur l'activité du Bureau central de juin 1914 à décembre 1919. L'activité de cet organisme est provisoirement suspendue. Après liquidation définitive, il sera probablement créé une fédération restreinte aux pays de l'Entente.

**FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES ARTS, DES LETTRES ET DES SCIENCES.** — **Siège** : Paris, 38 bis, rue Fontaine. **Fondation** : 1918, Inscription au Journal Officiel 1919. **But** : Défendre les intérêts professionnels et moraux des travailleurs intellectuels ; faciliter les relations entre artistes, écrivains et hommes de science de tous les pays ; prêter appui aux requêtes légitimes des sociétaires ; répandre les découvertes et les chefs-d'œuvre méconnus ; cultiver l'esprit d'entraide entre tous les professionnels des travaux de l'esprit. **Membres** : La F.I.A.L.S. compte actuellement des sociétaires dans trente-huit pays. **Direction** : La Fédération est dirigée par un bureau central siégeant actuellement à Paris ; et par des Délégués généraux (un par pays). **Membres du Comité** : Le bureau central comprend : un Administrateur général : Banville d'Hostel et dix membres MM. Paul Brulat, R. Canudo, F. Courché, H. Chassin, Han Ryner, A. Mercereau, E. Pignot, L. Richard, P. N. Roinard, H. Strentz. **Finances** : Cotisation : minimum 4 francs. Dépenses : 7.000 francs. **Travaux** : Congrès de Bruxelles,

avril 1922. Conférences et manifestations d'art à Paris. La F.I.A.L.S. publie un organe en plusieurs langues : « Esope », qui rend compte de ses travaux et diffuse les propositions des intéressés touchant le monde des arts, des lettres et des sciences. La F.I.A.L.S. aida grandement en 1919 à la fondation du Syndicat des Arts plastiques, du Syndicat des Auteurs et du Syndicat des Ecrivains professionnels. En 1920, elle prit l'initiative d'un referendum international concernant le prix Nobel. En 1921, fondation de la Maison des Ecrivains. En 1922, Congrès de Bruxelles.

**FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS D'INVENTEURS ET D'ARTISTES INDUSTRIELS.** — **Siège** : Bruxelles, Palais d'Egmont. **Fondation** : 1900 à Paris. **But** : Défendre les intérêts des inventeurs et artistes industriels ; faciliter le plus possible les recherches des inventeurs. **Membres** : Associations en Belgique, France, Italie et Suède. **Direction** : Comité permanent. Président : H. de Fuisseaux, M. F. Mainé, 2, rue de Péetrograd, Paris ; Secrétaire général : M. A. Vaunois, Paris. **Finances** : Cotisation des associations : 100 francs. **Travaux** : Congrès internationaux ; publication des comptes rendus ; conférences publiques. Le brevet international est actuellement son idéal.

**FÉDÉRATION INTERNATIONALE ATHLÉTIQUE D'AMATEURS.** — **Siège** : Vesteras, Suède. **Fondation** : 20-23 août 1913. **But** : Établir les règlements pour les épreuves internationales d'athlétisme ; déterminer et enregistrer les records d'amateurs du monde ; établir la définition du terme amateur. **Membres** : Les associations athlétiques d'amateurs en Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Egypte, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, demandes d'admission du Chili, Grèce, Japon, Roumanie. **Conseil** : MM. J. S. Edström, Suède, Président ; Hilding Kjellman, Suède, Secrétaire ; Léo Tisseau, France, Secrétaire adjoint ; Harry J. Barclay, Grande-Bretagne, James G. Merrick, Canada, Frantz Reichel, France, Frederick W. Rubien, États-Unis, S. Stankovits, Hongrie. **Commission des règles et règlements** : MM. Frederick W. Rubien, États-Unis, Président ; Harry J. Barclay, Grande-Bretagne, Leopold Englund, Suède, J. Genet, France, E. Longoni, Italie, R. Stenberg, Finlande. **Finances** : Cotisations des membres : £ 5 par an et par association nationale ; dépenses annuelles £ 100. **Travaux** : Annales contenant les règles, statuts, records, etc. **Résumé historique** : Préparée sur l'initiative de la Fédération athlétique suédoise au Congrès de Stockholm en 1912, la Fédération internationale fut définitivement constituée au Congrès de Berlin en août 1913. Le troisième Congrès eut lieu à Lyon, en 1914. Pendant la guerre, l'activité de la Fédération se borna aux pays neutres. 4<sup>e</sup> Congrès à Anvers, en 1920 ; 5<sup>e</sup> à Genève, en 1921 ; 6<sup>e</sup> Congrès convoqué pour 1924, à Paris.

**FÉDÉRATION INTERNATIONALE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS.** — **Siège social** : Bruxelles. **Bureau Permanent** : Paris, 17, avenue Carnot. **Fondation** : 1905. **But** : Servir de lien permanent entre tous les groupements fédérés ; favoriser dans tous les pays la création de fédérations nationales ou syndicats patronaux ; échanger les opinions sur les questions concernant les rapports entre patrons et ouvriers. **Membres** : Fédérations nationales, groupements nationaux de divers pays : Belgique, Espagne, France, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas, Pologne, Suisse et Tchécoslovaquie. **Direction** : Conseil supérieur et bureau permanent. **Comité** : Président : M. E. Despagnat ; Vice-Président et Délégué général, M. F. van Ophem ; Trésorier, M. H. Stocq. **Finances** : Cotisations. Dépenses 1921-1922 : 30.000 francs.

**Travaux** : Congrès internationaux (dernièrement à Londres en juillet 1922), rapports, publication de l'organe officiel « La Construction internationale » qui, suspendu depuis la guerre, va reparaitre bientôt. En 1914, il y avait 500 syndicats patronaux avec 80.000 membres ; en 1920, 50.000 ; en 1921, 50.000 ; en 1922, 58.500.

**FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE BOXE AMATEUR (INTERNATIONAL AMATEUR BOXING FEDERATION)**. — Londres, E. C. 2., 69, Bishopsgate. **Fondation** : 6 février 1920. **But** : Formuler une définition de l'amateur, édicter les règles selon lesquelles tous les championnats devront être disputés. **Membres** : Associations affiliées en Afrique du Sud, Belgique, Canada, Danemark, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Grèce, Italie, Norvège, Pays-Bas, Suède, Suisse. **Direction** : Conseil composé des représentants des associations affiliées. **Comité** : Les Présidents des associations anglaise, française et belge, les Secrétaires honoraires des associations des États-Unis et du Canada, le Secrétaire honoraire de la Fédération : M. Val Barker. **Finances** : Cotisations annuelles de 100 francs par représentant au Congrès. **Travaux** : Réunions du Congrès au moins tous les quatre ans. **Résumé historique** : dernier Congrès à Lausanne (31 Mai 1921) ; neuf nations étaient représentées.

**FÉDÉRATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT MÉNAGER**. — Siège : Fribourg, Office international de l'Enseignement ménager. **Fondation** : 1908. **But** : développer l'enseignement ménager dans tous les pays ; collectionner les lois, règlements et ordonnances qui concernent l'enseignement ménager, rapports officiels, comptes rendus et règlements des institutions, etc ; publier une bibliographie annuelle ; favoriser l'introduction de l'enseignement ménager et son développement. **Membres** : Institutions en Angleterre, Belgique, Canada, Danemark, États-Unis d'Amérique, France, Grèce, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Suisse. **Direction** : Comité permanent international, à Fribourg. Président : M. Georges Python, Conseiller d'État, Secrétaire : M. Léon Genoud. **Finances** : Subventions, cotisations des membres. Dépenses en 1922 : 14.500 francs. **Travaux** : Renseignements, offres et demandes d'emploi ; bibliothèque internationale de 3.000 volumes. Organisation des congrès internationaux. Publication d'un bulletin trimestriel international. Le 3<sup>e</sup> Congrès eut lieu à Paris en 1922.

**FÉDÉRATION INTERNATIONALE POUR L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN ET DES ARTS APPLIQUÉS A L'INDUSTRIE**. — Siège : En Suisse. Bureau central (par intérim) : Wabern près Perne. **Fondation** : 6 août 1904. **But** : Réaliser les vœux des congrès internationaux de l'enseignement du dessin, concentrer la documentation relative à cet enseignement, faciliter l'organisation des congrès et établir un lien entre eux. **Membres** : Personnes, institutions, associations, autorités. **Direction** : Comité international composé de 3 délégués par pays. **Comité** : Bureau permanent de 7 membres (3 Suisses, 1 délégué du pays où a eu lieu le dernier congrès, 1 délégué du pays du prochain congrès, 2 délégués d'autres pays) ; Président : (Vacant) ; Secrétaire : M. Phil. Ritter, Wabern (Suisse). **Finances** : Cotisations des institutions (minimum 20 francs) et des membres individuels (5 francs), subventions, dons. **Travaux** : Rapports et comptes rendus des Congrès de Berne 1904, de Londres 1908, de Dresde 1912.

**FÉDÉRATION INTERNATIONALE D'ESCRIME**. — Siège : Paris, 10, rue Blanche ; Secrétariat général, 172, avenue Parmentier. **Fondation** : 29 Novembre 1913. **But** : Favoriser le développement international des armes et resserrer les liens d'amitié entre les fédérations des escrimeurs amateurs de tous les pays. **Membres** : Fédéra-

tions nationales en Argentine, Belgique, Danemark, Egypte, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie. **Direction** : Bureau central de quatre membres ; Président : M. André Maginot, ministre de la guerre et des pensions militaires ; président suppléant : M. le marquis de Chasseloup-Laubat ; Secrétaire général, M. René Lacroix ; Trésorier : M. Lucien Gaudin. **Finances** : Cotisations des fédérations : 25 francs par voix. **Travaux** : Epreuves organisées à tour de rôle par les fédérations nationales ; bulletin officiel : la revue « L'Éscrime et le Tir » (Rouen, 104, Rue Jeanne D'Arc). **Résumé historique** : L'action de la Fédération a été interrompue par la guerre. Elle a été réorganisée en 1920 pour les jeux olympiques d'Anvers. Son Congrès de 1921 a mis au point les règlements internationaux d'épée, de fleuret et de sabre. Le dernier congrès eut lieu à Paris en Juin 1922.

**FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES ÉTUDIANTS. « CORDA FRATRES. »**— **Siège** : Ithaca, New-York, U. S. A. Cornell Cosmopolitan Club. **Fondation** : 1898, Turin. **But** : Aider et développer l'idée de l'union et la fraternité des étudiants du monde entier. **Membres** : Association of Cosmopolitan Clubs (États-Unis), Confédération des étudiants (France), Verband der internationalen Studentenvereine (Allemagne), Federacion des Etudiantos Americanos. **Direction** : Bureau central de deux membres de chaque pays. **Travaux** : Publication de plusieurs revues en anglais, espagnol, français, allemand, italien, etc., afin de faciliter les relations internationales entre étudiants. **Résumé historique** : Congrès internationaux à Turin (1898), Paris (1900), Venise (1902), Liège (1905), Marseille (1906), Bordeaux (1907), La Haye (1909), Rome (1911), Ithaca (1913). A cette dernière réunion l'organisation « Corda Fratres » s'est ralliée à la Fédération internationale,

**FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES FILATEURS ET FABRICANTS DE COTON (INTERNATIONAL FEDERATION OF MASTER COTTON SPINNERS' AND MANUFACTURERS' ASSOCIATIONS).** — **Siège** : Manchester, 525, Royal Exchange. **Fondation** : 1904. **But** : Sauvegarder les intérêts communs de l'industrie cotonnière du monde ; éviter les manœuvres des spéculateurs et les tentatives d'accaparement dont le marché du coton est l'objet. **Membres** : Associations cotonnières en Autriche, Belgique, Brésil, Chine, Danemark, Espagne, France, Grande-Bretagne, Inde, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie. **Direction** : Comité exécutif. Président : M. John Syz, Zurich, Secrétaire général : M. Arno S. Pearse, Manchester ; Trésoriers : MM. Jean de Hemptinne, Gand et G. Mylius, Milan. **Finances** : Cotisations annuelles des associations. **Travaux** : Congrès internationaux tous les deux ans ; voyages d'étude ; publication de statistiques, rapports des congrès et de voyages ; cour d'arbitrage pour le règlement des différends résultant des contrats entre filateurs et tisseurs de pays divers. Le dernier Congrès eut lieu à Stockholm les 14-16 juin 1922.

**FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE FOOTBALL ASSOCIATION.** — **Siège** : Amsterdam, 67, Nic. Maesstraat, **Fondation** : 1904, à Paris. **But** : Développer et contrôler le jeu de football. **Membres** : Fédérations nationales de football association. Il y a des associations affiliées en Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Danemark, Egypte, Espagne, Esthonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Hongrie, Italie, Lettonie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Paraguay, Portugal, Pologne, Roumanie, Russie, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Turquie, Uruguay. **Direction** : Comité et Congrès. Chaque Association a droit à cinq voix et peut envoyer au Congrès cinq représentants. Le **Comité** se compose d'un Président, de trois Vice-Présidents et du Secrétaire

Trésorier. Président : M. J. Rimet, Paris, 22, rue de Londres. Vice-Président : L. Oestrup, Copenhague. Secrétaire-Trésorier : M. C. A. W. Hirschman, 67, Nic. Maesstraat, Amsterdam. **Finances** : Cotisation des membres, 50 francs par an de chaque association affiliée. Recettes en 1921-22 : 4.908,33 florins. **Travaux** : Congrès annuel. Pas de congrès depuis 1914.

**FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE GYMNASTIQUE.** — **Siège** : Anvers, 8, avenue Van Eyck. **Fondation** : 1881, Liège ; constitution définitive 1897, Bruxelles. **But** : l'entente internationale pour le développement de la gymnastique ; démonstrations internationales par gymnastes-amateurs entre fédérations de sociétés de gymnastique non politiques ni confessionnelles. **Membres** : Fédérations affiliées en Belgique, Danemark, États-Unis d'Amérique, France, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Norvège, Roumanie, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie. **Direction** : Bureau central ; Président : N. J. Cupérus, Anvers ; Vice-Président : C. Cazalet, Bordeaux ; Secrétaire général : Al. Kayser, Trois-Vierges, Luxembourg. Trésorier : Dr J. Scheiner, Prague. **Finances** : Cotisations annuellement fixées. **Travaux** : Participation aux fêtes de chaque fédération. Organisation de tournois internationaux ; (concours entre sections de gymnastes tous les quatre ans, alternant avec les Jeux Olympiques. Le VII<sup>e</sup> tournoi international a eu lieu les 11-12 avril 1922 à Ljubljana, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes) ; le VIII<sup>e</sup> aura lieu dans une ville à choisir encore, en 1926. Réunions et congrès, publications d'un annuaire statistique.

**FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE LAITIERIE.** — **Siège** : Bruxelles, 30, rue Frédéric-Pelletier. **Fondation** : 1903. **But** : Le développement universel des intérêts scientifiques et techniques de l'industrie laitière. **Membres** : En 1914 les Comités nationaux de l'Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Russie, Suède, Suisse. **Direction** : Bureau international permanent. Président d'honneur : M. le baron Peers de Nieuwburgh ; Président effectif : M. J. Maenhaut ; Secrétaire général : M. A. Collard Bovy. **Finances** : Cotisations des comités nationaux. Dépenses annuelles de 1.000 francs avant 1914. **Travaux** : Congrès internationaux ; publication du Bulletin. **Résumé historique** : En 1920 la Fédération fut dissoute et réorganisée entre les pays alliés, et les pays neutres furent sollicités d'y adhérer. Les Puissances centrales pourront en faire partie quand elles seront admises dans la Société des Nations.

**FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE LAWN-TENNIS.** — **Siège** : Bureau central : Paris, 36, rue Washington. **Fondation** : 1<sup>er</sup> mars 1913. **But** : Assurer le développement du lawn-tennis, encourager la formation d'associations nouvelles, organiser les championnats du monde et veiller à l'application du code international de lawn-tennis. **Membres** : Associations de lawn-tennis en Afrique du Sud, Angleterre, Australie, Belgique, Danemark, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie. **Direction** : Conseil composé des représentants des Associations affiliées. **Comité** : Commission consultative de cinq membres ; Président : M. H. Wallet ; Secrétaire général : M. R. Gallay. **Finances** : Cotisations des fédérations affiliées. **Travaux** : Propagande, concours ; la fédération a créé les championnats du monde, rédigé un code international, etc. ; elle codifie en ce moment les règles du jeu.

**FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE LUTTE AMATEURS. (INTERNATIONAL AMATEUR WRESTLING FEDERATION.)** — **Siège** : Gairloch ;

Wallington, Surrey (Angleterre). **Fondation** : Reconstituée en 1920. **But** : Établir des règlements, définir l'amateur, imposer des lois à toutes compétitions internationales. **Membres** : Afrique du Sud, Angleterre, Australie, Belgique, Canada, Danemark, Esthonie, Etats-Unis, Finlande, France, Hongrie, Norvège, Pays-Bas, Roumanie, Suède, Suisse. **Direction** : Deux représentants de chaque nation qui élisent à chaque assemblée un président et un secrétaire honoraire ; Secrétaire-Trésorier : M. Percy Longhurst, Gairloch, Wallington. **Finances** : Chaque nation paie un droit d'affiliation : actuellement £ 3 par an. **Travaux** : Réunions annuelles des délégués officiels. **Résumé historique** : La Fédération, existant depuis une dizaine d'années, travaille avec une énergie nouvelle depuis 1920 ; en 1921, il fut décidé qu'elle devait régir non seulement la lutte libre, mais aussi la lutte gréco-romaine, en créant une section particulière pour chaque style.

#### FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES MAITRES-TAILLEURS. —

**Siège** : Bruxelles, 57, rue de la Charité. **Fondation** : 1910. **But** : Grouper les marchands-tailleurs de tous les pays pour défendre et développer les intérêts professionnels. **Membres** : Associations nationales de divers pays. **Direction** : Bureau permanent. Président : M. J. van Lerberghe ; Vice-Président : M. Frichx ; Secrétaire général : M. L. Fauconnier. **Finances** : Cotisations. **Travaux** : Congrès internationaux ; publication de rapports, échange de journaux. Le bureau s'efforce de provoquer la création de ligues patronales défensives dans tous les pays adhérents, et recherche les moyens d'améliorations à introduire dans son industrie.

#### FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES MINEURS. —

**Siège** : Londres, W. C., 55, Russell Square. Secrétaire : Frank Hodges.

#### FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE NATATION AMATEUR.—

**Siège** : Londres. Bureau central : Tudor House, 50, Eltham Road, Lee, Kent. **Fondation** : 19 juillet 1908. **But** : Définir l'amateur, faire reconnaître mutuellement toutes les suspensions, établir le règlement des records nationaux ; imposer les lois internationales aux associations fédérées. **Membres** : Associations de natation en Afrique du Sud, Autriche, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis, France, Finlande, Grande-Bretagne Grèce, Hongrie, Italie, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie. **Comité** : Le Président et le Vice-Président sont élus à chaque assemblée ; Secrétaire honoraire : M. George W. Hearn. **Finances** : Cotisations annuelles de £ 3 par association. **Travaux** : Assemblées tous les deux ans ; publication de règlements et de listes des records mondiaux. **Résumé historique** : La Fédération fut fondée sur l'initiative de l'Association anglaise, à l'occasion des jeux olympiques organisés à Londres en 1908 ; depuis, il a été décidé qu'à tous les congrès olympiques, la Fédération organiserait et contrôlerait les concours de natation. La prochaine réunion de la Fédération aura lieu à Paris en juillet 1923.

#### FÉDÉRATION INTERNATIONALE D'ORGANISATIONS D'OUVRIERS D'USINE. —

**Siège** : Amsterdam, Pays-Bas, Willem Beukelsstraat, 38. **Date de Fondation** : 1<sup>er</sup> octobre 1920. **But** : La Fédération poursuivra les buts énoncés : a) en établissant des relations entre les diverses unions syndicales ; b) en secondant les efforts vers l'organisation des travailleurs d'usine dans les pays où ceux-ci ne sont que faiblement organisés, et en intervenant pour créer cette organisation là où elle fait encore défaut ; c) en publiant un organe paraissant en plusieurs langues ; d) en effectuant la mise au point et la publication de données sur la situation sociale et plus par-

ticulièrement sur les salaires et les conditions de travail des ouvriers d'usine dans les différents pays ; e) en s'opposant à l'importation de la main d'œuvre étrangère en cas de conflit ; f) en organisant, si possible, et si le besoin s'en fait sentir, des secours financiers en cas de grèves et de lock-outs importants ; g) en réglant le transfert gratuit des membres des organisations affiliées ; h) en s'efforçant en général de réaliser une collaboration étroite des différentes organisations nationales des ouvriers d'usine ; i) en nouant et en entretenant régulièrement des rapports avec la Fédération syndicale internationale, ainsi qu'avec les autres centrales internationales. **Membres** : Les Fédérations nationales d'ouvriers d'usine en Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Grande-Bretagne, Italie, Norvège, Pays-Bas, Suède, Tchécoslovaquie. **Organes de Direction** : Les organes constituant la direction de la Fédération sont : 1) Le Congrès International. 2a) Le Comité Exécutif (Grand) ; 2b) Le Comité Exécutif (Petit). **Membres du Grand Comité Exécutif** : Président : Mr. James O'Grady, M. P., Londres ; Vice-Président : Mr. A. Brey, Hannover, Secrétaire : Mr. R. Stenhuis, Amsterdam ; Mr. P. Fassin, Bruxelles ; Mr. Chr. Sorrensen, Copenhague. **Membres du Petit Comité Exécutif** : Mr. James O'Grady, Mr. A. Brey, Mr. R. Stenhuis. **Finances** : Cotisations des Membres : fl. 30.— par mille Membres pour les premiers 100.000 membres. Fl. 6, — par mille Membres, non compris les premiers 100.000 Membres. En fixant le montant de la cotisation, on prend la valeur de l'argent d'avant guerre. **Travaux** : a) Conférences : Le Congrès International doit avoir lieu une fois au moins tous les deux ans. Le Comité exécutif se réunit au moins une fois par an. b) **Publications** : Le Secrétariat international fait parvenir à toutes les fédérations affiliées un rapport mensuel. **Résumé historique** : Du 25 au 27 octobre 1920, les délégués des « ouvriers d'usine » de divers pays se réunirent à Amsterdam pour reconstituer leur fédération internationale. Les « ouvriers d'usine » sont, en général, les ouvriers non spécialisés. Avant la guerre, il existait un Secrétariat international, fondé en 1907, à l'occasion du Congrès international socialiste de Stuttgart, par des représentants de l'« Arbeidsmandsforbund » du Danemark, du « Grovoch Fabriksarbetareförbund » de Suède, de l'« Union des ouvriers des industries du papier et du caoutchouc » d'Autriche et de l'« Union des ouvriers d'usine » d'Allemagne. Sa tâche principale était de régler les conditions du passage des affiliés d'une organisation dans l'autre et d'instituer un viaticum international. En 1910, une deuxième Conférence où furent représentés l'Allemagne, les trois pays scandinaves et la Bulgarie, eut lieu à Copenhague. Cette Conférence consolida le Secrétariat, qui représentait alors 224.715 ouvriers. Ce nombre était porté en 1913, d'après l'Internationale Gewerkschafts-Korespondenz du 1<sup>er</sup> mai 1914 à 298.000 ouvriers répartis en huit syndicats nationaux. La Conférence de Copenhague vota trois résolutions, dont la première contenait l'adhésion aux principes de l'Union internationale syndicale, la seconde déclarait que chaque organisation nationale devait s'appuyer pour son agitation et ses conflits sur ses propres forces, tandis que l'assistance des organisations des autres pays ne pouvait être invoquée que dans les conflits très graves, et seulement avec l'approbation de la Centrale syndicale du pays ; la troisième réglait le passage des syndiqués d'une organisation dans une autre. L'importance du Secrétariat demeurait cependant très faible. Au Congrès d'Amsterdam, en octobre 1920, la Fédération internationale fut reconstituée.

**FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES EMPLOYÉS ET DES TECHNICIENS.** — **Siège** : Amsterdam, Plantage Franschelaan, 5. **Fondation** : 1920. **But** : Représenter internationalement les intérêts des employés et des techniciens ; lutter contre le capitalisme ; favoriser la solidarité de la classe ouvrière ; accorder des secours aux membres. **Membres** : Fédérations nationales des employés de commerce, du comptoir et de techniciens en Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume des Serbes, Croates et

Slovènes, Suède, Tchécoslovaquie. **Direction** : Bureau central et Secrétariat international. Secrétaire général : M. G. J. A. Smit Jr., Plantage Franschelaan, Amsterdam. **Finances** : Cotisations pour l'année 1922 : les 1.000 membres le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année : 50 florins hollandais ; 85 shillings et couronnes scandinaves ; 125 francs pour la France, la Belgique et le Portugal ; 170 mares et couronnes tchécoslovaques ; 300 couronnes autrichiennes, hongroises et yougo-slaves. Nombre de membres le 1<sup>er</sup> janvier 1922 : 838.750, le 1<sup>er</sup> janvier 1923 à peu près le même. Sections professionnelles d'employés de banque et de techniciens, fondées en 1922.

**FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES OUVRIERS CHAPELIERS. —**

**Siège** : Monza (Italie), via Felice Cavallotti. **But** : Assurer la solidarité entre toutes les fédérations nationales d'ouvriers chapeliers ; assurer des subsides aux ouvriers de passage en quête de travail et en cas de lock-out ou de grèves très graves, lorsque celles-ci auront été autorisées au préalable. **Membres** : Organisations affiliées en Allemagne, Autriche, Brésil, Bulgarie, Danemark, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Italie, Norvège, Pologne, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie. **Comité** : Vice-Président : M. P. Milan (France). Secrétaire : E. Reina (Italie). **Finances** : Cotisations des fédérations, établies au récent Congrès de Zurich, soit quatre heures de salaire moyen d'ouvrier (homme) par an pour cent associés. Les dépenses résultent particulièrement des traductions et de l'impression du bulletin. **Travaux** : Enquêtes, congrès, publication d'un bulletin bi-mensuel. **Résumé historique** : Fondée à Paris, en 1900 ; le siège a été à Paris jusqu'en 1906, puis à Altenburg jusqu'en 1921.

**FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES OUVRIERS CHRÉTIENS DU BATIMENT. —** **Siège** : Utrecht. **Membres** : 96.000. Président : M. J. Wiedenberg, Berlin-Lichtenberg, Am Stadtpark, 2-3 ; Secrétaire : M. Alessie, Utrecht, Catharijoesingel, 169.

**FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES OUVRIERS CHRÉTIENS DU BOIS. —** **Siège** : Cologne. **Membres** : 61.100. Président : M. A. Verdellen, Bruxelles, Kunstherlevingslaan, 13. Secrétaire : M. H. Kurtscheid, Cologne, Venloerwall, 9.

**FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES OUVRIERS CHRÉTIENS DU TABAC. —** **Siège** : Eindhoven (Pays-Bas). **Membres** : 58.070. Président du Bureau international, M. A. Cammann, Cologne, Venloerwall, 9 ; Secrétaire : M. J. Gemen, Eindhoven (Pays-Bas) Hemelryken, 9. Le deuxième Congrès international eut lieu à Salzbourg les 23 et 24 août 1922.

**FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES OUVRIERS SUR MÉTAUX. —** **Siège** : Berne, 6, Kapellenstrasse. **Fondation** : La Fédération ayant subi plusieurs réorganisations, aucune date exacte ne peut être donnée de sa fondation. **But** : Solidarité internationale et défense de l'intérêt et des droits des travailleurs sur métaux. — **Direction** : Le secrétariat, le comité exécutif le comité central et le congrès. — Secrétaire général : M. Conrad Ilg.

**FÉDÉRATION INTERNATIONALE PHARMACEUTIQUE. —** **Siège** : La Haye, Schenkweg, 4. **Fondation** : 1<sup>er</sup> janvier 1912. L'assemblée constituante eut lieu le 25 septembre 1912. **But** : Le développement de la pharmacie par voie internationale comme profession et comme science appliquée. **Membres** : La Nationale pharmaceutique de Belgique ; « Danemarks Apoteker Foreningen » ; Association générale des syndi-

cats pharmaceutiques de France ; « Pharmaceutical Society of Great Britain » ; « Nederlandsche Maatschappij tot bevordering der Pharmacie » ; « Farmaceutiske Foreningen in Finland » ; « Societata Farmacist di Romania » ; « Apotekare Societetet », Suède ; « Schweizer Apothekerverein » ; « Federazione dei Ord. di Farmacist. d'Italia » ; « Australasian pharm. Society » ; « Norges Apoteker Forening » ; Association des pharmaciens d'Esthonie ; Federation pharmaceutique de Lettonie ; Société de pharmacie de Varsovie ; « Union farmaceutica nacional » Espagne ; Société de pharmacie du Luxembourg ; **Comité** : Président : Prof. Dr. L. van Italie, Leiden ; Vice-Présidents : MM. T. Loisel (Beauvais) et C. Buehrer (Clarens). Secrétaires : Dr. J. J. Hofman, La Haye. M. Knut Sjoeborg (Stockholm). **Membres du Bureau** : M. V. Haazen (Anvers), Edm. White (Londres) et Dr. Schamelhout (Bruxelles). **Finances** : Cotisation : 100 fr. pour les associations comptant moins de 500 membres ; 200 francs pour celles de 500 à 1500 ; 300 francs pour celles de 1500 à 3000 ; 400 francs pour celles de 3000 à 5000 et 500 fr. pour celles dépassant 5000 membres. **Travaux** : Publication du Bulletin de la Fédération internationale, 3 volumes 1912, 1913 et 1914. **Résumé historique** : Depuis 1914 aucun congrès n'a pu être convoqué jusqu'à celui de 1922, qui a eu lieu à Bruxelles le 29 avril. Avant cette date, une réunion et un congrès international ont été tenus à La Haye, ainsi qu'une autre réunion à Gand. La troisième réunion a eu lieu le 29 avril 1922, à Bruxelles. La quatrième se tiendra à Londres au mois de juillet 1923.

**FÉDÉRATION INTERNATIONALE DU PERSONNEL DES SERVICES PUBLICS.** — **Adresse du Bureau Central** : Amsterdam, Stadhoudersstrasse, 60. **Date de Fondation** : Octobre 1919. **But** : La Fédération se propose de réunir le personnel organisé des Services publics dans tous les pays dans une seule et même organisation afin de favoriser : a) les intérêts économiques et sociaux du personnel des Services publics ; b) le secours réciproque des ouvriers des divers pays dans la lutte contre l'exploitation du travail, c) la solidarité internationale de la classe ouvrière. **Membres** : Associations affiliées en Allemagne, Belgique, France, Danemark, Grande-Bretagne, Pays-Bas, Suède, Suisse, représentant un effectif de 401.906 membres en janvier 1921. **Organes de direction** : 1) le Congrès, 2) Le Comité. 3) Le Secrétariat. **Membres du Comité** : Président : P. J. Tevenan. Londres, Secrétaire : N. Van Hinte, Amsterdam ; membres : Fr. Huntner, Berlin, L. Nordgren, Stockholm et L. Uytroever, Bruxelles. **Finances** : Les moyens pécuniaires de la Fédération proviennent : a) des cotisations des organisations affiliées ; b) des perceptions extraordinaires ; c) des revenus éventuels. **Travaux** : Publication d'un Bulletin de correspondance en plusieurs langues (français, allemand, néerlandais et scandinave) comme moyen de communication entre le secrétaire et les organisations affiliées ; publication des revues et documents ; des données concernant les conditions du travail et la position sociale du personnel des Services publics dans les divers pays ; organisation des congrès et des conférences, etc. **Résumé historique** : Fondation octobre 1919 à Amsterdam ; 1<sup>er</sup> Congrès Septembre 1920 à Londres. Le prochain congrès aura lieu à Bruxelles en juin 1923.

**FÉDÉRATION INTERNATIONALE POUR L'OBSERVATION DU DIMANCHE.** — **Siège** : Genève, 19, rue de Candolle. **Fondation** : 1876. **But** : Travailler, pour le bien de tous, à défendre l'institution du jour du repos : institution à la fois hygiénique, familiale, sociale et chrétienne. **Membres** : Sont membres de la Fédération tous les comités, toutes les personnes qui acceptent les statuts et participent aux frais généraux. **Direction** : Comité exécutif et l'assemblée générale des délégués. **Finances** : Contributions annuelles de 1876 à 1920 : 8.000 francs (500 francs pendant la guerre). **Travaux** : 16 congrès internationaux ; 150 publications et 12 volumes de ses congrès, journaux français et allemands. La Fédération a provoqué des lois pour la protection des



ouvriers des fabriques et des employés de commerce en Suisse, France, Allemagne, Italie, Belgique et Danemark.

**FÉDÉRATION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES RACES INDIGÈNES CONTRE L'ALCOOLISME.** — **Siège** : Londres, Bureau du «United Committee of the Native Races and the Liquor Traffic», Church House, Westminster. **Fondation** : 1911. **But** : La fédération unit les organisations nationales destinées à protéger les races indigènes contre l'alcoolisme afin d'obtenir une action d'ensemble et une entente internationale. **Membres** : Délégués des organisations nationales des pays représentés à la Conférence de Bruxelles de 1890. **Comité** : Présidente : Mme Carton de Wiart, Bruxelles, Vice-Président : Dr Hercod, Lausanne. Secrétaire pour les pays de langue allemande : M. A. W. Schreiber, Mission-Direktor, Berlin. Secrétaire pour les pays de langue anglaise : Dr Charles F. Harford, Church House, Westminster Londres. S. W. I. Secrétaire pour les pays de langue française : M. G. Julien, ex-gouverneur de l'Océanie française, 137, boulevard Saint-Germain, Paris. **Finances** : Aucune ; chaque comité national se suffit à lui-même. **Résumé historique** : Le Comité britannique «Comité réuni des races indigènes et du trafic de l'alcool», fondé en 1887, fut le précurseur de la présente Fédération, qui fut fondée à Schveningen au Congrès international contre l'alcoolisme en septembre 1911.

**FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS D'AVIRON (F. I. S. A.).** — **Siège** : Turin, 22, via S. Francesco da Paola. **Fondation** : 1892. **But** : Favoriser le développement rationnel du «rowing» et resserrer le liens de fraternité qui unissent les rameurs amateurs de tous les pays, en établissant des rapports continus entre eux. **Membres** : En Belgique, Espagne, France, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Suisse, Tchécoslovaquie. **Comité** : Secrétaire-trésorier : comte Charles Vialardi di Verrone, 22, via S. Francesco da Paola. **Finances** : Cotisations annuelles des fédérations, 1920-21 : 300 francs. Dépenses annuelles, 2.000 à 3.000 francs. **Travaux** : Élaboration d'un code de régates ; organisation des régates internationales ; institution de championnats d'Europe. Les championnats d'Europe eurent lieu le 11 septembre 1921 à Amsterdam, et le 10 septembre 1922 à Barcelone.

**FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LIBRE PENSÉE.** — **Siège** : Bruxelles. **Fondation** : 1880, à Bruxelles. **But** : Faciliter la propagande des idées rationalistes par une entente entre tous ceux qui croient nécessaire d'affranchir l'humanité des préjugés religieux et d'assurer la liberté de conscience. Créer des liens de solidarité entre les libres penseurs. **Membres** : Associations et fédérations dans les pays affiliés : Afrique du Sud, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Chili, Équateur, Espagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Inde, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Porto-Rico, Portugal, Roumanie, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Russie, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Uruguay. **Direction** : Le Conseil international composé de deux délégués par nation. **Bureau permanent** : Présidents d'honneur : M. Guillaume de Greef, Président de l'Institut des Hautes Études à Bruxelles ; M. Eugène Hins, Ixelles ; Présidents : M. Edouard Herriot, député au Parlement français. Dr Modeste Terwagne, Secrétaire général : Richard Clerebaut, 56, rue aux Bœufs, Gand. Secrétaire-adjoint : Jean Robyn, rue Scarron 25, Ixelles. Trésorier général : Louis van Brussel, 70 rue du Canal, Louvain. **Finances** : Cotisations des groupements affiliés, soit : 0 fr. 25 par an et par membre inscrit dans chaque groupement. **Travaux** : Publications de propagande, organisation de congrès, annuaires de la Libre Pensée internatio-

nale, etc. **Résumé historique** : Le premier congrès eut lieu à Amsterdam en 1859. En 1880 eut lieu à Bruxelles le premier congrès international. Depuis ont eu lieu successivement des congrès à Londres 1881, Paris 1882, Amsterdam 1883, Anvers 1885, Londres 1887, Paris 1889, Madrid 1892, Bruxelles 1895, Paris 1900. Genève 1902, Rome 1904. Paris 1905, Buenos-Ayres 1906, Prague 1907, Bruxelles 1910, Munich 1912, Lisbonne 1913, Prague 1920.

**FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE TEMPÉRANCE DE LA CROIX-BLEUE.** — **Siège** : Comité central de la Fédération (C. C. F.) Genève, Taconnerie, 5. **Fondation** : 1877, M. L.-L. Rochat fonde la première société de tempérance ; 1881, elle prend le nom de Croix-Bleue ; 1890, création de la Fédération internationale. **But** : Relèvement des victimes de l'intempérance ; abstinence totale pour les membres, mais ne condamnant pas l'usage modéré des boissons fermentées. Les membres prennent leur engagement « avec l'aide de Dieu », ce qui donne un caractère essentiellement religieux à l'œuvre de la Croix-Bleue. **Membres** : Sociétés fédérées de la Croix-Bleue en Allemagne, Belgique, Danemark, France, Hongrie, Mozambique (Afrique sud-est), Norvège, Suisse. En 1913 (dernière statistique complète), la Fédération comptait 120.447 sociétaires. (dont 23.124 anciens buveurs) groupés en 2.002 sections. **Direction** : Conseil central de 25 membres, avec Comité exécutif en Suisse ; un Bureau à Genève (5, Taconnerie) et un à Berne (39, Zeughausgasse). Tous les quatre ans a lieu une conférence générale des délégués des sociétés fédérées. **Comité** : Président M. Antony Rochat, ancien pasteur, Genève. **Finances** : Contributions annuelles des sociétés fédérées ; vente des publications éditées par le C. C. F. ; dons et legs. **Travaux** : Direction générale de l'œuvre, organe de liaison par voie de correspondance suivie, publications en diverses langues, propagande, organisation de conférences internationales, etc.

**FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SYNDICATS CHRÉTIENS D'ALIMENTATION.** — **Siège** : Utrecht. **Membres** : 30.000. Président : M. C. Schmitz, Düsseldorf, Corneliusstrasse, 126 ; Secrétaire : M. S. P. van Tol, Utrecht, Drift 10-12.

**FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SYNDICATS CHRÉTIENS DES CHEMINS DE FER ET DES TRAMWAYS.** — **Siège** : Utrecht, Drift 10. (Pays-Bas). **Date de Fondation** : 7 avril 1921. **But** : La Fédération a pour but, en collaboration avec la Confédération internationale des Syndicats chrétiens : a) de défendre les intérêts des organisations affiliées et de soutenir leur action sur le terrain national et international ; b) de créer et de propager le mouvement syndical chrétien parmi les agents des chemins de fer et des tramways dans les pays où il n'existe pas encore ; c) d'user de tous les moyens légitimes de lutte pour relever le niveau moral, social et économique du personnel des chemins de fer et des tramways. **Membres** : 269.973 ; Syndicats chrétiens des Pays-Bas (2), d'Allemagne, de France, de Belgique, de Suisse, d'Autriche. **Direction** : Bureau, Comité, Congrès. **Comité** : Président : F. L. D. Nivard, Vice-Présidents : H. Brune et E. Aubrée ; 1<sup>er</sup> Secrétaire : H. F. Timmermans ; 2<sup>d</sup> Secrétaire : J. Eykelboom ; 1<sup>er</sup> Trésorier : L. de Smet ; 2<sup>d</sup> Trésorier : J. Helfenberger ; Membre : J. Kennerknecht. **Finances** : Le montant des cotisations payable par les syndicats affiliés est fixé par le congrès pour une période de deux ans. **Travaux** : Conférences, publications, journaux, etc. **Résumé historique** : A l'occasion du congrès international du mouvement chrétien syndical à la Haye en juin 1920, le Syndicat catholique-romain du personnel des chemins de fer et des tramways : « St-Raphaël » invita les syndicats des cheminots, affiliés aux centres chrétiens nationaux, à se réunir

pour fonder une Internationale professionnelle de Cheminots. Cette réunion eut lieu le 18 juin 1920 dans l'hôtel « De Wittebrug » à La Haye. L'invitation fut acceptée par les représentants de syndicats des cheminots des Pays-Bas, de l'Allemagne, de la France de la Belgique, de l'Italie et de l'Autriche, tandis que la Suisse et la Hongrie envoyèrent leur adhésion à la création d'une Internationale. Une Commission formée dans les deux syndicats néerlandais fut nommée pour préparer l'institution définitive, projeter des statuts et faire des propositions quant aux cotisations. Au congrès du 6 et du 7 avril 1921 à Lucerne, l'Internationale fut fondée définitivement.

**FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SYNDICATS CHRÉTIENS D'EMPLOYÉS.** — **Siège** : Paris, 5, rue Cadet. **Fondation** : 1921, 28 septembre. **Membres** : Organisations syndicales chrétiennes en Allemagne, Autriche, Belgique, France, Hongrie, Italie, Pays-Bas et Suisse (583.000 membres). **Bureau** : Président : M. Habermann (Allemagne); Vice-Président : M. Hamersveld (Pays-Bas); Secrétaire : M. Tessier (France) et 7 autres membres. **Résumé historique** : Le Congrès international de Luxembourg a décidé de fonder la Fédération, approuvé le projet de statuts et chargé le Bureau d'examiner les manières de venir au secours des faibles organisations et de préparer un projet de contrat mutuel.

**FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SYNDICATS CHRÉTIENS DE L'INDUSTRIE GRAPHIQUE.** — **Siège** : Amsterdam. **Membres** : 18.515. **Président** : Paul Thränert, Berlin, Kaiser Franz, Grenadierplatz, 14. **Secrétaire** : M. J. Hofmann, Amsterdam, Bosboom Toussaintstraat, 30.

**FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SYNDICATS CHRÉTIENS DE L'INDUSTRIE DE L'HABILLEMENT ET PARTIES SIMILAIRES.** — **Siège** : Utrecht, Pays-Bas, Drift 10-12. **Fondation** : à Coblenz, les 2 et 3 août 1921. **Membres** : Organisations syndicales catholiques et chrétiennes en Allemagne, Autriche, Belgique, France, Italie, Hongrie, Pays-Bas (66.530 membres). **Bureau** : Président : M. Schwarzmann (Allemagne); Vice-Président : M. Wobarill (Autriche); Secrétaire : C. V. Ryswyk (Pays-Bas) et 5 autres membres. **Résumé historique** : Le Congrès international de Coblenz, préparé par les organisations hollandaises, a décidé de fonder la Fédération internationale, a accepté le projet de statuts et de conventions mutuelles et a entendu les rapports des délégués nationaux.

**FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SYNDICATS CHRÉTIENS DE L'INDUSTRIE TEXTILE.** — **Siège** : Utrecht. **Membres** : 190.880. **Président** : M. B. Otte, Düsseldorf, Tannenstr., 33. **Secrétaire** : M. A. v. d. Meys, Utrecht, Drift 10-12.

**FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SYNDICATS CHRÉTIENS D'OUVRIERS D'USINE, DE TRANSPORTS ET D'ALIMENTATION.** — **Siège** : La Haye, Rijswijkseweg, 323 a. **Fondation** : 1920, 15 octobre à Cologne. **But** : Protéger les intérêts des associations et veiller au bien-être des ouvriers (hommes et femmes) occupés dans l'industrie et les transports, particulièrement en ce qui concerne les salaires, les contrats d'engagement et les lois du travail. Faire de la propagande dans les milieux où les syndicats chrétiens sont encore peu développés ou n'existent pas. **Membres** : En Allemagne, Autriche, Belgique, France, Hongrie, Pays-Bas, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Suisse (200.000 membres). **Comité** : Président : M. Peter Tremmel, Raupachstrasse 9, Berlin; Vice-Présidents : W. Strybis, Pieter-Boths-

traat, 8, La Haye ; Secrétaire : M. F. Brussel, Rijswijkscheweg 289, La Haye. **Finances** : Trésorier : C. Cautreels, rue Nationale 109, Anvers. Le secrétaire a un traitement de 1.000 florins.

**FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SYNDICATS CHRÉTIENS DE LA TERRE.** — **Siège** : Boitsfort (Bruxelles), Hondenwedstraat, 7. **Fondation** : 1921, le 27 avril. **But** : Représenter les intérêts des travailleurs de la terre sur la base des principes chrétiens ; favoriser les intérêts de l'organisation des syndicats affiliés ; propager le mouvement syndical chrétien dans les pays où ce mouvement n'existe pas encore et promouvoir l'affiliation d'organisations chrétiennes de travailleurs de la terre qui ne seraient pas encore affiliés ; encourager, en cas de besoin, le soutien financier mutuel entre organisations affiliées ; **Membres** : Zentralverband der Landerbeiter (Allemagne) ; Nederlandsche Romisch-Katholieke Landarbeidersbund (Pays-Bas) ; Nederlandsche Christeljsjke Landarbeidersbund (Pays-Bas) ; Centrale ouvrière des Jardiniers, Agriculteurs et Forestiers de Belgique ; Christlicher Reichslandarbeiterbund (Autriche) ; (223.930 membres). **Direction** : Congrès tous les deux ans ; Bureau élu par le Congrès. **Bureau exécutif** : Président : M. Franz Behrens, Reichstagsabgeordnete, Berlin, N. W. 6. Luisentr., 38 ; Vice-Président : M. A. J. Loerakker, 34, Biltonstr. Haarlem (Pays-Bas) ; Secrétaire-Trésorier : M. R. F. Carels, 7 rue de l'Abreuvoir, Boitsfort ; Secrétaire adjoint : M. J. A. Knetsch, Adriaar van Ostadelaan, 51, bis, Utrecht. Membre : M. Huber, 21, Landstrasse, Linz (Autriche). **Finances** : Cotisations des organisations affiliées. Dépenses annuelles : environ 1.500 à 2.000 florins hollandais.

**FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS DE LA LITHOGRAPHIE ET PROFESSIONS SIMILAIRES.** — **Siège** : Bruxelles, 65, Rue du Midi. **Fondation** : à Londres. 5 août 1896. **But** : Toutes les organisations affiliées s'engagent, en vertu des statuts, à poursuivre par leur action le relèvement moral et matériel de leurs membres et à coopérer par leur action à une entente plus étroite entre les peuples en vue de la réalisation d'une humanité meilleure ; certains pays ont étendu leur action dans un sens plus pratique, en établissant entre elles un contrat de réciprocité. **Membres** : Organisations en Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, Espagne, France, Finlande, Grande-Bretagne, Hongrie, Italie, Grand-Duché de Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Roumanie, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie. **Comité Exécutif** : Membres : MM. Hass (Allemagne), Roelofs (Pays-Bas), Sproat (Grande-Bretagne), Greutert (Suisse), Poels, Schmidt et Berckmans (Belgique). Secrétaire : M. François Poels, 65, rue du Midi, Bruxelles. **Finances** : Cotisations annuelles des sections de 80 centimes par membre pour 90 % de leur effectif. En 1920-1921, les recettes ont été de 38.182 fr. 87 et les dépenses de 11.220 fr. 25. Encaisse au 1<sup>er</sup> juillet 1921 : frs 26.962,72. Recettes du 1<sup>er</sup> / 7 / 21 au 30 / 6 / 22. frs. 28.511,22. Dépenses du 1<sup>er</sup> / 7 / 21 au 30 / 6 / 22 frs. 24.228. **Travaux** : Congrès internationaux, réunions du Comité exécutif et publication d'un bulletin trimestriel (en français, anglais, et allemand). **Résumé historique** : La première Fédération internationale des Travailleurs de la Lithographie fut créée à une conférence à Londres. Neuf congrès internationaux ont été tenus à ce jour à Londres (1896), Berne (1898), Paris (1900), Berlin (1902), Milan (1904), Copenhague (1907), Amsterdam (1910), Vienne (1913), et Berne (1920).

**FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS DE LA TERRE.** — **Siège** : Utrecht, 14, Wittevrouwensingel. **Fondation** : 1920 (17 août). **But** : Grouper les ouvriers de l'agriculture, de l'horticulture et de l'industrie forestière de tous les pays en une Fédération internationale, puissante et capable de résistance

afin de sauvegarder les intérêts sociaux et économiques de tous les membres des organisations affiliées. Seconder toute action nationale ou internationale dans la lutte contre l'exploitation du travail et pour le maintien de la solidarité internationale de la classe ouvrière. **Membres** : Organisations affiliées en Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Italie, Lettonie, Pays-Bas, Pologne, Suède, Tchécoslovaquie, avec un total de 1.720.520 membres en juin 1922. **Direction** : Le Congrès international, le Comité exécutif. Président : M. R. Smith (Grande-Bretagne) Vice-Président : M. G. Schmidt (Allemagne) Secrétaire : M. P. Hiemstra (Pays-Bas). Membres du Comité exécutif : Mme Altobelli (Italie) et O. Levinsen (Danemark) Knapinsky (Pologne) **Finances** : Cotisations des organisations affiliées, 15 florins hollandais par 1.000 membres. **Travaux** : Conférences internationales tous les deux ans, réunion annuelle du Comité exécutif, publication du rapport.

**FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS DU TRANSPORT.** — **Siège** : Amsterdam, 61, Vondelstraat. **Fondation** : 1919. **But** : Organiser les ouvriers de transport de tous les pays en une seule Fédération internationale afin de les protéger dans leurs droits et revendications. **Membres** : Sociétés en Allemagne, Autriche, Belgique, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie. **Organes de direction** : Congrès internationaux, Conseil général, Comité exécutif, Comité directeur. **Comité exécutif** : Président : M. R. Williams (Grande-Bretagne) ; Vice-Président : M. J. Döring (Allemagne) ; Secrétaire : M. E. Fimmen (Pays-Bas.) **Finances** : Recettes des cotisations (1919) 8,429 florins. Dépenses, 5,747 florins. **Travaux** : Congrès internationaux ; publication de l'« Ouvrier du Transport », en français, anglais et allemand.

**FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEUSES (INTERNATIONAL FEDERATION OF WORKING WOMEN).** — **Adresse** : Londres, S. W. I., 33, Eccleston Square. **Fondation** : Octobre 1921. **But** : L'objet de la Fédération sera d'unir les travailleuses organisées pour déterminer en commun les moyens par lesquels les conditions d'existence des ouvrières du monde entier peuvent être améliorées. A cette fin, la Fédération devra : a) Développer l'organisation syndicale parmi les femmes. b) Développer les mesures internationales, en prenant spécialement en considération les besoins des femmes et des enfants. Elle examinera attentivement tous les projets internationaux de législation proposés par la Société des Nations et particulièrement par les Conférences internationales du Travail. c) Demander la nomination de femmes pour la représentation des travailleuses organisées à toutes les organisations et commissions qui s'occupent de questions touchant le bien-être des travailleurs. **Direction** : Comité exécutif. Présidente : Mrs Raymond Robins, U. S. A. Vice-Présidentes : (Grande-Bretagne) Miss Margaret Bondfield ; (Belgique) M<sup>lle</sup> Burniaux ; (Cuba) Mme Laura de Zayas Bazan ; (Tchécoslovaquie) Mme Bozena Kubickova ; (France) M<sup>lle</sup> Jeanne Bouvier ; (Italie) Signora Casartelli Cabrini ; (Norvège) Mrs Betzy Kjelsberg ; (Pologne) Mme Sophie Dohrzanska ; (Afrique du Sud) Mrs Mary Fitzgerald ; (Suisse) M<sup>lle</sup> Monnier ; (États-Unis d'Amérique) Mrs Swartz ; (Canada) Mrs Kathleen Derry ; Trésorière : Mrs Harrison Bell. Secrétaire : D<sup>e</sup> Marion Phillips, 33, Eccleston Square, Londres S. W. I. **Finances** : Contributions volontaires et cotisations des nations affiliées. **Travaux** : Préparation d'un supplément mensuel sur le travail féminin publié par la Fédération internationale syndicale avec son service de presse. Préparation d'une étude sur les heures de travail des femmes et des enfants dans l'industrie textile dans les différents pays, publiée par la Fédération internationale syndicale. (Prix 6 d) Initiation de la nouvelle triple alliance à l'œuvre d'éducation des enfants, conformément aux idées de paix, et de travail, pendant le Congrès de la Paix réuni à La Haye par la Fédération

internationale syndicale en décembre 1922. **Résumé historique** : La Fédération a été formée au cours du 2<sup>e</sup> Congrès international des Travailleuses. Le premier congrès avait été réuni en 1919 sur l'invitation de la Ligue nationale américaine des Syndicats féminins et s'était tenu à Washington. Cet organisme a également rempli le rôle de Secrétariat général jusqu'à la réunion du second congrès, tenu à Genève en octobre 1921 et au cours duquel la Fédération a été formée. A ce congrès étaient présentes des déléguées des pays suivants : Belgique, Cuba, Tchécoslovaquie, France, Italie, Norvège, Pologne, Afrique du Sud, Suisse, États-Unis d'Amérique et Grande-Bretagne. Le prochain congrès se tiendra à Schloss Brühl, près de Cologne, du 14 au 19 août 1923.

**FÉDÉRATION SYNDICALE INTERNATIONALE.** — **Siège** : Amsterdam, Vondelstraat, 61. **Fondation** : 1919. **But** : Favoriser les intérêts et seconder les efforts des organisations affiliées sur le terrain syndical national et international; encourager le mouvement syndical national et international des pays affiliés; diriger l'action unifiée sur toutes les questions d'un intérêt syndical commun; protéger les travailleurs en lutte contre les briseurs de grève d'autres pays; réunir les fonds pour réaliser les buts énoncés ci-dessus. **Membres** : Associations affiliées en Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, représentant un effectif de 25.238.550 membres en mars 1921. **Direction** : Bureau, Comité de direction et Congrès biennal; 1<sup>er</sup> Vice-Président : M. L. Jouhaux; 2<sup>e</sup> Vice-Président : M. C. Mertens; Secrétaires : MM. E. Fimmen et J. Oudegeest. **Finances** : Cotisations: Toute centrale nationale affiliée paye 12 florins par mille membres et par an; chaque pays paye l'équivalent de cette somme. **Travaux** : Échange d'informations et d'expériences au moyen de publications officielles et de conférences; élaboration de statistiques sur une base unifiée; règlement des différends, secours réciproques lors d'un conflit; recueillir des matériaux pour la législation sociale et économique de tous les pays; régler l'émigration et l'immigration; publication d'une revue internationale. Congrès extraordinaire à Londres de la Fédération syndicale internationale du 22 au 28 novembre 1920. **Résumé historique** : la Fédération syndicale internationale, existant déjà avant la guerre, était alors sous la direction de M. Carl Legien, président de la Confédération générale des syndicats d'Allemagne, décédé le 26 novembre 1920. Le Secrétariat avait son siège auprès de cette centrale. Dans la Conférence des Centrales internationales à Amsterdam, la Fédération syndicale internationale a été dissoute pour être reconstituée la semaine suivante par le Congrès international des Centres syndicaux nationaux. Le dernier congrès eut lieu à Rome en avril 1922.

**FÉDÉRATION DES UNIONS NATIONALES DES AMIS DE LA JEUNE FILLE.** — **Siège** : Neuchâtel (Suisse), 10, rue de la Treille. **Fondation** : 1877. **But** : Protéger toute jeune fille isolée ou mal entourée, quelles que puissent être sa nationalité, sa religion et ses occupations. **Membres** : Les Unions affiliées dans 7 pays : Allemagne, Belgique, Danemark, France, Italie, Pays-Bas, Suisse; des comités et membres isolés dans 25 autres pays. **Direction** : Bureau central de la Fédération; Présidente : Mme Studer-Steinhäuslin; Vice-Présidentes : Mlles A. Humbert et H. Barrelet; Secrétaires : Mlles M. Wavre et A. Kurz; Trésorière : Mme Attinger-Lardy; Membres assesseurs : Mme Chs. Meckenstock; Mlle H. Terrisse. **Finances** : Recettes : cotisations et dons; Dépenses annuelles : 6.000 francs. **Travaux** : Organisation des œuvres des gares et des homes; établissement des bureaux de placement; publication de la Liste des membres correspondants et de Livrets d'adresses. **Organe officiel** : « Le Journal du Bien Public ».

**FÉDÉRATION UNIVERSELLE D'ÉTUDIANTS CONTRE L'ALCOOLISME.** — **Siège** : Secrétariat international : 14 W. Washington Street, Chicago, U. S. A. Secrétariat européen : Ag. Dekenstrasse, 6, Amsterdam, Pays-Bas. **Fondation** : août 1921. **But** : Créer, propager et approfondir parmi les étudiants des institutions d'enseignement supérieur de tous les pays, l'étude des causes, effets et préventions de l'alcoolisme. **Membres** : des sociétés antialcooliques, en Allemagne, Autriche, Bulgarie, Danemark, Esthonie, États-Unis, Finlande, Pays-Bas, Suède, Suisse et Tchécoslovaquie ; les sociétés d'étudiants, les étudiants individuels en Angleterre, Belgique et France ; et les professeurs qui sympathisent avec le but de la Fédération. Les fonctionnaires de la Fédération et les représentants des Sociétés constituantes seront choisis en prenant pour base l'abstinence personnelle dans la consommation des boissons alcooliques. **Direction** : Comité international et Comité exécutif. Président : M. le Docteur C. C. Weeks, 55 Paternoster House, Paternoster Row, Londres ; Trésorier et Secrétaire international : M. Harry S. Warner, 14 W. Washington Street, Chicago ; Secrétaire européen : M. L. D. G. Knipscheer, Ag. Dekenstrasse 6, Amsterdam ; Membres : M. J. Ley (Belgique), M. S. Borgström (Suède), M. R. Joos (Suisse). **Finances** : Contributions des membres, donations. **Travaux** : Tous les étés, il y aura un congrès, l'une année du Comité international, l'autre de la Fédération entière ; publication prochaine d'une feuille une ou deux fois par an ; envoi aux membres d'un résumé mensuel des travaux de la Fédération dans tous les pays. Un bureau de renseignements universitaires a été fondé au Secrétariat européen. Subventionner le mouvement contre l'alcoolisme dans les pays où ce mouvement est encore inconnu, et où les circonstances financières empêchent une propagande suffisante. **Résumé historique** : La Fédération fut fondée lors du XVI<sup>e</sup> Congrès anti-alcoolique à Lausanne. Le prochain congrès aura lieu à Copenhague, les 21-26 août 1923.

**HAUTE ÉCOLE POPULAIRE INTERNATIONALE.** — **Siège** : Helsingör (Elsinore) Danemark. **Ouverture** : 1<sup>er</sup> octobre 1921. **But** : Créer de meilleurs rapports entre les différentes nations par le moyen de l'éducation ; tenter un nouvel essai de réunir dans une école internationale des individus appartenant à différentes nations, avec l'espoir que l'enseignement et les études en commun créeront un sentiment de solidarité. On applique à l'École le système tutorial anglais. L'École se conforme aux aptitudes et aux goûts individuels de ses élèves ; matières de préférence : Langues, histoire, sociologie. L'enseignement est basé sur l'application des principes de christianisme indépendant de toutes confessions, dans la vie individuelle, sociale et internationale. 2 heures 1/2 sont consacrées chaque jour aux travaux à la ferme, dans le jardin et dans les ateliers des ouvriers. **Direction** : Comité danois : 1) M. Cai Megermann Lindencrone, Secrétaire du Ministère de l'Instruction publique, Danemark (Président) 2) M. Rudolph Benzon, Inspecteur du Jonstrup Collège, 3) M. Peter Manniche, Directeur, Haute École populaire internationale, Helsingör, Danemark, Présidents des Conseils nationaux existants : Évêque Dr. V. Ammundsen, Danemark. Mr. Arthur Henderson, Angleterre, Secrétaire : Directeur de la Haute École populaire internationale, Rennie Smith, Horsley House, Stocksbridge, near Sheffield. M. E. Bernstein, Allemagne, Mlle Jane Addams, États-Unis. **Finances** : Ressources provenant des dons de personnes du Danemark, d'Angleterre, d'Amérique, de l'État danois et de l'Organisation coopérative du Danemark. Le paiement des étudiants est de cent couronnes par mois. **Travaux** : Publication d'un recueil « Union Universelle » contenant les comptes rendus de conférences sur le rapprochement des peuples. 1921-1922 : Nombre d'étudiants : Allemands : 5 ; Américains : 2 ; Anglais : 4 ; Autrichiens : 1 ; Danois : 9 ; Irlandais : 1 ; Tchécoslovaques : 2. Professions des élèves : Ouvriers : 15 ; Étudiants : 6 ; employés : 2 ; fermiers : 1. Total : 24 élèves représentant 7 pays différents.

**INSTITUT COLONIAL INTERNATIONAL.** — **Siège** : Bruxelles, 36, rue Veydt. **Fondation** : 1894. **But** : Faciliter et répandre l'étude comparée de l'administration et du droit des colonies. **Membres** : élus, appartenant à la Belgique, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas, Portugal, **Direction** : Bureau international. **Comité** : pour 1921-1923 : Président : le Marquis de Olivart ; Vice Présidents : MM. Félicien Catteer et Arthur Girault ; Secrétaire général : M. Camille Janssen. **Finances** : Cotisations, 49 membres effectifs, 50 francs ; 60 associés, 25 francs. Subsidés de quelques gouvernements. Dépenses en 1921 : 22.491,07 francs ; en 1922 : 19.261,04 francs. **Travaux** : Publications comportant jusqu'à ce jour, 53 volumes ; sessions annuelles tenues dans les différentes capitales pendant lesquelles sont discutées les questions mises à l'ordre du jour. Le prochain congrès aura lieu à Bruxelles, en 1923.

**INSTITUT DE DROIT INTERNATIONAL.** — **Siège** : Bruxelles, 236, avenue Molière. **Fondation** : à Gand en 1873. **But** : Favoriser le progrès du droit international : 1) en donnant son concours à toute tentative sérieuse de codification graduelle et progressive du droit international ; 2) en contribuant soit au maintien de la paix, soit à l'observation des lois de guerre ; 3) en concourant par des publications ou tous autres moyens au triomphe des principes de justice et d'humanité qui doivent régir les relations des peuples entre eux. **Membres** : En Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Chili, Chine, Colombie, Costa-Rica, Cuba, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Grèce, Italie, Japon, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Roumanie, Russie, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Turquie, Venezuela. **Direction** : Appartient au Président, Vice-Président et au Secrétaire général. **Travaux** : L'Institut a tenu sa vingt-neuvième session à Rome, du 3 au 8 octobre 1921, sous la présidence du Marquis Corsi. Vice-Président : Sir Thomas Barclay ; Secrétaire général : M. Albéric Rolin ; et sa trentième session à Grenoble du 23 août au 2 septembre 1922. Était président : M. Weits ; vice-président : M. Beichmann ; secrétaire général : M. Albéric Rolin. La prochaine session aura lieu à Bruxelles le 4 août 1923. Le président est actuellement le Baron Rolin Jarguengus ; le vice-président : M. James Brown Scott ; le secrétaire général : M. Albéric Rolin. De nombreuses Commissions à chacune desquelles est adjoïnt un rapporteur sont chargées d'étudier les questions les plus importantes de droit international public et privé. Chaque session est suivie de la publication d'un annuaire.

**INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES INTERNATIONALES.** (École internationale de Droit international). — **Siège** : Paris, Faculté de Droit, 10, place du Panthéon. **Fondation** : février 1921. **But** : 1° Contribuer à la reconstitution du droit international en conformité des exigences actuelles de la vie des États ; 2° développer l'influence des idées de justice et de morale sur la formation du droit international ; 3° resserrer les liens de bonne entente et d'amitié entre les Membres de la Société des Nations ; 4° répandre les connaissances du droit des gens dans le public, dans la presse, et aussi dans les milieux militaires ; 5° aider au perfectionnement de la préparation à certaines carrières, comme la diplomatie et les consulats, la magistrature et le barreau, le commerce et les finances. **Fondateurs-Directeurs** : MM. Alejandro Alvarez, Secrétaire général de l'Institut américain de Droit international, M. Paul Fauchille, fondateur de la « Revue générale de Droit international public » ; M. Albert de Lapradelle, professeur de droit des gens à l'Université de Paris ; Secrétaire général : M. P. Fauchille, 12, chemin de la Sorbonne, Fontenay. **Comité d'honneur** composé de hautes personnalités appartenant à la Belgique, Brésil, Chine, États-Unis, Espagne, France, Grande-Bretagne, Grèce, Italie, Japon, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Roumanie, Royaume des

Serbes, Croates et Slovènes, Tchecoslovaquie, comme M. Ador, M. Appell, lord Balfour, M. Benes, M. Léon Bourgeois, baron Descamps, M. Prida, M. Hanotaux, M. Paul Hyman, Vicomte Ishii, Jonkheer van Karnebeek, M. Raymond Poincaré, M. Elihu Root, M. Scialoja, M. Venizelos, M. James Brown Scott, M. Vesnich, etc., etc. **Travaux** : L'Université de Paris a mis à sa disposition un local provisoire, la Faculté de Droit. L'inauguration officielle a eu lieu le 19 avril 1921 sous la présidence du Président de la République. L'Institut a comme professeurs des maîtres de toutes nationalités. D'une durée normale de deux années, l'enseignement est divisé en trois trimestres dont les leçons à la rigueur se suffisent à elles mêmes. Les cours du premier trimestre de son activité ont été les suivants : le conflit des lois d'après les principes et la jurisprudence ; Droit international public ; systématique et philosophie du Droit international ; l'Amérique et le Droit international ; le régime des voies de communication ; la situation juridique internationale de la Turquie et des pays détachés d'elle d'après le traité de Sévres ; l'Europe centrale et le droit des gens, etc. L'Institut après examens décerne des diplômes au nom de l'Université de Paris.

**INSTITUT INTERMÉDIAIRE INTERNATIONAL.** — **Siège** : La Haye, Oranjestraat, 6. **Fondation** : 1918. **But** : Fournir les renseignements d'intérêt international sur le droit des gens, droit national ou international, sur les questions économiques de statistique et de politique commerciale, etc. Ces renseignements sont fournis gratuitement, sauf dans des cas spéciaux. **Direction** : Conseil protecteur (au moins 50 membres dont les quatre cinquièmes doivent être néerlandais). Présidents : S. Exc. le Jonkheer Dr. A. F. de Savornin Lohman ; Présidents d'honneur : S. Exc. le Jonkheer A. P. C. van Karnebeek, S. Exc. le Jonkheer J. Loudon. **Conseil d'administration** : Président : Dr. B. C. J. Loder, La Haye ; Secrétaire : Dr. C. Th. Krabbe ; Directeur de l'Institut : Dr. C. L. Torley-Duwel. **Finances** : Intérêts et subvention de l'État. Dépenses annuelles, 40.000 florins. **Travaux** : Publication trimestrielle du Bulletin, publications et rapports.

**\*INSTITUT INTERNATIONAL D'AGRICULTURE.** — **Siège** : Rome, Palais de l'Institut international d'Agriculture, Villa Umberto 1<sup>er</sup>. **Fondation** : 1905, par une Convention adoptée à la Conférence internationale de Rome ; inauguration 1908. **But** : Réunir en un seul faisceau les éléments agraires du monde ; utiliser à l'avantage de tous les ressources inépuisables de la terre, dont les entraves artificielles paralysent trop le développement ; atténuer entre les peuples le choc des intérêts économiques opposés ; améliorer le sort des propriétaires et des ouvriers agricoles, et l'organisation sociale entière profitera de leur prospérité et de leur progrès ; à cette fin concentrer, étudier et publier les renseignements statistiques, techniques ou économiques concernant la culture, les productions tant animales que végétales, le commerce des produits agricoles et les prix pratiqués sur les différents marchés. **Membres** : États adhérents : Allemagne, Argentine, Autriche, Hongrie, Belgique, Brésil, Bulgarie, Chili, Chine, Colombie, Congo belge, Costa Rica, Cuba, Danemark, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis, Éthiopie, France, Afrique occidentale française, Algérie, Indo-Chine, Madagascar, Maroc, Tunisie, Grande-Bretagne, Irlande, Australie, Canada, Inde britannique, Maurice, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud, Grèce, Guatémala, Italie et colonies, Japon, Luxembourg, Mexique, Martinique, Monténégro, Nicaragua, Norvège, Empire ottoman, Paraguay, Pays-Bas, Indes néerlandaises, Pérou, Perse, Portugal, Roumanie, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Russie, Salvador, San Marino, Suède, Suisse, Uruguay. **Direction** : Comité permanent ; Assemblée générale. Président du Comité permanent : Signor Edoardo Pantano ; Vice-Président : M. Louis Dop ; Secrétaire général : Professeur Carlo Dragoni. **Finances** : Recettes : 300.000 liras par an concédées par Sa Majesté le Roi d'Italie. Contributions des États adhérents (en 5 classes) : 1<sup>re</sup> classe : 40.000 fr. ;

5<sup>e</sup> classe : 2.500 fr. ; intérêts de la réserve ; vente des publications et de la publicité. Dépenses prévues pour 1921 : 2.800.000 livres, dont 500.000 livres devraient être consacrées à l'amélioration de la situation du personnel. **Travaux** : L'administration de l'Institut se divise en quatre bureaux : 1<sup>o</sup> Secrétariat général et bibliothèque ; 2<sup>o</sup> Bureau de la statistique générale ; 3<sup>o</sup> Bureau des renseignements agricoles et des maladies des plantes ; 4<sup>o</sup> Bureau des institutions économiques et sociales. Publication du bulletin mensuel, d'annuaires, de documentations commerciales, économiques, sociales, maladies des plantes, etc. Organisation des congrès internationaux.

**INSTITUT INTERNATIONAL D'ANTHROPOLOGIE.** — **Siège** : Paris VI<sup>e</sup>, école d'Anthropologie, 15, rue de l'École-de-Médecine. **Fondation** : 1920. **But** : Susciter des recherches scientifiques dans tous les pays, mettre les chercheurs en rapport étroit les uns avec les autres, et unifier les méthodes anthropologiques. Dans ce but, susciter la création d'offices nationaux, en correspondance constante avec l'Office central de Paris. **Membres** : Une vingtaine de nations participent déjà et ont dans le Conseil directeur des délégués. **Direction** : Le Secrétariat général est à Paris. Un Conseil de direction se compose des délégués de tous les pays qui sont déjà entrés dans l'organisation. **Comité** : Président : Prince Bonaparte, membre de l'Académie des Sciences ; Vice-Présidents : Professeurs G. Hervé, Salomon Reinach ; Secrétaires généraux : D<sup>r</sup> Capitan, D<sup>r</sup> Papillault, Comte Begouen. **Finances** : Cotisations des membres, dons et subventions. **Travaux** : Organisation permanente, avec assemblée générale dans différents pays tous les trois ans ; l'organe de l'Institut est la « Revue anthropologique ». **Résumé historique** : L'idée a été lancée par l'École d'Anthropologie de Paris. La première assemblée s'est tenue à Paris en septembre 1920, la seconde à Liège en août 1921. La prochaine aura lieu en 1924. Des offices nationaux se sont créés successivement en Europe et en Amérique.

**INSTITUT INTERNATIONAL DE BIBLIOGRAPHIE.** — **Siège** : Bruxelles, Palais Mondial. **Fondation** : en 1895, au 1<sup>er</sup> Congrès international de Bibliographie. **But** : Favoriser les progrès de l'inventaire, du classement, de la description des productions de l'esprit humain. Déterminer les unités bibliographiques en vue de faciliter, d'internationaliser le caractère scientifique de ce classement ; faire adopter, par ceux qui collectionnent, un système de classement uniforme et international. **Direction** : Bureau permanent : Secrétaires généraux : MM. La Fontaine et P. Otlet. **Finances** : Cotisations des membres associés 5 francs et actifs 10 francs. Subvention du Gouvernement belge. **Travaux** : Publication de bulletins, catalogues, statistiques ; répertoire contenant plus de 13 millions de fiches classées par noms d'auteurs et de sujets divers. Un musée bibliographique international, une bibliothèque, etc.

**INSTITUT INTERNATIONAL DES CLASSES MOYENNES.** — **Siège** : Bruxelles, 45, rue de l'Association. **Fondation** : 1903. Légalement reconnu en 1920. **But** : Etudier les questions économiques concernant les classes moyennes, à l'exclusion de toutes questions confessionnelles ou politiques. **Membres** : Des particuliers et des associations. **Direction** : Un bureau de 7 membres, réélu chaque troisième année. Un Secrétariat permanent. **Comité** : Président : M. Dufourmantelle (Paris). Vice-Président : M. Magaldi (Rome). Secrétaire : M. Stevens (Bruxelles). **Finances** : Cotisations de particuliers ou associations et subventions des gouvernements ; dons, legs et vente des publications. **Travaux** : Congrès, conférences, consultations ; publication d'un bulletin ; collection de textes législatifs, monographies (cycle) sur le petit crédit.

**INSTITUT INTERNATIONAL DU COMMERCE.** — **Siège :** Bruxelles. Palais d'Egmont. **Fondation :** 1919, à la Conférence parlementaire internationale du Commerce qui se tint au Sénat de Belgique. L'Institut, placé sous le Haut patronage du Roi des Belges, a commencé ses travaux le 1<sup>er</sup> janvier 1921. Il comprend deux offices : un Office de statistique commerciale et un Office de Législation commerciale et des Traités de Commerce. **But :** Centraliser, coordonner et publier à frais commun, et faire connaître les renseignements relatifs à la statistique et à la législation commerciales ainsi qu'aux traités de commerce. **Membres :** Ont adhéré officiellement les pays suivants : Belgique, Brésil, Chine, Cuba, Espagne, France, Grèce, Italie, Japon, Luxembourg, Perse, Pologne, Portugal, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, San Salvador, Siam et Tchécoslovaquie. **Contrôle :** Conseil général de la Conférence parlementaire internationale du Commerce. Bureau permanent. **Direction :** Président : M. Eugène Baie, Secrétaire général de la Conférence parlementaire internationale du Commerce. **Finances :** Cotisations des pays contractants divisés en 4 classes : 1<sup>re</sup>, 10 unités ; 2<sup>e</sup>, 6 unités, 3<sup>e</sup>, 4 unités, 4<sup>e</sup>, 2 unités. L'unité est fixée à 2.500 francs. **Travaux :** Publication d'un recueil mensuel en anglais et en français, qui paraît le 20 de chaque mois depuis mars 1921. En date du 21 juin 1922, la personnification civile a été accordée à l'Institut en vertu de la loi du 25 octobre 1919, par arrêté royal.

**\*INSTITUT INTERNATIONAL DU FROID.** — **Siège :** Paris, 9, avenue Carnot. **Fondation :** 1920, par la Convention internationale du 21 juin. (Ancienne Association internationale du Froid, fondée à Paris, en 1908). **But** 1<sup>o</sup> Favoriser l'enseignement de la science et de la pratique du froid, ainsi que le développement et la vulgarisation des études et des recherches scientifiques ou techniques effectuées dans ce domaine 2<sup>o</sup> favoriser l'étude de meilleures solutions des questions se rapportant à la conservation, au transport et à la distribution des denrées périssables ; 3<sup>o</sup> faire connaître, en indiquant l'origine des renseignements publiés, la situation mondiale des denrées frigorifiées au triple point de vue de la production, de la circulation et de la consommation ; 4<sup>o</sup> centraliser, en vue de leur publication, tous les renseignements et documents scientifiques, techniques et économiques concernant la production et l'utilisation du froid ; 5<sup>o</sup> centraliser, pour leur étude, les lois, règlements et renseignements de toute nature, intéressant les industries du froid et présenter s'il y a lieu, à l'approbation des gouvernements les mesures tendant à l'amélioration et à l'unification des règlements concernant la circulation internationale des produits susceptibles de bénéficier des applications du froid ; 6<sup>o</sup> organiser les Congrès internationaux du froid ; 7<sup>o</sup> se tenir en liaison constante avec les groupements scientifiques et professionnels intéressés en vue d'assurer la réalisation de son programme d'action. **Pays ayant signé la Convention :** Argentine, Belgique, Brésil, Chili, Chine, Costa-Rica, Cuba, Danemark, Espagne, Finlande, France, Afrique Occidentale française, Algérie, Indo-Chine française, Madagascar, Maroc, Tunisie, Grande-Bretagne, Afrique du Sud anglaise, Australie, Canada, Indes Anglaises, Nouvelle-Zélande, Grèce, Haïti, Italie, Erythrée, Cyrénaïque, Tripolitaine, Somalie, Japon, Luxembourg, Monaco, Norvège, Panama, Pays-Bas, Indes Néerlandaises, Pérou, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Siam, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Uruguay. **Pays ayant ratifié la Convention :** (jusqu'au 15 février 1923) : Belgique, Danemark, Finlande, France, Algérie, Afrique Occidentale française, Madagascar, Indo-Chine, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg, Principauté de Monaco, Norvège, Pays-Bas, Indes Néerlandaises, Pologne, Portugal, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Siam, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Tunisie. En outre l'American Association of Ice and Refrigeration a été désignée par le Gouvernement des Etats-Unis pour représenter dans l'Institut les intérêts spéciaux des Etats-Unis, et la Bulgarie a été admise le 23 octobre 1922 comme adhérent. **Direction :** Con-

férence générale tous les deux ans : Comité exécutif : un membre par chaque État, dominion ou colonie ; Comité d'administration : 1 Président, 6 Vice-Présidents, 12 membres. Président général : M. André Lebon, ancien ministre. Directeur : M. Albert Barrier. **Finances** : États divisés en 6 catégories : 1<sup>re</sup> 12.000 francs ; 2<sup>e</sup> 9.000 francs ; 3<sup>e</sup> 6.000 francs. 4<sup>e</sup> 4.000 francs ; 5<sup>e</sup> 2.000 francs ; 6<sup>e</sup> 1.000 francs. **Travaux** : Commissions internationales. Congrès internationaux. Publications. Bulletin mensuel de renseignements frigorifiques (français et anglais). Comptes rendus des congrès.

**INSTITUT INTERNATIONAL DE PÉDAGOGIE FAMILIALE.** — **Siège** : Heysel-Laeken, Bruxelles. Institut supérieur d'Economie ménagère agricole : **Fondation** : 1922. **But** : Réunir la documentation relative à l'amélioration des méthodes d'éducation dans la famille, organiser un musée de pédagogie familiale, etc... **Président** : Baron Delvaux de Fenffe, ancien gouverneur de la province de Liège. Vice-Président, P. de Vuyst, 22, Avenue de l'Yser, Bruxelles, Secrétaire général, M. Renault, 10 boulevard Charlemagne, Bruxelles, Secrétaire : M<sup>lle</sup> A. M. de Vuyst, 22, boulevard Charlemagne, Bruxelles ; Trésorier : M. Pien, 44, Rue Rubens, Bruxelles.

**INSTITUT INTERNATIONAL POUR LA DIFFUSION DES EXPÉRIENCES SOCIALES.** — **Siège** : Berne, 35 Lerchenweg. **Fondation** : 1910. **But** : Étude et diffusion des expériences sociales. **Membres** : individuels. **Direction** : Comité directeur ; Secrétaire général : Dr R. Broda, Berne. **Finances** : Cotisations des membres. **Travaux** : Conférences, env. 1000 jusqu'à présent, dans tous les pays de l'Europe. Publication de plusieurs livres et d'études, autrefois dans les revues : « Les Documents du Progrès » et « Dokumente des Fortschritts », puis dans les journaux : « La Voix de l'Humanité » et « Die Menschheit » ; actuellement dans les « Lettres politiques de la Ligue pour la Défense de l'Humanité » et dans les « Politische Briefe des Bundes für Menschheits Interessen. »

**INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'ÉTUDE DES CAUSES ET DE LA PROPHYLAXIE DES MALADIES MENTALES.** — **Siège** : Rome. **Fondation** : 1906. **But** : Recherches sur la progression des maladies mentales, les formes spéciales chez les différents peuples, etc. Éventuellement fondation d'un institut international pour établir et combattre les causes des maladies mentales. **Membres** : en Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Russie, Suède, Suisse. **Comité** : Président : Professeur Augusto Tamburini, Rome ; Secrétaires généraux : Professeur Dr G. Cesare Ferrari (Imola, Bologne) ; Dr Franck, Zurich (Freudenbergstrasse, 16). **Travaux** : Congrès internationaux, publications.

**INSTITUT INTERNATIONAL DE SOCIOLOGIE.** — **Siège** : Paris, 115, Boulevard St-Germain. **Fondation** : 1893. Reconnaissance comme établissement d'utilité publique par décret du Président de la République française, 1909. **But** : Grouper les sociologues des différents pays en vue de l'étude scientifique des questions sociologiques. **Membres** : L'Institut est une société savante composée des sociologues les plus qualifiés de toutes les nations. Il admet un maximum de cent membres et de deux cents associés. **Direction** : Un bureau composé de : un président, trois vice-présidents, un secrétaire général, un trésorier, un censeur. Bureau pour 1922 : Président : M. Albion W. Small, Professeur de sociologie à l'Université de Chicago ; Vice-Présidents : le Prince Roland Bonaparte, de l'Académie des Sciences, M. Mariano H. Cornejo, Prof. de sociologie à l'Université de Lima ; M. le Comte de Romanones de l'Académie Royale des Sciences morales et politiques de Madrid. Secrétaire général : M. René Worms ;

Trésorier : M. L. Manouvrier. Censeur : M. Charles Gide. **Finances** : Recettes : 1<sup>o</sup> Droits d'admission de ses membres et de ses associés ; 2<sup>o</sup> droits d'auteur sur les exemplaires vendus de ses Annales ; 3<sup>o</sup> dons et legs. L'Institut subventionne l'enseignement supérieur de la sociologie. **Travaux** : Huit congrès internationaux tenus aux universités de Paris, Londres, Berne et Rome. Les travaux de ces congrès paraissent dans les « Annales » de l'Institut, qui se composent de 14 volumes. Son œuvre est analysée dans la « Revue internationale de Sociologie », dirigée par M. René Worms.

**INSTITUT INTERNATIONAL DE STATISTIQUE.** — **Siège** : La Haye, Ostduinlaan, 2. **Fondation** : 1885. **But** : Favoriser le progrès de la statistique administrative et scientifique. **Membres** : Représentants de 27 nations : Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Bulgarie, Canada, Danemark, Égypte, Espagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Italie, Irlande, Japon, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Roumanie, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Russie, Suède, Suisse, Turquie, Uruguay. **Direction** : Office permanent. **Comité** : Président : vacant. Vice-Présidents : M. A. Delatour et M. G. von Mayr ; Trésorier : M. R. Henry Rew. Secrétaire général : M. H. W. Methorst, directeur de l'Office permanent. **Finances** : Cotisation : 25 francs. Subventions de plusieurs pays et de la municipalité de La Haye. Recettes en 1919 : 21.886 florins. Dépenses : 11.657 florins. **Travaux** : Une Conférence tous les deux ans. Publication des bulletins, d'annuaires et d'un bulletin mensuel. L'Office permanent a été créé en 1913.

**INSTITUT MÉTAPSYCHIQUE INTERNATIONAL.** — **Siège** : Paris, 89, Avenue Niel. **Fondation** : 1919. Reconnu d'utilité publique par décret en date du 23 avril 1919. **But** : Expérimenter scientifiquement et coordonner toutes les recherches dans le domaine métapsychique. **Comité** : Président d'honneur : Professeur Ch. Richet. Président : Professeur Rocco Santoliquido ; Vice-Président : Comte A. de Gramont ; Directeur de l'Institut, Dr Gustave Geley, ex-interne des hôpitaux de Lyon, lauréat de la Faculté de médecine de Lyon ; membres du Comité : M. Ernest Bozzano, Sir Oliver Lodge, Dr Calmette, médecin inspecteur général, Dr J. Teissier, professeur de clinique à la Faculté de Lyon, M. Delanne, M. Camille Flammarion, astronome, M. Jules Roche, ancien ministre. **Finances** : Dotation du fondateur : M. Jean Meyer. Dons et cotisations. Budget actuel : environ 80.000 francs par an. **Travaux** : Laboratoires spécialisés ; bulletin périodique ; bibliothèque et salle de lecture ; conférences ; sélection, éducation et entretien de sujets médiumniques ; enquêtes mondiales ; publications scientifiques et philosophiques.

**INTER-AMERICAN HIGH COMMISSION (HAUT COMMISSARIAT INTER-AMÉRICAIN).** — Washington, D. C. — **Bureau Central** : Central Executive Council, Inter-American High Commission, Building of the Department of Commerce. **Fondation** : En vertu des résolutions adoptées le 23 mai 1915, par le Premier Congrès Financier Pan-Américain. **But** : (a) Simplification des douanes et autres mesures administratives fiscales touchant le commerce inter-américain ; (b) harmonisation et dans certains cas unification des principes de droit commercial dans les pays américains. (c) stabilisation du change inter-américain et facilitation des opérations bancaires et des relations financières entre les pays américains. **Membres** : Une section dans chacune des républiques américaines, comprenant neuf juristes ou financiers, nommés à titre honoraire par le chef du pouvoir exécutif et dont le Président est « ex officio » le Ministre des Finances ou du Commerce. **Direction** : Les sections sont toutes indépendantes, mais les fonctionnaires exécutifs sont constitués en Comité exécutif qui sert de bureau pour l'échange de documents et de correspondance. Le Président du Conseil exécutif

est le Président de la Section des États-Unis, Hon. Herbert Hoover ; le Vice-Président du Conseil Exécutif est le Vice-Président de la Commission de Commerce du Sénat des États-Unis, Hon. Wesley L. Jones ; le Secrétariat est confié au Président. **Finances** : Chaque section est maintenue par une allocation faite par chaque Parlement national. La Section des États-Unis a reçu une allocation annuelle de \$ 25.000,00 depuis 1918, ayant eu \$ 40.000,00 pour la période 1916-18. **Travaux** : La Commission plénière s'est réunie à Buenos-Ayres du 3 au 12 avril 1916. Des réunions de sections particulières ont lieu de temps en temps dans des pays adjacents. Publications en espagnol, occasionnellement aussi en anglais ou en portugais. **Historique** : La Commission doit son existence à l'initiative et aux efforts de l'Hon. John Bassett Moore, membre de la Cour permanente de Justice internationale qui fut Vice-Président de la Commission, à partir de 1915 jusqu'à son élection à la Cour.

**INTÉRÊTS NATIONAUX, CONCILIATION INTERNATIONALE (I. N. C. I.).** — **Siège** : Paris XVI, 34<sup>ter</sup>, rue Molitor. **Fondation** : 1906. **But** : Développer la prospérité nationale par de bonnes relations internationales et organiser ces bonnes relations sur une base permanente et durable. **Membres** fondateurs et d'honneur : en Allemagne, Amérique du Sud, Autriche, Chine, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Japon, Russie, Turquie. **Président** : M. le Sénateur d'Estournelles de Constant. **Finances** : En 1919 : Recettes : 52.552 francs. Dépenses : 40.513 francs. **Travaux** : Visites, réceptions, conférences, correspondances, bulletins trimestriels, subventions, etc.

**INTERNACIA LIGO.** — **Siège** : Fischenthal Zurich (Suisse). **Fondation** : 1905. **But** : Échange de lettres entre partenaires de tous les pays et nationalités, qui voudraient échanger leurs idées et enrichir leurs connaissances ou bien apprendre une langue étrangère ; échange, achat et vente de tous les objets rassemblés : favoriser l'adoption de l'Esperanto comme langue universelle. **Membres** : Des personnalités dans tous les pays. **Direction** : Président : M. Jean Thalmann, à Fischenthal, rédacteur de l'organe officiel « Monda Posto ». **Finances** : Cotisation annuelle : 4 francs suisses par membre. **Travaux** : Publication du journal mensuel « Monda Posto ».

**INTERNATIONAL ANTI-OPIUM ASSOCIATION. (ASSOCIATION INTERNATIONALE CONTRE L'EMPLOI DE L'OPIUM).** — **Siège** : Pékin, 28, Erh Tiao Hutung. **Fondation** : Décembre 1918. **But** : Restreindre dans tous les pays et limiter à un usage légitime la production et l'emploi de l'opium, de la morphine, de la cocaïne et des autres drogues similaires. Obtenir par les voies légales l'interdiction de la culture du pavot. Etablir un système international pour réserver aux besoins médicaux le commerce de l'opium et des drogues nuisibles. Coopérer avec les autres associations poursuivant le même but en Chine ou ailleurs. **Membres** : Plusieurs centaines parmi les résidents étrangers et autochtones en Chine : hommes d'affaires, professeurs, missionnaires, etc. **Direction** : Le Comité de directeurs de Pékin et les Comités locaux des associations correspondantes. L'Association est sous le patronage du Président de la République de Chine. **Comité** : Président : Rt. Rev. Bishop Norris. D. D. ; Vice-Présidents : Major A. E. Wearne. M. C. C. R. Bennett Esq., F. W. Stevens Esq. Trésorier : W. S. Strong, Esq. Secrétaire général : W. H. Graham Aspland, M. D. **Finances** : Dons des membres, cotisation annuelle des membres : 1 \$. Membre à vie : 20 \$. **Travaux** : Réunion annuelle. Séances spéciales convoquées par le Comité exécutif. Réunions mensuelles du Comité de directeurs. Publication des Comptes rendus des séances.

**INTERNATIONAL ASSOCIATION OF POULTRY INSTRUCTORS AND INVESTIGATORS (ASSOCIATION INTERNATIONALE D'AVICULTEURS).** — **Siège** : Londres, 31 Essex Street. **Fondation** : 1912. **But** : Faciliter et échanger les connaissances entre les personnes qui, dans le monde entier, se vouent à l'élevage de la volaille et, par leur entremise, propager cette science et la faire connaître à tous ceux qui la pratiquent en leur fournissant des statistiques et le résultat des recherches scientifiques de toutes les catégories. **Membres** : 140 dans les États suivants : Afrique du Sud, Angleterre, Argentine, Australie, Belgique, Canada, Chine, Danemark, Écosse, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Inde, Irlande, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pays de Galles. **Direction** : Conseil exécutif. **Comité** : Président : M. Edward Brown, F. L. S., Vice-Présidents : Ch. Voittellier, 16, rue Claude Bernard, Paris ; State Konsultent W. A. Kock, Frederiksborg Alle 53, Copenhague ; Prof. J. E. Rice, Cornell University, Ithaca, N. Y. Secrétaire et trésorier : Dr F. B. Heuser, Cornell University, Ithaca, N. Y. U. S. A. **Finances** : Cotisation annuelle, £1. **Travaux** : Conférences, publication de rapports et de bulletins. La dernière réunion de l'Association s'est tenue à la Haye en septembre 1921. Le deuxième congrès mondial et exposition d'aviculture aura lieu en 1924 à Barcelone.

**INTERNATIONAL BOXING UNION (UNION INTERNATIONALE DE LA BOXE).** — **Siège** : Paris, 2, boulevard Poissonnière. **Fondation** : 5 avril 1913. **But** : Établir et appliquer les règlements des combats pour les titres de champion ; codifier et rendre obligatoires les règles internationales de la boxe ; régler toutes affaires qui intéressent le sport de la boxe. **Membres** : Groupements dans les pays suivants : Australie, Belgique, France, Grande-Bretagne, Italie, Norvège, Pays-Bas, Suède, Suisse. **Direction** : Conseil composé des représentants nommés par chacun des groupements nationaux. **Comité** : de 12 membres ; Président et Secrétaire (vacant, sera élu au prochain congrès) ; Vice-Présidents : MM. Collard, Lord Lonsdale, Paul Rousseau. **Finances** : Cotisations des groupements affiliés de 100 francs par an et par représentant au Conseil. **Travaux** : Congrès internationaux (dernièrement à Lausanne, le 1<sup>er</sup> juin 1921).

**INTERNATIONAL BUREAU FOR THE SUPPRESSION OF TRAFFIC IN WOMEN AND CHILDREN (BUREAU INTERNATIONAL POUR LA RÉPRESSION DE LA TRAITE DES FEMMES ET DES ENFANTS).** — **Siège** : Londres, 2, Grosvenor Mansions, 76, Victoria Street. **Fondation** : 1899. **But** : Supprimer la traite des blanches par l'entremise des Comités nationaux de tous les États d'Europe, de l'Égypte, du Canada et des pays de l'Amérique du Sud, qui fonctionnent en harmonie avec leurs propres gouvernements. **Membres** du Bureau : Les représentants des Comités nationaux ci-dessus mentionnés résidant à Londres, ainsi que sept membres britanniques. **Organe de Direction** : Le Comité exécutif de l'Association internationale « Vigilancia », qui est responsable de toutes les dépenses. **Membres du Comité** : Président : The lord Bishop of Winchester ; Chairman : The Right Rev. Bishop Ryle K.C.V.O., D.D., Dean of Westminster ; Secrétaire : Miss Baker. **Finances** : Dons et souscriptions. Dépenses annuelles : £ 2.000. **Travaux** : Congrès internationaux, conférences, œuvres dans les gares et les ports de mer, rapatriement, coopération avec la police, etc. **Résumé historique** : Le Bureau international doit son origine spécialement aux efforts et démarches personnelles de feu M. W. A. Coote, qui parvint à obtenir la convocation d'une Conférence internationale à Paris en 1902. Cette Conférence aboutit à la signature de l'Arrangement international de 1904 par plusieurs gouvernements européens et les États Unis. Cet accord fut ratifié et amendé en 1910 par la plupart des États signataires. Le Bureau travaille en rapports avec le Comité permanent consultatif pour la répression de la traite des femmes et des enfants de la Société des Nations.

**INTERNATIONAL CATALOGUE OF SCIENTIFIC LITERATURE (CATALOGUE INTERNATIONAL DE LA LITTÉRATURE SCIENTIFIQUE).**

— **Siège** : Londres, 5, Lyndhurst Road, Hampstead, N. W. 3. **Fondation** : 1900. **But** : Recueillir et publier un catalogue complet de littérature scientifique d'après les matières et les noms des auteurs. **Membres** : Les gouvernements suivants : Afrique du Sud, Australie du Sud, Australie occidentale, Belgique, Canada, Chili, Danemark, Egypte, Espagne, Finlande, France, Grèce, Italie, Japon, Nouvelle-Galles du Sud, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pays-Bas, Suède, Suisse, Tasmanie, Victoria. La « Royal Society » de Londres, le « Smithsonian Institution » de Washington, et la Société asiatique de Bengale. **Organes de Direction** : Conseil international (un représentant de chaque membre, pays et association) ; Bureau central international. Membres du Comité exécutif : Président : Dr. Henry E. Armstrong, F. R. S., (Angleterre) ; Mr. L. Gunnell (États-Unis), Dr. M. Knudsen (Danemark), Prof. A. Lacroix (France), Prof. R. Nasini (Italie), Prof. J. Sakurai (Japon) et Dr. F.A.F.C. Went (Hollande) ; Dr. H. Forster Morley, Directeur. **Finances** : Dépenses annuelles avant la guerre : £ 7.000. Chaque membre souscrit un certain nombre d'exemplaires des publications. **Travaux** : Publication de 17 volumes par an de sciences diverses. **Résumé historique** : Le plan de publier ce catalogue date d'une Conférence, convoquée par la « Royal Society » en 1896 ; des Conférences ultérieures eurent lieu en 1898-1900 (adoption du plan), 1905, 1910, 1920 et 1922 (réorganisation après la guerre).

**INTERNATIONAL CHRISTIAN PEACE FELLOWSHIP (FONDATION INTERNATIONALE CHRÉTIENNE POUR LA PAIX).**

— **Siège** : Londres, E.C., 47 New Broad Street. **Fondation** : 1916. **Objet** : Réunir aux fins de consultation, d'éducation et de propagande les membres adhérents de toutes les Sociétés chrétiennes qui, dans tous les pays, affirment que la guerre et tous préparatifs de guerre sont incompatibles avec l'enseignement de Notre-Seigneur-Jésus-Christ. **Membres** : Peuvent devenir membres, toutes les Sociétés, tous les groupements ou particuliers qui reconnaissent ce principe fondamental. **Direction** : Représentants des diverses fondations confessionnelles pour la paix, ainsi qu'un nombre restreint de personnes élues par l'Assemblée annuelle. **Comité** : Président : le Principal S. W. Bowser B. A. (Nottingham) ; Vice-Président : le Professeur W. Steadam Aldis M. A. (Cambridge) ; Secrétaire : Le Révérend Herbert Dunnico M. P., J. P., C. C. (Londres). **Finances** : Les fonds proviennent des cotisations des organisations affiliées ; les recettes comme les dépenses se confondent avec celles de la Société pour la Paix (Peace Society). **Travaux** : Conférences, publications littéraires, sermons, réunions, notamment entre les différentes églises de Grande-Bretagne, d'Irlande, des États-Unis d'Amérique et des colonies britanniques. **Résumé historique** : Fondée pendant la guerre au Memorial Hall à Londres, par les Révérends Herbert Dunnico, Dr. Stanley Mellor, et le Dr. Richard Roberts.

**INTERNATIONAL COMMISSION ON ILLUMINATION (COMMISSION INTERNATIONALE DE L'ÉCLAIRAGE).**

— **Adresse du Bureau central** : The National Physical Laboratory, Teddington, Angleterre. **Fondation** : Succède en 1913 à la Commission internationale de Photométrie, fondée par le Congrès international du Gaz, tenu à l'Exposition de Paris, en 1900. **But** : Étudier toutes les questions ayant trait à l'industrie de l'éclairage et établir des ententes internationales sur les questions d'éclairage. **Membres** : France, Belgique, Suisse, Italie, Espagne, Grande-Bretagne, États-Unis d'Amérique. **Direction** : Comité exécutif composé de la direction et d'un membre nommé par chacun des Comités nationaux d'éclairage. Président : Dr. E. P. Hyde, Nela Park, Cleveland, Ohio. Président Honoraire : Prof. Th. Vauthier, Université de Lyon, France. Vice-Présidents : Maj. K. Edgecumbe, Hendon, (Angleterre)

M. F. Rouland, Société du Gaz, Paris. Sig. G. Semenza, Milan, (Italie). Secrétaire et Trésorier : Clifford C. Paterson, G. E. Research Laboratories, Wembley, (Angleterre). Secrétaire général : John W. T. Walsh, National Physical Laboratory, Teddington, (Angleterre). **Finances** : Subvention annuelle de la Commission nationale de l'Éclairage de chaque pays suivant le nombre de la population. **Travaux** : Conférence triennale. Rapports présentés et procès-verbaux publiés après chaque réunion. **Résumé historique** : Réunions tenues à Zurich (1903-1907, 1911), Berlin (1913) et Paris (1921). La prochaine réunion se tiendra en Amérique en 1924. A la dernière réunion, des Commissions furent nommées pour étudier les sujets suivants : 1<sup>o</sup> Photométrie Heterochromatique ; 2<sup>o</sup> Définitions et symboles ; 3<sup>o</sup> Éclairage dans les fabriques et les écoles ; 4<sup>o</sup> Éclairage pour l'automobile. On a aussi défini l'Unité internationale de la « bougie » et on a adopté les définitions internationales de trois quantités photométriques fondamentales, à savoir : flux lumineux, intensité lumineuse et éclairage.

**INTERNATIONAL COMMITTEE FOR THE INVESTIGATION OF THE UPPER AIR (COMMISSION INTERNATIONALE DE L'EXPLORATION DE LA HAUTE ATMOSPHERE).** — **Siège** : Londres, S. W. 7., School of Meteorology. **Fondation** : Nommée par le Comité météorologique international en 1919. **But** : Observer des mouvements, des températures, des conditions physiques de l'atmosphère libre dans toute les hauteurs et publication de ces observations d'une manière systématique. **Membres** : Représentants des différentes sociétés et institutions scientifiques dans les pays suivants : Australie, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Grande-Bretagne, Italie, Inde, Japon, Java, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Suède, Suisse. **Comité** : Président : Sir Napier Shaw, School of Meteorology, Londres, S. W. 7., Vice-Président, M. E. Van Everdingen, De Bilt, Pays-Bas ; Secrétaire : M. Th. Hesselberg, Christiania, Norvège. **Travaux** : La septième réunion de la Commission a eu lieu à Bergen en juillet 1921.

**INTERNATIONAL COMMITTEE FOR INVESTIGATIONS ON THE SOUND OF EXPLOSIONS (COMMISSION INTERNATIONALE POUR LES RECHERCHES SUR LA TRANSMISSION DES ONDES EXPLOSIONS).** — **Fondation** : 1921, à la réunion du Comité météorologique international à Londres. **But** : Préparer un programme de recherches systématiques sur les sons produits par les explosions. **Membres** : Président : Prof. A. de Quervain, Zurich ; Secrétaires : M. E. van Everdingen, directeur de l'Institut météorologique, De Bilt, Pays-Bas ; Dr. S. Fujiwara, Tokio ; Commandant Jaumotte, Uccle, Belgique ; M. A. Maurain, Paris ; M. E. Odonne, Rome.

**INTERNATIONAL COMMITTEE TO PROMOTE UNIVERSAL FREE TRADE (COMITÉ INTERNATIONAL POUR DÉVELOPPER LE LIBRE ÉCHANGE UNIVERSEL.)** **Siège** : Londres, c/o The Cobden Club, Broadway Court, Westminster. **Fondation** : 1921, à Amsterdam. **But** : Grouper les organisations nationales de libre échange de tous les pays ; affirmer l'urgente nécessité du libre échange universel et insister auprès des pays qui n'en sont pas encore partisans de bien vouloir reconnaître le besoin de modifier largement les systèmes douaniers et autres qui empêchent les relations libres du commerce. **Membres** : Ont adhéré à la constitution du Comité, les organisations de libre échange en Allemagne, France, Grande-Bretagne, États-Unis d'Amérique, Italie, Hongrie, Pays-Bas. **Direction** : Président : Lord Sheffield ; Trésorier, T. Fisher Unwin ; Secrétaire honoraire : Major Harry Barnes ; Secrétaire : F. J. Shaw. **Travaux** : Préparation des congrès internationaux ; présentation des résolutions à la Société des Nations et autres organisations pour le développement

des bonnes relations économiques. **Résumé historique** : Lors du troisième Congrès international du libre échange en 1921, il fut décidé de créer un Comité international pour développer le libre échange universel, dont la direction sera confiée aux fonctionnaires de l'organisation anglaise du libre échange, le « Cobden Club ». Deux Conférences internationales du libre échange furent tenues à Budapest et à Francfort-sur-le-Main en octobre 1922, sous les auspices du Comité international.

**INTERNATIONAL COMMITTEE FOR THE STUDY OF CLOUDS (COMMISSION INTERNATIONALE POUR L'ÉTUDE DES NUAGES)**. — **Siège** : Londres, S. W. 7. School of Meteorology, Imperial College of Science and Technology. **Fondation** : Nommé par le Comité météorologique international en 1921. **But** : Étudier les nuages et leur stratification ; faire les recommandations concernant la réédition de la Carte internationale des nuages ; préparer un supplément en vue d'une coopération internationale pour une étude plus détaillée. **Membres** : en Belgique, France, Grande-Bretagne, Italie, Japon, Norvège, Suède, Suisse, etc. **Président** : Sir Napier Shaw, London School of Meteorology.

**INTERNATIONAL CONFERENCE OF SETTLEMENTS, CONTINUATION COMMITTEE (CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES « SETTLEMENTS » (FOYERS SOCIAUX))**. — **Siège** : Londres, Stapley House, 33 Bloomsbury Square. **Fondation** : juillet, 1922. **But** : Développer sur une base strictement non politique les relations déjà existantes entre les « Settlements » en divers pays : (a) en établissant l'échange systématique d'informations concernant le développement national de l'œuvre des « Settlements » ; (b) en facilitant les rapports personnels entre les « Settlements » en différent pays ; (c) en préparant pour 1925 une conférence internationale tout à fait représentative ; (d) en entreprenant toute autre action utile afin d'obtenir les réformes sociales en vue desquelles les « Settlements » travaillent. **Membres** : Les représentants nommés par des fédérations nationales des « Settlements » dans les États-Unis d'Amérique, la France et la Grande-Bretagne, et par des « Settlements » en Allemagne, Autriche, Espagne et les Pays-Bas. **Direction** : Président : Miss Jane Addams (États-Unis), Vice-Président : Mrs B. S. Barnett, C. B. E. (Grande-Bretagne), Secrétaire : Captain L. F. Ellis, D. S. O., M. C. **Finances** : Contributions volontaires des groupements nationaux. **Résumé Historique** : Le Comité fut fondé lors de la première Conférence internationale des « Settlements », qui eut lieu en juillet 1922 à Toynbee Hall, Londres.

**INTERNATIONAL CONGRESS OF FREE CHRISTIAN AND OTHER RELIGIOUS LIBERALS (CONGRÈS INTERNATIONAL DE CHRISTIANISME LIBÉRAL)**. — **Siège** : Londres, Essex Hall, Essex Street, Strand. **Fondation** : 1901. **But** : Entretenir des relations avec tous ceux qui, dans tous les pays, cherchent à unir la religion à la parfaite liberté et augmenter leur coopération en échangeant leurs idées libérales. **Membres** : Une centaine d'associations ont envoyé des délégués. **Direction** : Comité exécutif. **Comité** : Président d'honneur : Dr J. Estlin Carpenter, Oxford ; Président : M. Richard D. Holt, Liverpool ; Secrétaire honoraire : Dr Charles W. Wendte, Boston, U. S. A. Secrétaire exécutif : Rev. William H. Drummond, Londres, Grande-Bretagne.

**INTERNATIONAL COUNCIL OF NURSES (CONSEIL INTERNATIONAL D'INFIRMIÈRES)**. — **Siège** : Londres, 431, Oxford Street. **Fondation** : 1899. **But** : Entretenir des relations entre les infirmières de toutes les nations, accorder des facilités pour établir des échanges entre les hôpitaux internationaux ; provoquer

des rencontres entre les infirmières du monde entier afin de discuter les questions concernant leur profession et le bien-être des malades. **Membres** : Conseils nationaux d'Allemagne, Canada, Danemark, États-Unis, Grande Bretagne, Irlande, Inde, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas. **Direction** : Grand Conseil de 4 délégués de chaque Conseil national ; Comité exécutif. **Comité** : Présidente : Mrs Henny Tscherning. Copenhague ; Trésorière : Miss M. Breay, 431, Oxford Street, Londres ; Secrétaire : Miss L. L. Dock, Fayetteville, Penn. U. S. A. **Finances** : Souscriptions annuelles des Conseils nationaux. **Travaux** : Conférences internationales tous les trois ans ; bibliothèque internationale.

**INTERNATIONAL FEDERATION OF TEXTILE WORKERS ASSOCIATIONS (FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SYNDICATS OUVRIERS DE L'INDUSTRIE TEXTILE).** — **Siège** : Londres, 25, Victoria Street. **Fondation** : 1894. Secrétaire : M. Thomas Shaw.

**INTERNATIONAL FEDERATION OF UNIVERSITY WOMEN (FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE FEMMES UNIVERSITAIRES).** — **Siège** : London, 92, Victoria Street, S. W. I. **Fondation** : 1919. **But** : Développer les relations amicales entre les femmes universitaires de toutes les nations afin de créer une entente internationale de sympathie et d'entraide mutuelle. **Membres** : Fédérations nationales de femmes universitaires reconnues par le Conseil. **Comité** : Présidente : Professeur Caroline Spurgeon ; Vice-Présidente : M<sup>lle</sup> Marguerite Mespoulet, 4, rue de Chevreuse, Paris ; Secrétaire : Miss Theodora Bosanquet, B. Sc. Londres ; Trésorière : Mrs Alice Lord Parsons, Bankers' Trust, New-York. **Finances** : Cotisations annuelles. **Travaux** : 1<sup>re</sup> Conférence 1920 ; les nations suivantes y furent représentées : Afrique du Sud, Australie, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Inde, Italie, Norvège, Pays-Bas, Suède, Tchécoslovaquie. Publication du rapport et des statuts, brochures, etc. La 2<sup>e</sup> Conférence eut lieu à Paris en 1922, et les associations des pays suivants y furent représentées : Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grande-Bretagne, Inde, Italie, Japon, Nouvelle-Zélande, Norvège, Suède. La 3<sup>e</sup> Conférence aura lieu en 1924.

**INTERNATIONAL GARDEN-CITIES AND TOWN PLANNING FEDERATION (FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES CITÉS-JARDINS ET DE L'AMÉNAGEMENT DES VILLES.** — **Bureaux Centraux**, Paris, 29, rue Sévigné (3<sup>e</sup>). Londres, 3, Gray's Inn Place (W.C. 1). **Fondation** : 1913 ; le titre de Fédération remplace le titre d'Association depuis la Conférence tenue à Paris le 21 octobre 1922. **But** : La Fédération est une association internationale créée en vue de propager dans les différents pays les principes posés par M. Ebenezer Howard, promoteur du mouvement en faveur des cités-jardins ; à cet effet elle se propose : (a) d'étudier comment le mouvement en faveur des cités-jardins peut être adapté aux conditions de la vie dans les différents pays ; (b) de créer des associations en faveur des cités-jardins dans les pays où celle n'a pas de représentant, et de favoriser dans tous les pays un mouvement dans ce sens ; (c) de recueillir, d'élaborer et de répandre des renseignements au sujet des cités-jardins, de l'aménagement des villes et de l'habitation ; (d) de favoriser les échanges de vues entre organisations de pays différents ; (e) de favoriser le mouvement en faveur des cités-jardins, pour les villes existantes, et d'entrer, à cet effet, en rapport avec les municipalités et autres organisations publiques ; (f) de réunir périodiquement des congrès internationaux ; (g) de recueillir des publications, documents, dessins, photographies etc., relatifs à ce mouvement, et d'instituer une bibliothèque internationale ; (h) d'entreprendre des enquêtes et de préparer des statis-

tiques internationales ; (i) de favoriser dans tous les pays, le mouvement en faveur des cités-jardins, par tous autres moyens. **Membres** : Est ouverte à des organisations officielles et non officielles qui s'occupent de la propagande ou de la construction même, ainsi qu'à des groupements (dans les localités où n'existent pas d'organisations de propagande) et enfin à des membres individuels. Ne sont admises que des associations ou sociétés qui limitent le dividende versé pour rémunérer le capital. Possède des associations et des membres individuels affiliés dans presque toutes les parties du monde. Conseil d'administration : Conseil composé de représentants d'associations affiliées, proportionnellement à leur importance numérique, et de six autres membres élus par la conférence annuelle. Le Conseil est responsable devant la conférence annuelle. Un comité exécutif, composé de douze membres, est désigné par le Conseil. **Comité de direction** : Président : Mr. Ebenezer Howard ; Vice-Présidents : M. John Sulman (Australie), Senator Vinck, (Belgique), Mr. J. Chr. Yensen, M. P. (Danemark) ; M. Louis Bonnier (France), etc ; Secrétaire général : M. H. Chapman. **Finances** : 1° recettes : souscriptions et droits d'admission ; 2° Cotisations : pour les sociétés affiliées, versements proportionnels au nombre de leurs membres ; pour les institutions publiques, 2 livres sterling par an ; pour les membres individuels, 1 livre sterling par an (versements minima). **Travaux** : L'association tient des conférences périodiques. Conférences tenues jusqu'à présent : Londres 1914, Bruxelles 1919, Londres 1920, Londres 1921, Paris 1922 (a réuni 178 délégués de 38 pays). L'Association possède un bureau d'information et publie des rapports ; journaux officiels : « Garden Cities and Town Planning » et « La Vie Urbaine ». Organise des voyages d'études dans divers pays.

**INTERNATIONAL INTELLECTUAL PAN-SCIENTIFIC LEAGUE (LIGUE PANSCIENTIFIQUE INTELLECTUELLE INTERNATIONALE).** — **Siège** : New-York City, 350, West Eighty-Seventh Street. **Fondation** : 25 mars 1922. **But** : Unification de la science, de la religion, de la philosophie, de la morale, des arts et métiers, pour une coopération systématique et pacifique dans l'organisation rationnelle de la vie et le développement graduel d'une vraie civilisation. **Membres** : Représentants de la science, de la religion, de la philosophie, de l'éthique, des arts et métiers de différentes nations ; jusqu'à présent seule la Section russe fonctionne. **Direction** : le Bureau central. Membres honoraires : S. E. le Rev. Archevêque Métropolitain Platon, Rt. Rev. Archbishop Alexander of North America, B. A., Bakhmeteff, Russian Ambassador, W. W. Bouimistrow, délégué de la Croix-Rouge en Amérique, M. M. Oustinoff, Consul général de Russie à New-York. **Comité** : Président : T. W. Bouimistrow ; Conseiller honoraire : Prof. N. C. Roerich ; Conseillers : Prof. S. F. Baldin, G. V. Derujinsky, I. S. Koshkin, Prof. Makaroff, I. I. Sikorsky, V. Rev. Turkevitch ; Secrétaire : I. I. Sikorsky. **Finances** : Revenu d'organisations charitables et d'éducation, expositions, conférences, publications, etc. **Travaux** : L'activité du Bureau central consistera dans : (a) la formation et le contrôle moral de toutes les organisations de la Ligue, (b) la documentation concernant les mouvements et la pensée sociale, économique, éducative, politique, et religieuse, (c) l'organisation de conférences, expositions et discussions, (d) la publication de bulletins, brochures, etc. **Résumé historique** : En 1916, le mouvement pour l'organisation d'une ligue intellectuelle internationale fut commencé par la Commission internationale du Comité de Pétrograd pour la protection et le développement des pouvoirs créateurs intellectuels. Président : N. N. Pokrovsky, Ministre des Affaires étrangères ; Vice-Président : T. W. Bouimistrow, Membre de la Commission du Conseil suprême ; Trésorier : E. B. Lopoukhine, du Département de l'Instruction publique. Les autres membres de la Commission étaient membres du Conseil d'Empire, du Sénat, de la Douma impériale, et des fonctionnaires des départements d'État, de l'Intérieur, de la Guerre, de l'Agriculture, de l'Instruction publique et de sociétés et d'institutions

techniques et médicales. En 1918, ce mouvement fut repris en Amérique par la première Corporation mondiale pour le Bien général et le Progrès et un appel fut envoyé aux travailleurs intellectuels pour leur demander de s'organiser. En 1922, le 25 mars, le Bureau central de la Ligue pan-scientifique intellectuelle internationale fut ouvert.

**INTERNATIONAL LAW ASSOCIATION (ASSOCIATION DE DROIT INTERNATIONAL).** — **Siège** : Londres, 2, King's Bench Walk, Temple. **Fondation** : 1873. **But** : Réformer et coordonner le droit des nations et améliorer les relations internationales. **Membres** : Environ 1.400 dans tous les pays. **Direction** : Conseil de 60 membres dont 18 forment le Conseil exécutif. **Comité** : Président honoraire : The Earl of Reading ; Président : Dr E. S. Zeballos (Argentine), ; Secrétaires généraux honoraires : George G. Phillimore, B. C. L. M. A., Hugh H. L. Bellot, M. A., D. C. L. et James A. Petrie M. A. **Finances** : Cotisation de membre : £ 1 ; d'une association : £ 2. **Travaux** : Conférences internationales : 30<sup>e</sup> à La Haye en août-septembre 1921 ; 31<sup>e</sup> à Buenos-Ayres en août 1922. La 32<sup>e</sup> aura lieu à Stockholm en 1924. Publication de rapports des conférences, monographies, etc.

**INTERNATIONAL MISSION STUDY COUNCIL (COMITÉ INTERNATIONAL POUR L'ÉTUDE DE LA MISSION).** — **Siège** : Bureau du Conseil (néerlandais) de l'étude de la Mission (Zendingstudie-Raad) « de Nye Wehme » De Bilt (Pays-Bas). **Fondation** : 1911 (septembre). **But** : Développer l'étude de la Mission et la répandre au sein des Eglises. **Membres** : en Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Canada, Danemark, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Inde, Norvège, Pays-Bas, Suisse. **Comité** : Président : M. Kenneth Maclellan, Londres ; Vice-Président : Dr Fischer, New-York. **Finances** : Dépenses, frais de bureau. **Travaux** : Aucune activité depuis 1914.

**INTERNATIONAL MISSIONARY COUNCIL (CONSEIL INTERNATIONAL DES MISSIONS).** — **Siège** : Londres. S. W. I. Edinburgh House, 2 Eaton Gate. **Fondation** : 1920 (Ce Comité institué en 1910 à Edinbourg exista jusqu'en 1920 sous le nom de « Continuation Committee of World Missionary Conference, Edimbourg 1910 »). **But** : Coordonner les efforts des organisations nationales pour les missions et y intéresser le public chrétien. Diriger l'opinion publique en faveur de la liberté de conscience, de la religion et des missions. S'efforcer d'unir les forces chrétiennes du monde entier afin d'obtenir la justice dans les relations internationales et entre toutes les races. **Membres** : Représentants nommés par les organisations nationales de missionnaires en Afrique du Sud, Amérique du Nord, Allemagne, Australie Belgique, Chine, Danemark, Grande-Bretagne, France, Inde, Japon, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pays-Bas, Suède, Suisse **Président** : John R. Mott, LL. D. ; **Secrétaires** : J. H. Oldham, M. A., Rev. A. L. Warnhuis D. D. **Finances** : Souscriptions de différentes organisations. Dépenses annuelles : £ 5.000. **Travaux** : Réunions tous les deux ans ; publication de « l'International Review of Missions ». La prochaine réunion aura lieu à Oxford, Angleterre, au mois de juillet 1923.

**INTERNATIONAL MORAL EDUCATION CONGRESS (CONGRÈS INTERNATIONAL D'ÉDUCATION MORALE).** — **Siège** : Londres, chez Sir Frederick Pollock, 13, Old Square Lincoln's Inn, W. C. 2. **Fondation** : 1908. **But** : Obtenir la coopération de tous, sans distinction de race, de pays, et de croyance, pour parvenir à l'avancement de l'éducation morale ; accordant à chacun des droits égaux d'exprimer ses opinions et de les comparer avec celles d'autrui **Membres** : Délégués de gouvernements, d'institutions publiques, de sociétés, etc., et toutes les personnes

qui approuvent le but du Congrès et qui y sont admis. Les membres appartiennent aux pays suivants : Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Autriche, Bulgarie, Canada, Chine, Espagne, Esthonie, États-Unis, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Haïti, Hongrie, Inde, Italie, Japon, Lettonie, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Salvador, Suède, Tchécoslovaquie, Turquie, Uruguay. **Direction** : Comité exécutif (siège à Londres), Président : Sir F. Pollock ; Secrétaire honoraire : M. F. J. Gould, Armored, Woodfield, Avenue, Ealing, Londres. **Finances** : Dons. **Travaux** : Congrès à Londres, 1908, à La Haye, 1912, à Genève, 1922. Publication de rapports et autres documents. Nomination d'une Commission d'enseignement de l'Histoire pour considérer les différentes méthodes d'enseignement, conformément à la justice internationale et la sympathie entre les peuples. Le 4<sup>e</sup> Congrès se tiendra au printemps 1926, à Rome, Presidenza del Comitato Italiano : Roma (31). Via Properzio, 6.

**INTERNATIONAL SEAFARERS' FEDERATION (FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES MARINS)**. — **Siège** : Anvers, 9, rue Dubois. **Fondation** : 1918. **But** : Maintenir les bons rapports entre les armateurs et les marins ; protéger mutuellement leurs intérêts. **Membres** : Les organisations de marins de différents pays. **Comité** : Président : J. Havelock Wilson, C. B. E., M. P. (Anglais) ; Secrétaire général : Chris. Damm (Danois). **Finances** : Cotisations des fédérations affiliées d'après le nombre de leurs membres. **Travaux** : Conférences et réunions du secrétariat.

**INTERNATIONAL SHIPPING CONFERENCE (CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES ARMATEURS)**. — Adresse du Bureau central : Londres, Chamber of Shipping of the United Kingdom, 28 St. Mary Axe, E. C. 3. Pas de siège permanent : Première conférence tenue à Londres. Les conférences, à l'avenir, se tiendront probablement de temps à autre, dans différentes localités. **Fondation** : novembre 1921. **But** : Coordonner les vues de l'armement maritime des différents pays et, au moyen d'une association et d'un échange amical d'idées, développer et organiser la coopération parmi les armateurs des divers pays maritimes, afin d'arriver à des règles pratiques uniformes, soit par un effort volontaire, soit au moyen de conventions et (ou) d'une législation internationale, applicables aux différents États maritimes. **Membres** : Les organisations centrales représentant l'armement maritime (pour le moment, entreprises privées, uniquement) dans les pays suivants : Allemagne, Amérique, Australie, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, France, Grande-Bretagne, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Suède. **Président** : Actuellement, le Président de la « Chamber of Shipping » (Chambre des Armateurs) du Royaume-Uni. **Vice-Président** : Lors de la première conférence, le Vice-Président de la « Chamber of Shipping » a exercé les fonctions de Vice-Président. **Secrétaires** : M. H. M. Cleminson, Directeur général de la « Chamber of Shipping » et M. Philip Maurice Hill, Directeur général adjoint de la « Chamber of Shipping ». **Travaux** : La première conférence a désigné un certain nombre de commissions qui se sont réunies, de temps à autre, dans différentes localités, et ont publié des rapports ; ces rapports ont servi de base aux discussions qui ont eu lieu avec les gouvernements des pays maritimes.

**INTERNATIONAL SHIPPING FEDERATION (FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES ARMATEURS)**. — **Siège** : Londres, E. C., 24 St. Mary Axe. **Fondation** : octobre 1909. **But** : Protéger dans le domaine international les intérêts des armateurs en tant qu'ils sont influencés par les questions ouvrières et encourager leur coopération dans des questions industrielles. **Membres** : Associations d'armateurs en Allemagne, Belgique, Danemark, Grande Bretagne, Norvège, Pays Bas et Suède. **Direction** : Conseil général composé de 2 à 6 représentants par pays. **Comité** :

Président, Sir F. Shadforth Walls ; Administrateur général : Mr. Cuthbert Laws ; Secrétaire : M. Brett. **Finances** : cotisations des fédérations associées, fixées par le Conseil général. **Travaux** : Réunions périodiques.

**INTERNATIONAL SOCIETY FOR CONTEMPORARY MUSIC (SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE MUSIQUE CONTEMPORAINE)**. — **Siège** : Londres W. 3, Berners St. **Fondation** : août 1922 à Salzbourg. **But** : Créer dans tous les pays des sections nationales destinées à collaborer au développement de la musique contemporaine par l'échange régulier d'informations, par une aide réciproque et par l'organisation d'un festival international annuel. **Membres** : Pays adhérents : Suisse, Autriche, Amérique, Belgique, Tchécoslovaquie, Danemark, France, Allemagne, Grande Bretagne, Pays-Bas, Italie, Hongrie, Pologne, Portugal, Finlande. **Direction** : Un Comité central constitué par des délégués de tous ces pays ; chaque pays désigne un délégué et chaque délégué dispose d'une voix. **Comité** : E. J. Dent Esq. Président du Comité central ; Edwin Evans Esq., Président de la section britannique. **Comité chargé du choix de la musique** : Goossens, Caplet, Scherchen, Zemlinsky, Ansermet, Sonneck. V. I. Balkwill, Secrétaire du Comité central. **Finances** : 1° Recettes : Cotisations des membres des sections nationales et dons. 2° Montant des cotisations : variable. 3° Dépenses annuelles : non encore évaluées. **Travaux** : Réunion annuelle des délégués du 18 au 22 janvier 1923. Rapports et articles dans les principaux bulletins musicaux de chaque section. Festival annuel (fixé à Salzbourg pour 1923). **Résumé historique** : 1° Fondée à Salzbourg en août 1922. 2° Installation au Bureau central en octobre 1922. 3° Réunion des délégués des pays suivants : Italie, Suisse, France, Danemark, Autriche, Tchécoslovaquie, Allemagne, Amérique, Grande-Bretagne, en vue de fixer la constitution de la Société et d'organiser le festival. 4° Festival à Salzbourg du 8 au 14 août 1923.

**INTERNATIONAL UNION OF COOPERATIVE WHOLESALE SOCIETIES (UNION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE GROS)**. — **Siège** : Manchester, Angleterre, 1, Balloon Street. **Fondation** : 20 août 1919. **But** : Recueillir et distribuer des renseignements, développer et encourager le commerce et les relations commerciales entre les Sociétés coopératives de toutes les parties du monde et favoriser leurs intérêts. **Membres** : La Société coopérative de gros ou l'Union coopérative de tous les pays d'Europe. **Conseil d'administration** : Un Comité composé d'un représentant de chacun des membres, et un sous comité exécutif de 9 personnes élues par ce comité. **Président** : M. A. W. Golightly (Angleterre), **Secrétaire** : Sir Thomas Brodrick (Angleterre) ; **Sous-Comité exécutif** : M. A. W. Golightly (Angleterre) ; M. R. Stewart (Écosse), M. V. Serwy (Belgique), M. A. J. Cleuet (France) ; Dr. A. Suter (Suisse), M. H. Petzold (Allemagne), M. G. J. D. C. Goedhart (Pays Bas), M. A. Johansson (Suède), et M. A. A. Kissin (Russie). **Finances** : Toutes les dépenses du Bureau ont jusqu'à présent été supportées par la Société coopérative de gros d'Angleterre. **Travaux** : Réunions périodiques.

**INTERNATIONAL UNION OF ETHICAL SOCIETIES (UNION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS ÉTHIQUES)**. — **Siège** : Londres, 19, Buckingham Street, Strand. **Fondation** : 1895. **But** : Proclamer la suprême importance de la connaissance et la mise en pratique du droit. **Membres** : Les groupements nationaux. **Organes de Direction** : Le Congrès, le Conseil, le Comité exécutif. **Membres du Comité** : Présidente : Miss B. M. Mabbs ; Secrétaire : Mr. H. Snell. **Finances** : Souscriptions des membres, dons, etc. En 1919 les souscriptions en neuf mois : £ 148.13 ; les dépenses (salaires, etc) : £ 177.8.5. **Travaux** : Publication d'un journal hebdomadaire, brochures, etc

**INTERNATIONAL WOMAN SUFFRAGE ALLIANCE (ALLIANCE INTERNATIONALE POUR LE SUFFRAGE DES FEMMES).** — **Bureau central :** Londres, W. C. 2. 11, Adam Street, Adelphi. **Fondation :** Décidée à Washington en 1902, elle fut organisée à Berlin en 1904. **But :** Obtenir l'affranchissement de la femme dans le monde entier par l'obtention du suffrage féminin et des autres réformes qui sont nécessaires pour parvenir à l'égalité absolue des droits de la femme. **Membres :** Associations suffragistes nationales en Argentine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grande-Bretagne (et ses dominions de Canada, Afrique du Sud) Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Norvège, Pays-Bas, Roumanie, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Uruguay ; Inde, Australie, Irlande, Terre-Neuve, Lituanie et Palestine sont provisoirement associées jusqu'au prochain congrès ; le Japon, la Birmanie, le Chili, l'Égypte, Kenya Colony, viennent de demander leur affiliation. **Direction :** Le Congrès quadriennal a pleins pouvoirs pour élire les membres du Comité et changer les statuts de l'Alliance ; d'autres réunions pourront avoir lieu dans l'intervalle des Assemblées quadriennales ; le Conseil composé de onze membres, dirige l'Alliance entre les sessions des congrès ; le Comité international, composé du Conseil et des présidents des associations nationales. **Conseil :** élu à Genève, 1920 : Présidente : Carrie Chapman Catt (New-York) ; Vice Présidentes : Marguerite de Witt-Schlumberger, (Paris) ; Chrystal Macmillan (Édimbourg) ; Anna Lindemann Cologne ; Anna Wicksell (Suède) ; Secrétaire : Margery Corbett-Ashby (Londres) ; Trésorière : Katherine M<sup>e</sup> Cormick (Boston). Membres : Eleanor Rathbone (Liverpool) ; Antonia Girardet-Vielle (Lausanne) ; Margherita Ancona (Milan) ; Adèle Schreiber-Krieger (Berlin). Secrétaire générale : Katherine Bompas. Rédactrice de « Jus Suffragii » : Elizabeth Abbott (Londres). **Finances :** Cotisation annuelle des Associations nationales de £ 1 à £ 2 ; souscriptions des membres honoraires, appels spéciaux. Dépenses annuelles : £ 2.500. **Travaux :** Publication du journal mensuel « Jus Suffragii » et d'autres travaux concernant le programme de l'Alliance. Réunions publiques ; comités internationaux spéciaux ; distribution de statistiques et autres documents concernant la position de la femme dans le monde entier. Le neuvième congrès de l'Alliance aura lieu à Rome, du 12 au 19 mai, 1923.

**INTERNATIONAL YACHT RACING UNION (UNION INTERNATIONALE DE COURSES DE YACHT).** — **Siège :** Carisbrooke, Isle of Wight. Secrétaire : Major B. Heckstall Smith. **Fondation :** 1919. **But :** Instituer des courses internationales de yachts ; établir pour toutes les nations des règles uniformes pour les courses et les mesures des yachts. **Membres :** Les Yachts Clubs d'Argentine, Belgique, Danemark, Finlande, Espagne, France, Grande-Bretagne, Pays-Bas, Italie, Norvège, Suède, Suisse. **Direction :** Comité permanent, composé du Vice-Président du « Yacht Racing Association » de la Grande-Bretagne, comme Président ; un délégué de France, de Grande-Bretagne et de Scandinavie ; Secrétaire général : Major B. Heckstall Smith. **Finances :** Contributions des différentes associations. **Travaux :** Conférences internationales ; la dernière eut lieu à Londres en octobre 1919 et dura six jours. Le Comité se réunit annuellement. **Résumé historique :** L'Union a été reconstituée le 25 octobre 1919, mais existait déjà en 1906 lors des conférences à Londres en janvier et juin 1906. Une autre conférence eut lieu à Berlin (octobre 1906) et à Paris en 1907 quand l'Union internationale y fut définitivement établie. L'Union dura jusqu'au 31 décembre 1917 et a organisé des régates au Solent (1911), Kiel (1912), Havre (1913), Christiania (1914).

**INTERNATIONAL ZIONIST ORGANISATION (ORGANISATION SIONISTE INTERNATIONALE).** — **Siège :** Londres, 77, Great Russell Street. **Fondation :** 1897. **But :** Créer en faveur du peuple juif la constitution en Palestine

d'une patrie garantie par le droit public. L'Organisation sioniste internationale est reconnue par l'article 4 du Mandat pour la Palestine comme l'agence juive destinée à conseiller l'administration de la Palestine et à coopérer avec elle en ce qui concerne les questions relatives à l'établissement du Foyer national juif. **Membres** : Fédérations des sociétés sionistes dans les principaux pays du monde. **Direction** : Conférence universelle se réunissant annuellement ou bisannuellement. Conseil exécutif de 25 membres élu par le Congrès sioniste. **Comité** : Président de l'Organisation : Dr Chaim Weimann ; Président du Comité exécutif : M. Nahum Sokolow. **Finances** : L'inscription comme membre est acquise sur paiement du « shekel » (minimum 2 sh. 6 ou l'équivalent). Dépenses en Palestine, du 1<sup>er</sup> octobre 1921 au 30 juin 1922 (y compris la Caisse nationale juive pour l'achat des terrains) : £ 447.268. Principaux articles : achat de terrains (£ 98.912) ; travaux sanitaires (£ 69.405) ; Enseignement (£ 57.221) ; colonisation agricole (£ 52.922).

**INTERNATIONALE DE LA JEUNESSE (INTERNATIONAL LEAGUE OF YOUTH)**. — **Siège** : Copenhague ; Secrétariat général : chez M. Hermod L. Lannung, Vendersgade 29. **Fondation** : 1921. **But** : Travailler pour la création d'une opinion publique parmi la jeunesse démocratique des pays neutres et des pays belligérants, en faveur du principe idéal de la Société des Nations et pour l'amélioration du Pacte : affermir et développer l'esprit de conciliation et de coopération internationale. **Membres** : Pourront faire partie de cette organisation soit des sociétés de la jeunesse démocratique, soit des particuliers. **Direction** : Conseil général. Secrétaire honoraire : M. Hermod Lannung. **Finances** : Cotisations, dons, etc. **Travaux** : Convocation d'un Congrès universel tous les ans ; Commissions pour faire la propagande par des conférences, articles dans la presse, correspondance, etc. **Résumé historique** : Les trois grandes Liges de la Jeunesse scandinave ont pris l'initiative d'organiser les associations existantes de jeunes gens démocratiques afin de créer une seule Internationale de la Jeunesse. Le premier congrès a eu lieu à Copenhague du 20 au 22 août 1921.

**INTERNATIONALE DES MINEURS CHRÉTIENS (INTERNATIONALER CHRISTLICHER BERGARBEITERBUND)**. — **Siège** : Bruxelles, 19, rue Pletinckx. **Fondation** : 1922. **But** : Le but de l'Internationale est le relèvement de la situation économique et sociale des mineurs. Elle base son action économique et sociale sur les principes chrétiens et, répudiant toute lutte de classes, elle s'efforce d'obtenir les réformes nécessaires par la force de l'organisation et suivant les voies légales. Elle veut en particulier : a) défendre les intérêts des fédérations affiliées par l'influence prise dans l'organisation internationale du travail et la législation, notamment en ce qui concerne les mineurs ; b) soutenir énergiquement l'action des fédérations affiliées ; c) exercer le plus d'influence possible sur le mouvement international des mineurs, notamment par la fondation de fédérations-sœurs dans les pays où il n'en existe pas encore ; d) amener à l'Internationale toutes les organisations-sœurs déjà existantes, qui n'y auraient pas encore adhéré. (Statuts art. 2). **Membres** : Les organisations de mineurs chrétiens des pays suivants : Allemagne, (1. Mineurs chrétiens d'Allemagne 2. Syndicats polonais d'Allemagne-Bochum) Autriche, Belgique, Espagne, France, Pays-Bas, (1. Mineurs chrétiens. 2. Mineurs chrétiens protestants). Hongrie, Italie, Pologne, Sarre, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Tchécoslovaquie. **Direction** : Le Congrès international biennal. Le Bureau : Président : H. Imbusch (Allemagne) ; Vice-Président : Kolpacki (Polonais de Bochum) ; Secrétaire : J. van Buggenhout (Belgique) ; Secrétaire-adjoint : Stins (Pays-Bas) ; Trésorier : H. Meck (France) ; Commissaires : Kott (Pologne) Kuhnen (Sarre) ; Gasperschitz (Autriche). **Finances** : Cotisations des membres. Chaque fédération paie par an et par membre 1/10 du salaire payé dans son pays pour une heure de travail. **Travaux** : Un bulletin d'information profes-

sionnelle mensuel en deux langues : allemand et français. **Résumé historique** : Réunion préparatoire à Salzbourg les 10 et 11 avril 1921, suivie de plusieurs réunions du bureau provisoire. 1<sup>er</sup> Congrès à Innsbrück les 15, 16 et 17 juin 1922.

**INTERNATIONALE OUVRIÈRE ET SOCIALISTE.** — **Siège** : Londres, 25 Victoria Street. **Fondation** : 1889. **But** : Créer une véritable Société des Nations, par l'organisation politique et économique de la classe des travailleurs ; transformer le régime capitaliste en régime socialiste, c'est-à-dire collectiviste ou communiste. **Membres** : Les sections nationales qui comprennent l'ensemble des organisations ouvrières et socialistes d'un État ou d'une nationalité adhérant aux principes de l'Internationale qui est actuellement en reconstruction. **Direction** : Comité exécutif. **Comité** : Président : M. Arthur Henderson ; Trésorier : M. J. H. Thomas ; Secrétaire général : M. Thomas Shaw. **Finances** : Cotisation annuelle de £ 20 par voix de chaque section représentée au Congrès international. **Travaux** : Congrès internationaux. Conférence pour la reconstitution de l'Internationale socialiste, à Londres en octobre 1922 ; publication des comptes rendus des congrès et un bulletin périodique paraissant environ tous les deux mois.

**INTERNATIONALE SKIKOMMISSION (COMMISSION INTERNATIONALE DE SKI).** — **Siège** : Christiania (Norvège) Odinsgate, 21. **Fondation** : 18 février 1910. **But** : Collaboration entre les grandes organisations de ski des divers pays. **Membres** : Allemagne, Angleterre, Autriche, Finlande, France, Hongrie, Norvège, Pologne, Roumanie, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie. **Membres du Comité** : Directeur général : H. Horn, Président (Norvège) ; C. Nordmson, Vice-Président (Suède) ; Capitaine K. Vieh-Smundsen, Secrétaire (Norvège) ; Ingénieur Korling (Suède) ; Directeur Pacius (Finlande) ; Docteur Minelle (France), Albert Weber (Suisse) ; Dr Wirth (Allemagne et Autriche). **Travaux** : Règles etc. pour des concours internationaux de ski.

**INTERNATIONALES TANZKLUB-KONZERN (SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DU CLUB DE LA DANSE).** — **Siège** : Schkeuditz-Leipzig, Schiessgraben 1b. **Fondation** : 1921. **But** : Coordination et représentation des intérêts des Clubs de danse. **Membres** : Les clubs de danse, les professeurs de danse dans plusieurs pays. **Direction** : M. A. Traber-Amiel, Zurich ; M. A. Brandt, Marburg a. d. Lahn. ; M. Reichelt, Schkeuditz Leipzig. **Finances** : Cotisations des membres, 5.000 Marks. **Travaux** : Publication de l'« International Journal für Tanzsport » ; concours de danse.

**INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS DU BATIMENT (BAUARBEITER-INTERNATIONALE).** **Siège** : Hambourg 25, Wallstrasse 1. **Fondation** : 1903. **But** : L'Internationale des travailleurs du bâtiment a pour but la fraternisation des organisations des travailleurs du bâtiment de tous les pays. Elle se donne comme tâche la sauvegarde des intérêts professionnels, moraux et économiques, de tous les groupements ouvriers travaillant dans l'industrie du bâtiment ou ses dépendances dans l'industrie des matières premières du bâtiment, ainsi qu'aux travaux publics. Elle réunira ces travailleurs et les mènera à la lutte pour la suppression du salariat et de la domination du patronat. **Membres** : Organisations en Allemagne, Angleterre, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Hongrie, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, avec un total de 1.227.929 membres en 1922. **Direction** : 1. La Conférence ; 2. le Conseil général ; 3. le Comité exécutif. Secrétaire : M. Georg Käßler, 1, Wallstrasse, Hambourg 25. **Finances** : Pour les frais de gestion, de rédaction, de traduction, d'impression et d'expédition des rapports, et de voyages éventuels des

membres du Conseil général, ainsi que pour la création d'un fonds de secours, les fédérations affiliées paieront une cotisation de 2 centimes suisses par an et par membre. **Travaux** : Publication des rapports et statistiques en allemand, français, italien et scandinave. Conférences internationales, Conférences spéciales, etc. **Résumé historique** : Les statuts de l'Internationale de travailleurs du bâtiment élaborés à la Conférence de Vienne (2-5 octobre 1922) sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1923.

**INTERNATIONALE VEREINIGUNG GEGEN DEN ALKOHOLISMUS (LIGUE INTERNATIONALE CONTRE L'ABUS DES BOISSONS SPIRITUEUSES)**. — **Siège** : Berlin-Dahlem, Werderstr. 16. **Fondation** : 1906. **But** : Provoquer des mesures publiques et privées contre l'abus des boissons spiritueuses et unir, dans une action commune, les collectivités et personnes de pays différents. **Membres** : autorités, associations et membres individuels en Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chili, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Russie, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie. **Direction** : Président : Vacant ; Vice-Président : Prof. Dr Milliet (Berne) ; Secrétaire général : Prof. Dr I Gonser (Berlin-Dahlem) ; Secrétaire : M<sup>lle</sup> G. Muellor (Berlin-Dahlem). **Finances** : Cotisations annuelles des membres (5 frs par membre individuel, 20 frs par collectivité), subsides des États. **Travaux** : Conférences annuelles, participation aux congrès internationaux contre l'alcoolisme, échange, publication et distribution de documents et d'informations ; publication d'une revue : « Die Alkoholfrage ».

**INTERNATIONALER BUND DER LANDWIRTSCHAFTLICHEN GENOSSENSCHAFTEN (UNION INTERNATIONALE DES GROUPEMENTS S'INTÉRESSANT A L'AGRICULTURE)**. — **Siège** : Berlin, Bernburgerstrasse 21. **But** : Sauvegarder et représenter en commun les intérêts généraux ; rendre l'union plus étroite entre les groupements des divers pays. Echange et utilisation des expériences faites dans ces pays ; classement, centralisation et publication de données de toute nature et l'élaboration de statistiques. **Direction** : M. Gennes, Secrétaire. **Membres** : Groupements et leurs membres **Travaux** : Il a paru jusqu'ici 4 rapports des assemblées.

**INTERNATIONALES TABAKARBEITER SEKRETARIAT (SECRETARIAT INTERNATIONAL DES OUVRIERS DU TABAC)**. — **Siège** : Amsterdam, 18, Plantage Badlaan. **Fondation** : 1890. **But** : Cultiver la solidarité, et, par l'action commune de tous les ouvriers du tabac organisés, améliorer leur condition économique et sociale. **Membres** : Les Unions nationales affiliées en Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Grande-Bretagne, Pays-Bas, Suède ; total à la fin de 1920, 96.000 membres. **Direction** : Un bureau est élu tous les trois ans à chaque congrès. Secrétaire : H. J. J. Eichelstein. **Finances** : Cotisation par an et par membre : 5 cents hollandais : recettes de 1910 à 1919 : 48.644 marks. Dépenses : 28. 510 marks. En caisse au 1<sup>er</sup> octobre 1920 : 47.000 marks. **Travaux** : Conférences internationales : publication d'un journal « Internationale Tabakarbeiter Rundschau » ; comptes rendus des congrès.

**ISTITUTO INTERNAZIONALE DI SOCIOLOGIA — ISTITUTO LIBERO DI ALTI STUDI SOZIALI (INSTITUT INTERNATIONAL DE SOCIOLOGIE — INSTITUT LIBRE DES HAUTES ÉTUDES SOCIALES)**. — **Siège** : Turin. **Direction et Secrétariat** : Via Santorre Santarosa 21. **Cours et Conférences** : Université et Chambre de Commerce. **Fondation** : Novembre 1919. International depuis le 1<sup>er</sup> Congrès en Octobre 1921. **But** : Développer et populariser, en vue d'une solidarité

internationale et de l'éducation politico-sociale du citoyen, l'étude de la sociologie et des sciences économiques et sociales, particulièrement des problèmes actuels de l'après-guerre et des réformes sociales et internationales les plus urgentes. **Membres** : (d'honneur et effectifs) plus de 400 en Allemagne, Argentine, Arménie, Autriche, Belgique, Chine, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Italie, Japon, Pays-Bas, Pologne, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Russie, Suisse, Tchécoslovaquie, Turquie ; Membres adhérents aux Congrès : 308 de 35 nations (comme ci-dessus et en plus : Chili, Colombie, Esthonie, Géorgie, Lettonie, Lituanie, Mexique, Perse, Portugal, Roumanie, Siam, Suède.). **Direction** : Dr Francesco Cosentini, Professeur de philosophie du droit à l'Université de Turin. **Comité** : Président du Conseil d'administration : Prof. G. Vidari, ancien directeur de l'Université ; Vice Président : M. F. Bocca, Président de la Chambre de Commerce ; Secrétaire général : Av. G. Dogliotti **Finances** : Subventions de la Municipalité, de la Chambre de Commerce, de la Caisse d'Épargne de Turin et, pour le Congrès de 1921, du Gouvernement italien ; cotisations des membres effectifs (30 lire par an) et des membres du congrès (50 lire, 50 fr. pour les pays à change plus élevé) ; revenus des conférences et des publications.

**JEWISH ASSOCIATION FOR THE PROTECTION OF GIRLS AND WOMEN. (ASSOCIATION JUIVE POUR LA PROTECTION DES JEUNES FILLES ET DES FEMMES).** — **Siège** : Londres, 59, Mansell St. E. I. **Fondation** : 1885. **Objet** : Comme son titre l'indique, c'est un bureau central qui a pour objet la protection, dans tous les pays, des jeunes filles et des femmes juives et qui participe à toutes les mesures internationales contre la traite des femmes et des enfants. **Membres** : Les représentants des différents foyers reliés à l'Association ; les représentants des différents comités provinciaux ; les organisations étrangères associées qui se font représenter aux Conférences. **Comité** : Présidente : Lady Rothschild ; Vice-Présidents : Lady Battersea, M. Ch. Montefiore et M. A. R. Moro ; Trésorier : M. Hillier Holt ; Secrétaire général : M. S. Cohen. **Finances** : a) cotisations volontaires ; b) un appel général est lancé tous les trois ans en vue de recueillir les fonds nécessaires ; c) déficit annuel environ 4.000 livres sterling ; dépenses totales afférentes au bureau central et aux foyers : environ 10.000 livres sterling par an. **Travaux** : Conférences, rapport annuel. **Résumé historique** : Fondée en 1885 pour lutter contre le fléau de la traite des jeunes filles, cette Association s'est développée et a ouvert des maisons de secours et des foyers pour les jeunes ouvrières honnêtes ; elle s'occupe de la surveillance des docks et des gares de chemins de fer, de la protection des émigrantes. Elle a créé des écoles industrielles reconnues d'utilité publique pour les jeunes filles, des foyers destinés à enseigner aux jeunes filles les travaux du ménage, des foyers pour recueillir les enfants abandonnés. Une Conférence internationale juive, réunie à Londres en 1910, a choisi l'Association pour faire fonction de bureau central chargé de toutes les œuvres internationales juives et pour assurer dans le monde entier une liaison étroite entre toutes les organisations du même genre.

**KOSMOGLOTT. SOCIÉTÉ DE LANGUE INTERNATIONALE.** — **Siège** : (depuis 1921) : Reval, Esthonie, Nikitinstrasse, 10. **Fondation** : avril 1916 (à Pétrograd, Russie). **But** : 1. Examen scientifique du problème d'une langue mondiale en général et d'une langue internationale, basée sur les langues européennes en particulier. 2. Analyse critique des projets aspirant à la solution de ce problème. 3. encouragement à de nouvelles épreuves et assistance à leurs auteurs. 4. Éveil de l'intérêt pour ce problème, sans propagande en faveur d'un système spécial quelconque. **Membres** : Personnes qui s'intéressent à la solution scientifique du problème d'une langue internationale. **Direction** : Le Comité et l'Assemblée générale. **Comité** : Prés. hon. :

Prof. J. Baudoin de Courtenay (Pologne); Président : J. Linzbach; Vice-Présidente : M<sup>lle</sup> H. Dreesen; Secrétaire : Prof. E. de Wahl; Trésorier : W. Waher; Bibliothécaire : G. Sakaria. **Finances** : Cotisations des membres (500 EMk. par an). **Travaux** : Réunions périodiques, conférences publiques, publications des travaux des membres (p. ex. l'Algèbre transcendante de M. Linzbach). **Résumé historique** : Les origines de la Société remontent au « Cercle des Volapukistes » à Pétrograd, fondé en 1888 par M. Rosenberger. Après la chute du Volapuk, la Société changea son programme et devint impartiale; réorganisée en 1916, elle prit son nom actuel. Son activité s'est renouvelée à Reval où se sont réfugiés plusieurs de ses membres. On publiera prochainement une revue mensuelle.

#### **KOSMOS (ALLIANCE INTERNATIONALE DE CORRESPONDANCE).**

— **Siège** : Amsterdam, Boîte postale 145. **Fondation** : 1898, 28 mars. **But** : Etre utile et agréable à ses membres en leur fournissant des relations de correspondance en autant de lieux que possible. Les membres peuvent correspondre sur n'importe quel sujet ; les questions de politique et de religion sont toutefois exclues des sujets de correspondance. **Membres** : en Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Ceylan, Chili, Cuba, Congo, Danemark, Égypte, Equateur, Espagne, Esthonie, États-Unis, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Indes néerlandaises, Italie, Japon, Lettonie, Livonie, Madagascar, Malte, Mexique, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Perse, Pologne, Roumanie, Salvador, Suisse, Tchécoslovaquie, Venezuela. **Comité** : Président : G. V. van der Schooren, banquier; Vice-Président : J. F. Verster, rentier; Secrétaire général : A. L. Nagel, capitaine d'artillerie. **Finances** : Cotisations des membres : 3 florins par an ou 50 florins à vie. Budget de 1922-23 : 4.791,21 florins hollandais. **Travaux** : Assemblées générales, réunions du Comité, publication d'un bulletin donnant la liste des membres avec leurs adresses. L'Alliance comprend une dizaine de sections : 1<sup>o</sup> correspondance dans un but de récréation et de distraction ; 2<sup>o</sup> les langues (apprendre, s'exercer, enseigner); 3<sup>o</sup> donner et demander des renseignements, des informations ; 4<sup>o</sup> presse et littérature ; 5<sup>o</sup> commissions de tout genre ; 6<sup>o</sup> collections ; 7<sup>o</sup> affaires de commerce ; 8<sup>o</sup> visites et services personnels ; 9<sup>o</sup> tendances humanitaires (protection d'hommes, d'animaux, de plantes).

#### **LABORATOIRES INTERNATIONAUX DE PHYSIOLOGIE DU MONT-ROSE (LABORATORI SCIENTIFICI « A. MOSSO » SUL MONTE-ROSA).**

— **Siège** : Bureau, Turin, 30, Corso Raffaello et laboratoires au Colle d'Olen (3.000 m. au-dessus de la mer). Commune d'Alagna, province de Novara et Capanna Regina Margherita, Punta Gnifetti (4.560 mètres au-dessus de la mer). **Fondation** : 1907. **But** : Le laboratoire du Mont-Rose constitue une station destinée aux recherches alpines : physiologie, bactériologie, botanique, zoologie, physique terrestre, etc. **Membres** : Selon leurs subventions, ont droit à deux postes d'études, les gouvernements d'Allemagne, Autriche, France, Grande-Bretagne, Italie, Suisse ; à un seul poste, les États-Unis et les Pays-Bas ; l'Université libre de Bruxelles dispose de trois places ; le Club alpin italien, de deux places ; la Faculté de Médecine de Turin, la fondation Rask-Oersted, de Copenhague, d'une place. **Direction** : Professeur A. Herlitzka, Directeur de l'Institut de Physiologie de l'Université de Turin. **Comité** : Président : Professeur d'hygiène Pagliani de Turin. **Finances** : Les gouvernements, instituts, etc., ayant versé 5.000 lire (maintenant 10.000) ont le droit de faire occuper une place d'étude. Le Ministère de l'Instruction publique d'Italie donne une subvention annuelle de 12.000 lire et la province de Novare de 1500 lire. **Travaux** : Publication des « Actes des Laboratoires A. Mosso ». Les laboratoires sont ouverts du mois de juillet au mois de septembre.

**LIGUE INTERNATIONALE CATHOLIQUE (INTERNACIO KATOLIKA).** — **Siège** : La Haye. **Bureau** : L'Office central de l'Action catholique internationale (Internacia katolika agada centrojo), Graz, Karmeliterplatz, 5, Autriche. **Fondation** : 1920 à La Haye. **But** : Collaboration des catholiques et des organisations catholiques de tous les pays dans le domaine spirituel, religieux, social. **Membres** : Des catholiques et des organisations catholiques de divers pays. **Direction** : Présidence de cinq membres : trois présidents : Mgr. Dr A. Giesswein, Budapest, Prof. W. Arnold, Zug, Suisse, Cte. Em. de Rougé, camérier du Pape, Paris, de plus un secrétaire général : M. Kaspar Mayr, Graz, et comme directeur du Bureau international : Abbé Dr M. Metzger, Graz. **Comité directeur** : Un délégué par État. **Finances** : Cotisations des membres. **Travaux** : Organisation de la coopération catholique internationale, congrès internationaux, publication de livres, d'un journal officiel, la revue internationale « *Katolika Mondo* ». **Résumé historique** : En 1920, l'organisation a publié un appel international et un programme d'action. Le Saint-Siège exactement informé a béni et loué les travaux. Des directeurs nationaux sont désignés dans une trentaine d'États du monde. Le premier congrès international a eu lieu du 10 au 14 août 1921, à Graz, avec 150 représentants de 19 nationalités différentes. Le deuxième, à Luxembourg, du 30 juillet au 3 août 1922, avec 60 représentants de 18 nationalités différentes ; le troisième aura lieu à Constance, du 10 au 15 août 1923. **Langue officielle** : Outre les langues principales, l'Espéranto.

**LIGUE INTERNATIONALE CATHOLIQUE CONTRE L'ALCOOLISME.** — **Siège** : Bois-le-Duc (Pays-Bas), Ververstraat, 30. **Fondation** : 1897. **But** : Encourager les catholiques à assister aux congrès internationaux et favoriser dans les différents pays l'œuvre mutuelle des antialcooliques. **Membres** : Sociétés catholiques contre l'alcoolisme en Allemagne, Amérique, Autriche, Basoutoland, Belgique, Canada, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Pays-Bas, Pologne, Suisse, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes. **Direction** : l'abbé L. Simonis, Bois-le-Duc. **Comité** : Président : Ch. Ruys de Beerenbrouck, La Haye ; Secrétaire : L. Simonis. **Finances** : Cotisations annuelles des sociétés adhérentes, des donateurs, des membres. **Travaux** : publications et communications dans les périodiques des sociétés adhérentes. **Résumé historique** : En 1897 fut constitué, à Bruxelles, un comité international pour rapprocher entre eux les visiteurs catholiques des congrès internationaux contre l'alcoolisme ; au congrès de Londres, en 1909, ce comité fut transformé en une ligue des sociétés catholiques antialcooliques ; aux Congrès de 1911, 1913 et 1921, cette ligue organisa de grandes assemblées. Depuis 1913, le Saint-Siège encourage ses travaux et, en 1920, approuva comme section de la ligue la « Fédération catholique internationale d'abstinence totale, Crux » qui a son siège à Willisau (Lucerne). En 1922 a été conclu un arrangement pour coopérer plus effectivement avec le bureau de « Crux ».

**LIGUE INTERNATIONALE CONTRE L'ÉPILEPSIE.** — **Siège** : Amsterdam, 160, Vondelstraat. **Fondation** : 1909. **But** : Étudier, au point de vue pathologique, thérapeutique, social et juridique, l'épilepsie et les maladies nerveuses du même ordre. **Membres** : Comités nationaux dans divers pays. **Comité** : Président : Dr Pierce Clark, New-York ; Secrétaire : Dr Muskens ; Trésorier : H. W. Cremer, Emchede, Pays-Bas. **Travaux** : publication de 5 volumes du périodique international « *Epilepsia* ». Rien n'a été entrepris depuis 1914, sauf plusieurs efforts dans le but de reprendre la publication du périodique et les réunions de membres de la ligue.

**LIGUE INTERNATIONALE DE FEMMES POUR LA PAIX ET LA LIBERTÉ.** — **Siège** : Genève, « Maison internationale », 6, rue du Vieux-Collège. **Fondation** : 1915 (premier titre : Comité international de femmes pour une paix permanente). **But** : La paix, l'internationalisme, la liberté, y compris la complète émancipation de la femme et l'introduction de ces principes dans tous les systèmes d'éducation. **Membres** : Sections nationales : en Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Danemark, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Suède, Suisse, Ukraine, et d'autres, en train de s'organiser dans différents pays. **Direction** : Comité exécutif élu à chaque congrès et composé de 9 membres et d'une Présidente. Membres du Comité exécutif : Présidente : Jane Addams; Vice-Présidentes : Lida Gustava Heymann et Catherine Marshall; Secrétaires-Trésorières : Emily G. Balch, Gabrielle Duchêne, Yella Hertska; Gertrud Baer, Thora Daugaard, Lucie Dejardin; Secrétaire-Adjoint : C. Ramondt-Hirschmann. **Finances** : Contributions des sections nationales et de particuliers. Cotisations des sections nationales, 50 francs; des membres associés, 25 francs (cotisations des membres de sections nationales fixées par les sections). **Travaux** : Entrepris pour la plupart par les sections nationales avec autonomie complète, en vue de réaliser les buts de la ligue par les moyens de l'éducation, en général, et de cours de vacance, en particulier, de l'action politique (surtout dans les pays où les femmes peuvent voter), et de la propagande; congrès internationaux au moins tous les deux ans (1919 à Zurich, 1921 à Vienne, 1922 à La Haye); publication de brochures et de bulletins (abonnement 5 francs). La « Maison internationale » contient non seulement les bureaux du Secrétariat international de la ligue, mais encore une bibliothèque publique et une salle de lecture, ainsi que des chambres à louer.

**LIGUE INTERNATIONALE DE HOCKEY SUR GLACE.** — **Siège** : La Tour-de-Peilz (Vaud, Suisse). M. Max Sillig. **Fondation** : 1908. **But** : Encourager et développer le jeu de hockey sur glace; établir des règles uniformes, provoquer la création d'associations nationales dans les pays où il n'en existe pas encore. Organiser des matches et des championnats internationaux et servir s'il y a lieu d'arbitre entre les pays affiliés. **Membres** : Belgique, Canada, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie. **Direction** : Comité formé d'un délégué de chaque fédération affiliée. Président : M. Max Sillig (Suisse); Vice-Présidents : M. Paul Loicq (Belgique) et M. Cornelius Fellowes (États-Unis); Secrétaire-Trésorier : M. Louis Dufour (Territet, Vaud, Suisse). **Finances** : Cotisation annuelle des membres, 100 francs. **Travaux** : Congrès annuel, publication et activité des organes officiels dans chaque pays. **Résumé historique** : La Ligue a été fondée en 1908 sur l'initiative du Club des Patineurs de Paris, en vue de l'adoption de règles de jeu uniformes et l'organisation de matches et championnats internationaux. Le Congrès s'est tenu à Paris en 1908, à Chamonix en 1909, à Montreux en 1910, à Berlin en 1911, à Bruxelles en 1912, à St-Moritz en 1913, à Berlin en 1914, à Anvers en 1920, à St-Moritz en 1922.

**LIGUE INTERNATIONALE DE LA PAIX ET DE LA LIBERTÉ.** — **Siège** : Berne. Bureau central : Paris, 18<sup>e</sup>, 57 rue Caulaincourt. **Fondation** : 1867. **But** : L'organisation, entre les nations comme dans les nations, de la paix, de la justice et de la liberté. Dans ce but, la Ligue travaille à l'amélioration des rapports internationaux, à l'établissement de l'ordre juridique international, et finalement elle poursuit l'institution d'une Fédération des peuples libres. **Membres** : les individuels, les sections, comités et associations adhérentes dans tous les pays. **Direction** : Comité central composé de trente membres au plus. Le Bureau, composé d'un Président, d'un Vice-Président, et d'un secrétaire-trésorier. Président : M. L. de Montluc, préfet honoraire; Vice-Président :

Docteur Bovet, à Berne ; Secrétaire-Trésorier : Gabriel Chavet, Paris. **Finances** : Les recettes de la Ligue proviennent des cotisations (10 francs français au moins) de ses membres ; les dépenses sont effectuées pour la propagande et la publication de son bulletin. **Travaux** : Publication d'un bulletin mensuel sous le titre « Les États-Unis d'Europe » ; réunions du Comité central ; assemblées générales.

**LIGUE INTERNATIONALE PHILARMÉNIENNE.** — **Siège** : Genève, 8, rue Bovy-Lysberg. **Fondation** : 1920. **But** : Défendre les droits de l'Arménie et des Arméniens ; concentrer les efforts de propagande faits en leur faveur dans les divers pays et rallier la sympathie active de l'opinion éclairée dans le monde civilisé. **Membres** : Tous ceux qui adhèrent à ses principes et qui sollicitent leur admission du Comité exécutif de la Ligue. **Direction** : Le Conseil international et le Comité exécutif, dont les membres résident en Belgique, Danemark, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Suisse. Président du Comité exécutif : Professeur Édouard Naville (Genève) ; Secrétaire général : M. Aug. de Morsier (Genève) ; **Finances** : Les dépenses de la Ligue sont couvertes par la libéralité des sociétés. **Travaux** : Adresse des appels et des vœux au Conseil suprême, à la Société des Nations et à son Conseil, à divers gouvernements, etc., réunions, conférences, etc.

**LIGUE POUR LA DÉFENSE DE L'HUMANITÉ.** — **Siège** : Berne, 35, Lerchenweg. **Fondation** : 1911. **But** : Défendre les intérêts communs de l'humanité et organiser son progrès. **Membres** : Personnalités dans tous les pays. **Direction** : Comité directeur composé de citoyens suisses. **Comité** : Président, Dr. R. Broda, Berne ; Secrétaire : F. Wenger, avocat, Zurich. **Finances** : Cotisations des membres. **Travaux** : Publication des journaux hebdomadaires : « Lettres politiques de la Ligue pour la Défense de l'Humanité » et « Politische Briefe des Bundes für Menschheitsinteressen » et de la correspondance de presse « Les Tâches économiques de la Société des Nations ». **Résumé historique** : Fondée à Paris en 1911, la Ligue transféra son siège en Suisse en 1914. Congrès à Berne en mai 1915, à Lausanne, en juillet 1915, à Berne en 1917 et 1919, à Genève en 1921. Admission comme membre de l'Union internationale des sociétés de la paix, au congrès de Londres 1922. Dans la même année, fondation de nombreux groupements locaux appelés à orienter la Société des Nations sur les vues de l'opinion relative aux problèmes traités à Genève. Plusieurs groupes se sont notamment adressés au Bureau international du Travail pour solliciter la préparation d'une législation internationale, protectrice des travailleurs en chambre.

**LIGUE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE.** — **Siège** : Paris, 7, rue Quentin-Bauchart. **Fondation** : 1919. **But** : Encourager et favoriser dans chaque pays du monde l'établissement d'une organisation nationale de Croix-Rouge ; contribuer au bien-être de l'humanité en mettant à la portée des peuples le bénéfice des nouvelles découvertes scientifiques et médicales, constituer un intermédiaire en cas de grandes calamités, qui puisse coordonner les secours d'assistance internationale. **Membres** : Sociétés nationales de Croix-Rouge : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Danemark, Dantzig, Espagne, Esthonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Inde, Indes néerlandaises, Italie, Japon, Lettonie, Luxembourg, Norvège, Nouvelle Zélande, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume des Serbes, Croates et Solvènes, Siam, Suède, Tchécoslovaquie, Turquie, Uruguay, Venezuela. **Direction** : Conseil général tous les deux ans. Conseil des Gouverneurs, réunion chaque année : Président : Hon. John Barton Payne, Directeur général : Sir Claude H. Hill K. C. S. I., C. I. E. ; Secrétaire général : Dr René Sand. **Finances** :

Les fonds de lancement ont été avancés par la Croix-Rouge américaine. Pendant l'année 1922-23, dix-huit Sociétés nationales de la Croix-Rouge ont contribué au budget, et il est prévu que toutes les Sociétés, membres de la Ligue, pourvoient aux frais. Dépenses du 1<sup>er</sup> mai 1922 au 30 avril 1923, 2.500.000 francs français. **Travaux** : Développement du programme de paix des Croix-Rouges. Organisation de campagnes pour le recrutement des membres, Croix-Rouge de la Jeunesse, etc. Campagne universelle pour l'amélioration des conditions sanitaires et lutte contre les épidémies en Europe centrale et orientale. Collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge, par l'intermédiaire d'une Commission mixte, afin de réaliser la coordination des efforts pour l'action de secours. Activités de santé publique sous le contrôle d'un Conseil médical. **Publications** : Bulletin (édité en trois langues) ; rapports, brochures, tracts, films, etc.

#### LIGUE UNIVERSELLE DE LA CROIX-BLANCHE POUR LA PAIX.

— **Siège** : Graz, Karmeliterplatz, 5. **Bureau** : L'Office central d'Action catholique internationale. **Fondation** : 1917. **But** : Collaboration des catholiques de tous les pays afin d'étudier la paix mondiale. **Membres** : Organisations catholiques d'amis de la paix. **Direction** : Conseil d'administration. Président : Dr Max Josef Metzger, Graz, Autriche. **Finances** : Cotisations des membres. **Travaux** : Publication de discours et de livres. **Résumé historique** : En 1917, la Ligue a publié le programme du mouvement pacifiste catholique international qui a été en outre soumis au Saint-Siège et béni par lui. Des organisations nationales existent dans divers États ; dans d'autres pays se trouvent des groupes, des représentants ou des membres réunis. Conférence internationale, 7 et 11 août 1921, à Graz, à l'occasion du Congrès international catholique, deuxième conférence en août 1922 à Luxembourg, à l'occasion du Congrès international catholique.

**MEDIZIN-LITERARISCHE ZENTRALSTELLE (BUREAU CENTRAL MEDICO-LITTÉRAIRE)**. — **Siège** : Berlin-Friednau, 12, Knaustrasse. **Fondation** : 1911. **But** : Le « Bureau central médico-littéraire » et l' « Association médicale pour l'échange de tirages à part » sont établis afin de faciliter les communications dans le domaine de la littérature médicale, d'obtenir plus efficacement l'accès de bibliothèques, de permettre un contact plus étroit entre les médecins de tous les pays s'intéressant à cette littérature et de pouvoir répondre à chaque demande spéciale. **Membres** : Tout médecin d'Allemagne ou de l'étranger peut devenir membre en payant sa cotisation. **Directeur du Bureau** : Dr Hermann Berger, qui dirige aussi l' « Association Médicale ». **Finances** : Honoraires pour les travaux de la « Medizin-Literarische Zentralstelle » et de l' « Association Médicale », cotisations des membres. **Travaux** : L' « Association Médicale » possède des archives de tirages à part contenant actuellement plus de 15.000 numéros classés d'après le système décimal Dewey.

**MUSÉE INTERNATIONAL DE LA PRESSE**. — **Siège** : Bruxelles, Palais Mondial, Cinquantenaire. **Fondation** : 1907. **But** : Rassembler les documents de toute nature intéressant la presse : collection de spécimens de revues et de journaux ; bibliographie de la presse ; bibliographie d'ouvrages de la presse ; collections aussi complètes que possible de quelques journaux parmi les plus importants de chaque pays. **Membres** : Les protecteurs ou bienfaiteurs, les particuliers et les collectivités (États, villes, services publics, bibliothèques, académies et sociétés savantes, associations internationales, congrès, musées, universités, établissements scientifiques, instituts de recherches et d'enseignement, publications périodiques et journaux). **Direction** : Conservateur : M Albert de Fonvent. La gestion du Musée est assumée par l'Institut international de Bibliographie et par l'Union des Associations internationales. **Finances** : Les dépenses

sont assurées actuellement par l'Union des Associations internationales. **Travaux** : Publication : « Le Musée international de la Presse » (années parues 1912 et 1913). **Résumé historique** : Le Musée doit son origine au Congrès de l'Union de la Presse périodique belge en 1907. En 1920 le Musée a été installé au Palais Mondial. Son objet s'est élargi et dans l'ensemble des institutions groupées au centre international il a pris place à côté de la bibliothèque internationale.

**OFFICE CENTRAL DE DOCUMENTATION FÉMININE.** — **Siège** : Bruxelles, Palais Mondial, Cinquantenaire. **Fondation** : 1909. **But** : Former des collections de documents recueillis et classés systématiquement sur toutes les questions d'organisation sociale, de droit, d'enseignement, d'œuvres sociales, etc. **Direction** : Secrétariat : Mme Élise Soyer; Secrétaire, 51, rue du Prince-Albert; Mme Lucienne Cajot, 21, rue des Cultes, Bruxelles. **Finances** : Allocation de l'Union des Associations internationales. Les membres ne paient pas de cotisation. Ils apportent la collaboration volontaire de leurs travaux. **Travaux** : Collection de revues et journaux féminins de tous pays. « L'International féminin », organe belge d'informations féministes (directrice : Mme Elise Soyer), collabore aux travaux de l'Office central de Documentation féminine.

**OFFICE CENTRAL ESPÉRANTISTE.** — **Siège** : Paris, 51 rue de Clichy. **Fondation** : 1905. **But** : Fournir des informations et documents à toutes les sociétés, groupements ou personnes intéressées au développement ou à l'adoption de l'Espéranto comme langue auxiliaire internationale; servir de secrétariat aux institutions officielles espérantistes, en réunir les documents et en conserver les archives; diriger l'organisation des Congrès universels d'Espéranto, établir des statistiques, etc. **Membres** : En 1913, il y avait plus de 1.500 groupements espérantistes répartis dans le monde entier et groupant des personnes de tous les milieux. **Direction** : Conseil d'administration international. Président : Général Sebert, membre de l'Institut de France; Secrétaire général : M. Gabriel Chavet. **Finances** : L'Office est soutenu principalement par des dons et aussi par les abonnements à ses publications. Les cotisations des membres restent aux groupes locaux. **Travaux** : Publication du bulletin mensuel « Oficiala Gazeto Esperantista » depuis 1908 et de travaux de propagande, de bibliographie et de statistique, organisation de nombreux congrès de 1905 à 1923, comptes rendus de ces congrès, travaux de l'Académie, « Annuaire mondial espérantiste ».

**\*OFFICE CENTRAL DES TRANSPORTS INTERNATIONAUX PAR CHEMINS DE FER.** — **Siège** : Berne, 36, rue Monbijou. **Fondation** : 1893. **But** : Recueillir, coordonner et publier les renseignements de toute nature qui intéressent le service des transports internationaux par chemins de fer; faciliter entre les diverses administrations les relations financières du service des transports internationaux et le recouvrement des créances restées en souffrance et assurer à ce point de vue la sécurité des rapports des chemins de fer entre eux, etc... **Membres** : États adhérents à la convention du 14 octobre 1890, par laquelle a été institué l'Office central : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, France, Hongrie, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Russie, Suède, Suisse, Tchécosovaquie. **Direction** : Le Conseil fédéral de la Confédération suisse est désigné pour organiser et surveiller l'Office central. Directeur de l'Office central : M. Hans Dinkelmann; Vice-Directeur : M. Ernest Bougault. **Finances** : Crédit annuel de 160.000 francs, répartis entre les États contractants, au prorata du nombre de kilomètres de lignes soumises par chacun d'eux au régime de la Convention internationale.

**Travaux** : Conférences internationales ; publication du Bulletin des Transports internationaux par chemins de fer, en français et allemand ; publication, en français, de la liste des stations des chemins de fer soumis à la Convention internationale.

**\*OFFICE INTERNATIONAL D'HYGIÈNE PUBLIQUE — Siège** : Paris, 195, boulevard Saint-Germain. **Fondation** : Bureau officiel créé par l'Arrangement international du 9 décembre 1907. **Membres** : A la date du 1<sup>er</sup> janvier 1921, 39 pays participent à l'Office : Argentine, Belgique, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Chili, Danemark, Égypte, Espagne, États-Unis, France, Algérie, Colonie française de l'Indo-Chine, Afrique occidentale française, Madagascar, Grande-Bretagne, Indes Britanniques, Australie, Canada, Union de l'Afrique du Sud, Grèce, Italie, Maroc, Mexique, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pérou, Perse, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Tunisie, Turquie, Uruguay. **But** : Recueillir et porter à la connaissance des États participants les faits et documents d'un caractère général qui intéressent la santé publique et spécialement en ce qui concerne les maladies infectieuses, notamment le choléra, la peste et la fièvre jaune, ainsi que les mesures prises pour combattre ces maladies. Les gouvernements font part à l'Office des mesures qu'ils prennent en vue d'assurer l'application des conventions sanitaires internationales. L'Office suggère les modifications qu'il pourrait être avantageux d'apporter aux dispositions de ces conventions. **Direction** : Président du Comité : M. O. Velghe, Directeur général de l'Administration de l'Hygiène publique de Belgique ; Directeur : M. J. Cazotte ; Directeur-adjoint : M. le D<sup>r</sup> H. Pottevin. **Finances** : Le budget de l'Office international d'Hygiène publique est alimenté par les contributions des pays participants et d'après les catégories prévues aux statuts organiques. D'après les dernières dispositions adoptées, la première catégorie verse annuellement 20.000 fr. ; la seconde 12.500 francs ; la troisième 9.375 francs ; la quatrième 6.250 francs ; la cinquième 3.125 francs. Pour l'exercice 1921-22, les dépenses ont atteint 404.700,22 francs et les recettes 434.396 francs. **Travaux** : L'Office international fonctionne, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1909, sous l'autorité d'un comité composé des délégués permanents nommés par les gouvernements précités. Il recueille et porte à la connaissance des gouvernements, soit directement, soit par la publication d'un *bulletin mensuel*, les informations et documents qui intéressent l'hygiène. Il publie, en particulier, le texte des conventions, lois et règlements d'un caractère sanitaire qui lui sont officiellement communiqués, ainsi que des statistiques mondiales sur les causes de mort, etc., et il signale, dans ce bulletin mensuel, les articles parus dans les revues d'hygiène et journaux médicaux des divers pays et pouvant intéresser les administrations sanitaires et leurs agents. Son comité, qui se réunit deux fois par an, envisage les améliorations que comporte, notamment dans les relations internationales, la protection de la santé publique et saisit les gouvernements de propositions dans cet ordre d'idées.

**OFFICE INTERNATIONAL DES ŒUVRES D'ÉDUCATION POPULAIRE. — Siège** : Bruxelles, 110, boulevard Maurice Lemonnier. **Fondation** : 1910. **But** : Étudier les questions relatives à l'éducation populaire et contribuer au développement, pour les deux sexes, de l'éducation populaire laïque dans toutes les nations, en établissant un lien entre toutes les organisations éducatives d'initiative privée ; centraliser et faire connaître le résultat des études et des expériences faites. **Membres** : Groupes nationaux en Belgique, France, Espagne, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas. **Direction** : Bureau de la Ligue belge de l'Enseignement. **Comité** : Président : M. A. Sluys, 21, rue Édith-Cavell, Bruxelles-Uccle ; Secrétaire : M. Temmerman, 3, avenue Voltaire, Bruxelles. **Finances** : Cotisations, dons, subsides des localités où s'organisent les congrès. Dépenses : frais d'organisation des congrès. **Travaux** : Organisation des congrès ; publication des rapports des congrès de 1910 et 1914.

**OFFICE INTERNATIONAL DES ORGANISATIONS CATHOLIQUES.**

— **Siège** : Rome (26), via Pietro Cavallini 38. **Fondation** : 1922. **But** : Rapprocher les organisations catholiques et leur servir de centre d'informations et de documentation ; étudier les questions de caractère international ; inspirer des associations catholiques dans les pays qui n'en possèdent pas encore ; engager de concert une action internationale là où la communauté des intérêts catholiques le demande. **Membres** : Membres protecteurs, un Prince de l'Église dans les divers pays ; Membres effectifs, toute œuvre ou association catholique. **Direction** : Conseil général composé d'un membre pour chaque pays adhérent ; Bureau exécutif. Président : Mgr. J. Schrembs, évêque de Cleveland, Ohio. Secrétaire général : Prof. A. Steger. Directeur du Bureau : Dr J. Monti. **Finances** : Dons volontaires, cotisations des associations affiliées. **Travaux** : Installation d'une bibliothèque et d'archives de documentation ; service d'information aux organisations et à la presse ; publication d'un Manuel international des organisations catholiques et d'une Revue internationale de l'action sociale catholique (en préparation). **Résumé historique** : L'Office a été fondé par le Prof. Dr A. Steger, membre du Sénat des Pays-Bas, après deux réunions internationales, l'une à Paris (en février 1921), l'autre à Rome (en mai 1922) ; le pape Benoît XV en a été le premier membre fondateur ; S. S. Pie XI l'a béni et subventionné ; l'épiscopat catholique des divers pays a encouragé ses travaux.

**\*OFICINA INTERNACIONAL CENTRO-AMERICANA (OFFICE INTERNATIONAL CENTRO-AMÉRICAIN).** — **Siège** : Guatémala, 10 a, Calle Oriente No 1. **Fondation** : le 15 septembre 1908. **But** : Développer les intérêts communs de l'Amérique centrale et participer sans aucun but politique à sa réorganisation pacifique ; le bureau est chargé d'exécuter les différentes décisions adoptées et prises par la Convention qui l'a établi, comme celle de faciliter le développement de l'éducation publique, du commerce extérieur et intérieur, l'amélioration de l'agriculture et de l'industrie, la protection du système monétaire, la surveillance sanitaire, spécialement celle des ports de mer, etc. **Membres** : Le bureau est composé d'un délégué de chaque gouvernement : Guatémala, Salvador, Honduras, Nicaragua, Costa-Rica. **Direction** : Le président du Bureau, Dr Ernest Argueta ; Trésorier : Dr J. Antonio Rodriguez ; Secrétaire : Licenciado J. G. Campo. **Finances** : Budget de 15.000 dollars par an, réparti à raison de 3.000 dollars par pays. **Travaux** : Publication de la revue trimestrielle « Centro America » ; préparation du programme de la prochaine conférence centrale-américaine et sa transmission aux gouvernements intéressés ; organisation des conférences internationales. **Résumé historique** : Le bureau fut créé par la Convention signée à Washington par les délégués des cinq républiques centrales américaines le 20 décembre 1907.

**\*OFICINA INTERNACIONAL DE LOS CORREOS SUD-AMERICANOS (OFFICE INTERNATIONAL DES POSTES SUD-AMÉRICAINES).** — **Siège** : Montevideo, Uruguay. **Fondation** : 1912, par la Convention postale de Montevideo. **But** : Bureau intermédiaire et d'échange entre les Offices des postes sud-américaines, **Membres** : Gouvernements d'Argentine, Bolivie, Colombie, Chili, Équateur, Paraguay, Pérou, Uruguay. **Direction** : Directeur du bureau. **Finances** : Cotisations des Offices des postes des pays de l'Union postale sud-américaine. Francs : 20.000 annuels (3.730 dollars). **Travaux** : Organisation des congrès postaux américains. Publication des rapports, etc.

**\*OFICINA INTERNACIONAL DE LA UNION POSTAL PANAMERICANA (BUREAU INTERNATIONALE DE L'UNION POSTALE PANAMÉRICAIN).** — **Siège** : Montevideo. **Fondation** : Institué par l'article 13 de la Convention

de Buenos-Ayres, du 15 septembre 1921, entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1923. **But** : Remplir vis-à-vis de l'Union postale panaméricaine, créée par cette convention, les mêmes fonctions que le Bureau international de Berne remplit vis-à-vis de l'Union postale universelle; représenter aux congrès postaux universels les intérêts communs des Républiques américaines. **Membres** : Argentine, Bolivie, Brésil, Colombie, Costa-Rica, Cuba, Chili, Rep. Dominicaine, Équateur, États-Unis, Guatémala, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Salvador, Uruguay, Venezuela. **Direction** : Un directeur nommé par le Gouvernement de l'Uruguay sur la proposition de l'Administration générale des postes de ce pays; un secrétaire nommé par cette administration sur la proposition du Directeur. **Finances** : Contributions annuelles des États adhérents, classés en 4 catégories. **Travaux** : Préparation des congrès postaux panaméricains dont le premier a eu lieu à Buenos-Ayres en août-septembre 1921 et qui devront se réunir au moins tous les 5 ans.

**\*OFICINA DE LA UNION INTERNACIONAL AMERICANA PARA LA PROTECCION DE LAS MARCAS DE FABRICA Y DE COMERCIO (OFFICE DE L'UNION INTERNATIONALE AMÉRICAINE POUR LA PROTECTION DES MARQUES DE FABRIQUE ET DE COMMERCE).** — **Siège** : La Havane, Cuba, Calle de Trocadero 55. **Date de fondation** : le 6 décembre 1917. **But** : Protection des marques de fabrique et de commerce, conformément à la Convention de Buenos-Aires du 20 août 1910. **Membres** : Argentine, Bolivie, Brésil, Colombie, Costa-Rica, Cuba, Chili, Équateur, États-Unis d'Amérique, Guatémala, Haïti, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Salvador, St. Domingue, Uruguay, Venezuela. **Directeur** : Dr Mario Diaz Yrizar. **Finances** : Contribution versée par chaque nation et dont le montant n'a pas encore été fixé, plus 50 dollars pour chaque marque enregistrée. Dépenses : plus de 30.000 dollars. **Travaux** : Brochures, albums, bulletins, conférences etc. **Résumé historique** : Le Bureau a commencé le 23 octobre 1919 à enregistrer des marques de fabrique et de commerce en vue de leur protection internationale; il a jusqu'à ce jour enregistré 783 marques.

**ORDRE INDÉPENDANT DES BONS TEMPLIERS NEUTRES. LOGE INTERNATIONALE.**— **Bureau central** : La Haye, Koningin Emmakade, n° 134. **Siège** : Change suivant la composition du comité exécutif. **Fondation** : 25 juin 1906. **But** : Combattre et faire disparaître l'alcoolisme et l'usage des substances narcotiques. **Membres** : Groupements (loges) en Allemagne, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Esthonie, France, Hongrie, Inde, Italie, Pays-Bas, Pologne, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Suisse, Tchécoslovaquie, Tunisie, Turquie; 8.000 membres adultes. **Direction** : Loge internationale, composée du comité exécutif et des délégués des corporations subordonnées. **Comité** : Président d'honneur : Dr Aug. Forel (Suisse); Président : Prof. Dr J. Van Rees (Pays-Bas); Vice-Président : Prof. Dr J. Longo (Autriche); Dr F. Ferrari (Italie); Secrétaire : M<sup>lle</sup> A. J. de Vletter (Pays-Bas); Trésorier : M. Rud. Suter-Bay (Suisse); Président de l'œuvre juvénile : Dr Ch. Graeter (Suisse); Surintendant politique : Dr E. Graeter; deux membres adjoints. **Finances** : Cotisations des groupements affiliés, dons, cotisations de 2 cent. par membre et trimestre, collecte obligatoire annuelle de 20 cent. par membre. **Travaux** : Réunions des loges locales (chaque semaine), des loges du district (tous les trois mois) et des grandes loges (chaque année). La loge internationale se réunit au moins tous les trois ans. **Résumé historique** : En 1905, la grande loge suisse se sépara de l'ordre international des Bons Templiers (voir ci-dessous) et, en 1906, fonda la loge internationale neutre, qui prit le nom d'Ordre international des Bons Templiers neutres. Malgré la guerre, les liens internationaux n'ont jamais été rompus. Aucune relation avec les Francs-Maçons.

**ORDRE INTERNATIONAL DES BONS TEMPLIERS (INTERNATIONAL SUPREME LODGE).** — **Siège** : Glasgow, 160, Hill Street, Garnethill. **Fondation** : 1852. **But** : Promouvoir l'abstinence absolue ; établir la prohibition internationale de l'alcool et de toutes les boissons alcooliques ; développer l'esprit de conciliation et de fraternité internationale. **Membres** : D'après les derniers renseignements, il y a 347.842 membres adultes et 253.336 membres parmi la jeunesse dans les pays suivants : Afrique, Afrique du Sud, Allemagne, Antilles, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Chili, Chine, Danemark, Égypte, États-Unis d'Amérique, France, Grande-Bretagne, Irlande, Hongrie, Inde, Islande, Norvège, Pays-Bas, Roumanie, Suède, Suisse, Terre-Neuve, Uruguay, etc., **Direction** : Loge suprême internationale. **Comité** : Chef Templier international : Rector Lars O. Jensen, Bergen, Norvège ; Secrétaire international : M. Tom Honeyman, 160, Hill Street, Glasgow. **Finances** : Le revenu provient des Grandes Loges de tous les pays du monde. En moyenne, les recettes et les dépenses annuelles s'élèvent à £ 3.400. **Travaux** : Conférences, séances triennales ; publication d'une revue trimestrielle « International Good Templar » ; l'établissement de l'Ordre dans les pays où il n'est pas encore représenté ; propagande par l'instruction. **Résumé historique** : L'Ordre fut fondé en Amérique en 1852 et introduit en Grande-Bretagne en 1868.

**ORGANISATION INTERNATIONALE DES EMPLOYEURS INDUSTRIELS.** — **Siège** : Bruxelles, 33, rue Ducale. **Fondation** : Mars 1920. **But** : Étude en commun des problèmes sociaux intéressant l'industrie et le travail dans le monde entier et, notamment, étude et préparation de toutes les questions dont s'occupent ou sont susceptibles de s'occuper les Conférences internationales du Travail et le Bureau international du Travail. **Membres** : Employeurs industriels dans chacun des divers pays, représentés spécialement par les confédérations nationales d'organisations d'employeurs industriels. **Direction** : Secrétariat général à Bruxelles, 33, rue Ducale. Comité exécutif composé de : Président : M. Jules Carlier (Belgique) ; Vice-Présidents : M. James Lithgow (Grande-Bretagne) et M. R. Pinot (France) ; Secrétaire général : M. Jules Lecocq (Belgique). **Membres** : MM. Gemmill (Afrique du Sud) Goineau (France) G. Olivetti (Italie) Verkade (Pays-Bas). Graupera (Espagne), Edstrom (Suède), Hodacz (Tchécoslovaquie), Colomb (Suisse). **Finances** : Les dépenses sont assurées par les cotisations des membres. **Travaux** : Études documentaires, publications, conférences.

**PAX ROMANA : SECRÉTARIAT INTERNATIONAL DES ASSOCIATIONS CATHOLIQUES D'ÉTUDIANTS** : — **Siège** : Fribourg (Suisse), Gambach 30. **Fondation** : 21 juillet 1921. **But** : La diffusion des idées catholiques dans toutes les branches de la science ; l'organisation des rapports entre les groupements d'étudiants catholiques des différents pays ; l'étude des questions vitales actuelles de la religion, de la philosophie, de la science au point de vue catholique. **Membres** : Allemagne (Prusse, Bavière et les cinq grandes corporations existantes), Argentine, Autriche, Belgique (walonne et flammande), Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, France, (Alsace), Grande-Bretagne (Écosse, Pays de Galles, Irlande), Hongrie, Italie, Java, Lituanie, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie. Adhésions annoncées : Brésil, Colombie, Roumanie. **Direction** : Président d'honneur : Sa Grandeur Mgr Dr Marius Besson, Évêque de Lausanne et Genève. Commission permanente de cinq membres : Président : Max Gressly, Suisse ; Vice-Président : Ferd. Martin-Sanchez Julia, Espagne avec un secrétaire général : Jean Tschur, Suisse et deux conseillers permanents. **Comité** : Conseil international, composé de deux délégués par pays ; Président : Max Gressly, Suisse ; Vice-Président : Guiseppe Spataro, Italie. **Finances** : Dépenses annuelles

d'environ 10.000 francs, supportées proportionnellement par les associations des pays adhérents. **Travaux** : Congrès internationaux et publication d'une revue de liaison et d'information universitaire catholique (en préparation). **Résumé historique** : Les premières tentatives de créer une union des étudiants catholiques remontent à 1888 et 1891. Depuis lors, la Société des étudiants suisses entra en relations avec les associations d'étudiants catholiques de l'Espagne et de la Hollande qui aboutirent à un comité d'initiative hispano-hollando-suisse. Le programme établi par ce comité, approuvé par le Pape Benoît XV et les évêques suisses, fut communiqué à toutes les associations catholiques d'étudiants du monde, et le 21 juillet 1921, à la Conférence internationale de Fribourg, le Secrétariat international « Pax Romana » fut créé et ses statuts approuvés.

**PERMANENT PAN-AMERICAN RAILWAY COMMITTEE (COMITÉ PERMANENT DES CHEMINS DE FER PAN-AMÉRICAINS)**. — **Siège** : Washington, D. C. Pan-American Union. **Fondation** : 1902. **But** : Établir une ligne de chemin de fer transcontinentale entre les chemins de fer des États-Unis et du Mexique avec ceux de l'Amérique centrale, de Panama et de l'Amérique du Sud. **Membres** : États-Unis, Mexique, Républiques de l'Amérique centrale, Panama, et de l'Amérique du Sud. **Membre du Comité** : M. Charles M. Pepper. **Finances** : Contributions des membres du Comité. **Travaux** : Rapports des différents projets et publication d'articles dans les journaux et revues. **Résumé historique** : Le comité a été maintenu par la troisième Conférence pan-américaine de Rio de Janeiro (1906) et celle de Buenos-Ayres (1910). Il sera renouvelé à la prochaine conférence qui aura lieu à Santiago, Chili, en 1923.

**SALVATION ARMY (ARMÉE DU SALUT)**. — **Siège international** : Londres, Queen Victoria Street. **Fondation** : En 1865 par feu le général William Booth, **But** : Proclamer l'Évangile de Jésus-Christ dans le monde entier en obéissant à ses commandements et en travaillant avec amour au bien de ceux qui en ressentent le besoin. **Direction** : Le général a sous ses ordres dans chaque pays un commandant territorial qui dirige l'œuvre de l'Armée dans ce pays. Le général W. Bramwell Booth. Le chef de l'état-major : Commissaire E. J. Higgins, C. B. E. Secrétaire du général : Commissaire John B. Laurie, Commandant territorial pour la Grande-Bretagne : Madame Booth. Secrétaires internationaux : Com. David Lamb. Com. Wilfred Simpson et Lt Col. Catherine Booth. Rédacteur en Chef : Com. Theo H. Kitching, C. B. E. **Finances** : Dons et souscriptions volontaires. Recettes du département international en 1921, £ 222.700. **Travaux** : Conférences, réunions, visites avec intervention spirituelle ou humanitaire ; fondation d'asiles pour hommes, femmes et enfants, maisons de relèvement pour femmes, homes industriels, écoles, homes pour marins et soldats, colonies agricoles, institutions diverses. Publication de 83 journaux, en 25 langues. Les 20.674 officiers de l'Armée du Salut travaillent dans 76 pays et colonies.

**SECRÉTARIAT INTERNATIONAL DES COMITÉS POUR LES RECHERCHES PSYCHIQUES**. — **Siège** : Copenhague, 7, Graabroder Torv. **Fondation** : 1921. **But** : Faire des observations sur les phénomènes psychiques ; préparer les Congrès internationaux. **Membres** : Comités nationaux en Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grande-Bretagne, Islande, Italie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Suisse, Suède, Tchécoslovaquie. **Direction** : Le Secrétaire général, M. Carl Vett. **Travaux** : Congrès internationaux ; publication des comptes rendus officiels des congrès. **Résumé historique** : Le premier Congrès s'est tenu à Copenhague du 26 août au 2 septembre 1921 ; le deuxième aura lieu probablement à Varsovie en 1923.

**SECRETARIAT INTERNATIONAL DES FÉDÉRATIONS CENTRALES DES PEINTRES ET PROFESSIONS SIMILAIRES.** — **Siège :** Hambourg, 25, Claus Grothstrasse, 1. **Secrétaire :** O. Streine.

**SECRETARIAT INTERNATIONAL DES OUVRIERS DU VÊTEMENT.** — **Siège :** Amsterdam, Reguliersgracht, 80. **Secrétaire :** T. v. d. Heeg.

**SECRETARIAT INTERNATIONAL DES POELIERS ET PARTIES SIMILAIRES.** — **Siège :** Berlin, S. O. 36. Wienerstr. 7. **Secrétaire :** Ad. Drunsel.

**SECRETARIAT INTERNATIONAL DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES (P. T. T.).** — **Siège :** Vienne XVIII, 96, Peter Jordanstrasse. **Fondation :** Paris, 1911. **But :** Sauvegarder les intérêts économiques, juridiques et moraux de tout le personnel syndiqué des Postes, Télégraphes et Téléphones. Sur le terrain social, l'action de l'Internationale des P. T. T. est liée à celle de l'Internationale syndicale d'Amsterdam. **Membres :** Organisations adhérentes en Allemagne (quatre) avec 284.000 membres ; Argentine 9.300 membres ; Autriche (deux) 26.500 membres ; Belgique 12.000 membres ; Bulgarie 300 membres ; Bassin de la Sarre 1.300 membres ; France (trois) 25.000 membres ; Grande-Bretagne 80.000 membres ; Indes néerlandaises 3.000 membres ; Italie 30.000 membres ; Lettonie 1.000 membres ; Luxembourg 550 membres ; Pays-Bas (deux) 14.500 membres ; Portugal 1.500 membres ; Suisse (trois) 15.100 membres ; Tchecoslovaquie (trois) 10.350 membres ; total : 25 organisations et 514.400 membres. **Direction :** Le Congrès international, le Comité exécutif ; le Secrétariat. **Secrétaire :** Ludwig Maier, 96, Peter Jordanstrasse, Vienne. **Membres du Comité exécutif :** J. W. Bowen, Combes, Armand Fraiture, M<sup>lle</sup> Else Kolshorn, Hubert Lenz, Giuseppe Spazzolini. **Finances :** Dépenses annuelles : 17.000 francs suisses. **Travaux :** Rapports réguliers aux membres du C. E., publication de procès-verbaux et d'un journal en allemand, français et anglais. **Résumé historique :** La première résolution de fonder une Fédération internationale des P. T. T. vint du Congrès national des adhérents français, tenu à Marseille en juin 1910. La conférence au cours de laquelle fut constituée la première Internationale des P. T. T. fut convoquée le 6 juin 1911. Les nations suivantes étaient représentées : Bulgarie, France, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas, Suisse. Au Congrès de Londres (1914), le délégué anglais soutint l'idée d'une collaboration entre la Fédération internationale des P. T. T. et l'Union postale universelle. L'Internationale des P. T. T. accusait en 1914, 160.000 membres adhérents répartis en Autriche, Bulgarie, France, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas, Portugal, Suisse. Le premier congrès inter-rational des P. T. T. après la guerre s'est réuni à Milan du 31 octobre au 3 novembre 1920 et a adopté les nouveaux statuts de l'Internationale des P. T. T. Le dernier congrès s'est réuni à Berlin du 18 au 21 août 1922. Le Congrès a pris des résolutions importantes sur la liberté syndicale, la cession des entreprises des P. T. T., l'autonomie des entreprises des P. T. T., la propagande pacifiste, sur la représentation dans les congrès internationaux de l'Union postale et de l'Union télégraphique universelle à Berne, etc. Le Congrès a entendu des rapports sur la question du contrôle des entreprises, question des femmes, question des salaires, loi sur le travail, droit disciplinaire.

**SECRETARIAT INTERNATIONAL DES TRAVAILLEURS DE LA PELLETERIE (INTERNATIONALES KURSCHNER-SEKRETARIAT).** — **Siège :** Berlin, 43, Weinstrasse, 8. **Fondation :** 24 juin 1894 à Bruxelles. **But :** Encourager la solidarité internationale pour améliorer les conditions de salaires et de travail ; échange d'informations sur ces conditions ; éventuellement aide mutuelle dans la lutte pour les salaires. **Membres :** 13.532 en Allemagne, Autriche, Danemark, Hongrie, Norvège et

Suède. Secrétariat : Composé du Secrétaire, M. A. Røgge et d'un Comité de cinq membres. **Finances** : Cotisations annuelles des organisations nationales (50 mk. par membre en 1921, 1 mk. en 1922); dépenses en 1921 : 5.436 mk., recettes 10.617 mk. **Travaux** : Sixième Conférence internationale à Munich, 1<sup>er</sup> au 3 août 1921. **Résumé historique** : L'Angleterre, la Belgique et la France ont cessé de faire partie de l'organisation depuis le commencement de la guerre; actuellement, des négociations sont en cours avec les Français et avec les Américains au sujet de leur adhésion.

**SECRÉTARIAT INTERNATIONAL DES TRAVAILLEURS DE LA PIERRE.** — **Siège** : Zurich, Anwandstrasse, 8. **Fondation** : 1901. **But** : Assistance et mutualité internationale. **Membre** : 167.500 dans 17 pays. Secrétaire général : Rob. Kolb. **Finances** : 5 % du versement hebdomadaire par membre et par an.

**SECRÉTARIAT INTERNATIONAL DES TRAVAILLEURS DU VERRE.** — **Siège** : Paris, 33, rue Grange-aux-Belles. **Secrétaire** : Jacques Delzaut.

**SECRÉTARIAT INTERNATIONAL DES TYPOGRAPHES.** — **Siège** : Berne, Eigerplatz, 8. **Fondation** : 1892. **But** : Régler les relations entre les différentes fédérations typographiques, en ce qui concerne leurs intérêts internationaux; obtenir des informations complètes de toutes les fédérations existantes et en faire des rapports aux organes professionnels et aux comités fédéraux, etc. **Membres** : Organisations des travailleurs du livre des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, Finlande, France, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie. **Direction** : Commission du Secrétariat : Président : M. J. Schlumpf; Secrétaire général : M. F. Verdan. **Finances** : Cotisation des membres : variable, actuellement  $\frac{1}{2}$  % du salaire hebdomadaire minimum de la capitale de chaque pays et par an. Dépenses annuelles : 20.000 à 25.000 francs. **Travaux** : Communications trimestrielles, rapports annuels, statistiques, procès-verbaux des congrès (8<sup>e</sup> Congrès à Vienne en septembre 1921).

**\*SERVICE DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX.** — **Siège** : Bruxelles, Service belge des Échanges, 46, rue des Longs-Chariots. **Fondation** : Par suite des conventions du 15 mars 1886. **But** : Assurer entre les différents pays civilisés l'échange rapide et facile de tous les documents et de toutes les publications qui peuvent contribuer à leur instruction réciproque, et procurer à tous les États adhérant au système des échanges le bénéfice de ce qui se publie chez chacun d'eux. La conférence de 1883 avait envisagé une convention concernant les échanges internationaux pour les documents officiels et pour les publications scientifiques et littéraires. Ce champ étant trop vaste, la Convention de 1886 en a rétréci les limites en recommandant, selon le premier protocole, l'échange seulement des documents officiels, parlementaires et administratifs qui sont livrés à la publicité dans le lieu d'origine et les ouvrages exécutés aux frais des gouvernements. Le deuxième protocole assure l'échange immédiat du journal officiel, ainsi que des annales et documents parlementaires. **Membres** : Ont signé les conventions du 15 mars 1886, les gouvernements de Belgique, Brésil, Espagne, États-Unis, Italie, Portugal, Serbie, Suisse. Les mêmes ont ratifié le 14 janvier 1889. Depuis lors, d'autres pays ont adhéré, soit : Uruguay, Paraguay, Argentine, Nouvelle Galles du Sud, Chili, Pérou, France, Pays-Bas, Luxembourg, Pologne, Tchécoslovaquie. **Direction** : Selon la Convention de 1886, le Gouvernement belge est chargé de la transmission des adhésions. A cet effet, il a désigné le Service belge des échanges pour effectuer

la réception et l'envoi des documents à l'étranger. **Directeur** : M. Eugène Bacha ; **Chef de service** : M. Charles Pinart ; **Sous-chefs** ; M. Alph. De Munter et M. Jean Tassin. **Finances** : Budget : 30.000 francs pour le matériel.

**SOCIETA INTERNAZIONALE DEGLI INTELLETTUALI (SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DES INTELLECTUELS)**. — **Siège** : Catania (Sicile), Via Umberto 1, Nr. 22 (doit être transféré à Rome). **Fondation** : avril 1908. **But** : Faciliter les relations entre les savants, les littérateurs et les artistes de tous les pays, ainsi que la publication et l'échange de leurs travaux, leurs conditions d'existence, etc., encourager les réformes utiles dans l'instruction publique, la fondation d'universités populaires, d'écoles d'agriculture, etc. **Membres** : Environ 500, dans tous les pays civilisés. **Direction** : Conseil central de 10 membres et Conseil international (5 membres par État). **Comité** : Président : Avocat Chev. Off. Carmelo Grassi ; secrétaire général : Prof. Dr. Isidoro Modica. **Finances** : Cotisations des membres (30 francs par an) et contributions des sociétaires perpétuels (1.000 francs). **Travaux** : Publication d'un organe périodique « *Diritto et Politica* » (XII<sup>e</sup> année), ainsi que de la « *Biblioteca della Societa internazionale degli Intellettuali* » (12 volumes).

**SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE CHIRURGIE**. — **Siège** : Bruxelles, 72, rue de la Loi. **Fondation** : 1902. **But** : Contribuer au progrès de la science chirurgicale en élucidant certaines questions d'ordre chirurgical. **Membres** : Professeurs de clinique chirurgicale, chirurgiens d'hôpitaux de 27 pays. **Direction** : Comité international permanent formé d'un délégué par pays. Président : Prof. Willems, rue Forgeur, 13, Liège ; Secrétaire : Dr L. Mayer, 72, rue de la Loi, Bruxelles ; Trésorier : Dr J. Lorthioir, Bruxelles. **Finances** : Cotisations triennales de 75 francs et subsides du Gouvernement belge. Dépenses : Impression des comptes rendus des congrès, environ 40.000 francs tous les trois ans ; frais de bureau environ 3.000 francs par an. **Travaux** : Congrès internationaux ; publication des comptes rendus.

**SOCIÉTÉ INTERNATIONALE D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE**. — **Siège** : Paris, 12 bis, Place de Laborde (VIII<sup>e</sup>). **Fondation** : 8 octobre 1921. **But** : L'étude de l'histoire de la médecine dans toutes ses branches et la coordination des travaux qui s'y rapportent. **Membres** : En Belgique, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Tchécoslovaquie. **Direction** : Un Comité permanent international, composé d'un délégué par section nationale et des présidents et secrétaires généraux des congrès passés et en cours. **Membres du Comité** : Bureau Central : Président : Dr. Trico-Royer, Secrétaire général : Dr. Laignel-Lavastine. Trésorier : M. Boulanger. Archiviste : M. Fosseyeux. Vice-Présidents : Giordano, Venise, Singer, Londres. Transelme et Ménétrier, Paris. **Finances** : Cotisation annuelle de 40 francs. **Travaux** : La Société se réunit en congrès tous les trois ans. **Résumé historique** : Premier congrès à Anvers 1920. Deuxième congrès à Paris 1921. Troisième congrès à Londres 1922. Le prochain congrès se tiendra à Genève en 1925.

**SOCIÉTÉ POSITIVISTE INTERNATIONALE**. — **Siège** : Paris, 54, rue de Seine. **Fondation** : 1857, réorganisation en 1906. **But** : 1<sup>o</sup> Conserver l'appartement d'Auguste Comte, assurer l'entretien de sa tombe et de celles de ses principaux disciples ; 2<sup>o</sup> Propager gratuitement le positivisme par des cours, conférences, cérémonies, missions philosophiques, publications, bibliothèques, etc. ; 3<sup>o</sup> Établir à Paris un centre permanent de convergence positive ; 4<sup>o</sup> Fonder ultérieurement à Paris un collège positiviste international ; 5<sup>o</sup> Constituer la religion de l'humanité. **Direction** : Président-directeur,

assisté du Comité positiviste international. M. Emile Corra, président-directeur. Les membres actuels du Comité sont des Anglais, Français, Mexicains, Portugais, Roumains, Suédois et Turcs. **Finances** : 153 cotisations en 1914, 70 en 1921 ; facultatives, mais 3 fr. 65 au minimum. Ressources : Cotisations, dons, vente d'ouvrages. En 1921, les dépenses se sont élevées à 2.049 francs. **Travaux** : Cours et conférences dans tous les pays où il y a des adhérents. Publications : « Revue positiviste internationale » (6 fois par an), France ; « The Positivist Review » (mensuelle), Angleterre ; « Revista Positivista », (Mexique) ; les œuvres d'Auguste Comte et un grand nombre d'ouvrages relatifs à sa doctrine.

**UNION ACADÉMIQUE INTERNATIONALE.** — **Siège** : Bruxelles, Palais des Académies (Secrétariat administratif). **Fondation** : 1919. **But** : 1<sup>o</sup> Établir, maintenir et fortifier des relations corporatives et individuelles entre les savants, travaillant dans le domaine des humanités, par une correspondance régulière, par l'échange de communications et par des congrès scientifiques périodiques : 2<sup>o</sup> Inaugurer, encourager ou diriger de telles œuvres de recherches et de publications qui sembleraient les plus utiles au progrès des sciences archéologiques, historiques, philosophiques, morales, politiques et sociales et exigeraient et mériteraient au plus haut degré un effort collectif. **Membres** : Les Académies des États suivants : Belgique, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Grèce, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Russie. **Direction** : Le Comité de l'Union, composé de deux délégués par État élus par les Académies nationales, élit les fonctionnaires de l'Union. **Président** : M. H. Pirenne, professeur à l'Université de Gand ; **Vice-Présidents** : M. Imbart de la Tour, de l'Académie des Sciences morales et politiques de Paris ; M. J. J. Salverda de Grave, de l'Académie d'Amsterdam ; **Secrétaire** : M. Inoué de l'Académie impériale du Japon ; **Secrétaires adjoints** : Prof. Heiberg, de l'Académie danoise ; J. F. Shotwell, du Conseil des Sociétés savantes américaines. **Finances** : Cotisations de 2.000 francs par an de chaque pays ; dons, legs, etc. **Travaux** : Session à Bruxelles en mai 1920 et en mai 1921. **Résumé historique** : Sur une invitation de l'Académie française des Inscriptions et Belles Lettres (mars 1919), une conférence préparatoire eut lieu à Paris en mai 1919. L'Union fut constituée par une seconde conférence réunie à Paris en octobre 1919. La troisième séance annuelle du Comité eut lieu en mai 1922, à Bruxelles

**\*UNION OF AMERICAN REPUBLICS (UNION PAN-AMÉRICAINNE).**  
— **Siège** : Washington, D. C. Pan-American Union. **Fondation** : En 1890, comme Bureau international des Républiques américaines ; l'Union fut réorganisée à la Conférence de Buenos-Ayres (1910) avec le titre actuel. **But** : Sans poursuivre aucun but politique, établir de meilleures relations entre les divers pays d'Amérique au moyen d'un échange constant d'informations utiles en ce qui concerne le commerce, l'agriculture, l'industrie, l'instruction, la paix et les rapports de bon voisinage. Les attributions de l'Union pan-américaine sont les suivantes : Compiler et classer tout ce qui se rapporte aux traités et conventions conclus par les républiques américaines, ainsi qu'à leur législation intérieure ; remplir les fonctions de Commission permanente des conférences internationales américaines et conserver les archives ; contribuer à obtenir la ratification des résolutions et conventions adoptées, étudier ou exécuter les projets qui peuvent être inclus dans le programme de la prochaine conférence ; présenter aux différents gouvernements, trois mois avant la réunion de chaque conférence, un mémoire des travaux accomplis par le bureau de l'Union depuis la clôture de la conférence précédente, etc. **Membres** : Toutes les républiques du continent américain. **Direction** : Conseil d'administration, dont le Secrétaire des Affaires étrangères des États-Unis est

le Président ; les autres membres sont les représentants diplomatiques des républiques américaines. Directeur général : M. L. S. Rowe ; Sous-Directeur : Francisco J. Yanes. **Finances** : Source des revenus : Contributions des Républiques d'après leur population à dollars 981,88 par million d'habitants. Dépenses. Dollars 205.000 par an. **Travaux** : Publication d'un bulletin mensuel en anglais, espagnol et portugais ; publication d'une série de revues décrivant les différentes républiques latines-américaines, ainsi que des rapports sur le commerce, le transport, les tarifs, les relations internationales, l'enseignement, statistiques pan-américaines, etc. ; direction d'une bibliothèque de 40.000 volumes ; organisation de conférences commerciales auxquelles prennent part les délégués de toutes les républiques américaines. **Résumé historique** : Fondée lors de la première Conférence internationale pan-américaine qui siégea à Washington du 2 octobre 1889 au 19 avril 1890, l'Union fut confirmée pour une période de 10 années par la deuxième Conférence pan-américaine tenue à Mexico, du 22 octobre 1901 au 31 janvier 1902. La troisième Conférence pan-américaine eut lieu à Rio de Janeiro, du 21 juillet au 26 août 1906, et la quatrième à Buenos-Ayres, du 12 juillet au 27 août 1910. Ces deux conférences ont adopté des résolutions continuant l'existence de l'Union. La cinquième conférence se réunit à Santiago, Chili, le 25 mars 1923.

**UNION DES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES.** — **Siège** : Bruxelles, Palais Mondial. **Fondation** : 1906. **But** : Étudier les faits de la vie mondiale ; travailler à une organisation mondiale qui soit fondée sur l'existence d'une communauté humaine, solidarisée en toutes ses parties. A cette fin confédérer les associations internationales dans le but de poursuivre ensemble une organisation intégrale. Développer l'esprit d'internationalisme en multipliant les relations par delà les frontières. **Direction** : Office central ; comité permanent ; congrès mondial. Secrétaires généraux : MM. La Fontaine et P. Otlet. **Finances** : Subvention annuelle de la dotation Carnegie, subsides des gouvernements, dons et cotisations des membres (50 francs). **Travaux** : Il a plus de 150 associations affiliées. L'Union publie « La Vie internationale » (mensuellement), interrompue depuis 1914 ; « L'Annuaire de la Vie internationale » (2 volumes, 1908-1909 et 1910-1911) ; les actes des congrès mondiaux (1910, 1913, 1920 en préparation) ; « Le Code des Vœux et Résolutions des congrès internationaux » (en préparation). Elle a créé un musée international, une bibliothèque internationale, un catalogue bibliographique universel des archives internationales documentaires, un bureau de traduction, d'échange, de propagande, un « Centre international ». En 1920, elle a organisé et inauguré l'Université internationale. (Voir plus loin). Elle a aussi organisé la « Quinzaine internationale », dont la troisième a eu lieu en 1922.

**UNION ASTRONOMIQUE INTERNATIONALE.** — **Siège** : Londres, S. W. 7. Imperial College. **Fondation** : Juillet 1919, sous les auspices du Conseil international de Recherches. **But** : Faciliter les relations entre les astronomes des divers pays dont la coopération internationale est utile et nécessaire ; encourager l'étude de l'astronomie dans toutes ses phases. **Membres** : Afrique du Sud, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Grande-Bretagne, Grèce, Italie, Japon, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie. **Direction** : Assemblée générale ; comité exécutif ; bureau administratif. **Comité exécutif** : Président, Prof. W. W. Campbell, directeur de l'Observatoire Lick, Californie ; Vice-Présidents : Prof. V. Cerulli, Prof. W. De Sitter, M. H. Deslandres, Prof. S. Hirayama, Mr. S. S. Hough. Secrétaire général : Prof. Fowler, Imperial College, London. **Finances** : Cotisations annuelles des différents pays en proportion de leur population. **Travaux** : L'Union se réunit en principe tous les trois ans en Assemblée générale ordinaire. Elle nomme des commissions pour l'étude de sujets déterminés d'astronomie.

La dernière réunion a eu lieu à Rome en mai 1922. Le Vol. I des comptes rendus des travaux de l'Union, donnant les détails sur la réunion de Rome, fut publié en octobre 1922.

**UNION BAPTISTE UNIVERSELLE.** — **Siège** : Londres, Baptist Church House, Southampton Row. **Fondation** : 1905. **But** : Favoriser l'unité spirituelle, la confraternité et la coopération entre toutes les églises baptistes du monde. **Membres** : Total mondial 8.671.613. **Direction** : Comité exécutif. **Comité** : Président : Rev. Dr R. S. Mac Arthur, New-York, U. S. A. ; Président européen : Rev. Dr John Clifford, Londres ; Secrétaire : Rev. J. H. Shakespeare, M. A., D. D. Commissaire européen : Rev. J. H. Rushbrooke, M. A., D. D. Londres. **Finances** : Cotisations des Unions. **Travaux** : Conférences internationales.

**UNION CATHOLIQUE D'ÉTUDES INTERNATIONALES.** — **Siège** : Fribourg (Suisse), Secrétariat général (p. a. M. J. Gremaud). **Fondation** : Novembre 1915. **But** : Réunir sous forme de groupes nationaux un petit nombre de personnes décidées à se rencontrer périodiquement et à échanger leurs vues sur les problèmes politiques, diplomatiques, juridiques et sociaux que soulèvent les circonstances actuelles, et à les étudier dans leurs rapports avec la Société des Nations et avec le Saint-Siège, dans l'intérêt de la paix, du catholicisme et de la renaissance chrétienne des peuples. **Membres** : Groupements nationaux dans les pays adhérents à la Société des Nations. **Direction** : Le Secrétaire général de Fribourg. **Comité** : Président (du groupe de Fribourg) : le Baron G. de Montenach, Conseiller aux Etats ; Secrétaire général : M. G. Gariel, Prof. à l'Université de Fribourg ; Secrétaire adjoint : M. J. Gremaud, Prof. au Collège cantonal. **Finances** : Cotisations des adhérents (minimum de 20 francs français par an) versées au Secrétariat général ; chaque groupe national peut exiger de ses membres une autre cotisation. **Travaux** : Conférences internationales annuelles et réunions périodiques des groupes nationaux.

**UNION CYCLISTE INTERNATIONALE.** — **Siège** : Paris, 24, boulevard Poissonnière. **Fondation** : 1900, 4 avril. **But** : S'occuper exclusivement du cyclisme sportif, de l'organisation et de la réglementation internationale des championnats du monde, amateurs et professionnels. L'Union est aussi appelée à trancher sans appel les différends qui peuvent surgir entre les nations affiliées. **Membres** : Fédérations affiliées en Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie. **Comité** : Président : M. Léon Breton, 41, rue de Rivoli, Paris. Vice-Présidents : MM. Percy Low, F. Colignon et A. Adrian. Secrétaire général : M. Paul Rousseau, 24, boulevard Poissonnière, Paris. Trésorier : M. Josse Rosseels, 58, rue de Namur, Bruxelles. **Finances** : Cotisation annuelle de chaque Fédération : 1° un taux fixe de 200 francs français par nation ; 2° pour les nations ayant plus de deux voix, une somme de 120 francs par voix, au-dessus de deux. Excédent du passif sur l'actif, au 31 décembre 1922 : 6.075 francs. **Travaux** : Organisation de congrès, de championnats, publication d'un bulletin officiel, de rapports, etc. **Résumé historique** : L'Union cycliste internationale est une des plus anciennes fédérations sportives internationales. En 1921, à Lausanne, elle a provoqué la création d'un Bureau permanent des Fédérations sportives internationales. Elle a organisé des championnats du monde dans plusieurs villes, en 1920 à Anvers, et à Copenhague en 1921, à Liverpool et Paris en 1922. Les championnats du monde en 1923 auront lieu à Zurich.

### UNION GÉODÉSIQUE ET GÉOPHYSIQUE INTERNATIONALE. —

**Siège** : Londres, S. W. 7, Science Museum, South Kensington. **Fondation** : Juillet 1919, sous les auspices du Conseil international de recherches. **But** : Favoriser l'étude des problèmes qui concernent la figure et la physique du globe terrestre ; provoquer et coordonner les recherches qui exigent la coopération de plusieurs pays, en assurer la discussion scientifique, ainsi que la publication ; faciliter des recherches spéciales telles que les comparaisons d'instruments utilisés dans divers pays. **Membres** : Comités nationaux en Australie, Belgique, Brésil, Canada, Espagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Grèce, Italie, Japon, Mexique, Pays-Bas, Portugal, Suisse. **Direction** : L'Assemblée générale de l'Union des délégués de tous les pays adhérents. **Comité exécutif** : Président : M. C. Lallemand, Paris ; Secrétaire général : Col. H. G. Lyons, F. R. S., Londres. **Finances** : Contributions des pays adhérents par catégories, suivant leur population ; les pays ayant moins de 5 millions d'habitants contribuent à une unité et les pays ayant plus de 20 millions d'habitants contribuent à huit unités. L'unité ne doit pas dépasser 2.600 francs français par an. **Travaux** : Réunion de l'Assemblée générale tous les trois ans, séances des sections. **Résumé historique** : L'Union géodésique et géophysique internationale comprend plusieurs sections : a) la géodésie ; b) la sismologie ; c) la météorologie ; d) le magnétisme et l'électricité terrestre ; e) l'océanographie ; f) la vulcanologie ; g) l'hydrologie scientifique. La Section b) remplace l'ancienne Association internationale de sismologie, qui a annoncé sa dissolution dans son Assemblée générale tenue à Strasbourg, en 1922 (pour les renseignements, s'adresser à M. E. Rotté, Directeur de l'Institut de physique du globe, 38, boulevard d'Anvers, Strasbourg). La dernière réunion de l'Assemblée générale et des sections eut lieu en mai 1922, à Rome. La prochaine réunion aura lieu en septembre 1924, à Madrid.

**UNION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS POUR LA SOCIÉTÉ DES NATIONS.** - **Siège** : Bruxelles, Palais Mondial. **Fondation** : 1919, lors d'une conférence à Paris. **But** : Réunir dans une action concordante les Associations établies en vue de travailler au progrès des principes consacrés par le Pacte fondamental de la Société des Nations et d'en poursuivre les applications. **Membres** : Associations nationales en Allemagne, République Argentine, Arménie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chine, Danemark, Esthonie, Espagne, Finlande, France, Galicie orientale, Grande-Bretagne, Grèce, Haïti, Hongrie, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Russie, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Turquie, Ukraine. **Direction** : Conseil général composé de trois membres de chaque groupe national. **Comité** : Bureau permanent du Conseil. Président pour l'année 1922 : M. le Sénateur Francesco Ruffini (Italie) ; Vice-Présidents : MM. le Baron Adelsward (Suède) Leao-Sze-Kong (Chine), Col. David Davies (Grande-Bretagne), Comte Mensdorff (Autriche), Dr. Osusky (Tchécoslovaquie), Treub (Pays-Bas) ; Secrétaire général : Prof. Théodore Ruysen ; Trésorier : M. H. La Fontaine, Sénateur (Belgique). Vérificateurs des comptes : MM. J. Hennessy (France), Treub (Pays-Bas). **Finances** : Budget de 83.000 francs belges. **Travaux** : Comptes rendus des Assemblées plénières de Paris (1919), Londres (1919), Bruxelles (1919), Milan (1920), Genève (1921), Prague (1922) ; le prochain Congrès se réunira à Vienne au cours de l'été 1923 ; Bulletin périodique ; Rapport de la Commission des minorités de race, de langue et de religion ; Rapport du Comité des races.

**UNION INTERNATIONALE DES CHEMINS DE FER.** (Désignation abrégée : U. I. C.). — **Siège** : Paris, 24, rue Georges Bizet (XVI<sup>e</sup>). **Date de fondation** : 1<sup>er</sup> décembre 1922. **But** : L'unification et l'amélioration des conditions d'établissement et d'exploitation des chemins de fer, en vue du trafic international européen. **Membres** :

a) Les principales administrations de chemins de fer des États européens ci-après : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, Espagne, Esthonie, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Russie, Sarre, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Turquie ; b) les administrations de chemins de fer ci-dessous désignées, de la Chine et du Japon, *reliées par rails* avec les lignes des administrations de chemins de fer européens : Chemins de fer de l'Est Chinois, de Pékin à Moukden, de Pékin à Hangheou (Hankow), de Tientsin à Piekow, du Sud-Mandchourien, et les chemins de fer coréens. **Direction** : La Direction de l'U. I. C. est confiée à un Comité de gérance, dont le siège est à Paris, et qui est constitué par 12 administrations membres et l'administration présidente. **Comité** : Président du Comité de gérance : M. Mange, Directeur de la Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans ; Secrétaire général : M. Lerverve, ingénieur en chef, adjoint au Directeur de la Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans. **Finances** : Cotisations des administrations membres de l'U. I. C. pour la couverture des dépenses. **Travaux** : Les travaux de l'Union sont répartis entre le Comité de gérance et les cinq Commissions permanentes ci-après : « Trafic-voyageurs », « Trafic-marchandises », « Décomptes et changes », « Échange du matériel roulant » et « Questions techniques ». Des commissions ou sous-commissions spéciales sont également constituées, en cas de besoin, pour l'examen de questions particulières. **Résumé historique** : L'idée de la création d'une Union internationale des chemins de fer, émise tout d'abord, en 1921, à la Conférence de Porto-Rosa, a été reprise à la Conférence de Gênes, où la quatrième Commission, dite des Transports, a émis le vœu, adopté en séance plénière, le 3 mai 1922, que les administrations de chemins de fer français convoquent aussitôt que possible, une conférence de représentants techniques des administrations de chemins de fer d'Europe et d'autres pays intéressés. Cette conférence a eu lieu à Paris les 17 et 21 octobre 1922 et a décidé la constitution de l'Union internationale des chemins de fer.

#### UNION INTERNATIONALE DE LA CHIMIE PURE ET APPLIQUÉE.

— **Siège** : Paris, 49, rue des Mathurins. **Fondation** : 1919, sous les auspices du Conseil international de recherches. **But** : Organiser une coopération permanente entre les associations de chimie des pays adhérents ; coordonner leurs moyens d'action scientifiques et techniques ; contribuer à l'avancement de la chimie dans toute l'étendue de son domaine. **Membres** : Gouvernements, Fédérations nationales, Conseils nationaux ou Associations nationales en Argentine, Australie, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Grèce, Italie, Japon, Luxembourg, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Suisse, Tchécoslovaquie, Uruguay. **Direction** : Conseil composé de délégués de chacun des pays adhérents, nommés pour trois ans par la Fédération nationale, le Conseil national ou par l'Association nationale représentant la chimie de leur pays respectif. Le Conseil est renouvelé par tiers chaque année. Le pouvoir exécutif est confié à un bureau élu par le Conseil tous les trois ans, à la majorité relative. **Président** : Sir William Pope (Cambridge) ; **Vice-Présidents** : W. D. Bancroft (Ithaca) ; E. Billmann (Copenhague) ; E. Paterno (Rome) ; E. Votocěk (Prague) ; **Secrétaire général** : Jean Gérard (Paris). **Travaux** : L'Union internationale comprend un comité consultatif et des commissions permanentes qui se réunissent chaque année en même temps que le conseil et le bureau, en une Conférence internationale de la chimie. Cette conférence se transforme tous les trois ans en Congrès international de chimie pure et appliquée. Publication des rapports et comptes rendus des conférences. **Résumé historique** : Une conférence préparatoire a eu lieu à Paris, en avril 1919, entre les délégués de Belgique, Grande-Bretagne, France, États-Unis et Italie. La première Conférence

internationale se réunit à Rome en juin 1920 ; la deuxième, à laquelle 21 nations étaient représentées, à Bruxelles en juin 1921 et la troisième à Lyon, en juin-juillet 1922, la quatrième se réunira à Cambridge (Angleterre) en juin 1923.

#### UNION INTERNATIONALE CONTRE LE PÉRIL VÉNÉRIEN. —

**Siège** : Paris, VIII<sup>e</sup>, 7, rue Quentin-Bauchart. **Fondation** : 27 janvier 1923. **But** : Unifier les efforts des Sociétés nationales antivénériennes des différents pays. **Membres** : Sociétés nationales luttant contre les maladies vénériennes ; National Council for combating venereal diseases, Londres ; Ligue nationale belge contre le péril vénérien, Bruxelles ; Société espagnole antivénérienne, Madrid ; Société française de prophylaxie sanitaire et morale, Comité national de propagande d'hygiène sociale et d'éducation prophylactique, Paris ; Société suisse pour la lutte contre les maladies vénériennes, Genève. **Organes de Direction** : Membres du Comité. Président : M. le Professeur Bayet, Président de la Ligue nationale belge contre le péril vénérien ; Vice-Présidents : Mrs. C. Neville Rolfe, Secrétaire générale du National Council for Combating Venereal Diseases ; M. le Professeur Jeanselme, Président de la Société française de prophylaxie sanitaire et morale ; M. le Professeur Ehlers, Président de l'Association danoise pour combattre les maladies vénériennes ; M. le Dr Charles Dubois, Président de la Société suisse pour la lutte contre les maladies vénériennes ; M. le Professeur Vicente Gimeno, Président de la Société espagnole antivénérienne. Secrétaire général : M. Emile Weisweiler, Directeur de la Section des maladies vénériennes de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, Secrétaire général du Comité national de propagande d'hygiène sociale et d'éducation prophylactique ; Conseil juridique : M. Pillet, Professeur de Droit international à la Faculté de Droit de Paris ; Trésorier : M. André Pallain ; Trésorier général de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. **Travaux** : Publication d'un bulletin international. **Résumé historique** : Après les Conférences de Prague, de Copenhague et de Paris, organisées par la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, un accord s'est établi à Bruxelles (octobre 1922) entre les représentants des Sociétés nationales anglaise, belge, française, et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, accord qui a abouti à la fondation de l'Union internationale contre le péril vénérien.

#### UNION INTERNATIONALE CONTRE LA TUBERCULOSE. — **Siège** :

Paris, Secrétariat, 7 rue Quentin-Bauchart. **Fondation** : 20 octobre 1920. **But** : 1<sup>o</sup> Établir une Fédération entre les associations ou organisations nationales de lutte contre la tuberculose, dans les divers pays. Coordonner les efforts de ces associations ; établir des ententes avec les organisations ou institutions internationales d'hygiène en ce qui touche particulièrement la tuberculose ; 2<sup>o</sup> Organiser des conférences et des congrès scientifiques sur la tuberculose ; 3<sup>o</sup> Étudier la législation comparée relative à la tuberculose et à tous les problèmes d'hygiène sociale qui s'y rattachent ; 4<sup>o</sup> Rassembler une documentation de statistiques internationales en ce qui concerne la tuberculose ; 5<sup>o</sup> Provoquer des enquêtes scientifiques et sociales sur la distribution, l'extension, la prévention et le traitement de la tuberculose dans les différents pays et races ; 6<sup>o</sup> Recueillir et faire connaître aux organisations adhérentes des renseignements sur toutes les questions concernant l'étude scientifique et sociale de la tuberculose. **Membres** : Les Associations antituberculeuses nationales ou les gouvernements des pays ayant adhéré au Pacte de la Société des Nations, et des États-Unis d'Amérique. **Direction** : Conseil de Direction composé de membres conseillers, qui se réunit au moins tous les deux ou trois ans et qui élit parmi ses membres un Comité exécutif de cinq membres. **Comité** : Les membres du Comité exécutif sont : Sir Robert Philip (Grande-Bretagne). Dr. Dewez (Belgique) ; Dr. Linsly Williams (États-Unis) ; Professeur Calmette (France) ; Professeur

Cantacuzène (Roumanie) ; Professeur Léon Bernard (France) ; Secrétaire général, faisant fonctions de trésorier. A chacune de ses réunions, l'Union désigne le Président qui entrera en fonctions à l'Assemblée générale suivante et le choisit parmi les membres de l'Union appartenant à la nation où se tiendra la réunion suivante : **Finances** : Les dépenses de l'Union sont couvertes par les cotisations ordinaires et par toutes autres contributions officielles ou privées. La contribution annuelle de chaque nation adhérente à l'Union est fixée à £ 4 (100 francs or) par membre du Conseil de Direction représentant cette nation au Conseil et à £ 1 (25 francs or) par Membre titulaire de l'Union. **Travaux** : Conférences, publication des comptes rendus des travaux des deux premières Conférences tenues à Paris et à Londres. **Résumé historique** : Les bases de l'Union internationale contre la tuberculose ont été établies en octobre 1920 à la Conférence internationale de Paris, où fut adopté un projet de statuts, qui fut soumis à la ratification des associations nationales et des gouvernements des nations représentées. Un Conseil de Direction fut provisoirement constitué. Lors de sa deuxième réunion qui eut lieu à Londres, l'Union internationale procéda définitivement à l'adoption de ses statuts et à l'élection de son Conseil de direction. A la troisième réunion de l'Union, qui eut lieu à Bruxelles, du 11 au 13 juillet 1922, M. le Dr. Morin (Suisse) fut élu président pour entrer en fonctions à partir de la Conférence suivante.

**UNION INTERNATIONALE DES FÉDÉRATIONS DES OUVRIERS ET OUVRIÈRES DE L'ALIMENTATION.** — **Siège** : Zurich, IV, 12, Kornerstrasse. **Fondation** : 1920. **But** : Protéger les intérêts économiques et sociaux de tous les ouvriers de la corporation, fortifier la solidarité internationale et appuyer toute action nationale et internationale contre l'exploitation du travail. **Membres** : 41 fédérations adhérentes : En Allemagne, Amérique, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Hongrie, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie. **Direction** : Comité exécutif. **Comité** : Président : M. Wilhelm Max ; Vice-Président : M. Aloïs Buchi ; Secrétaire : M. Jean Schifferstein. **Finances** : 15 % de la cotisation de chaque membre, valeur monétaire d'avant-guerre, soit 15 centimes, 15 pfennig, etc. **Travaux** : Congrès international à Zurich, 1920. Publication du procès-verbal et du Bulletin mensuel. L'Union remplace les trois bureaux internationaux d'autrefois : celui des boulangers-confiseurs, celui des ouvriers brasseurs et meuniers et celui des ouvriers bouchers et professions similaires.

**UNION INTERNATIONALE DES INGÉNIEURS ET TECHNICIENS DE TRAVAUX DE FORAGE.** — **Siège** : Vienne 18-1, Gersthoferstrasse, 70. **Fondation** : 1894. Les **Membres** appartiennent à toutes les nations, bien que la majorité d'entre eux soient des ressortissants allemands. **Direction** : Bureau international à Vienne. **Comité** : Actuellement l'Union est dirigée par le Secrétaire général, M. Hans Urban. **Finances** : Cotisations des membres. **Travaux** : Réunions annuelles dans des localités différentes ; la dernière a eu lieu à Vienne en 1922 et 1923.

**UNION INTERNATIONALE ET LIGUE POPULAIRE CONTRE LA VIVISECTION.** — **Siège** : Paris, rue de Rennes, 76. **Fondation** : 1900, par le baron de Knyff. **But** : Sauver les animaux de la vivisection et de l'abandon ; supprimer le crime de vivisection. **Membres** : 36.000 adhérents. **Comité** : Président : Dr Boucher ; Vice-Président : Dr Lament ; Vice-Présidente : Mme Pellot ; Secrétaire générale : Mme de Silva. **Finances** : Cotisations, dons, etc. **Travaux** : Pas de publication depuis la guerre ; deux conférences par an.

**UNION INTERNATIONALE DES LIGUES CATHOLIQUES FÉMININES.** — **Siège** : Utrecht, Pays-Bas, Hoogt n° 1. **Fondation** : à Bruxelles. Août 1910. Approuvée par Sa Sainteté Pie X, le 18 juillet 1913. **But** : a) Servir de lien entre les ligues et associations féminines catholiques ; b) mettre à l'étude les questions se rapportant à la défense des libertés religieuses ou à l'action sociale catholique, qui peuvent être utilement traitées en vue d'une action commune. **Membres** : L'Association catholique internationale des Œuvres de la Protection de la Jeune Fille et ses 17 comités nationaux ; les Ligues et Associations catholiques féminines en Allemagne, Argentine, Autriche ; Angleterre, Belgique, Brésil, Chili, Canada, Espagne, États-Unis, France, Hongrie, Italie, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Pologne, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Suisse, Tchécoslovaquie. **Direction** : Bureau. Conseils internationaux. Le Bureau se compose de 15 membres : Présidente : Mme F. Steenberghe-Engeringh (Pays-Bas) ; Vice-Présidente : Vicomtesse de Vélard (France) ; Secrétaire : M<sup>lle</sup> A. Meyer (Pays-Bas) ; Trésorière : Mme G. Nuyens-de Roover (Belgique) ; Aumônier-Conseil : M. le Chanoine J. H. G. Jansen (Pays-Bas), Comtesse M. Wodzicka (Pologne), Princesse Th. Sapieha (Pologne), Marquise M. Gondj Patrizi (Italie), Comtesse des Vernay (France), Princesse F. Starhemberg (Autriche), Princesse Ch. Guistiniani Bandini (Italie), M<sup>me</sup> C. Garcia Loygorri (Espagne), Miss K. Balfe (Angleterre), Marquise du Chasteler (Belgique), Mme M. Weber (Allemagne.) **Finances** : Cotisations des Ligues et Associations affiliées ; Dons et legs. **Travaux** : Rapports annuels ; comptes rendus des Conseils internationaux ; Rapports des Commissions d'étude ; préservation, défense et propagation de la foi ; morale et mœurs ; intérêts de la jeune fille ; cinéma et théâtre ; modes ; le travail de la femme de toutes conditions ; droits et devoirs civiques, etc. Feuille d'informations paraissant au moins deux fois par an. **Résumé historique** : Les Conseils internationaux ont eu lieu : en 1910 à Bruxelles, en 1911 à Madrid, en 1912 à Vienne, en 1913 à Londres, en 1922 à Rome. L'Union comprend actuellement 42 Ligues et Associations affiliées.

**UNION INTERNATIONALE DES OUVRIERS DU BOIS.** — **Siège** : Amsterdam, De Genestetstraat 10. **Fondation** : 1904. **But** : Réunir en une seule et puissante Union internationale toutes les organisations syndicales des travailleurs du bois de tous les pays. Favoriser la solidarité de la classe ouvrière et appuyer toute action nationale ou internationale contre l'exploitation du travail. **Membres** : Associations en Allemagne, Belgique, Bulgarie, Danemark, Autriche, France, Finlande, Grande-Bretagne, Hongrie, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie. **Direction** : (Article XXI des statuts). Le Comité exécutif sera constitué de 5 membres de 5 différents pays élus par le Congrès international. Il sera nommé par le Congrès un suppléant pour chacun de ces 5 membres. (Article XXIII des statuts). Le Bureau sera composé du Secrétaire international et des 2 membres habitant le pays où se trouve le siège de l'U. I., qui seront désignés par la ou les organisations de ce pays affilié à l'U. I. Un de ces deux membres fait fonction de trésorier ; Secrétaire général : C. Woudenberg. **Travaux** : En 1914, l'Union comptait 48 unions nationales dans 25 pays. En décembre 1919, elle avait 25 délégués de 10 pays, représentant 21 unions et comptant 750.000 membres. Le 1<sup>er</sup> janvier 1923, 34 organisations de 18 pays avec 860.000 membres s'étaient affiliées à l'U. I. Publication des comptes rendus des congrès et, mensuellement, un bulletin.

**UNION INTERNATIONALE DES OUVRIERS COIFFEURS (INTERNATIONALE FRISEURGEHILFEN UNION).** — **Siège** : Berlin, S. O. XVI. Engelufer, 24. **Fondation** : Le 1<sup>er</sup> juillet 1921. L'Union internationale des ouvriers coiffeurs est issue du Secrétariat international, créé en août 1907. **Membres** : En Allemagne, Autriche, Danemark, Finlande, France, Hongrie, Norvège, Suède, Suisse,

Tchécoslovaquie. **Direction** : Président : Friedrich Etzkorn, Engelufcr, 24, Berlin, MM. Karl Lorenz (Berlin) et H. M. Christensen (Copenhague), membres-adjoints. **Finances** : Chaque organisation affiliée doit payer une cotisation annuelle de 1/5 de la cotisation hebdomadaire qui lui est versée. **Travaux** : Congrès tous les deux ans. Le dernier a eu lieu du 9 au 11 août 1921 à Reichenberg (Tchécoslovaquie). Le prochain aura lieu à Paris. Les publications des organisations nationales tiennent lieu de publication de l'Union. **Résumé historique** : Le groupement a eu lieu à la suite de la première Conférence internationale de Stuttgart en date des 26-27 août 1907 ; la seconde Conférence s'est réunie les 26-27 août 1911, à Zurich. A la troisième Conférence, 16.723 ouvriers coiffeurs et ouvrières coiffeuses ont été représentés.

**UNION INTERNATIONALE DES OUVRIERS CORDONNIERS ET DE L'INDUSTRIE DU CUIR (INTERNATIONALE VEREINIGUNG DER SCHUH-UND LEDER INDUSTRIE ARBEITER).** — **Siège** : Nuremberg, Essenweinstrasse, 1, **Fondation** : 1907, au Congrès de Stuttgart. **But** : Organiser l'aide mutuelle entre tous les ouvriers de l'Union. **Membres** : En Allemagne, Angleterre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, Espagne, France, Hongrie, Italie, Luxembourg, Norvège, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie. **Direction** : Secrétaire : M. J. Simon, Nuremberg. **Finances** : Recettes : revenus et cotisations 13.500.000 marks. Dépenses : 950.000 marks. **Travaux** : Congrès internationaux ; au dernier congrès (août 1921), il y avait 71 délégués représentant 12 pays. A ce congrès, la fusion des trois organisations de l'industrie du cuir eut lieu, et la nouvelle organisation prit son titre actuel. **Publications** : « Monatliche Mitteilungen », « Internationale Korrespondenz ».

**UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE DU PREMIER AGE.** — **Siège** : Bruxelles, rue de la Limite, 27. **Fondation** : 1905. **But** : Former un groupement de comités nationaux et de personnalités pour étudier et mettre en pratique toutes les mesures efficaces de lutte contre la mortalité infantile exagérée. **Membres** : En Allemagne, Argentine, Autriche, Australie, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Cuba, Danemark, Égypte, Espagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Italie, Luxembourg, Norvège, Philippines, Portugal, Roumanie, Russie, Suède, Suisse, Turquie, Uruguay, Venezuela. **Direction** : Bureau permanent. **Comité** : Président : Prof. Dr A. Johannessen, Christiania ; Trésorier : Dr Desprechins ; Secrétaire général : Dr Eugène Lust. **Finances** : Cotisations des membres ; subventions des gouvernements. **Travaux** : Congrès internationaux ; publication des comptes rendus des congrès et des réunions annuelles du bureau permanent ; monographies ; statistiques.

**UNION INTERNATIONALE DE PRÊTRES CATHOLIQUES ABSTINENTS.** — **Adresse du bureau central** : Heidhausen Lez Werden, Ruhr. **Siège** : Heidhausen. **But** : Propagande internationale de l'action abstinentc. **Membres** : Par suite de la guerre, les statistiques exactes ne sont pas possibles. **Direction** : Président : Dr John Ude (Professeur à l'Université de Graz) ; Secrétaire : P. F. Syring. **Finances** : Aides et aumônes volontaires. **Travaux** : Conférences, publications, journaux ; organe « Sobrietas ». **Résumé historique** : Depuis la fondation, les membres ont eu des assemblées pendant les congrès internationaux contre l'alcoolisme. On a cherché des moyens de vaincre les difficultés quant à la situation au regard de l'action abstinentc ; on a cherché quels seraient les moyens pour établir des communications entre les prêtres catholiques.

**UNION INTERNATIONALE DE RADIOTÉLÉGRAPHIE SCIENTIFIQUE.** — **Siège :** Bruxelles, 54, Avenue des Arts. **Fondation :** 1920, sous les auspices du Conseil international de recherches. **But :** Encourager les études scientifiques de radiotélégraphie. **Membres :** Comités nationaux en Australie, Belgique, États-Unis d'Amérique, France, Grande-Bretagne, Italie. **Comité exécutif :** Secrétaire général : M. R. Goldschmidt. **Finances :** Cotisations des pays adhérents. **Résumé historique :** Les statuts de l'Union ont été projetés en juillet 1919 à Bruxelles à la Conférence du Conseil international de recherches et établis sous leur forme définitive à la Conférence du même Conseil en juillet 1922.

**UNION INTERNATIONALE DES RELIEURS.** — **Siège :** Berne, Kapellenstrasse, 8. **Fondation :** 1907, 30 juin. **But :** Établir des relations internationales, fournir des informations réciproques concernant les questions professionnelles et économiques, coopération générale et développement des différentes organisations. **Membres :** Organisations en Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Italie, Norvège, Pays-Bas, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie. **Direction :** Le Secrétariat. Secrétaire général : N. Hochstrasser, 8, Kapellenstrasse, Berne. **Finances :** Cotisation : 8 heures de salaire par 100 membres. Budget : 8 à 10.000 francs. **Travaux :** Publication d'un bulletin. **Résumé historique :** L'Internationale a été réorganisée en 1920, de nouveaux statuts sont en préparation. La participation des membres a doublé depuis la fondation.

**UNION INTERNATIONALE DE SECOURS AUX ENFANTS.** — **Siège :** Genève, rue Massot, 4. **Fondation :** 6 janvier 1920, sous le patronage du Comité international de la Croix-Rouge. **But :** Rassembler et répartir des fonds de secours, s'intéresser à toute activité en faveur de l'enfance malheureuse ou abandonnée. **Membres :** Comités nationaux en Allemagne (Vereinigung für Kinderhilfe, Berlinerstrasse, 137, Berlin-Charlottenburg); Arménie (Comité arménien de secours aux enfants, 16, rue Misk, Péra-Constantinople); Bulgarie (Croix-Rouge bulgare, Sofia); Chine (Croix-Rouge chinoise, 26, Kiukiang Road, Shangai); Finlande (Kansainvälinen Lastenapu, 2, Katrincg Helsingfors); France (Comité français de secours aux enfants, 10, rue de l'Élysée, Paris); Grande-Bretagne (Save the Children Fund, 42, Langham Street, Great-Portland Street, Londres, W. 1.); Hongrie (Union hongroise de secours aux enfants, 6, Wesselenyi u., Budapest VII); Irlande (Cumann cun saorta na bpaiste, 9 Ely Place, Dublin); Italie (Segretariato italiano per l'assistenza all'infanzia, 12, Via Toscana, Rome); Lettonie (Union lettone de secours aux enfants norske, 1, Skolas ielâ, Riga); Norvège (Komite for international Barneforsorg, Bergen); Pays-Bas (Het Nederlandsche Roode Kruis, 27, Prinsessegracht, La Haye); Pologne (Croix-Rouge polonaise, section de secours aux enfants, 9, Mazowiecka, Varsovie); Roumanie (Comité roumain de secours aux enfants, 20, Avenue Poincaré, Bucarest); Royaume des Serbes, Croates et Slovènes (Comité serbo-croato-slovène de secours aux enfants, 40 a Nemanjina ul., Belgrade); Suède (Föreningen Rådta Barnen, 13, Vasagatan, Stockholm); Suisse (Comité suisse de secours aux enfants, 8, place Bubenberg, Berne); Turquie (Comité turc de secours aux enfants, Feyrouz Agha, Péra-Constantinople). Le « Save the Children Fund » a aussi un Comité dans chaque Dominion : Afrique du Sud, Australie, Nouvelle-Zélande et Canada. Des comités nationaux sont en voie de formation en Autriche, Égypte, Espagne, Grèce, Indes Néerlandaises, Japon, Tchécoslovaquie. Sans être affiliées à l'U. I. S. E., les Croix-Rouges de Belgique, Costa-Rica, Danemark, Espagne, France, Luxembourg, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, des Comités en Belgique, Égypte, Italie, aux Indes néerlandaises, ainsi que le Saint-Siège, les Églises protestantes de France et de Norvège, la Conférence universelle juive de Secours et d'autres organisations juives, ont collaboré étroitement à l'action de

secours de l'U. I. S. E. en Russie et lui avaient confié, à fin 1922, plus de 1.200.000 francs or pour le ravitaillement des enfants russes affamés. **Direction** : Conseil général une fois par an au minimum. **Comité exécutif** : Président : Baron C. F. de Geer ; Vice-Présidents : M. Georges Werner, Miss Eglantyne Jebb, Lieut.-col. Frey ; Secrétaire général : M. Etienne Clouzot ; Secrétaire général adjointe : M<sup>lle</sup> S. Ferrière ; Trésorier : M. A. Mac Kenzie. **Finances** : Dons, collectes internationales, subventions des comités nationaux. Dépenses administratives du Comité exécutif en 1922 : 223.098 francs. **Travaux** : Bulletin trimensuel en français, illustré. Suppléments documentaires. Feuilles de propagande. Annuaire. L'U. I. S. E. a distribué de 1920 à fin 1922 environ 80.000.000 francs-or, aux enfants des pays éprouvés par la guerre et l'après-guerre. Actions principales : Secours à la Ville de Vienne, ravitaillement de 25.000 enfants à Budapest pendant 8 mois, ravitaillement de 12.000 enfants de réfugiés russes à Constantinople et dans les Balkans pendant un an. La grande action en cours de l'U. I. S. E. est le secours à la Russie affamée : l'U. I. S. E. (comités affiliés et Croix-Rouges collaboratrices) nourrit environ 300.000 enfants dans la province de Saratov (depuis octobre 1921), à Tsaritsyne et Astrakhan (depuis le printemps 1922) en Ukraine, en Crimée et dans le Kouban (depuis l'été 1922) à Moscou (depuis le printemps 1921). Elle a nourri en outre 375.000 adultes dans la province de Saratov, pour le compte d'actions de secours britanniques. Les sommes recueillies par l'U. I. S. E. d'août 1921 à août 1922 pour les secours à la Russie et l'Ukraine s'élevaient à plus de 10.000.000 de francs-or, dont les 2/3 environ ont été recueillis par le « Save the Children Fund » dans l'Empire britannique. En Grèce, l'U. I. S. E. et ses comités affiliés alimentent 20.000 enfants et 15.000 adultes réfugiés d'Asie-Mineure et de Thrace, depuis octobre 1922. En Anatolie, elle a distribué 120.000 rations et 20.000 couvertures dans les régions dévastées.

**UNION INTERNATIONALE DES SOCIALISTES ANTIALCOOLISTES.** — **Siège** : Lausanne, Grand-Chêne, 12. **Fondation** : 26 août 1921. **But** : 1) Groupier les socialistes abstinents de tous les pays ; 2) Centraliser la documentation et la propagande contre l'alcoolisme dans la classe ouvrière et contre le capital-alcool. **Membres** : Sections et fédérations nationales, membres individuels. **Direction** : Congrès bisannuel ; délégués de chaque pays ; Comité directeur. **Comité** : Président : Dr H. Bersot, Lausanne ; Secrétaire : Paul Eberhardt, Lausanne ; Caissier : Charles Simonin, Lausanne. **Finances** : Cotisations annuelles des membres (Fr. 0,60 pour les membres adhérents à une organisation socialiste abstinentes locale, fr. 1,50 pour les membres individuels). **Travaux** : 1) Édition de brochures, cartes postales, affiches ; 2) Documentation concernant la lutte antialcoolique dans la classe ouvrière et le capital-alcool. Journaux en langue française et allemande. **Résumé historique** : Fondée au 16<sup>e</sup> Congrès international contre l'alcoolisme, elle est en discussion avec les diverses fédérations nationales de socialistes abstinents de Suède, Allemagne, Autriche, Tchécoslovaquie et Suisse, afin de constituer avec elles un unique mouvement mondial.

**UNION INTERNATIONALE DE TIR.** — **Siège** : Paris, rue de Provence, 46. **Fondation** : Septembre 1907. Reconstituée à nouveau le 16 avril 1921. **But** : Créer un lieu de confraternité entre les grandes fédérations de tir de toutes les nations amies : 1<sup>o</sup> En établissant entre elles des rapports permanents pour l'échange de leurs idées en vue du développement de leurs œuvres ; 2<sup>o</sup> En assurant l'invitation régulière et la participation de toutes les nations adhérentes aux grandes fêtes et manifestations internationales de tir ; 3<sup>o</sup> En dirigeant et soutenant les matches internationaux existant depuis 1897 ; 4<sup>o</sup> En prenant toutes les mesures de nature à établir et resserrer entre les tireurs les relations de bonne camaraderie fondées pour chacun sur l'amour de sa patrie et le respect de celle des autres. **Membres** : Angleterre, Belgique, Brésil, Danemark, Espagne,

États-Unis (fusil) États-Unis (pistolet,) Finlande, France, Grèce, Hollande, Italie, Monaco, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie. **Direction** : Bureau composé d'un Président, élu pour trois ans par l'assemblée générale. Le Président désigne le Secrétaire général. Le Vice-Président est de droit le Président de la fédération du pays désigné pour les matches de l'année suivante. Assemblée générale composée de délégués des fédérations adhérentes. Président : M. Daniel Mérillon, Président de l'Union de France, etc. Secrétaire : M. Paul Colas, rue de Provence, 46, Paris. **Finances** : La Fédération à laquelle appartient le Président assure les frais d'administration. Elle peut solliciter à cet effet une cotisation maximum de 500 francs de chaque association adhérente. **Travaux** : L'Assemblée générale des fédérations adhérentes se réunit dans la ville où ont lieu les matches internationaux. Publication d'un bulletin officiel. **Résumé historique** : Le dernier numéro de l'ancienne « Union internationale de Tir » qui a paru le 30 août 1915 annonçait la dissolution de l'Union internationale. A Paris, le 15 mars 1921 les sociétés nationales de tir d'Angleterre, Belgique, Espagne, États-Unis, France, Grèce, Italie, Monaco, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Suisse et Tchécoslovaquie adhérent à la nouvelle fédération et constituèrent le bureau. L'Union a son siège au siège de la fédération à laquelle appartient son président en exercice. Il est fixé actuellement à Paris.

**UNION INTERNATIONALE DE TRAMWAYS ET DE CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL.** — **Siège** : Bruxelles, rue d'Arlon, 23. **Fondation** : 1885. Dissoute le 22 mars 1919 et reconstituée aussitôt avec les seuls affiliés des pays alliés et neutres. **But** : Étudier tout ce qui se rapporte à l'industrie des tramways et des chemins de fer d'intérêt local ; favoriser les progrès de cette industrie, tant au point de vue technique et économique qu'au point de vue des intérêts du public. **Membres** : 1° Entreprises et associations de tramways et de chemins de fer d'intérêt local ; 2° Les administrateurs, directeurs, ingénieurs de ces entreprises ; 3° Les firmes, sociétés et les personnes s'intéressant à l'industrie des tramways et des chemins de fer d'intérêt local. **Comité de direction** : Président d'honneur : M le Baron L. Janssen ; Président : M. C. de Burlet (Bruxelles) ; Vice-Présidents : MM. H. Géron (Bruxelles) ; G. Pavie (Paris) ; Membres : MM. Ch. Thonet (Bruxelles) ; F. de Lancker (Bruxelles) ; H. Canfried (Bruxelles) ; L. Boulle (Paris) ; F. Level (Paris) ; A. Mariage (Paris) ; Le Commandeur A. Natoli La Mantea (Palerme) ; G. Salvadori (Turin) ; J. W. Van der Vegt (Rotterdam) ; Kai Norregaard (Copenhague) ; W. Gerlicz (Lodz) ; Le Marquis de Foronda (Barcelone) ; Ch. Rochat (Genève) ; Secrétaire général : M. H. Camp (Bruxelles). **Finances** : Cotisations annuelles, pour les entreprises suivant les recettes brutes (membres effect.) ; pour les membres effectifs personnels, 40 francs belges ; pour les membres associés, 250 fr. belges ; pour les membres associés personnels, 60 francs belges. **Travaux** : Congrès international tous les deux ans. Enquêtes, études, etc. Publications : Comptes rendus détaillés des Congrès. Résultats des enquêtes, études, etc. Le dernier Congrès international a eu lieu à Bruxelles du 2 au 7 octobre 1922.

**UNION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS D'HOTELS, RESTAURANTS ET CAFÉS (Aussi : UNION INTERNATIONALE DES OUVRIERS DE L'INDUSTRIE HOTELIÈRE.)** — **Siège** : Amsterdam, Westeinde 17. **Fondation** : 20 mai 1908. **But** : Sauvegarder et défendre les intérêts communs ; faire des efforts en général pour amener une coopération solidaire des organisations des différents pays. **Membres** : Sociétés en Allemagne, Angleterre, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Roumanie, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie. **Direction** : Comité de 5 personnes. Secrétaire général : M. I. G. van Heusden. **Finances** :

Recettes de 1912-1917 : 2.548 marks. Dépenses de 1912-1914 : 821 marks. **Travaux** : Conférences internationales (troisième conférence à Amsterdam en mai 1920) ; publication d'une revue internationale, deux fois par mois.

**UNION INTERNATIONALE DES VILLES.** — **Siège** : Bruxelles, rue de la Régence, 3 bis. **Fondation** : 1913. **But** : Créer un centre documentaire international pour tout ce qui se rattache à la vie des villes, comprenant l'urbanisme et le municipalisme. Organiser des congrès. **Membres** : Membres d'honneur : les autorités supérieures, gouvernements, etc., fixant eux-mêmes le montant de leur cotisation ; membres effectifs : villes et communes qui paient une cotisation qui ne peut être inférieure à 50 francs ; membres correspondants : associations ou groupements, cotisations : 20 francs par an ; membres adhérents : particuliers, cotisations : 20 francs par an. **Direction** : Comité exécutif ; Présidents : MM. Emile Braun, bourgmestre de la ville de Gand, et G. Cooreman, ministre d'État, Gand. Directeur : M. Émile Vinck, sénateur. Membres : MM. H. Sellier et Wibaut. **Finances** : Budget prévu pour 1921 : 120.000 francs. **Travaux** : Rapports, etc. Actes du premier Congrès international à Gand (1913). Encyclopédie des Villes et de l'Art civique. A partir de mars 1921, publication de tablettes documentaires municipales ; bibliographie analytique mensuelle des principaux ouvrages et articles de revue relatifs à la construction et à l'administration des villes.

**UNION INTERNATIONALE DES WAGONS.** — **Siège** : Berne (Direction générale des Chemins de fer fédéraux). **Fondation** : avril 1921. **But** : Réglementation de l'emploi réciproque des wagons (R. I. V.). **Membres** : Administrations de chemin de fer en Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, France, Grèce, Hongrie, Italie, Luxembourg, Lettonie, Lituanie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Turquie. **Direction** : L'Union est dirigée par une administration gérante et représentée par un comité auquel ont voix délibérative les cinq administrations suivantes : la Suisse (comme administration gérante), la France, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique. La désignation des représentants reste soumise aux dispositions intérieures de chacun des États précités. **Finances** : L'administration gérante recouvre ses dépenses réelles pour frais d'impression. Les autres dépenses sont réparties entre les administrations adhérentes, au prorata de la longueur de leurs lignes. **Travaux** : l'Assemblée générale de l'Union doit être convoquée par l'administration gérante trois ans après la mise en vigueur du règlement, le 1<sup>er</sup> janvier 1922. **Résumé historique** : Le nouveau règlement pour l'emploi réciproque des wagons en « trafic international » est la conséquence de la dénonciation, par l'Italie, de l'Union allemande-italienne relative au même objet. Du 14 au 25 avril 1921 a siégé à Stresa une conférence à laquelle étaient représentés 15 pays de l'Europe ayant des chemins à voie normale, afin de discuter l'élaboration d'une convention concernant l'utilisation à titre de réciprocité des wagons à marchandises dans le trafic international. L'accord a pu se faire sur tous les points.

**UNION INTERPARLEMENTAIRE.** — **Siège** : Genève, Chemin de la Tour de Champel, 2. **Fondation** : 1889. **But** : « L'Union interparlementaire a pour but de réunir les membres de tous les parlements constitués en groupes nationaux, dans une action commune, à l'effet de faire collaborer leurs États respectifs, au moyen d'une organisation universelle des nations, à l'affermissement de la paix et de la coopération entre les peuples. Elle a aussi pour but d'étudier tous les problèmes d'ordre international dont il est possible de promouvoir la solution par la voie parlementaire ». (Art 1<sup>er</sup> des Statuts). **Membres** : Groupes nationaux en Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chili, Danemark, Espagne, Esthonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France,

Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Indes néerlandaises, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie. **Organes de Direction** : Conseil interparlementaire, composé de 2 délégués de chaque groupe national membre de l'Union ; Président : M. le baron Adelswård (Suède). Comité exécutif de 5 membres ; Bureau interparlementaire ; Secrétaire général : M. le Dr. Chr. L. Lange (Norvège). **Finances** : Subventions des États ou cotisations des groupes. Recettes prévues pour 1923 : francs 99.000. Dépenses : francs 90.000. **Travaux** : Organiser les conférences annuelles ou bisannuelles. Publication du « Bulletin interparlementaire » ; comptes rendus des conférences, documents interparlementaires ; documentation des Commissions permanentes interparlementaires. 27 groupes et environ 3.200 membres. **Résumé historique** : La XIX<sup>e</sup> Conférence interparlementaire a eu lieu à Stockholm du 17 au 19 août 1921 et la XX<sup>e</sup> Conférence a eu lieu à Vienne du 28 au 30 août 1922.

**UNION MATHÉMATIQUE INTERNATIONALE.** — **Siège** : Paris, Institut de France. **Fondation** : 1920, sous les auspices du Conseil international de recherches. **But** : Provoquer et favoriser la coopération internationale dans l'étude de la mathématique. **Membres** : Comités nationaux ou associations en Argentine, Australie, Belgique, Danemark, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Suède, Suisse. **Comité exécutif** : Présidents d'honneur : M. Camille Jordan et M. Emile Picard, de l'Académie des Sciences ; 6 Vice-Présidents ; Secrétaire général : M. G. Koenigs, de l'Académie des Sciences. **Finances** : Cotisations des pays représentés. **Travaux** : Congrès international des mathématiciens en septembre 1920, à Strasbourg. **Résumé historique** : C'est à ce Congrès que fut définitivement fondée l'Union sur la base des statuts projetés à Bruxelles, en juillet 1919, à la Conférence du Conseil international de recherches.

**UNION MONDIALE DE LA FEMME POUR LA CONCORDE INTERNATIONALE.** — **Siège** : Genève, Boulevard Helvétique, 17. **Fondation** : 1915. **But** : Établir la paix permanente ; éducation mutuelle ; développer l'internationalisme humanitaire en créant des relations entre les femmes du monde entier. Un mouvement universel de fraternité, ouvert à toute femme, de tout âge, sans distinction de nationalité, de religion ou de situation sociale, et dont les buts n'ont rien à faire avec la politique. **Membres** : Individuels et quelques groupes ; en 1916, 7.836, dont 6.530 en Suisse. En 1920, le total des membres était de 9.000 répartis sur 29 pays, soit en Allemagne, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Chine, Danemark, Espagne, États-Unis, France (et Algérie), Grande-Bretagne et ses États attenants, Grèce, Hongrie, Italie, Japon, Lituanie, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Russie, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Suède, Tchécoslovaquie, Turquie, Uruguay, Venezuela. **Direction** : Comité d'un minimum de cinq, qui nomme un bureau tous les trois ans. Présidente et Fondatrice : Mme Clara Guthrie d'Arcis. Secrétaire : Hélène Romniciano. **Finances** : Cotisation des membres 1915-1916 : 17.485 francs. Budget annuel : 20.000 francs. **Travaux** : Propagande individuelle par ses membres. Réunions, conférences, publication d'un bulletin, congrès internationaux. L'Union mondiale s'efforce de faire adopter par ses membres les principes de fraternité, compréhension mutuelle, protection des mères et des enfants, et d'éveiller en toutes les femmes le sentiment de leur responsabilité individuelle dans la régénération morale de l'humanité. L'Union mondiale vise à une réforme morale de la mentalité féminine dont le résultat sera la réforme pratique de la société dans le sens de l'union et de la solidarité.

**UNION DES NATIONALITÉS.** — **Siège** : Paris, Boulevard des Batignolles, 41. Lausanne, Librairie des Nationalités, rue Caroline. **Fondation** : 1912. **But** : Recueillir tous les documents économiques, scientifiques, historiques, littéraires, artistiques, afin de faire connaître l'âme, le passé et le potentiel de l'avenir de chaque nationalité. Contribuer au progrès de la paix universelle et à l'organisation de la Fédération européenne et mondiale. **Membres** : En Argentine, Belgique, Brésil, Bulgarie, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Italie, Lituanie, Norvège, Portugal, Roumanie, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Suède, Suisse. **Direction** : Président : M. Painlevé ; Vice-Président : M. Charles Seignobos, Directeur : M. J. Gabrys ; Secrétaire général : M. J. Pélissier. **Finances** : Dons, cotisations. Dépenses annuelles : 40 à 50.000 francs. **Travaux** : Conférences internationales ; publication d'une revue mensuelle : « Les Annales des Nationalités », brochures, etc.

**UNION PANATLANTIQUE.** — Paris, 20 Boulevard St-Germain. **Fondation** : 1917. **But** : 1) développer les relations intellectuelles et sociales, commerciales et financières entre les pays américains et les pays européens qui découvrirent et colonisèrent le Nouveau Monde ; fonder à cet effet une « Maison d'Amérique » (exposition, office d'information, musée, bibliothèque, etc.) à Paris et des « Maisons de France » en Amérique ; 2) fortifier la solidarité humaine en général en fondant des « Maisons des Nations », dont la première serait édiflée à Paris. **Membres** : membres d'honneur et membres actifs dans tous les pays. **Direction** : Comité directeur, dont la moitié plus un des membres doivent être français. **Comité** : Président : M. R. L. Lomba, consul général d'Uruguay ; plusieurs vice-présidents et secrétaires, un trésorier et un trésorier adjoint, etc. **Finances** : Cotisations des membres, subventions, etc. **Travaux** : Organisation d'une « Semaine américaine » en octobre 1921, avec fête de Christophe Colomb. **Résumé historique** : les premières démarches pour créer l'Union remontent à 1913 ; le 30 janvier 1920 une réunion tenue à la Société de géographie de Paris approuva le projet d'élargir l'activité de l'Union et de créer des « Maisons des Nations ».

**UNION PAN-PACIFIQUE.** — **Siège** : Honolulu. **Fondation** : 1920. **But** : Afin d'assurer le progrès de toutes les races et de toutes les nations du Pacifique, l'Union en collaboration avec des Chambres de commerce et de différents centres d'éducation, s'efforce de créer une meilleure entente. Elle organise avec les délégués des peuples du Pacifique des conférences pour la discussion des meilleurs moyens à adopter envers chacun de ces pays. Elle cherche à établir et maintenir à Hawaï et dans les autres nations du Pacifique des bureaux d'information et d'éducation sur les questions intéressant les peuples du Pacifique. **Membres** : Australie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Hawaï Inde, Japon, Java, Philippines, Siam, Nouvelle Zélande, Union pan américaine. **Direction** : International Board of Trustees. **Comité** : Président : Wallace R. Farrington, Gouverneur de Hawaï ; Vice Présidents : Hon Walter Frear, William R. Castle, Chung K. Ai ; Directeur : Alex. Hume Ford ; Secrétaire exécutif et trésorier : Dr Frank F. Bunker. **Finances** : Subventions de particuliers et des gouvernements du Pacifique. **Résumé historique** : La première conférence (First pan-pacific Scientific Conference) s'est réunie à Honolulu en 1920 ; la seconde (First Pan-pacific Educational Conference) à Honolulu du 11 au 24 août 1921 ; la troisième (First Pan-pacific Press Conference) à Honolulu, en octobre 1921 ; la quatrième (First Pan-Pacific Commercial Conference) au même endroit, en octobre 1922.

**UNION POUR LA LANGUE INTERNATIONALE.** — **Siège** : Stockholm, Suède, Surbrunnsgatan, 37. **Fondation** : 1909. **But** : Unir en une action commune les efforts de toutes les personnes qui approuvent l'idée de la langue internationale. L'Union

adopte et propage la langue internationale « Ido ». **Membres** : environ 2.000 dans 50 États environ. **Direction** : Comité directeur : Président : M. Sten Liljedahl (Stockholm) ; Trésorier : M. T. V. Bäckström (Stockholm) ; Secrétaire général : M. P. Ahleberg (Stockholm). Académie (linguistique). Président : M. le Pasteur Fr. Schneeberger (Lüsslingen) Secrétaire : M. Kurt Feder (Francfort-sur-M.) ; Trésorier : M. H. Sten Liljedahl (Stockholm). **Finances** : Subventions et cotisations. **Travaux** : Œuvres historiques, grammairiales, dictionnaires, etc. Publication des revues « Progresso » (1908-1914) et « Mondo » (1914-1923). L'Union qui vient d'être réorganisée comprend des organisations nationales aussi bien qu'internationales, lesquelles se servent de « Ido » comme langue commune et qui se sont jointes au programme de l'Union pour le développement et la perfection de la langue auxiliaire d'après des principes scientifiques. L'Union a organisé deux congrès, savoir à Vienne, du 6 au 10 août 1921, et à Dessau (Allemagne), du 5 au 9 août 1922 ; au dernier congrès ont pris part, outre des représentants de 15 nations, des délégués des Gouvernements de la République allemande et d'Anhalt ainsi que des représentants des administrations de l'Enseignement public de l'Anhalt et de la Tchécoslovaquie. Le 3<sup>e</sup> congrès de l'Union aura lieu à Cassel (Allemagne) du 4 au 9 août 1923.

**UNION POUR LES SERVICES INTERNATIONAUX DE VOITURES ET FOURGONS.** — **Siège** : L'union est dirigée par une Administration gérante et représentée par la Conférence européenne des Voitures directes. La Direction générale des chemins de fer fédéraux suisses, à Berne, a été désignée par la dernière conférence des voitures directes (Lucerne, 7-11 novembre 1922) comme Administration gérante pour une durée de 5 ans. **Fondation** : Les statuts de l'Union avec le règlement pour la conférence européenne des voitures sont en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1923. Avant la guerre et dès la reprise des conférences en 1920, les conférences ont été organisées, comme celles des horaires, chaque fois par une administration choisie par la session précédente et qui en supportait également les frais. **But** : L'Union a pour but de régler l'emploi réciproque des voitures et des fourgons en service international et d'élaborer le tableau européen des voitures directes. **Participants** : Sont admises à faire partie de l'Union, sur demande adressée à l'Administration gérante, toutes les administrations de chemins de fer qui sont intéressées aux services internationaux de véhicules. Les pays suivants sont représentés jusqu'à maintenant dans l'Union : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, France, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Turquie. **Présidence de la Conférence** : Un membre de direction de l'administration gérante. **Travaux** : La conférence résout les questions générales relatives aux véhicules affectés en Europe aux trains internationaux de voyageurs et fixe les roulements internationaux de véhicules du service régulier. Elle comprend : a) des séances plénières, dans lesquelles sont traitées les questions d'intérêt général et auxquelles peuvent prendre part toutes les administrations qui font partie de l'Union. Dans les questions d'ordre général rentrent, en particulier, l'admission des administrations comme membres de l'Union et éventuellement leur exclusion, l'enregistrement des démissions, le choix de l'administration gérante, les modifications et les additions aux statuts, l'établissement du plan du tableau européen des voitures directes, la fixation du lieu et de l'époque de la session suivante ; b) des séances de groupes, où sont examinées les questions qui intéressent des administrations déterminées, et auxquelles ne participent que les administrations intéressées. Les séances de groupes déterminent les roulements du service régulier et prennent les accords spéciaux qui peuvent être nécessaires. **Renseignements divers** : La Conférence est convoquée chaque année par l'administration gérante. Tant qu'il n'en sera pas décidé autrement, ses sessions seront coordonnées avec celle de la Conférence européenne des horaires, mais, au besoin, elles

pourront avoir lieu indépendamment de celles-ci. La dernière conférence a eu lieu à Lucerne du 7 au 11 novembre 1922 et la prochaine est fixée dans la première quinzaine de novembre 1923, à Nice, conjointement avec la Conférence européenne des horaires. Les frais de gestion de l'Union et par conséquent de la Conférence des voitures directes sont répartis entre toutes les administrations participantes.

**UNIVERSAL BROTHERHOOD AND THEOSOPHICAL SOCIETY (SOCIÉTÉ DE FRATERNITÉ UNIVERSELLE ET DE THÉOSOPHIE.)** — **Siège** : Point Loma, Californi. International Theosophical Headquarters. **Fondation** : 1875, réorganisée en 1898. **But** : Enseigner la fraternité et en faire un pouvoir effectif dans la vie de l'humanité : études religieuses, scientifiques et philosophiques. recherches des lois de la nature et des forces divines dans l'homme. **Membres** : dans le monde entier. **Direction** : Mme Katherine Tingley, « Leader » et directeur officiel à vie. **Comité exécutif** : Présidente à vie : Mme Tingley ; Chef de cabinet : M. E. A. Neresheimer ; Secrétaire : Joseph H. Fussell. **Finances** : Cotisations annuelles et dons. **Travaux** : Collaboration avec les organisations associées (The Theosophical University, the International Brotherhood League, The Men's and Women's International Theosophical Leagues, the Parliament of Peace and Universal Brotherhood); Bureau de propagande, bibliothèques circulantes gratuites, dépôts de livres publications mensuelles « The Theosophical Path », « The New Way »; bimensuelle : « The Raja Yoga » « The Messenger »; et d'autres ouvrages théosophiques ». **Résumé historique** : Fondé à New-York en 1875, par H. P. Blavatsky, comme « Theosophical Society » les mots « and Universal Brotherhood » furent ajoutés en 1878. Les sociétés affiliées aux Indes, en Angleterre, etc. furent créées comme branches de la Société mère aux États-Unis, qui fusionna avec la « Aryan Theosophical Society » fondée en 1883, à New-York, par W. Q. Judge, successeur de Mme Blavatsky, morte en 1891. En 1896 lui succéda Mme Tingley qui, en 1898, réorganisa l'association sous son nom actuel et transféra son siège à Point Loma en 1900. L'œuvre de la Société est indépendante de tout mouvement politique ou confessionnel; le travail de ses fonctionnaires n'est pas rémunéré.

**UNIVERSITÉ INTERNATIONALE.** — **Siège** : Bruxelles, Palais du Cinquantenaire. **Fondation** : 1920. **But** : Procurer aux étudiants avancés de tous les pays une occasion d'obtenir une vue générale et internationale sur les problèmes d'actualité, en suivant des cours et des conférences donnés par des professeurs universitaires. **Membres** : 16 universités de 13 pays et plus de 300 professeurs de 23 pays: Argentine, Belgique, Chine, Cuba, Danemark, Égypte, Espagne, États-Unis, France, Grande Bretagne, Inde, Italie, Japon, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Russie, Royaume des Serbes Croates et Slovènes, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, etc. ont donné leur adhésion; le Gouvernement bulgare a créé un chaire nationale; d'autres chaires ont été créées par l'Union des Associations internationales et quelques associations particulières. **Direction** : Conseil d'administration provisoire; l'administration est assurée par l'Union des associations internationales. **Finances** : Inscription pour une session : 25 francs. **Travaux** : première session en septembre 1920, deuxième session en août-septembre 1921; troisième session en août-septembre 1922; y ont été donné, sous le point de vue international, des cours sur les sciences, philosophie, philologie, histoire, littérature, art, médecine, hygiène, droit, finance, questions militaires, sociales et morales, éducation, bibliographie, etc.

**WORLD AGRICULTURE SOCIETY (SOCIÉTÉ MONDIALE D'AGRICULTURE).** — **Siège** : Amherst, Mass. U. S. A. **But** : Favoriser l'augmentation dans

la production d'alimentation. **Direction** : Président : Dr Kenyon L. Butterfield, Président du Massachusetts Agricultural College, Amherst; Secrétaire : Laurence H. Parker, Amherst.

**WORLD ALLIANCE FOR PROMOTING INTERNATIONAL FRIENDSHIP THROUGH THE CHURCHES (ALLIANCE UNIVERSELLE POUR LES RELATIONS AMICALES ENTRE LES NATIONS PAR LE MOYEN DES ÉGLISES).** — **Siège** : Londres, S. W. I. 41. Parliament Street. **Fondation**: 1914. **But** : Etablir sur la terre, la conciliation et l'amitié. Les Églises de tous les pays doivent faire usage de leur influence auprès des nations, des parlements et des gouvernements, afin d'obtenir de bonnes et amicales relations entre tous les peuples et de maintenir la paix. Dans ce but, elles organiseront dans tous les pays des conseils qui auront un bureau central dont la tâche sera de coordonner tous ces efforts. **Membres** : Conseils nationaux en Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, Espagne, Esthonie, États-Unis, Finlande, France, Grande Bretagne, Grèce, Hongrie, Italie, Japon, Lettonie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Turquie. **Direction** : Comité international et des conseils nationaux dans tous les pays. **Comité** : Président : l'Archevêque de Canterbury. Président du Comité international : Rev. Nehemiah Boynton D. D. (New-York); Vice-Présidents : l'Archevêque d'Upsala, Rev. William P. Merrill, D., D., (U. S. A.); Pasteur Wilfred Monod (France); professeur David C. Cairns, D. D. (Ecosse); l'évêque Alexandre Raffay (Hongrie); Doyen Otto Herold (Suisse); Son Eminence Dr Th. de Visser (Pays-Bas); Dr Friedrich A. Spiecker (Allemagne); l'évêque George Janoska (Tchécoslovaquie); l'archevêque métropolitain Illarion de Tuzla (Royaume des Serbes, Croates et Slovènes); l'archevêque Nikolaos, Métropolitain de Caesarea (Turquie); l'archevêque métropolitain Miron Christa (Roumanie); l'évêque Stefan Gheorghieff, Métropolitain de Sofia (Bulgarie); Secrétaire : Rt. Hon. Sir Willoughby Dickinson K. B. E.; Trésorier : M. Guillaume Fatio (Genève); organisateur international : Rev. Dr Alexander Ramsay. **Finances** : Souscriptions volontaires. **Travaux** : Conférences internationales. Publication de journaux en divers pays.

**WORLD ASSOCIATION FOR ADULT EDUCATION (ASSOCIATION MONDIALE POUR L'ÉDUCATION DES ADULTES).** — **Siège** : Londres, W. C. 2, John Street, 13, Adelphi. **Fondation** : 1918. **But** : Promouvoir l'éducation des adultes et coopérer avec les institutions du monde entier qui s'en occupent; établir entre elles des relations amicales de bonne entente. Créer un bureau central d'informations, faciliter l'étude des questions concernant l'éducation d'adultes au moyen de publications et de conférences internationales. **Membres** : Personnalités et institutions de tous les pays. **Direction** : Conseil composé de 30 membres. Président de l'Association : Thomas G. Masaryk, Président de la République tchécoslovaque : Président : Albert Mansbridge M. A., LL. D; Trésorier : Dr Charles Wase; Secrétaires : Horace Fleming, Miss Dorothy W. Jones. **Finances** : Cotisation annuelle : 6 shillings par membre et £ 2.2 par institution; dons. **Travaux** : Publication d'un bulletin trimestriel; correspondance et distribution de renseignements; éducation des marins au moyen de bibliothèques circulantes à bord des bateaux de la marine marchande.

**WORLD BROTHERHOOD FEDERATION (FÉDÉRATION FRATERNELLE UNIVERSELLE).** — **Siège** : Londres, Trafalgar Buildings, 1, Charing Cross. **Fondation** : Septembre 1919. **But** : Exercer les principes de fraternité, enseignés par le Christ, et les faire dominer dans la vie privée, sociale, économique et politique; encourager la formation de sociétés de fraternité dans tous les pays et l'observation

universelle d'un dimanche de fraternité. **Membres** : Fédérations nationales de fraternité. **Direction** : Conseil composé des représentants des fédérations affiliées (maximum de 25 membres par unité). **Comité exécutif** : Le bureau, composé du Président d'honneur (Rev. J. Clifford), du Président (W. Ward), de dix Vice-Présidents, du Secrétaire international (Th. Howell, Canada), de trois Commissions, de quatre trésoriers, et d'un minimum de 20 membres, représentant actuellement l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Angleterre, la Belgique, le Canada, l'Ecosse, l'Égypte et la Palestine, les États-Unis, la France, l'Inde, le Japon, la Norvège, le Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, la Tchécoslovaquie. **Finances** : Dons, pas de cotisations fixes ; dépenses en 1920 : £. 3031. **Travaux** : Conférences annuelles (1919, Londres, 1920, Washington, 1921, Prague) ; publications non périodiques.

**WORLD CONFÉRENCE ON FAITH AND ORDER (CONFÉRENCE MONDIALE SUR LA FOI ET LA CONSTITUTION DE L'ÉGLISE.)** — **Siège** : Gardiner, Maine (U. S. A.), Water Street, 174. **Fondation** : 1910. **But** : Préparer et établir l'unité chrétienne. **Membres** : Toutes les associations et Eglises qui croient à la Trinité. L'Église catholique romaine n'a pas pu jusqu'à présent prendre part aux préparatifs. **Direction** : Comité permanent. **Comité** : Président, Right Rev. Charles H. Brent, D. D. Buffalo, N. Y. Secrétaire : M. Robert H. Gardiner, Maine ; Trésorier : George Zabriskie, D. C. L., 49 Wall Street, New-York City. **Finances** : Dons. Les dépenses ont été de 13.000 dollars par an, mais sont maintenant de 16.000 dollars. **Travaux** : Conférences, congrès et publications de rapports. (Les Mémoires de la Conférence sont envoyés gratuitement sur demande). La prochaine Conférence aura lieu à Washington en mai 1925.

**WORLD PROHIBITION FEDERATION (FÉDÉRATION PROHIBITIONNISTE MONDIALE.)** — **Siège** : Londres, S. E. 25, Avenue Road, 4, South Norwood. Bureau européen : Aarhus, Danemark. Bureau américain : New-York, Fourth Avenue, 289. **Fondation** : 1909, à Londres. **But** : Abolir les boissons alcooliques, supprimer et interdire l'usage de l'alcool, l'opium, le hashish et autres drogues similaires. **Membres** : Organisations et sociétés importantes dans 44 pays divers. **Direction** : Comité international exécutif. **Comité** : Président : M. Guy Hayler (Angleterre) ; Trésorier : Rev. Charles Scanlon LL. D. (États-Unis) ; Secrétaire : Hon M. E. Page Gaston F. R. G. S. (Angleterre). **Finances** : Dons. **Travaux** : Conférences dans divers pays ; publications : « The International Record » (Londres). Editires allemande « International Record » (Hambourg), The « National Advocate » (New-York) et d'autres brochures, etc.

**WORLD'S EVANGELICAL ALLIANCE (ALLIANCE ÉVANGÉLIQUE MONDIALE.)** — **Siège** : Londres W. C. I., Russell Square, 19. **Fondation** : 1846, à Londres. **But** : Provoquer le rapprochement des Églises par l'union des chrétiens évangéliques, prendre la défense de la liberté religieuse, porter secours aux chrétiens persécutés, affirmer la puissance de l'union dans la prière, etc. **Membres** : Associations nationales dans toutes les parties du monde. **Direction** : Comité. Secrétaire général : M. H. M. Gooch M. B. E. **Finances** : Cotisations et dons. Cotisation : 5 shillings par an au minimum. **Travaux** : Réunions, conférences internationales. Publication depuis 1846 de « l'Evangelical Christendom ».

**WORLD'S STUDENT CHRISTIAN FÉDÉRATION (FÉDÉRATION UNIVERSELLE DES ASSOCIATIONS CHRÉTIENNES D'ÉTUDIANTS.)** — **Sièges** : New-York S. W. 19, Madison Avenue, 347 ; Londres, S. W. 19 28, Lancaster Road, Wimbledon ; Genève, 16, Boulevard des Philosophes. **Fondation** : 1895. **But** : Unir les organisations chrétiennes d'étudiants dans le monde entier et créer des relations entre

elles ; se renseigner dans tous les pays ; s'efforcer d'amener les étudiants à la foi chrétienne ; augmenter leur vie spirituelle ; engager les étudiants à travailler à l'œuvre pour l'extension du royaume de Dieu ; encourager des relations amicales entre les étudiants de tous les pays et de travailler au rapprochement des nations en cherchant à appliquer aux relations internationales les principes posés par Jésus-Christ. **Membres** : Fédérations nationales affiliées en Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Canada, Chine, Danemark, États-Unis, Finlande, France, Grande-Bretagne, Irlande, Inde et Ceylan, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Russie, Suède, Suisse. **Direction** : Comité général. **Comité** : représentants, déterminés d'après le nombre de membres, de chaque fédération nationale affiliée ; **Président** : John R. Mott ; **Vice-Président** : Tissington Tatlow ; **Vice-Présidente** : Miss Mohimi Maya Das ; **Trésorier** : H. C. Rutgers ; **Secrétaire du Comité exécutif** : Miss Ruth Rouse. **Finances** : Dons, cotisations ; **Dépenses en 1922** : £ 8.000. **Travaux** : Organisations de Congrès internationaux ; publication de la revue « The Student World » et des comptes rendus des conférences, rapport annuel, etc. La onzième conférence de la Fédération universelle eut lieu en même temps que la réunion du comité général à Pékin, Chine, en mars-avril 1922, à laquelle 39 pays furent représentés. La prochaine réunion du Comité général aura lieu en 1924 en Grande-Bretagne. **Résumé historique** : En 1895, les « leaders » des organisations nationales, qui avaient pris spontanément naissance aux États-Unis et au Canada, en Grande-Bretagne, en Allemagne et dans les pays scandinaves, se rencontrèrent à Vadsstena, en Suède, et y jetèrent les bases de la Fédération. En 1922 la Fédération universelle s'était étendue au point de comprendre 19 branches nationales et d'exercer son influence dans plus de 35 pays différents ; elle comptait des associations chrétiennes d'étudiants et d'étudiantes dans 2.683 universités et collèges ; le nombre d'adhérents, étudiants et professeurs, s'élevait à 260.000 environ. En août 1920, à la conférence de Beatenberg la Fédération décida la création d'une Œuvre d'entraide universitaire en Europe (« European Student Relief »). A la fin de l'année universitaire 1921-1922, la Fédération avait recueilli 5.800.000 francs suisses qui servirent à porter secours dans une certaine mesure à 100.000 étudiants dans 13 pays européens. Les fonds avaient été rassemblés dans 42 pays. Bien que l'Œuvre d'entraide distribue des secours en livres, vêtements et nourriture, le plus grand effort a été fait pour le développement d'œuvres d'entraide par les étudiants eux-mêmes dans le but de créer dans chaque pays une œuvre d'entraide autonome permanente. Le principe fondamental de l'Œuvre d'entraide est d'assurer une administration impartiale, sans distinction de race, de nationalité ou de confession religieuse. (Adresse du Comité de « l'European Student Relief », 16, Boulevard des Philosophes, Genève, Suisse).

**WORLD'S SUNDAY SCHOOL ASSOCIATION (ASSOCIATION MONDIALE DES ÉCOLES DU DIMANCHE.)** — **Siège** : New-York, Metropolitan Tower, 216, Madison Avenue 1. **Fondation** : 1889. **But** : Fonder et maintenir des écoles du dimanche dans tous les pays. **Membres** : Ecoles en Amérique du Sud, Brésil, Philippines, Argentine, Égypte, Corée, Chine, Japon, Amérique centrale et les îles avoisinantes. **Direction** : Comité exécutif composé des membres du bureau et de 120 autres membres, dont 60 appartiennent aux États-Unis, et 60 à d'autres pays. **Bureau** : **Président** : Hon J. J. Maclaren, D. C. L., LL. D., Toronto, Canada ; 8 **Vice-Présidents** ; **Secrétaire général** : W. G. Landes, C. E. D. New-York City ; **Trésorier** : Paul Sturtevant, New-York. **Finances** : Dons et contributions des Églises et des écoles du dimanche. **Travaux** : Congrès universel tous les quatre ans, convoqué par le Comité exécutif. **Résumé historique** : L'Association est incorporée sous les lois du district de Columbia (États-Unis) et compte actuellement 300.000 écoles du dimanche avec

30.000.000 de membres et 3.000.000 de moniteurs et monitrices. Au congrès de Tokio (octobre 1920) 1.814 délégués se réunirent, représentant 30 pays et 75 Eglises différentes. Le prochain congrès aura lieu à Glasgow du 18 au 26 juin 1924.

**WORLD'S WOMEN'S CHRISTIAN TEMPERANCE UNION (UNION MONDIALE DES FEMMES CHRÉTIENNES POUR LA TEMPÉRANCE).** — **Siège** : Ripley, Derbyshire, Angleterre (Caxton Bldgs). Evanston, Illinois, U. S. A. (Rest Cottage). **Fondation** : 1883. **But** : Supprimer le commerce de l'alcool dans le monde entier. **Membres** : Associations nationales en Afrique du Sud, Angleterre, Australie, Burma, Canada, Ceylan, Chine, Ecosse, États-Unis, Finlande, France, Inde, Irlande, Japon, Nigérie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Suède, Terre-Neuve, Total en 1920 : 633.043 ; en 1913 : 479.113. **Direction** : Comité exécutif. **Comité** : Présidente : Miss Anna Gordon, Rest Cottage, Evanston, Illinois, U. S. A. ; Vice-Présidente : Miss Dagma Prior, Copenhague, Danemark ; Secrétaire : Hon Miss Agnes E. Slack, Caxton Buildings Ripley, Derbyshire, Angleterre, M. Read Johnston, 2, Slade Avenue, Toronto, Ontario ; Trésorière : Mrs. Ella A. Boole, 377 Parkside Avenue, Brooklyn, New York U. S. A. **Finances** : Cotisations des associations nationales et des membres. Budget 1920 : £ 3.009.8.6. **Travaux** : Publications, conférences, onze conférences internationales.

**WORLD'S YOUNG WOMEN'S CHRISTIAN ASSOCIATION (ASSOCIATION MONDIALE DES JEUNES FEMMES CHRÉTIENNES.)** — **Siège** : Londres, Baker Street 34, W. I. **Fondation** : 1894. **But** : La fédération, le développement et l'extension des unions chrétiennes de jeunes filles dans tous les pays. **Membres** : Les associations ayant des comités nationaux en Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Canada, Chine, Danemark, Esthonie, États-Unis, Finlande, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Japon, Inde, Italie, Lettonie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Tchécoslovaquie. **Direction** : Le Comité exécutif qui se réunit à Londres une fois par mois. Présidente : The Hon. Mrs Waldegrave ; Secrétaire générale : Miss Charlotte Niven. **Finances** : Souscriptions des associations nationales. Recettes : 1922 : £ 6.625. Dépenses 1922 : £ 8.039. **Travaux** : Réunions des comités, conférences nationales, visites, correspondances et publications internationales ; services spéciaux pour l'assistance aux émigrés. Il y a 18 associations nationales et 5 associations correspondantes avec un total de 1.037.821 membres. Il y a aussi des travaux commencés dans divers autres pays, qui n'ont pas encore adhéré officiellement à l'Association.

**WORLD-WIDE UNION OF CHRISTIAN ENDEAVOUR SOCIETIES (UNION MONDIALE DES SOCIÉTÉS D'ACTIVITÉ CHRÉTIENNE).** — **Siège** : Boston, Mass. U. S. A., Mount Vernon Street, 41. **Fondation** : 1881, par le Rev. Dr Francis E. Clark. **But** : Grouper dans chaque communauté chrétienne la jeunesse croyante de la paroisse en vue de l'activité. Ces sociétés en s'associant à celles d'autres Églises forment ainsi un trait d'union entre ces dernières. **Membres** : En Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Brésil, Canada, Chine, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Inde, Japon, Norvège, Suisse, etc. **Direction** : Rev. Dr F. E. Clark, Président ; Dr Daniel A. Poling, Litt. D. LL. D., Président associé ; Secrétaire général : Edward P. Gates ; Mt. Vernon Street, 41, Boston. **Finances** : Dons et contributions volontaires. **Travaux** : Réunions hebdomadaires de toutes les sociétés d'activité chrétienne de la jeunesse des Églises locales. Les membres des Sociétés d'activité chrétienne se dévouent en outre au relèvement des prisonniers, des soldats, des marins et des enfants pauvres et leur procurent des camps en plein air. Ils visitent les

hôpitaux et les asiles en réconfortant moralement et matériellement les malades et les isolés. Plus de 2.000 congrès internationaux ou interecclésiastiques ont déjà été tenus dans plusieurs pays.

**ZWISCHENSTAATLICHE INFORMATIONSTELLE DER FREIGEWERKSCHAFTLICHEN BANKANGESTELTEN ORGANISATION (OFFICE INTERNATIONAL D'INFORMATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES LIBRES D'EMPLOYÉS DE BANQUE).** — **Siège :** Berlin, W. 8., Französischestr. 21. **Fondation :** 1<sup>er</sup> octobre 1921. **But :** Distribuer des informations sur le mouvement syndical des employés de banque aux organisations affiliées ; coordonner et encourager l'organisation syndicale de ces employés. **Membres :** Associations des employés de banque en Allemagne, Autriche (2), Hongrie, Tchécoslovaquie. **Direction :** M. Benno Marx, secrét. gén. de l'Association (allemande). **Finances :** Cotisations des organisations affiliées. **Résumé historique :** Fondé au Congrès international des employés à Vienne, affilié à L'Union internationale des employés (Amsterdam).

---

## INDEX ALPHABETIQUE

	Pages
Abolitionniste, Fédération internationale . . . . .	92
Abstinence totale, Fédération internationale catholique, <i>Voir</i> Crux.	
Abus des boissons spiritueuses, <i>Voir</i> Boissons spiritueuses, Ligue internationale	
Académique, Union internationale . . . . .	144
Action démocratique, Comité international. . . . .	68
Activité chrétienne, Féd. européenne des Sociétés . . . . .	93
Activité chrétienne, Féd. Univ. des Sociétés. <i>Voir</i> Christian Endeavour, World Wide Union	
Actuaires, Com. perm. des Congrès internationaux. . . . .	74
Aéronautique, Fédération internationale. . . . .	92
Aéronautique, Unification, Com. internationale pour. . . . .	79
Africain. <i>Voir</i> pan-africain, Congrès	
Agricoles, Conféd. internationale des syndicats. <i>Voir</i> Syndicats agricoles	
Agriculture, Com. internationale . . . . .	76
— Groupements s'intéressant à l'Union internationale. <i>Voir</i> Landwirtschaftliche Genossenschaften, Int. Bund.	
— Institut international. . . . .	110
— Société mondiale . . . . .	160
Albanie, Commission d'enquête. . . . .	27
Alcoolisme, Bur. international contre . . . . .	57
— Fédération universelle d'étudiants contre . . . . .	108
— Ligue internationale catholique contre. . . . .	131
— Protection des races indigènes contre, Féd. internationale. <i>Voir</i> Races indigènes	
Alimentaires, Denrées, Unification des méthodes d'analyse, <i>Voir</i> Denrées alimentaires	
Alimentation, Union internationale des Fédérations des ouvriers et ouvrières. . . . .	150
Alkoholismus, Internationale Vereinigung, <i>Voir</i> Boissons spiritueuses	
Aménagement des Villes, <i>Voir</i> Garden Cities, etc.	
Amendements au Pacte, Commission . . . . .	26
American Republics, Union . . . . .	144
Americanistes, Congrès international . . . . .	87
Amérique Centrale, Bur. international. <i>Voir</i> Centro-americana, Oficina international	

Amies de la jeune fille, Fédération des Unions nationales . . . . .	107
Amis de l'Esperanto, Soc. internationale. <i>Voir</i> Esperanto	
Amitié internationale, All. mond. des Églises pour promouvoir. <i>Voir</i> Friendship, etc.	88
Anthropologie et archéologie préhistoriques, Cong. internationaux . . . . .	111
Anthropologie, Institut international. . . . .	56
Anti-militariste, Bureau international . . . . .	115
Anti-opium, Association internationale . . . . .	81
Apiculture, Com. perm. des congrès internationaux . . . . .	57
Arbitrage, Bureau international de la Cour permanente . . . . .	89
Archéologie classique, Congrès internationaux . . . . .	
Archéologie préhistorique, <i>Voir</i> Anthropologie, Congrès international	81
Archivistes et bibliothécaires, Com. perm. du Congrès international . . . . .	
Armateurs. <i>Voir</i> Shipping, International Federation	28
Armements, Commission temporaire mixte pour la réduction . . . . .	78
Armes à feu portatives, Com. internationale perm . . . . .	
Artistes industriels. <i>Voir</i> Inventeurs, Féd. internationale des Associations	93
Arts, des Lettres et des Sciences, Fédération internationale . . . . .	61
Assistance aux étrangers, Bureau international d'informations et d'études . . . . .	69
Assistance publique et privée, Com. international des Congrès . . . . .	145
Associations internationales, Union . . . . .	
Assurance, Commission d'étude des Sociétés coopératives et ouvrières. <i>Voir</i> Coopératives et ouvrières, etc.	145
Astronomique, Union internationale . . . . .	91
Athlétique d'Amateurs, Fédération internationale . . . . .	
Atmosphère, haute. <i>Voir</i> Exploration de la haute atmosphère	45
Automobiles clubs reconnus, Assoc. internationale . . . . .	
Automobiles, Bureau permanent international des Constructeurs <i>Voir</i> Constructeurs, etc.	72
Aviation, Com. juridique international . . . . .	
Aviculteurs, Assoc. internationale. <i>Voir</i> Poultry Instructors and Investigators, International Association	102
Aviron, Féd. internationale des sociétés . . . . .	45
Avocats, Association internationale . . . . .	
Bains populaires et de propreté, Assoc. internationale . . . . .	45
Baltique, Conférence de la, et de la Mer Blanche . . . . .	84
Baptiste, Union universelle . . . . .	146
Bâtiment, Internationale des travailleurs . . . . .	127
Bâtiment, Féd. internationale, et des travaux publics . . . . .	94
Bâtiment, Féd. internationale des ouvriers chrétiens . . . . .	100
Bibliographie, Institut international . . . . .	111
Bibliothécaires. <i>Voir</i> Archives, Com. perm. du Congrès international	
Bloc Mondial de la Classe Moyenne, <i>Voir</i> Classe Moyenne	28
Blocus, Commission internationale . . . . .	100
Bois, Féd. internationale des ouvriers chrétiens . . . . .	151
Bois, Union internationale des ouvriers du . . . . .	28
Boissons spiritueuses, Ligue internationale contre l'abus . . . . .	139
Bons-Templiers, Ordre international . . . . .	138
Bons-Templiers, neutres, Ordre indépendant . . . . .	45
Botanistes, Association internationale . . . . .	95
Boxe amateur, Fédération internationale . . . . .	

Boxing, International Union . . . . .	116
Boy Scout's International Bureau . . . . .	54
Brotherhood Federation, World . . . . .	161
Brotherhood and Theosophical Society, Universal . . . . .	160
Cafés, Travailleurs de, Union internationale. <i>Voir</i> Hôtels, restaurants et cafés	
Carte du ciel, Com. de l'Union astronomique internationale . . . . .	74
Carte du monde au millionième, Bureau central . . . . .	54
Catholique, Ligue internationale (Internacio Katolika). . . . .	131
Centro-Americana, Oficina internacional. . . . .	137
Chambre de Commerce internationale. <i>Voir</i> Commerce, etc.	
Chambres de Commerce et Associations commerciales et industrielles, Cong. international. <i>Voir</i> Commerce, etc.	
Chapeliers, Ouvriers, Fédération internationale . . . . .	100
Chemins de fer, Assoc. internationale du Congrès . . . . .	46
— — d'intérêt local. <i>Voir</i> Tramways, Union internationale de	
— — pan-américains, <i>Voir</i> Pan-Américain, etc	
— — Transports internationaux par, Office central. <i>Voir</i> Transports, etc.	
— — Union internationale . . . . .	147
— — Unité technique, Conf. internationale . . . . .	85
Chimie pure et appliquée, Union internationale . . . . .	148
Chirurgie, Société internationale . . . . .	143
Chômage, la lutte contre, Assoc. internationale . . . . .	50
Christian Endeavour Societies, World-Wide Union. . . . .	164
— Peace Fellowship, International . . . . .	117
— Temperance Union, World's Women's. <i>Voir</i> Women's Christian Temperance Union	
Christianisme libéral, Cong. international. <i>Voir</i> Free Christian and other Religious Liberals	
Churches, International Friendship through, World Alliance for Promoting. <i>Voir</i> Friendship, international, etc.	
Cités Jardins et Aménagement des Villes. <i>Voir</i> Garden Cities, etc., Fédération internationale	
Classe moyenne, Bloc mondial de la . . . . .	54
Classes moyennes, Institut international. . . . .	111
Clouds, International Committee for the Study of . . . . .	119
Coiffeurs, ouvriers, Union internationale . . . . .	151
Colonial, Institut international. . . . .	109
Commerce, Chambres de, Cong. international des, et des Assoc. commerciales et industrielles . . . . .	87
— Conf. parlementaire internationale . . . . .	86
— Employés de, Sec. international, <i>Voir</i> Employés, Féd. internationale	
— et l'Industrie, Bureau international pour favoriser le . . . . .	60
— Institut international du . . . . .	112
— internationale, Chambre de . . . . .	67
— des spiritueux en Afrique. <i>Voir</i> Spiritueux en Afrique	
— statistique. <i>Voir</i> Statistique commerciale, Bureau international de	
Communications et transit, Commission consultative et technique . . . . .	21
Comptabilité. Assoc. internationale . . . . .	46
Conciliation, Commission de la procédure. . . . .	27
Conciliation internationale, Intérêts nationaux . . . . .	115

Concorde internationale, Union mondiale de la femme pour la . . . . .	157
Constructeurs d'automobiles, Bureau permanent international . . . . .	66
Contemporary Music, International Society . . . . .	124
Contrôle, Commission de . . . . .	26
Coopération intellectuelle, Commission . . . . .	26
Coopérative, Alliance internationale . . . . .	42
— et ouvrières d'Assurance, Commission d'étude des Sociétés . . . . .	76
— Wholesale Societies, International Union . . . . .	124
Coopératrices, Comité international des . . . . .	69
Corda Fratres, Féd. internationale des étudiants . . . . .	96
Cordonniers, Union internationale des ouvriers, et de l'industrie du Cuir . . . . .	152
Correos Sud-americanos, Oficina internacional . . . . .	137
Correspondance, Alliance internationale. <i>Voir</i> Kosmos	
Cotton Spinners, Master. Int. Fed. and Manufacturers Assoc. . . . .	96
Cour permanente de Justice internationale . . . . .	24
Croix-Blanche, pour la paix, Ligue universelle . . . . .	133
Croix-Bleue, Féd. internationale des sociétés de tempérance . . . . .	103
Croix-Rouge, Comité international. . . . .	70
— Commission mixte du Com. international de la Croix-Rouge et la Li-	
— <del>gion</del> gue des sociétés de la Croix-Rouge. . . . .	80
— Ligue des sociétés . . . . .	133
Crux : Fédération internationale catholique d'abstinence totale . . . . .	91
Cuir, ouvriers du. <i>Voir</i> Cordonniers, etc.	
Cuisiniers, Association internationale des. . . . .	47
Cycliste internationale, Union . . . . .	146
Danse, Société internationale du Club, <i>Voir</i> Tanz-Klub-Konzern	
Désarmement volontaire, Association universelle . . . . .	53
Défense de l'humanité, Ligue pour la . . . . .	134
Défense des indigènes, Bureau international. <i>Voir</i> Indigènes, etc.	
Denrées alimentaires, Com. internationale d'unification des méthodes d'analyse . . . . .	80
Dentaire, Féd. internationale . . . . .	92
Déportation des femmes et des enfants en Asie Mineure, Com. d'enquête . . . . .	27
Dessin et des Arts appliqués. <i>Voir</i> Enseignement, etc.	
Diamantaires, Ouvriers, Alliance universelle . . . . .	43
Dimanche, Écoles du. Assoc. mondiale. <i>Voir</i> Sunday School Assoc.	
Dimanche, Observation du, Féd. internationale pour. . . . .	101
Documentation féminine, Office central . . . . .	135
Douanes, Publication des tarifs. <i>Voir</i> Tarifs douaniers. Bureau international pour la publication	
Droit, Association internationale. <i>Voir</i> Law, International Assoc.	
Droit international, Académie . . . . .	41
— — École internationale. <i>Voir</i> Études internationales	
— — Institut. . . . .	109
Droit des peuples, Bureau international pour la défense du . . . . .	60
Échanges internationaux, Service. . . . .	142
Éclairage, Commission internationale. <i>Voir</i> Illumination, International Commis- sion	
Éclaireurs, Bureau international. <i>Voir</i> Boy Scout's international Bureau	

École du Dimanche, Ass. mond. <i>Voir</i> Sunday School Association. . . . .	66
— internationale de Droit. <i>Voir</i> Études internationales, Institut	
— populaire internationale, Haute . . . . .	108
Écoles nouvelles, Bureau international . . . . .	58
Écoles plein air, Bureau international . . . . .	58
Économique et Financière, Commission . . . . .	22
Éditeurs, Bureau perm. du Congrès international . . . . .	66
Education, Adult, World Association . . . . .	161
— Bureau international . . . . .	59
— familiale, Com. internationale des Congrès . . . . .	76
— moral, International Congress . . . . .	122
— nouvelle, Ligue internationale pour. <i>Voir</i> Écoles en plein air, Bureau international	
— populaire, Office international des œuvres . . . . .	136
Églises, Alliance universelle pour les relations amicales, <i>Voir</i> Friendship international	
— Conf. mondiale sur la foi et la constitution des. <i>Voir</i> Faith and Order, etc.	
Électricité atmosphérique. <i>Voir</i> Magnétisme terrestre, Com. international	
Électrotechnique, Com. internationale . . . . .	75
Employés, Féd. internationale des Syndicats chrétiens . . . . .	104
— de banque, Office international d'information des organisations syndicales libres. <i>Voir</i> Zwischenstaatliche Informationsstelle	
— et des techniciens, Féd. internationale . . . . .	99
Employeurs industriels, Organisation internationale . . . . .	139
Enfance, Association internationale pour la protection . . . . .	50
Enfance du premier âge, Protection de, Union internationale . . . . .	152
Enfants, Secours aux, Union internationale . . . . .	153
Enseignement du dessin et des arts appliqués à l'industrie, Féd. internationale. . . . .	95
Enseignement mathématique, Com. internationale . . . . .	76
— ménager, Féd. internationale pour le développement . . . . .	95
— secondaire ou moyen public. Membres du personnel diplômé, Bur. international des associations nationales . . . . .	56
Entomologie, Assoc. internationale. . . . .	47
Entr'aide Universitaire en Europe. <i>Voir</i> Student Christian Federation	
Ephémérides, Commission internationale. . . . .	77
Epilepsie, Ligue internationale contre. . . . .	131
Epizooties, Conférence internationale pour l'étude. . . . .	85
Equestre, Fédération internationale. . . . .	93
Esclavage, Bureau international pour l'Abolition. <i>Voir</i> Indigènes, Bureau international pour la Défense	
Escrime, Fédération internationale. . . . .	95
Espérantiste, Association universelle. . . . .	54
— Office central. . . . .	135
Essai des matériaux, Association internationale. . . . .	49
Étalons physico-chimiques, Bureau international. . . . .	59
Étalons de radium. <i>Voir</i> Radium, Commission internationale	
Ethical Societies, International Union. . . . .	124
Etoupes, Fédération internationale des Associations. <i>Voir</i> Filateurs de lin	
Études internationales. Institution des Hautes . . . . .	109
— — Union catholique. . . . .	146
Étudiants, Confédération internationale . . . . .	83
— chrétiens, Fédération universelle. <i>Voir</i> Student Christian Federation	

Etudiants, contre l'Alcoolisme, Fédération universelle. <i>Voir</i> Alcoolisme	
— Fédération internationale. <i>Voir</i> Corda fratres	
— Secrétariat international des Associations catholiques. . . . .	139
Eugénique, Congrès international. . . . .	86
Evangelical Alliance, World's. . . . .	162
Experiences sociales, Diffusion des, Institut international pour. . . . .	113
Exploration de la haute atmosphère; Commission internationale. <i>Voir</i> Upper Air, etc.	
Exploration de la mer, Conseil international. . . . .	91
Explosions, International Committee for investigations on the Sound of Explosions . . . . .	118
Fabricants d'huile, Association internationale . . . . .	47
Faith and Order, World Conference on. . . . .	162
Féminines, Union internationale des Ligues catholiques. . . . .	151
Femmes, Conseil international. . . . .	90
— Ligue internationale pour la paix et la liberté . . . . .	132
— Suffrage des. <i>Voir</i> Woman Suffrage, International Alliance	
— Union mondiale, pour la concorde internationale. <i>Voir</i> Concorde internationale	
— Union mondiale, pour la tempérance. <i>Voir</i> Women's Christian Temperance Union	
— universitaires. <i>Voir</i> University Women, International Federation of	
Filateurs et Fabricants de Coton, Fédération internationale. <i>Voir</i> Cotton Spinners Master, International Federation of	
Filateurs de lin et d'étoupes, Fédération internationale des Associations. . . . .	93
Foi et la constitution de l'Eglise, Conf. mondiale. <i>Voir</i> Faith and Order, World Conf.	
Foot-ball association, Fédération internationale. . . . .	96
Forage, Travaux de, Union internationale des ingénieurs et techniciens. <i>Voir</i> travaux de forage, etc.	
Fourgons, Union pour les services internationaux de. <i>Voir</i> Voitures, etc.	
Foyers sociaux, Conférence internationale. <i>Voir</i> Settlements	
Fraternelle, Fédération universelle. <i>Voir</i> Brotherhood Federation, etc.	
Free Christian and other Religious Liberals, International Congress. . . . .	119
Free Trade, International Committee to promote universal. . . . .	118
Friendship, International, through the Churches, World Alliance for Promoting. . . . .	161
Froid, Institut international. . . . .	112
Garden Cities et Town Planning Federation, International. . . . .	120
Géodésique et géophysique, Union internationale. . . . .	147
Géologie pratique, Congrès international. <i>Voir</i> Mines, Congrès international	
Géologique, Congrès international. . . . .	86
Géophysique, Union internationale. <i>Voir</i> Géodésique, etc.	
Good Templars. <i>Voir</i> Bons-Templiers, Ordre international et aussi Ordre indépendant	
Gymnastique, Fédération internationale. . . . .	97
Gynécologie et d'Obstétrique, Congrès périodiques. . . . .	90
Habillement, Fédération internationale des Syndicats chrétiens de l'industrie. . . . .	104

Habitations à bon marché. Comité permanent des Congrès internationaux . . .	74
Haut Commissariat Inter-Américain. <i>Voir</i> Inter-Américain High Commission	
Haute Atmosphère. <i>Voir</i> Upper Air, International Committee for the Investigation of	
Heure, Bureau international. . . . .	61
Histoire de la Médecine, Société internationale. <i>Voir</i> Médecine, etc.	
— des religions, Congrès internationaux. . . . .	89
Hockey sur glace, Ligue internationale. . . . .	132
Horaires des trains et voitures directes, Conf. européenne. . . . .	84
Hôtelière, Union internationale des Ouvriers de l'Industrie. <i>Voir</i> Hôtels, restaurants, etc.	
Hôtels, restaurants et cafés, Travailleurs d'Union internationale. . . . .	155
Huile. <i>Voir</i> Fabricants d'huile.	
Humanité. <i>Voir</i> Défense de, Ligue pour la	
Hydrographique, Bureau international. . . . .	133
Hygiène, Commission provisoire . . . . .	24
Hygiène publique, Office international. . . . .	136
Hygiénistes et techniciens municipaux, Association générale. . . . .	44
Illumination, International Commission on . . . . .	117
Indigènes, Défense des, Bureau international pour. . . . .	60
Industrie graphique, Fédération internationale des Syndicats chrétiens. . . . .	104
— textile, Fédération internationale des Syndicats chrétiens. . . . .	104
— — Fédération internationale des Syndicats ouvriers. . . . .	120
Industriels, Organisation internationale des employeurs. <i>Voir</i> Employeurs industriels.	
Infirmières, Conseil international. <i>Voir</i> Nurses, International Council of	
Ingénieurs et techniciens de travaux de forage, Union internationale. <i>Voir</i> Travaux de forage etc.	
Institut pédagogique central américain. <i>Voir</i> Central Américain, etc..	
Instituteurs, Bureau international de fédérations. . . . .	61
Intellectual Pan-Scientific League, International. . . . .	121
Intelletuali, Societa internazionale degli. . . . .	143
Inter-American High Commission. . . . .	114
Intérêts nationaux. Conciliation internationale. . . . .	115
Interlingua, Academia pro. . . . .	41
Intermédiaire, Institut international. . . . .	110
Internacia Ligo. . . . .	115
Internacio Katolika. <i>Voir</i> Catholique internationale, etc.	
Internationale. <i>Voir</i> Ouvrière et Socialiste	
Interparlementaire, Union. . . . .	156
Inventeurs et artistes industriels, Fédération internationale des Associations. . . . .	94
Israélite, Alliance universelle. . . . .	42
Jeune Fille, Amies de la, Union internationale. <i>Voir</i> Amies de la jeune fille.	
Jeune Fille, Œuvres de protection de la, Association catholique internationale. . . . .	44
Jeunes filles et femmes, Association juive pour la protection. <i>Voir</i> Protection of Girls and Women, Jewish Association.	
Jeunes femmes chrétiennes ; Association mondiale. <i>Voir</i> Young women's Christian Association.	

Jeunes gens, Unions chrétiennes de, Alliance universelle. . . . .	43
Jeunesse, Internationale de la. . . . .	126
Justice internationale, Cour permanente de. . . . .	24
Kosmoglott, Société de Langue internationale. . . . .	129
Kosmos, Alliance internationale de correspondance. . . . .	130
Kürschner-Sekretariat, Internationales. <i>Voir</i> Pelleterie, Travailleurs de la	
Laboratoires internationaux de physiologie du Mont-Rose. . . . .	130
Laiterie, Fédération internationale. . . . .	97
Landwirtschaftliche Genossenschaften, internationaler Bund. . . . .	128
Langue internationale, Association pour la création d'un bureau. . . . .	53
— — Société de. <i>Voir</i> Kosmoglott	
— — Union pour la. . . . .	158
Law, International Association. . . . .	122
Lawn-tennis, Fédération internationale. . . . .	97
Libre-échange, Comité international pour développer. <i>Voir</i> Free Trade	
Libre-Pensée, Fédération internationale des sociétés. . . . .	102
Lin, Fédération internationale des Associations. <i>Voir</i> Filateurs de, etc.	
Lithographie, Fédération internationale des travailleurs et professions similaires. . . . .	105
Littéraire et artistique internationale, Association. . . . .	52
Littérateurs et Échangistes, Association internationale. . . . .	47
Littérature scientifique. <i>Voir</i> Scientific Literature, International Catalogue of	
Lutte amateurs, Fédération internationale. . . . .	97
Maçonnique, Association internationale. . . . .	52
Magnétisme terrestre et d'électricité atmosphérique, Commission internationale. . . . .	77
Maîtres-tailleurs, Fédération internationale des. . . . .	98
Maladies mentales, Étude des causes et de la prophylaxie, Institut international. . . . .	113
Mandats, Commission permanente. . . . .	23
Marins, Fédération internationale, <i>Voir</i> Seafarer's International Federation	
Maritime, Comité international. . . . .	72
Marques de Fabrique et de Commerce, Union internationale américaine pour la Protection. <i>Voir</i> Protection des marques de fabrique	
Matériaux, Essai des. <i>Voir</i> Essai des matériaux, etc.	
Mathématique, Union internationale. . . . .	157
Mécanique appliquée, Congrès international. <i>Voir</i> Mines, Congrès internationaux, etc.	
Médecine, Commission permanente des Congrès internationaux. . . . .	82
— Histoire de la, Société internationale. . . . .	143
— légale de langue française, Congrès. . . . .	89
— et pharmacie militaires, Comité permanent des Congrès internationaux. . . . .	74
— vétérinaire, Commission permanente des Congrès internationaux. . . . .	82
Médecins mécano-thérapeutes, Association internationale. . . . .	48
— scolaires, Association internationale. . . . .	48
Médical, Perfectionnement. <i>Voir</i> Perfectionnement scientifique.	
Medizin-Literarische Zentralstelle . . . . .	133
Mer. <i>Voir</i> Exploration de la, Conseil international.	
Mer Blanche. <i>Voir</i> Baltique et de la, Conférence de la	
Métallurgie, Congrès international, <i>Voir</i> Mines, etc.	
Métapsychique, Institut international. . . . .	114
Métaux, Ouvriers sur, Fédération internationale. . . . .	100

Météorologie agricole, Commission internationale. . . . .	77
— Applications de la, à la navigation aérienne, Commission internationale. . . . .	78
— nautique, Commission internationale. . . . .	77
— polaire. <i>Voir</i> Réseau mondial, etc.	
Météorologique, Comité international. . . . .	73
Méthodes d'analyses, Denrées alimentaires, Commission internationale d'unification. <i>Voir</i> Denrées alimentaires, etc.	
Méthodes d'analyses, Produits sucrés, Commission internationale d'unification. <i>Voir</i> Produits sucrés.	
Militaires, navales et aériens, Commission permanente consultative pour les questions . . . . .	23
Mines, Congrès internationaux des, de la métallurgie, de la mécanique appliquée et de la géologie pratique. . . . .	89
Mineurs, Fédération internationale des . . . . .	98
— chrétiens, Internationale. . . . .	126
Mission Study Council, International. . . . .	122
Missionary, International Council. . . . .	122
Mont-Rose. <i>Voir</i> Laboratoires internationaux de physiologie du	
Moral education, international Congress. <i>Voir</i> Education.	
Musée international de la presse. <i>Voir</i> Presse, etc.	
Musées médicaux, Association internationale. . . . .	48
Musique contemporaine, Société internationale. <i>Voir</i> Contemporary Music.	
Natation amateur. Fédération internationale. . . . .	98
Nationalités, Union des. . . . .	158
Nature, Protection internationale, Commission consultative. . . . .	75
Navigation, Association internationale permanente des Congrès. . . . .	49
Navigation aérienne, Applications de la météorologie, <i>Voir</i> Météorologie.	
Navigation aérienne, Commission internationale. . . . .	78
Nomenclatures nosologiques, Revision décennale, Commission internationale . . . . .	79
Nuages, Commission internationale pour l'étude. <i>Voir</i> Clouds, etc.	
Nurses, International Council. . . . .	119
Obstétrique, Congrès périodiques. <i>Voir</i> Gynécologie, etc.	
Olympique, Comité international. . . . .	70
Opium, Association internationale contre l'emploi de. <i>Voir</i> Anti-Opium, Association internationale	
Opium, Commission consultative du trafic . . . . .	21
Organisations catholiques, Office international. . . . .	137
Ouvrière et socialiste, Internationale. . . . .	127
Ouvriers de l'alimentation. <i>Voir</i> Syndicats chrétiens	
— — Union internationale des fédérations. <i>Voir</i> Alimentation	
— du bois, Union internationale. <i>Voir</i> Bois, etc.	
— chapeliers, Fédération internationale. <i>Voir</i> Chapeliers, etc.	
— chrétiens du bâtiment, Fédération internationale, <i>Voir</i> Bâtiment, etc.	
— — du bois, Fédération internationale. <i>Voir</i> Bois, etc.	
— — du tabac, Fédération internationale. <i>Voir</i> Tabac, etc.	
— coiffeurs, Union internationale. <i>Voir</i> Coiffeurs, etc.	
— cordonniers et de l'industrie du cuir, Union internationale. <i>V. Cordonniers</i>	
— diamantaires, Alliance universelle. <i>Voir</i> Diamantaires, etc.	
— sur métaux, Fédération internationale. <i>Voir</i> Métaux, etc.	

Ouvriers du tabac. <i>Voir</i> Tabakarbeiter	
— des textiles. <i>Voir</i> Industrie textile.	
— des transports. <i>Voir</i> : Usine, etc.	
— d'usine. Fédération internationale d'organisation, <i>Voir</i> Usine, etc.	
— d'usine, Fédération internationale des Syndicats chrétiens, <i>Voir</i> Usine, etc.	
— du vêtement. <i>Voir</i> vêtement, etc.	
Paix, <i>Voir</i> Croix-Blanche pour la, Ligue universelle	
— Bureau international. . . . .	62
— Fondation internationale chrétienne. <i>Voir</i> Christian Peace Fellowship. . . . .	
— et liberté. <i>Voir</i> Femmes, Ligue internationale pour la	
— et de la liberté, Ligue internationale de la. . . . .	132
Pan-africain, Congrès. . . . .	89
Pan-Américain, Com. perm. des chemins de fer . . . . .	140
— — Congrès scientifique. . . . .	90
Pan-American, Union. <i>Voir</i> American Republics, Union of	
Pan-Américana, Union postal, Oficina internacional. . . . .	137
Pan-atlantique, Union. . . . .	158
Pan-pacifique, Union. . . . .	158
Pan-Scientific League, <i>Voir</i> Intellectual Pan-Scientific League	
Pax-Romana. <i>Voir</i> Etudiants, Secrétariat international des associations catho- liques .	
Peace Fellowship. <i>Voir</i> Christian Peace etc.	
Pédagogie familiale, Institut international. . . . .	113
Pédologie, Congrès international . . . . .	88
Peintres et professions similaires, Secrétariat international des fédérations centrales	141
Pelleterie, Travailleurs de la, Sec. international. . . . .	141
Pénitentiaire internationale, Commission. . . . .	81
Perfectionnement scientifique et médical, Association internationale. . . . .	48
Péril vénérien, Union internationale contre. . . . .	149
Peuples, Droit des. <i>Voir</i> Droit des peuples, Bureau international pour la défense du	
Pharmaceutique, Fédération internationale. . . . .	100
Pharmacie militaire. <i>Voir</i> Médecine et pharmacie militaires, Comité perma- nent, etc.	
Philarménienne, Ligue internationale. . . . .	133
Phonétique, Association internationale. . . . .	53
Physiologie. <i>Voir</i> Laboratoires internationaux du Mont-Rose.	
Pierre, Travailleurs de la, Sec. international. . . . .	142
Poëliers et parties similaires, Sec. international. . . . .	141
Poids et mesures, Bureau international. . . . .	62
Poultry Instructors and, Investigators International Association . . . . .	116
Positiviste, Soc. internationale . . . . .	143
Postal, Union, Pan-Américana, Oficina internacional, <i>Voir</i> Pan-Américana	
Postale, Union, Sud américaine, Office international. <i>Voir</i> Sud Americanos, Oficina international de los Correos.	
Postale, Union universelle, Bureau international. . . . .	64
Postes, télégraphes et téléphones, Sec. international. . . . .	141
Presbytérien System. <i>Voir</i> Reformed Churches, Alliance of, etc..	
Presse, Musée international. . . . .	134
Presse périodique, Association internationale. . . . .	51
Prêtres catholiques abstinents, Union internationale. . . . .	152

Produits sucrés, Commission internationale d'unification des méthodes d'analyses	80
Prohibition, World. Federation. . . . .	162
Propriété industrielle, littéraire et artistique, Bureaux internationaux réunis. . .	67
Protection de l'Enfance. <i>Voir</i> Enfance, Association internationale	
— du premier âge. <i>Voir</i> Enfance du premier âge, etc..	
— of Girls and Women, Jewish Association . . . . .	129
— internationale de la Nature. <i>Voir</i> Nature, Commission consultative.	
— de la Jeune Fille. <i>Voir</i> Jeune Fille, Association catholique internationale des œuvres.	
— légale des travailleurs. <i>Voir</i> Travailleurs, Association internationale	
— des Marques de fabrique et de commerce, Office de l'Union interna- tionale américaine. . . . .	138
Psychologie, Congrès international . . . . .	88
— expérimentale, Congrès international. . . . .	88
Psychotechnique appliquée à l'orientation professionnelle et à l'organisation du travail, Conférence internationale. . . . .	86
Publication des tables annuelles de constantes et données numériques de phy- sique, de chimie et de technologie. <i>Voir</i> Tables annuelles, etc.	
Races indigènes, Protection contre l'alcoolisme, Féd. internationale . . . . .	102
Radiation solaire. Com. internationale. . . . .	80
Radiotélégraphie scientifique, Union internationale . . . . .	153
Radium, Commission internationale des étalons. . . . .	77
Recherches, Conseil international. . . . .	91
Recherches psychiques, Secrétariat international des Comités. . . . .	140
Reformed Churches holding the Presbyterian System, Alliance. . . . .	42
Réfugiés, Haut-Commissariat . . . . .	28
Relieurs, Union internationale . . . . .	153
Religions, Histoire des. <i>Voir</i> Histoire, etc.	
Répartition des dépenses, Commission . . . . .	28
Réseau mondial et de la météorologie polaire, Com. internationale. . . . .	79
Restaurants, Travailleurs de, Union internationale. <i>Voir</i> Hôtels, Travailleurs	
Route, Assoc. internationale perm. des congrès. . . . .	49
Salut, Armée du (Salvation Army). . . . .	140
Sciences administratives, Com. perm. des Congrès internationaux. . . . .	82
Scientific Literature, International Catalogue . . . . .	117
Scientifique, Congrès pan-américain. <i>Voir</i> Pan-américain	
Seafarers Fed., international . . . . .	123
Secours aux enfants, Union internationale. <i>Voir</i> Enfants, Secours aux	
Seed Crushers, International Association. <i>Voir</i> Fabricants d'huile.	
Selliers et ouvriers sur cuir, Ass. internationale. <i>Voir</i> Cordonniers et ouvriers du cuir.	
Services publics, Fédération internationale du personnel. . . . .	101
Settlements, International Conference of. . . . .	119
Shipping, International Conference. . . . .	123
Shipping, International Fédération. . . . .	123
Sioniste, Organisation internationale. <i>Voir</i> Zionist, etc.	
Ski, Commission internationale. . . . .	127
Socialiste, Internationale. <i>Voir</i> Ouvrière, etc.	

Socialistes antialcooliques, Union internationale . . . . .	154
Société des Nations, Union internationale des Associations pour la . . . . .	147
Sociologia, Istituto internazionale di . . . . .	128
Sociologie, Institut international . . . . .	113
Spiritisme, Bureau international . . . . .	63
Spiritueux en Afrique, Bureau central international pour le contrôle du commerce . . . . .	55
Sportives, Bureau permanent des fédérations internationales . . . . .	66
Statistique commerciale, Bureau international . . . . .	64
— Institut international . . . . .	114
Sténographie, Comité international . . . . .	72
Student Christian Federation, World's . . . . .	162
Student Relief, European. <i>Voir</i> Student Christian Federation.	
Students international Federation (Corda Fratres). <i>Voir</i> Corda Fratres, Féd. internationale des étudiants.	
Sucrés, Produits, Unification des méthodes d'analyse. <i>Voir</i> Produits sucrés, etc.	
Sud-Americanos, Oficina internacional de los Correos . . . . .	137
Suffrage des femmes, Alliance internationale. <i>Voir</i> Woman Suffrage Alliance.	
Sunday School Association World's . . . . .	163
Syndicale, Fédération, internationale . . . . .	107
— ouvrière, Internationale. <i>Voir</i> Syndicale, Fédération internationale . . . . .	83
Syndicats agricoles, Conf. internationale . . . . .	103
— chrétiens de l'alimentation, Fédération internationale . . . . .	103
— — des chemins de fer et des tramways, Fédération internationale . . . . .	83
— — Confédération internationale . . . . .	
— — d'employés, Fédération internationale, <i>Voir</i> Employés, etc.	
— — de l'industrie graphique, Fédération internationale. <i>Voir</i> industrie graphique etc.	
— — de l'industrie de l'habillement, Fédération internationale. <i>Voir</i> Habillement, etc.	
— — de l'industrie textile, Fédération internationale. <i>Voir</i> Industrie textile, etc.	
— — d'ouvriers d'usines, des transports et de l'alimentation, Fédération internationale . . . . .	104
— — des travailleurs de la terre, Féd. inter. <i>Voir</i> Terre.	
— ouvriers de l'industrie textile, Féd. internationale . . . . .	120
Tabac, Fédération internationale des ouvriers chrétiens . . . . .	100
Tabakarbeiter, Internationales Sekretariat . . . . .	128
Tables annuelles de constantes et données numériques de physique, de chimie et de technologie, Comité international de publication . . . . .	71
Tailleurs, Maîtres, Fédération internationale. <i>Voir</i> Maîtres tailleurs, etc.	
Tanzklub-Konzern, Internationales . . . . .	127
Tarifs douaniers, Bureau international pour la publication . . . . .	63
Techniciens municipaux, Assoc. générale. <i>Voir</i> Hygiénistes.	
Télégrammes astronomiques, Bureau central . . . . .	55
Télégraphie météorologique, Commission internationale . . . . .	80
Télégraphique, Union, Bureau international . . . . .	65
Tempérance de la Croix-Bleue, Fédération internationale des sociétés. <i>Voir</i> Croix-Bleue.	
Tempérance, Union mondiale des femmes. <i>Voir</i> Women's Christian Temperance Union.	

Terre, Fédération internationale des travailleurs . . . . .	105
— — — Syndicats chrétiens. . . . .	105
Theosophical Society. <i>Voir</i> Brotherhood	
Tir, Union internationale de. . . . .	154
Tourisme, Alliance internationale. . . . .	42
Traffic in Women and Children, International Bureau for the Suppression of . . . .	116
Trafic aérien, Association internationale du. . . . .	52
— de l'opium. <i>Voir</i> Opium, Commission consultative etc.	
Trains et voitures directs. <i>Voir</i> Horaire des, Conf. européenne.	
Traite des Femmes et des Enfants, Commission consultative permanente. . . . .	22
— — — Répression, Bureau international. <i>Voir</i> Traffic in Women and Children, International Bu- reau.	
Tramways et chemins de fer d'intérêt local, Union internationale. . . . .	155
Transports internationaux par chemins de fer, Office central. . . . .	135
Transports, Travailleurs des, Fédération internationale. . . . .	106
Travailleurs du bâtiment, Fédération internationale. <i>Voir</i> Bâtiment	
— d'hôtels, restaurants et cafés. Union internationale. <i>Voir</i> Hôtels, res- taurants et cafés, etc.	
— de la lithographie et professions similaires. <i>Voir</i> Lithographie, etc.	
— de la pelleterie, Sec. international. <i>Voir</i> Pelleterie	
— de la pierre, Sec. international. <i>Voir</i> Pierre	
— protection légale, Association internationale. . . . .	51
— du tabac, Sec. international. <i>Voir</i> Tabakarbeiter, Internationales Sek.	
— de la terre, Fédération internationale des. <i>Voir</i> Terre	
— des transports, Fédération internationale. <i>Voir</i> Transports	
— du verre, Sec. international des. <i>Voir</i> Verre	
Travailleuses, Fédération internationale. <i>Voir</i> Working Women	
Travaux de forage, Union internationale des ingénieurs et techniciens. . . . .	150
— publics, Fédération internationale. <i>Voir</i> Bâtiment, Fédération internat.	
Tuberculose, Union internationale contre. . . . .	149
Typographes, Sec. international des. . . . .	142
Upper Air, International Committee for the Investigation. . . . .	118
Unification aéronautique, Commission internationale. <i>Voir</i> Aéronautique, etc,	
— des méthodes d'analyse des denrées alimentaires. <i>Voir</i> Denrées alimen- taires, etc.	
— des méthodes d'analyse des produits sucrés. <i>Voir</i> Produits sucrés. Com- mission internationale.	
Unité technique des chemins de fer. <i>Voir</i> Chemins de fer, Confédération	
Université internationale. . . . .	160
University Women, International Federation. . . . .	120
Usine, Fédération internationale d'organisations d'ouvriers. . . . .	98
— — — des syndicats chrétiens d'ouvriers des transports, etc. . . . .	104
Vénérien, Union internationale contre le péril. <i>Voir</i> Péril vénérien	
Verre, Travailleurs du, Secr. international . . . . .	142
Vêtement, Ouvriers du, Secr. international. . . . .	141

Villes, Aménagement des, Féd. intern. des Cités-Jardins. <i>Voir</i> Garden Cities, etc.	
Villes, Union internationale. . . . .	156
Vivisection, Union internationale et ligue populaire contre. . . . .	150
Voitures et fourgons, Union pour les services internationaux. . . . .	159
Wagons, Union internationale. . . . .	156
Woman Suffrage, Alliance, International . . . . .	125
Women's Christian Association. <i>Voir</i> Young Women's, etc.	
Women's Christian Temperance Union, World's . . . . .	164
Women, University. <i>Voir</i> University, etc.	
Working Women, International, Federation. . . . .	106
Wrestling, International amateur Federation. <i>Voir</i> Lutte, Fédération internationale	
Yacht Racing Union, International. . . . .	125
Y. M. C. A. <i>Voir</i> Jeunes gens, Alliance universelle des Unions chrétiennes	
Young Women's Christian Association World's . . . . .	164
Youth, International League of. <i>Voir</i> Jeunesse, Internationale	
Zionist Organisation, International. . . . .	125
Zwischenstaatliche Informationstelle der Freigewerkschaftlichen Bankangestellten Organisationen. . . . .	165

---

---

## INDEX GEOGRAPHIQUE

### ALLEMAGNE

	Pages
<b>Berlin :</b>	
Commission internationale pour l'unification des méthodes d'analyse des produits sucrés. . . . .	80
Internationaler Bund der Landwirtschaftlichen Genossenschaften. . . . .	128
Ligue internationale contre l'abus des boissons spiritueuses. . . . .	128
Medizinische-literarische Zentralstelle. . . . .	133
Secrétariat international des poêliers et parties similaires. . . . .	141
— — — — — travailleurs de la pelleterie. . . . .	141
Union internationale des ouvriers coiffeurs. . . . .	151
Zwischenstaatliche Informationstelle der Freigewerkschaftlichen Bankangestellten Organisationen . . . . .	165
<b>Cologne :</b>	
Fédération internationale des ouvriers chrétiens du bois . . . . .	100
<b>Francfort-sur-Main :</b>	
Association internationale des cuisiniers. . . . .	47
— — — — — d'entomologie. . . . .	47
<b>Göttingen :</b>	
Congrès internationaux d'histoire des religions . . . . .	89
<b>Hambourg :</b>	
Internationale des travailleurs du bâtiment. . . . .	127
Secrétariat international des fédérations centrales des peintres et professions simi- laires. . . . .	141
<b>Heidhausen :</b>	
Union internationale de prêtres catholiques abstinents. . . . .	152
<b>Kiel :</b>	
Bureau central des télégrammes astronomiques. . . . .	55
<b>Leipzig :</b>	
Internationales Tanzklub Konzern. . . . .	127

**Nuremberg :**

Union internationale des ouvriers cordonniers et de l'industrie du cuir . . . . . 152

**AUTRICHE**

**Graz :**

Ligue universelle de la Croix-Blanche pour la paix. . . . . 133

**Vienne :**

Association internationale des avocats . . . . . 49  
— — pour l'essai des matériaux. . . . . 45  
— universelle pour le désarmement volontaire. . . . . 53  
Commission internationale des étalons de radium. . . . . 77  
Secrétariat international des postes, télégraphes et téléphones. . . . . 141  
Union internationale des ingénieurs et techniciens de travaux de forage . . . . . 150

**BELGIQUE**

**Anvers :**

Alliance universelle des ouvriers diamantaires . . . . . 43  
Association internationale des médecins mécano-thérapeutes. . . . . 48  
Comité maritime international. . . . . 72  
Congrès international de pédologie. . . . . 88  
Fédération internationale de gymnastique. . . . . 97  
International Seafarers' Federation . . . . . 123

**Boitsfort (Bruxelles) :**

Fédération internationale des syndicats chrétiens de la terre. . . . . 105

**Bruxelles :**

Alliance internationale de tourisme. . . . . 42  
Association internationale du congrès des chemins de fer. . . . . 46  
— — de comptabilité. . . . . 46  
— — des médecins mécano-thérapeutes. . . . . 48  
— — permanente des congrès de navigation. . . . . 49  
— — de la presse périodique. . . . . 51  
— — pour la protection de l'enfance. . . . . 50  
Bureau central international pour le contrôle du commerce des spiritueux en Afrique . . . . . 55  
Bureau international des étalons physico-chimiques. . . . . 59  
— — de fédérations d'instituteurs. . . . . 61  
— — pour la publication des tarifs douaniers. . . . . 63  
— — de statistique commerciale. . . . . 64  
Comité permanent des congrès internationaux d'actuares . . . . . 74  
— — — — des habitations à bon marché. . . . . 74

Commission d'étude des sociétés coopératives et ouvrières d'assurance . . . . .	76
Commission internationale des congrès d'éducation familiale . . . . .	76
— — permanente des armes à feu portatives . . . . .	78
— — permanente des congrès internationaux des sciences administratives . . . . .	82
— — des congrès intern. des archivistes et bibliothécaires . . . . .	81
Confédération internationale des étudiants . . . . .	83
Conférence parlementaire internationale du commerce . . . . .	86
Congrès internationaux des chambres de commerce et des associations commerciales et industrielles . . . . .	87
Congrès périodiques de gynécologie et d'obstétrique . . . . .	90
Conseil international de recherches . . . . .	91
Fédération dentaire internationale . . . . .	92
Fédération internationale des associations d'inventeurs et d'artistes industriels . . . . .	94
— — du bâtiment et des travaux publics . . . . .	94
— — de laiterie . . . . .	97
— — des maîtres tailleurs . . . . .	98
— — des sociétés de libre-pensée . . . . .	102
— — des travailleurs de la lithographie et professions similaires . . . . .	105
Institut colonial international . . . . .	109
— de droit international . . . . .	109
— international de bibliographie . . . . .	111
— — des classes moyennes . . . . .	111
— — de commerce . . . . .	112
— — de pédagogie familiale . . . . .	113
Internationale des mineurs chrétiens . . . . .	126
Musée international de la presse . . . . .	131
Office central de documentation féminine . . . . .	135
Office international des œuvres d'éducation populaire . . . . .	136
Organisation internationale des employeurs industriels . . . . .	139
Service des échanges internationaux . . . . .	142
Société internationale de chirurgie . . . . .	143
Union académique internationale . . . . .	144
— des associations internationales . . . . .	145
— des Associations pour la Société des Nations . . . . .	147
— internationale pour la protection de l'enfance du premier âge . . . . .	152
— — de radiotélégraphie scientifique . . . . .	153
— — de tramways et de chemins de fer d'intérêt local . . . . .	155
— — des villes . . . . .	156
Université internationale . . . . .	160

**Gand :**

Commission int. d'unification des méthodes d'analyse des denrées alimentaires . . . . .	80
Fédération internationale des associations de filateurs de lin et d'étoupes . . . . .	93

**Huy :**

Commission permanente des congrès internationaux d'apiculture . . . . .	81
---	----

**Liège :**

Comité permanent des congrès internationaux de médecine et pharmacie militaires . . . . .	74
---	----

**Mons :**

Congrès internationaux des chambres de commerce et des associations commerciales et industrielles . . . . .	87
---	----

**Waltwilder par Bilsen :**

Bureau international du spiritisme . . . . .	63
--	----

**CANADA**

**Montréal :**

Association internationale des musées médicaux . . . . .	48
--	----

**CHINE**

**Pékin :**

International Anti-Opium Association . . . . .	115
--	-----

**CUBA**

**La Havane :**

Oficina de la Union internacional americana para la protección de las Marcas de Fábrica y de Comercio . . . . .	138
---	-----

**DANEMARK**

**Copenhague :**

Conférence de la Baltique et de la Mer Blanche . . . . .	84
Conseil international pour l'exploration de la mer. . . . .	91
Internationale de la jeunesse . . . . .	126
Secrétariat international des Comités pour les recherches psychiques. . . . .	140

**Elsinore :**

Haute école populaire internationale . . . . .	108
--	-----

**ESPAGNE**

**Madrid :**

Congrès géologique international. . . . .	86
---	----

**ESTHONIE**

**Reval :**

Kosmoglott. Société de Langue internationale . . . . .	129
--	-----

ÉTATS-UNIS

**Amherst (Massachussets) :**

World Agriculture Society . . . . . 130

**Boston (Massachussets) :**

World-wide Union of Christian Endeavour Societies. . . . . 164

**Chicago (Illinois) :**

Fédération universelle d'étudiants contre l'alcoolisme. . . . . 108

**Evanston (Illinois) :**

World's Women's Christian Temperance Union . . . . . 164

**Gardiner (Maine) :**

World Conference on Faith and Order . . . . . 162

**Ithaca (New-York) :**

Fédération internationale des étudiants (Corda Fratres) . . . . . 96

**New-York :**

Congrès eugénique international . . . . . 86

— pan-africain . . . . . 89

International Intellectual Pan-scientific League . . . . . 121

World's Student Christian Federation . . . . . 162

World's Sunday School Association . . . . . 163

**Point-Loma (Californie) :**

The Universal Brotherhood and Theosophical Society . . . . . 160

**Washington (District de Colombia) :**

Commission internationale des éphémérides . . . . . 77

Congrès scientifique pan-américain. (Deuxième réunion) . . . . . 90

Inter-American High Commission . . . . . 114

Permanent Pan-American Railway Committee . . . . . 140

Union of American Republics . . . . . 144

FRANCE

**Bourg-la-Reine :**

Association phonétique internationale . . . . . 53

**Lyon :**

Congrès de médecine légale de langue française . . . . .	89
--	----

**Paris :**

Alliance israélite universelle . . . . .	42
Association générale des hygiénistes et techniciens municipaux . . . . .	44
Association internationale des automobiles-clubs reconnus . . . . .	45
— — des littérateurs et échangistes . . . . .	47
— — des médecins scolaires . . . . .	48
— — de perfectionnement scientifique et médical . . . . .	48
— — permanente des congrès de la route . . . . .	49
— littéraire et artistique internationale . . . . .	52
Bureau international des associations des membres du personnel diplômé de l'enseignement secondaire . . . . .	56
— — de l'Heure . . . . .	61
— — d'informations et d'études sur l'assistance aux étrangers . . . . .	61
— permanent des fédérations internationales sportives . . . . .	66
— — international des constructeurs d'automobiles . . . . .	66
Chambre de commerce internationale . . . . .	67
Comité international d'action démocratique . . . . .	68
— — des congrès d'assistance publique et privée . . . . .	69
— — de publication des tables annuelles de constantes et données numériques de physique, de chimie et de technologie . . . . .	71
— — de sténographie . . . . .	72
— juridique international de l'aviation . . . . .	72
Commission internationale d'agriculture . . . . .	76
— — pour les applications de la météorologie à la navigation aérienne . . . . .	78
— — de magnétisme terrestre et d'électricité atmosphérique . . . . .	77
— — de météorologie agricole . . . . .	77
— — de navigation aérienne . . . . .	78
— — pour la révision décennale des nomenclatures nosologiques . . . . .	79
Conciliation internationale (I. N. C. I.). Intérêts nationaux . . . . .	115
Confédération internationale des syndicats agricoles . . . . .	83
Conférence internationale pour l'étude des épizooties . . . . .	85
Congrès international de psychologie expérimentale . . . . .	88
Fédération aéronautique internationale . . . . .	92
— équestre internationale . . . . .	93
— internationale des Arts, des Lettres et des Sciences . . . . .	93
— — du bâtiment et des travaux publics . . . . .	94
— — d'escrime . . . . .	95
— — de lawn-tennis . . . . .	97
— — des syndicats chrétiens d'employés . . . . .	104
Institut des Hautes Études internationales . . . . .	109
— international d'anthropologie . . . . .	111
— — du froid . . . . .	112
— — de sociologie . . . . .	113
— métapsychique international . . . . .	114
International Boxing Union . . . . .	116

Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge . . . . .	133
Ligue internationale de la Paix et de la Liberté . . . . .	132
Office central espérantiste . . . . .	135
— international d'hygiène publique . . . . .	136
Secrétariat international des travailleurs du verre . . . . .	142
Société internationale d'histoire de la médecine . . . . .	143
Société positiviste internationale . . . . .	143
Union cycliste internationale . . . . .	146
— internationale des chemins de fer . . . . .	147
— — de la chimie pure et appliquée . . . . .	148
— — de tir . . . . .	154
— — contre le péril vénérien . . . . .	149
— — contre la tuberculose . . . . .	149
— — et ligue populaire contre la vivisection . . . . .	150
— mathématique internationale . . . . .	157
— des nationalités . . . . .	158
— Panatlantique . . . . .	158

**Sèvres :**

Bureau international des poids et mesures . . . . .	62
---	----

**Tourcoing :**

Bureau international des associations nationales des membres du personnel diplômé de l'enseignement secondaire . . . . .	56
--	----

**Verneuil (Eure) :**

Bureau international d'éducation . . . . .	59
--	----

**GRANDE-BRETAGNE**

**Carisbrooke (Isle of Wight) :**

International Yacht Racing Union . . . . .	125
--	-----

**Édimbourg :**

Alliance of Reformed Churches Holding the Presbyterian System . . . . .	42
---	----

**Glasgow :**

Ordre international des Bons Templiers . . . . .	139
--	-----

**Londres :**

Alliance coopérative internationale . . . . .	42
Boys Scouts International Bureau . . . . .	54
Comité météorologique international . . . . .	73

Commission électro-technique internationale . . . . .	75
— internationale pour le réseau mondial et de la météorologie polaire . .	79
— — de télégraphie météorologique . . . . .	80
— — pour l'unification aéronautique . . . . .	79
Congrès international des mines, de la métallurgie, de la mécanique appliquée et de la géologie pratique . . . . .	89
Conseil international de recherches . . . . .	91
Fédération internationale de boxe amateur . . . . .	95
— — des mineurs . . . . .	98
— — de natation amateur . . . . .	98
— — pour la protection des races indigènes contre l'alcoolisme . . . . .	102
International Association of Poultry Instructors and Investigators . . . . .	116
— Association of Seed Crushers . . . . .	47
— Bureau for the Suppression of Traffic in Women and Children . . . . .	116
— Catalogue of Scientific Literature . . . . .	117
— Christian Peace Fellowship . . . . .	117
— Committee for the Investigation of the Upper Air . . . . .	118
— — to promote Universal Free Trade . . . . .	118
— — for the Study of Clouds . . . . .	119
— Conference of Settlements Continuation Committee . . . . .	119
— Congress of Free Christian and Other Religious Liberals . . . . .	119
— Coopérative Women's Committee . . . . .	69
— Council of Nurses . . . . .	119
— Federation of Textile Workers Associations . . . . .	120
— — of University Women . . . . .	120
— — of Working Women . . . . .	106
— Garden Cities and Town Planning Federation . . . . .	120
— Law Association . . . . .	122
— Missionary Committee . . . . .	122
— Moral Education Congress . . . . .	122
— Ouvrière et socialiste . . . . .	127
— Shipping Conference . . . . .	123
— Shipping Federation . . . . .	123
— Society for Contemporary Music . . . . .	124
— Union of Ethical Societies . . . . .	124
— Women Suffrage Alliance . . . . .	125
— Zionist Organisation . . . . .	125
Jewish Association for the Protection of Girls and Women . . . . .	129
Salvation Army . . . . .	140
Union astronomique internationale . . . . .	145
— baptiste universelle . . . . .	146
— géodésique et géophysique internationale . . . . .	147
World Alliance for Promoting International Friendship Through the Churches . .	161
— Association for Adult Education . . . . .	161
— Brotherhood Federation . . . . .	161
— Evangelical Alliance . . . . .	162
— Prohibition Federation . . . . .	162
— Student Christian Federation . . . . .	162
— Young Women's Christian Association . . . . .	164

**Manchester :**

International Federation of Master Cotton Spinners and Manufacturers, Associations . . . . .	96
International Union of Cooperative Wholesale Societies . . . . .	124

**Oxford :**

Commission de la carte du ciel (de l'Union astronomique internationale). . . . .	74
--	----

**Ripley (Derbyshire) :**

World's Women's Christian Temperance Union . . . . .	164
--	-----

**Southampton :**

Bureau central de la carte internationale du monde au millionième . . . . .	54
---	----

**Tarland (Aberdeenshire) :**

International Council of Women. . . . .	90
---	----

**Teddington :**

International Commission on Illumination. . . . .	117
---	-----

**Wallington (Surrey) :**

Fédération internationale de lutte amateurs. . . . .	97
--	----

**GUATÉMALA**

**Guatemala :**

Oficina internacional Centro-Americana. . . . .	137
---	-----

**HAWAI**

**Honolulu :**

Union pan-pacifique . . . . .	158
-------------------------------	-----

**ITALIE**

**Catane (Sicile) :**

Societa internazionale degli intellettuali . . . . .	143
--	-----

**Cavoretto (Turin) :**

Academia pro Interlingua. . . . .	41
-----------------------------------	----

**Monza :**

Fédération internationale des ouvriers chapeliers. . . . .	100
--	-----

**Rome :**

Institut international d'agriculture. . . . .	110
— pour l'étude des causes et de prophylaxie des maladies mentales. . . . .	113
Office international des Organisations catholiques . . . . .	137

**Turin :**

Fédération internationale des sociétés d'aviron. . . . .	102
Istituto internazionale di Sociologia . . . . .	128
Laboratoires internationaux de physiologie du Mont-Rose. . . . .	130

**MONACO**

**Monaco :**

Bureau hydrographique international. . . . .	56
--	----

**NORVÈGE**

**Christiana :**

Internationale Ski Commission . . . . .	127
---	-----

**PAYS-BAS**

**Amsterdam :**

Bureau international pour favoriser le commerce et l'industrie. . . . .	60
Fédération internationale des employés et des techniciens . . . . .	99
— — de football association . . . . .	96
— — d'organisation d'ouvriers d'usines . . . . .	98
— — du personnel des services publics . . . . .	101
— — des syndicats chrétiens de l'industrie graphique. . . . .	104
— — des travailleurs du transport . . . . .	106
— — universelle d'étudiants contre l'alcoolisme . . . . .	108
— syndicale internationale . . . . .	107
Kosmos, Alliance internationale de correspondance . . . . .	130
Ligue internationale contre l'épilepsie . . . . .	131
Secrétariat international des ouvriers du vêtement . . . . .	141
— — des ouvriers du tabac . . . . .	128
Union internationale des ouvriers du bois . . . . .	151
— — des travailleurs d'hôtels, restaurants et cafés . . . . .	155

**Bois-le-Duc :**

Ligue internationale catholique contre l'alcoolisme . . . . .	131
---	-----

**De Bilt :**

Commission internationale de météorologie nautique . . . . .	77
— — pour les recherches sur la transmission des ondes des explosions. . . . .	118
International Mission Study Council . . . . .	122

**Eindhoven :**

Fédération internationale des ouvriers chrétiens du tabac . . . . . 100

**Groningue :**

Commission pénitentiaire internationale . . . . . 81

**La Haye :**

Académie de droit international . . . . . 41

Association internationale de bains populaires et de propreté . . . . . 45

Association internationale du trafic aérien . . . . . 52

Bureau international de la Cour permanente d'Arbitrage . . . . . 57

Commission permanente des congrès internationaux de médecine . . . . . 82

Cour permanente de Justice internationale . . . . . 24

Fédération internationale pharmaceutique . . . . . 100

— — des syndicats chrétiens d'ouvriers d'usines, des transports et de l'alimentation . . . . . 104

Institut intermédiaire international . . . . . 110

— international de statistique . . . . . 114

Ligue internationale catholique (Internacio katolika) . . . . . 131

Ordre indépendant des Bons-Templiers neutres . . . . . 138

**Leyde :**

Commission permanente des congrès internationaux de médecine vétérinaire . . . . . 82

**Utrecht :**

Bureau international antimilitariste . . . . . 56

Confédération internationale des syndicats chrétiens . . . . . 83

Fédération internationale des ouvriers chrétiens du Bâtiment . . . . . 100

— — des syndicats chrétiens des chemins de fer et des tramways . . . . . 103

— — — — de l'industrie de l'habillement et parties similaires . . . . . 104

— — — — des ouvriers de l'alimentation . . . . . 103

— — — — de l'industrie textile . . . . . 104

— — — — des travailleurs de la terre . . . . . 105

International Mission Study Council . . . . . 122

Union internationale des ligues catholiques féminines . . . . . 151

**Velp :**

Association internationale des botanistes . . . . . 45

**SUÈDE**

**Stockholm :**

Union pour la langue internationale . . . . . 158

**Vesteras :**

Fédération internationale athlétique d'amateurs . . . . .	94
---	----

**SUISSE**

**Bâle :**

Association internationale pour la protection légale des travailleurs . . . . .	51
Commission consultative pour la protection internationale de la nature . . . . .	75

**Berne :**

Association pour la création d'un bureau de la langue internationale . . . . .	53
Bureau international de la paix . . . . .	62
— — de l'Union postale universelle . . . . .	64
— — — télégraphique . . . . .	65
Bureaux internationaux réunis de la propriété industrielle, littéraire et artistique . . . . .	67
Bureau permanent du congrès international des éditeurs . . . . .	66
Conférence européenne des horaires des trains . . . . .	84
— internationale pour l'unité technique des chemins de fer . . . . .	85
Fédération internationale des ouvriers sur métaux . . . . .	100
Institut international pour la diffusion des expériences sociales . . . . .	113
Ligue pour la défense de l'humanité . . . . .	134
Office central des transports internationaux par chemins de fer . . . . .	135
Secrétariat international des typographes . . . . .	142
Union internationale des relieurs . . . . .	153
Union internationale des wagons . . . . .	156
Union pour les services internationaux de voitures et fourgons . . . . .	159

**Fribourg :**

Association catholique internationale des œuvres de protection de la jeune fille . . . . .	44
Fédération internationale pour le développement de l'enseignement ménager . . . . .	95
Pax Romana : Secrétariat international des associations catholiques d'étudiants . . . . .	139
Union catholique d'études internationales . . . . .	146

**Genève :**

Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens . . . . .	43
Association internationale pour la lutte contre le chômage . . . . .	50
Association maçonnique internationale . . . . .	52
Association universelle espérantiste . . . . .	54
Bloc mondial de la classe moyenne . . . . .	54
Bureau international pour la défense du droit des peuples . . . . .	60
— — pour la défense des indigènes . . . . .	60
Comité international de la Croix-Rouge . . . . .	70
Commission des amendements au Pacte . . . . .	26
— de contrôle . . . . .	26
— consultative permanente pour la traite des femmes et des enfants . . . . .	22
— — et technique des communications et du transit . . . . .	21
— — du trafic de l'opium . . . . .	21

Commission de coopération intellectuelle . . . . .	26
— économique et financière . . . . .	22
— d'hygiène . . . . .	24
— internationale de l'enseignement mathématique . . . . .	76
— mixte du Comité international de la Croix-Rouge et de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. . . . .	80
— permanente consultative pour les questions militaires, navales et aé- riennes . . . . .	23
— permanente des mandats . . . . .	23
— temporaire mixte pour la réduction des armements . . . . .	28
Conférence int. de psychotechnique appliquée à l'orientation professionnelle et à l'or- ganisation du travail . . . . .	86
Congrès international de psychologie . . . . .	88
— d'anthropologie et d'archéologie préhistorique . . . . .	88
Fédération abolitionniste internationale . . . . .	92
— européenne des sociétés d'activité chrétienne . . . . .	93
— internationale pour l'observation du dimanche . . . . .	101
— — des sociétés de tempérance de la Croix-Bleue . . . . .	103
— universelle des associations chrétiennes des étudiants. . . . .	162
Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté . . . . .	132
— — philarménienne . . . . .	133
Union internationale de secours aux enfants . . . . .	153
Union interparlementaire . . . . .	156
Union mondiale de la femme pour la concorde internationale . . . . .	157

**La Tour de Peilz (Vaud) :**

Ligue internationale de hockey sur glace . . . . .	132
--	-----

**Lausanne :**

Bureau international contre l'alcoolisme . . . . .	57
Comité international olympique . . . . .	70
Union internationale des socialistes antialcooliques . . . . .	154
Union des nationalités. . . . .	158

**Martigny-la-Ville (Valais) :**

Crux : Fédération internationale catholique d'abstinence totale . . . . .	91
---	----

**Neuchâtel :**

Fédération des Unions nationales des amies de la jeune fille . . . . .	107
--	-----

**Pléiades (les) Sur Blonay (Vaud) :**

Bureau international des écoles nouvelles . . . . .	58
---	----

**Villars-sur-Bex (Vaud) :**

Bureau international des écoles plein air. . . . .	58
--	----

**Wabern (Près Berne) :**

Fédération internationale pour l'enseignement du dessin et des arts appliqués . . . . . 95

**Zurich :**

Commission internationale de la radiation solaire . . . . . 80  
Internacia Ligo . . . . . 115  
Secrétariat international des travailleurs de la pierre . . . . . 142  
Union internationale des fédérations des ouvriers et ouvrières de l'alimentation . . . 150  
Union int. pour les recherches sur la transmission des ondes des explosions . . . . . 118

**URUGUAY**

**Montevideo :**

Oficina internacional de los Correos Sudamericanos . . . . . 137  
— de la Union Postal Panamericana . . . . . 137



## INDEX ANALYTIQUE

---

### I — AGRICULTURE, COMMERCE ET INDUSTRIE

Association internationale des Automobile-Clubs reconnus . . . . .	45
— — des Fabricants d'huile . . . . .	47
Bureau international de statistique commerciale . . . . .	64
— permanent international des constructeurs d'automobiles . . . . .	66
Chambre de Commerce internationale . . . . .	67
Commission consultative pour la protection internationale de la nature . . . . .	75
— internationale d'agriculture . . . . .	76
— — de météorologie agricole . . . . .	77
— — permanente des armes à feu portatives . . . . .	78
— permanente des Congrès internationaux d'apiculture . . . . .	81
— — des Congrès internationaux de médecine vétérinaire . . . . .	82
Conférence internationale pour l'étude des épizooties . . . . .	85
— parlementaire internationale du Commerce . . . . .	86
Congrès international des Chambres de Commerce et des Associations commerciales et industrielles . . . . .	87
Fédération internationale des Associations de filateurs de lin et d'étoupes . . . . .	93
— — pour l'enseignement du dessin et des arts appliqués à l'industrie . . . . .	95
— — des filateurs et fabricants de coton . . . . .	96
— — de laiterie . . . . .	97
Institut International d'Agriculture . . . . .	110
— — du Commerce . . . . .	112
— — du Froid . . . . .	112
International Association of Poultry Instructors et Investigators . . . . .	116
— Commission on Illumination . . . . .	117
— Union of Cooperative Wholesale Societies . . . . .	124

### II. — COMMUNICATIONS ET TRANSPORTS

Association internationale des Automobiles-Clubs reconnus . . . . .	45
— — du Congrès des chemins de fer . . . . .	46
— — permanente des Congrès de navigation . . . . .	49
— — permanente des Congrès de la route . . . . .	49
— — du Trafic aérien . . . . .	52
Bureau hydrographique international . . . . .	133
— international de l'Heure . . . . .	61
— — de l'Union postale universelle . . . . .	64
— — de l'Union télégraphique . . . . .	65

Comité juridique international de l'Aviation . . . . .	72
Commission consultative et technique des Communications et du Transit . . . . .	21
— internationale de météorologie nautique . . . . .	77
— — de navigation aérienne . . . . .	78
— — pour les applications de la météorologie à la navigation aérienne . . . . .	78
— — pour l'unification aéronautique . . . . .	79
Conférence de la Baltique et de la Mer Blanche . . . . .	84
— internationale de l'Unité technique des chemins de fer . . . . .	85
International Shipping Conference . . . . .	123
Office central des transports internationaux par chemins de fer . . . . .	135
Oficina internacional de los Correos Sud-Americanos . . . . .	137
— — de la Union postal panamericana . . . . .	137
Permanent Pan-American Railway Committee . . . . .	140
Union internationale des Chemins de fer . . . . .	147
— — de Tramways et de Chemins de fer d'intérêt local . . . . .	155
— — des Wagons . . . . .	156
— — pour les Services internationaux de voitures et de fourgons . . . . .	159

### III. — TRAVAIL

Alliance universelle des ouvriers diamantaires . . . . .	43
Association internationale des cuisiniers . . . . .	47
— — pour la lutte contre le chômage . . . . .	50
— — pour la protection légale des travailleurs . . . . .	51
Confédération internationale des Syndicats agricoles . . . . .	83
— — — — chrétiens . . . . .	83
Fédération internationale du Bâtiment et des Travaux publics . . . . .	94
— — des employés et des techniciens . . . . .	99
— — des maîtres tailleurs . . . . .	98
— — des mineurs . . . . .	98
— — d'organisations d'ouvriers d'usines . . . . .	98
— — des ouvriers chapeliers . . . . .	100
— — des ouvriers chrétiens du bâtiment . . . . .	100
— — des ouvriers chrétiens du bois . . . . .	100
— — — — du tabac . . . . .	100
— — — — de l'industrie textile . . . . .	104
— — — — sur métaux . . . . .	100
— — du personnel des services publics . . . . .	101
— — des syndicats chrétiens de l'alimentation . . . . .	103
— — des syndicats chrétiens des chemins de fer et des tram- ways . . . . .	104
— — des syndicats chrétiens d'employés . . . . .	104
— — — — de l'industrie graphique . . . . .	104
— — — — de l'Industrie de l'habillement et des parties similaires . . . . .	104
— — — — de l'industrie textile . . . . .	104
— — — — d'ouvriers d'usines, des transports et d'alimentation . . . . .	104
— — — — de la terre . . . . .	105
— — des travailleurs de la lithographie et professions similai- res . . . . .	105

Fédération internationale des travailleurs de la terre . . . . .	105
— — — du transport . . . . .	106
— syndicale internationale . . . . .	107
International Federation of Working Women . . . . .	106
— Seafarers' Federation . . . . .	123
— Shipping Federation . . . . .	123
Internationale des mineurs chrétiens . . . . .	126
— ouvrière et socialiste . . . . .	127
— des travailleurs du bâtiment . . . . .	127
Internationaler Bund der Landwirtschaftlichen Genossenschaften . . . . .	128
Internationales Tabakarbeiter Sekretariat . . . . .	128
Organisation internationale des employeurs industriels . . . . .	139
— — des Fédérations centrales des peintres et professions similaires . . . . .	141
— — des ouvriers du vêtement . . . . .	141
— — des poêliers et parties similaires . . . . .	141
— — des postes, télégraphes et téléphones (P. T. T.) . . . . .	141
— — des travailleurs de la pelletterie . . . . .	141
— — des travailleurs de la pierre . . . . .	142
— — des travailleurs du verre . . . . .	142
— — des typographes . . . . .	142
Union internationale des fédérations des ouvriers et ouvrières de l'alimentation . . . . .	150
— — des ouvriers du bois . . . . .	151
— — des ouvriers coiffeurs . . . . .	151
— — des ouvriers cordonniers et de l'industrie du cuir . . . . .	152
— — des ouvriers de l'industrie hôtelière . . . . .	155
— — des relieurs . . . . .	153
— — des travailleurs d'hôtels, restaurants et cafés . . . . .	155
Zwischenstaatliche Informationstelle der Freigewerkschaftlichen Bankangestellten Organisationen . . . . .	165

**IV. — MÉDECINE ET HYGIÈNE (Voir aussi : Arts et Sciences)**

Association générale des hygiénistes et techniciens municipaux . . . . .	44
— internationale de bains populaires et de propreté . . . . .	45
— — des médecins mécano-thérapeutes . . . . .	48
— — des médecins scolaires . . . . .	48
— — des musées médicaux . . . . .	48
— — contre l'alcoolisme . . . . .	57
Comité permanent des congrès internationaux de médecine et de pharmacie militaires . . . . .	74
Commission d'Hygiène . . . . .	24
— internationale pour la révision décennale des nomenclatures nosologiques . . . . .	79
— — d'unification des méthodes d'analyse des denrées alimentaires . . . . .	80
— — d'unification des méthodes d'analyse des produits sucrés . . . . .	80
— permanente des congrès internationaux de médecine . . . . .	82
— — des congrès internationaux de médecine vétérinaire . . . . .	82
Conférence internationale pour l'étude des épizooties . . . . .	85
Congrès de médecine légale de langue française . . . . .	89
— périodiques de gynécologie et d'obstétrique . . . . .	90

Fédération dentaire internationale . . . . .	92
— internationale pharmaceutique . . . . .	100
— — pour le protection des races indigènes contre l'alcoolisme . . . . .	102
— universelle des étudiants contre l'alcoolisme . . . . .	108
Institut international pour l'étude des causes et de la prophylaxie des maladies mentales . . . . .	113
International Anti-Opium Association . . . . .	115
International Council of Nurses . . . . .	119
Internationale Vereinigung den Alkoholismus . . . . .	128
Ligue internationale catholique contre l'alcoolisme . . . . .	131
— — contre l'épilepsie . . . . .	131
— des Sociétés de la Croix-Rouge . . . . .	133
Medezin-Literarische Zentrastelle . . . . .	133
Office international d'Hygiène publique . . . . .	136
Ordre international des Bons Templiers . . . . .	139
— indépendant des Bons Templiers neutres . . . . .	138
Société internationale de Chirurgie . . . . .	143
— — d'Histoire de la médecine . . . . .	143
Union internationale et Ligue populaire contre la vivisection . . . . .	150
— — contre le péril vénérien . . . . .	149
— — contre la tuberculose . . . . .	149

**V. — ÉCONOMIE ET FINANCE (Voir aussi : Travail)**

Alliance coopérative internationale . . . . .	42
Association internationale de comptabilité . . . . .	46
Bloc mondial de la classe moyenne . . . . .	54
Bureau international pour favoriser le commerce et l'industrie . . . . .	60
— — pour la publication des tarifs douaniers . . . . .	63
— — de statistique commerciale, . . . . .	64
Chambre de Commerce internationale . . . . .	67
Comité international des coopératrices . . . . .	69
— permanent des congrès internationaux des habitations à bon marché . . . . .	74
Commission de contrôle . . . . .	26
— économique et financière . . . . .	22
— d'études des Sociétés coopératives et ouvrières d'assurance . . . . .	76
— internationale d'agriculture . . . . .	76
— — du blocus . . . . .	28
Conférence parlementaire internationale du commerce . . . . .	86
Congrès international des Chambres de Commerce et des Associations commerciales et industrielles . . . . .	87
Institut colonial international . . . . .	109
— international des classes moyennes . . . . .	111
— — du Commerce . . . . .	112
Inter-American High Commission . . . . .	114
International Committee to promote Universal Free Trade . . . . .	118
Internationaler Bund der Landwirtschaftlichen Genossenschaften . . . . .	128

**VI. — DROIT ET ADMINISTRATION**

Académie de Droit international . . . . .	41
Association générale des hygiénistes et techniciens municipaux . . . . .	44

Association internationale des avocats . . . . .	45
— universelle pour le désarmement volontaire . . . . .	53
Bureau central international pour le contrôle du commerce des spiritueux en Afrique . . . . .	55
Bureau international antimilitariste . . . . .	56
— — d'informations et d'études sur l'assistance aux étrangers . . . . .	61
— — pour la Défense du droit des peuples . . . . .	60
— — pour la défense des indigènes . . . . .	60
Bureaux internationaux réunis de la propriété industrielle, littéraire et artistique . . . . .	67
Comité international d'action démocratique . . . . .	68
— — des congrès d'assistance publique et privée . . . . .	69
— — permanent des armes à feu portatives . . . . .	78
— juridique international de l'aviation . . . . .	72
— maritime international . . . . .	72
— permanent des congrès internationaux d'actuares . . . . .	74
Commission des Amendements au Pacte . . . . .	26
— consultative permanente pour la traite des femmes et des enfants . . . . .	22
— internationale du blocus . . . . .	28
— pénitentiaire internationale . . . . .	81
— permanente des mandats . . . . .	23
Cour permanente d'Arbitrage . . . . .	57
— de la procédure de conciliation . . . . .	27
— permanente de Justice internationale . . . . .	24
Institut colonial international . . . . .	109
— de Droit international . . . . .	109
— intermédiaire international . . . . .	110
Inter-American High Commission . . . . .	114
International Garden Cities and Town Planning Federation . . . . .	120
— Law Association . . . . .	122
Oficina de la Unión internacional americana para la proteccion de las marcas de fa- * brica y de comercio . . . . .	138
Union of American Republics . . . . .	144
Union internationale des villes . . . . .	156
Union interparlementaire . . . . .	156

**VII. — ARTS ET SCIENCES (Voir aussi : Médecine et Hygiène)**

Académie de Droit international . . . . .	41
Association générale des hygiénistes et techniciens municipaux . . . . .	44
— internationale des botanistes . . . . .	45
— — de comptabilité . . . . .	46
— — des cuisiniers . . . . .	47
— — d'entomologie . . . . .	47
— — pour l'essai des matériaux . . . . .	49
— — des littérateurs et échangistes . . . . .	47
— — des médecins mécano-thérapeutes . . . . .	48
— — de perfectionnement scientifique et médical . . . . .	48
— littéraire et artistique internationale . . . . .	52
— central des télégrammes astronomiques . . . . .	55
— hydrographique international . . . . .	133
Bureau central de la carte du monde au millionième . . . . .	54
— international des étalons physico-chimiques . . . . .	59

Bureau international de l'Heure . . . . .	61
— — des poids et mesures . . . . .	62
— — du spiritisme . . . . .	63
Carte du monde au millionième . . . . .	54
Comité international de publication des tables annuelles de constantes et données numériques de physique, de chimie et de technologie . . . . .	71
Comité international de sténographie . . . . .	72
— météorologique international . . . . .	73
Commission électrotechnique internationale . . . . .	75
— — des éphémérides . . . . .	77
— — étalons de radium . . . . .	77
— — de magnétisme terrestre et d'électricité atmosphérique . . . . .	77
— — de météorologie agricole . . . . .	77
— — de météorologie nautique . . . . .	77
— internationale pour les applications de la météorologie à la navigation aérienne . . . . .	78
— — de radiation solaire . . . . .	80
— — pour le réseau mondial et de la météorologie polaire . . . . .	79
— — de télégraphie météorologique . . . . .	80
— — pour l'unification aéronautique . . . . .	79
— — d'unification des méthodes d'analyse des denrées alimentaires . . . . .	80
— — d'unification des méthodes d'analyse des produits sucrés . . . . .	80
— permanente du congrès internationaux des archivistes et bibliothécaires . . . . .	81
— — des congrès internationaux des sciences administratives . . . . .	82
Conférence internationale de psychotechnique appliquée à l'orientation professionnelle et à l'organisation du travail . . . . .	86
Congrès eugénique international . . . . .	86
— géologique international . . . . .	86
— international des américanistes . . . . .	87
— — de pédologie . . . . .	88
— — de psychologie . . . . .	88
— — de psychologie expérimentale . . . . .	88
— internationaux d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques . . . . .	88
— — d'archéologie classique . . . . .	89
— — d'Histoire des religions . . . . .	89
— — des mines, de la métallurgie, de la mécanique appliquée et de la géologie pratique . . . . .	89
— de médecine légale de langue française . . . . .	89
— scientifique pan-américain . . . . .	90
Conseil international pour l'exploration de la mer . . . . .	91
— — de recherches . . . . .	91
Fédération internationale des associations d'inventeurs et d'artistes industriels . . . . .	94
— — des sociétés de libre-pensée . . . . .	102
Institut international d'anthropologie . . . . .	111
— — du froid . . . . .	112
— — pour la diffusion des expériences sociales . . . . .	113
— — de sociologie . . . . .	113
— — de statistique . . . . .	114

Instiut métaphysique international . . . . .	114
International Catalogue of Scientific Literature . . . . .	117
International Committee for the investigation of the Upper Air . . . . .	118
— — investigation on the Sound of Explosions . . . . .	118
— — Study of Clouds . . . . .	119
— Society for Contemporary Music . . . . .	124
Istituto internazionale di Sociologia . . . . .	128
Laboratoires internationaux de physiologie du Mont Rose . . . . .	130
Societa internazionale degli intellettuali . . . . .	143
Société positiviste internationale . . . . .	143
Secrétariat international des comités pour les recherches psychiques . . . . .	140
Union académique internationale . . . . .	144
Union astronomique internationale . . . . .	145
— géodésique et géophysique internationale . . . . .	147
— internationale de la chimie pure et appliquée . . . . .	148
— de radiotélégraphie scientifique . . . . .	153
— mathématique internationale . . . . .	157

### VIII. — HUMANITARISME, RELIGION, MORALE ET ÉDUCATION

Alliance israélite universelle . . . . .	42
— of Reformed Churches holding the Presbyterian system . . . . .	42
— universelle des Unions chrétiennes de jeunes gens . . . . .	43
Association catholique internationale des œuvres de protection de la jeune fille . . . . .	44
— internationale des médecins scolaires . . . . .	48
— — pour la protection de l'enfance . . . . .	50
— juive pour la protection des jeunes filles et des femmes . . . . .	129
Boy Scouts International Bureau . . . . .	54
Bureau central international pour le Contrôle du commerce des spiritueux en Afrique . . . . .	55
— international des Associations ou Fédérations nationales des membres du personnel diplômé de l'enseignement secondaire ou moyen public . . . . .	56
— — contre l'alcoolisme . . . . .	57
— — des Écoles nouvelles . . . . .	58
— — des Écoles plein air . . . . .	58
— — d'éducation . . . . .	59
— — des Fédérations d'instituteurs . . . . .	61
— — d'information et d'études sur l'assistance aux étrangers . . . . .	61
— — pour la défense du droit des peuples . . . . .	60
— — pour la défense des indigènes . . . . .	60
Comité international des congrès d'assistance publique et privée . . . . .	69
— — de la Croix-Rouge . . . . .	70
Commission consultative permanente pour la traite des femmes et des enfants . . . . .	22
— — du trafic de l'opium . . . . .	21
— — d'enquête relative à la déportation des femmes et des enfants en Asie Mineure . . . . .	27
Commission internationale des congrès d'éducation familiale . . . . .	76
— — d'enseignement mathématique . . . . .	76
— mixte du Comité international de la Croix-Rouge et de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge . . . . .	80
— pénitentiaire internationale . . . . .	81

Confédération internationale des étudiants. . . . .	81
Crux : Fédération internationale catholique d'abstinence totale. . . . .	91
Fédération abolitionniste internationale . . . . .	92
— européenne d'activité chrétienne. . . . .	93
— internationale de l'enseignement ménager . . . . .	95
— — des Etudiants. Corda Fratres. . . . .	96
— — pour l'enseignement du dessin et des arts appliqués à l'industrie . . . . .	95
— — pour l'observation du dimanche. . . . .	101
— — pour la protection des races indigènes contre l'alcoolisme	102
— — des Sociétés de tempérance de la Croix-Bleue. . . . .	103
— des Unions nationales des amies de la jeune fille . . . . .	107
— universelle contre l'alcoolisme . . . . .	108
Haut Commissariat pour les réfugiés . . . . .	28
Haute Ecole populaire internationale . . . . .	108
Institut des Hautes Etudes internationales . . . . .	109
— international de pédagogie familiale . . . . .	113
International Anti-Opium Association. . . . .	115
— Bureau for the Suppression of Traffic in Women and Children . . . . .	116
— Christian Peace Fellowship. . . . .	117
— Conference of Settlements . . . . .	119
— Congress of Free Christian and Other Religious Liberals . . . . .	119
— Mission Study Council . . . . .	122
— Missionary Council . . . . .	122
— Moral Education Congress . . . . .	122
— Union of Ethical Societies . . . . .	124
— Zionist Organisation . . . . .	125
Internationale Vereinigung den Alkoholismus . . . . .	57
Ligue internationale catholique (Internacio-katolika) . . . . .	131
— — — contre l'alcoolisme. . . . .	131
— — philarménienne . . . . .	133
— — pour la défense de l'humanité . . . . .	134
— des Sociétés de la Croix-Rouge. . . . .	133
Office international des œuvres d'éducation populaire . . . . .	136
— international des Organisations catholiques . . . . .	137
Ordre indépendant des Bons Templiers Neutres . . . . .	138
— international des Bons Templiers. . . . .	139
Salvation Army . . . . .	140
Union Baptiste universelle. . . . .	146
— catholique d'études internationales . . . . .	146
— internationale et Ligue populaire contre la vivisection. . . . .	150
— — de prêtres catholiques abstinents . . . . .	152
— — pour la protection de l'enfance du premier âge . . . . .	152
— — de secours aux enfants. . . . .	153
— — des socialistes antialcooliques . . . . .	154
Universal Brotherhood and Theosophical Society . . . . .	160
Université internationale . . . . .	160
World Alliance for promoting international friendship through the churches. . . . .	161
— Association for Adult Education . . . . .	161
— Brotherhood Federation. . . . .	161
— Conference on Faith and Order . . . . .	162
— Prohibition Federation . . . . .	162

World Wide Union of Christian Endeavour Societies. . . . .	164
World's Evangelical Alliance . . . . .	162
— Student Christian Federation. . . . .	162
— Sunday School Association . . . . .	163
— Women's Christian Temperance Union . . . . .	164
— Young Women's Christian Association. . . . .	164

**IX. — SPORT ET TOURISME.**

Alliance internationale de tourisme . . . . .	42
Bureau permanent des Fédérations sportives . . . . .	66
Comité international olympique . . . . .	70
Fédération aéronautique internationale . . . . .	92
— équestre internationale . . . . .	93
— internationale athlétique d'amateurs . . . . .	94
— — de boxe amateur . . . . .	95
— — d'escrime . . . . .	95
— — de football association . . . . .	96
— — de gymnastique . . . . .	97
— — de lawn-tennis . . . . .	97
— — de lutte-amateur . . . . .	97
— — de natation amateur . . . . .	98
— — des Sociétés d'aviron . . . . .	102
International Amateur Wrestling Federation. . . . .	97
— Boxing Union . . . . .	116
— Yacht-Racing Union . . . . .	125
Internationale Skikommission . . . . .	127
— Tanzklub-Konzern . . . . .	127
Ligue internationale de hockey sur glace . . . . .	132
Union cycliste internationale . . . . .	146
— internationale de tir . . . . .	154

**X. — FÉMINISME.**

Conseil international des femmes . . . . .	90
International Federation of University Women . . . . .	120
International Women Suffrage Alliance . . . . .	125
Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté . . . . .	132
Office central de documentation féminine . . . . .	135
Union internationale des ligues catholiques féminines . . . . .	151
— mondiale de la femme pour la concorde internationale . . . . .	157

**XI. — LANGUES INTERNATIONALES.**

Academia pro Interlingua . . . . .	41
Association phonétique internationale . . . . .	53
— pour la création d'un bureau de la langue internationale . . . . .	53
— universelle espérantiste . . . . .	54
Internacia Ligo . . . . .	115
Kosmoglott : Société de langue internationale . . . . .	129

Office central espérantiste . . . . .	135
Union pour la langue internationale . . . . .	158

**XII. — BIBLIOGRAPHIE ET DOCUMENTATION.**

Institut international de bibliographie . . . . .	111
Musée international de la presse . . . . .	134
Office central de documentation féminine . . . . .	135
Service des échanges internationaux . . . . .	142

**XIII. — ARMEMENTS.**

Commission permanente consultative pour les questions militaires, navales et aériennes . . . . .	23
Commission temporaire mixte pour la réduction des armements . . . . .	28

**XI. — GÉNÉRAL.**

Association internationale de la presse périodique . . . . .	51
— maçonnique internationale . . . . .	52
— universelle pour le désarmement volontaire . . . . .	53
Bureau international antimilitariste . . . . .	56
— — de la paix . . . . .	62
— permanent du congrès international des éditeurs . . . . .	66
Commission consultative pour la protection internationale de la nature . . . . .	75
— de coopération intellectuelle . . . . .	26
— d'enquête en Albanie . . . . .	27
— de répartition des dépenses . . . . .	28
Confédération internationale des étudiants . . . . .	83
Congrès pan-africain . . . . .	89
Fédération internationale des Arts, des Lettres et des Sciences . . . . .	93
— — d'étudiants. Corda Fratres . . . . .	96
Institut intermédiaire international . . . . .	110
Intérêts nationaux. Conciliation internationale . . . . .	115
Internacia Ligo . . . . .	115
Internacional intelectual Pan-Scientific League . . . . .	121
Internationale de la jeunesse . . . . .	133
Kosmos: Alliance internationale de correspondance . . . . .	130
Ligue internationale de la paix et de la liberté . . . . .	132
— universelle de la Croix-Blanche pour la paix . . . . .	133
Oficina internacional Centro Americana . . . . .	137
Ordre international des Bons Templiers . . . . .	139
Pax Romana: Secrétariat international des Associations catholiques d'étudiants . . . . .	139
Societa internazionale degli intellettuali . . . . .	143
Union of American Republics . . . . .	144
— des Associations internationales . . . . .	145
— internationale des Associations pour la Société des Nations . . . . .	147
— des nationalités . . . . .	158
— pan-atlantique . . . . .	158
— pan-pacifique . . . . .	158



**RÉSUMÉ MENSUEL  
DES TRAVAUX  
de la  
SOCIÉTÉ DES NATIONS**

Le *Résumé Mensuel* des travaux de la Société des Nations fournit chaque mois un tableau général de l'activité de la Société des Nations. Il est publié en cinq éditions : allemande, anglaise, espagnole, française et italienne.

*Prix du numéro* : 0 fr. 50 (argent suisse).  
*Abonnement annuel* : 6 fr. (argent suisse).

Pour chaque pays un prix d'abonnement spécial, tenant compte du change, a été établi. Pour renseignements, s'adresser aux dépositaires. (Voir liste au verso.)

---

---

**BULLETIN TRIMESTRIEL  
de  
RENSEIGNEMENTS sur l'ŒUVRE  
des  
ORGANISATIONS INTERNATIO-  
NALES**

*Prix du numéro* : 1 fr. 25 (argent suisse).

*Abonnement annuel* : 5 fr. (argent suisse).

---

---

**L'ESPÉRANTO  
comme  
LANGUE AUXILIAIRE  
INTERNATIONALE**

Rapport du Secrétariat général, adopté par la troisième Assemblée de la Société des Nations, 1922.

0 fr. 50 (argent suisse).

**MONTHLY SUMMARY  
of the  
LEAGUE OF NATIONS**

The *Monthly Summary* of the League of Nations is a record of all proceedings of all League meetings, and provides in general form a regular account of League activities. It is published in separate editions in English, French, German, Italian and Spanish.

*Per number* : 6d. ; 10 cents.  
*Annual subscription* : 5- ; \$ 1.

Special subscription prices, based on the exchange, have been fixed for each country. Details may be obtained of any of the agents listed on the back of this cover.

---

---

**QUARTERLY BULLETIN  
of  
INFORMATION on the WORK  
of  
INTERNATIONAL  
ORGANISATIONS**

*Per number* : 1/3 ; \$ 0.25.  
*Annual subscription* : 5- ; \$ 1.

---

---

**ESPÉRANTO  
as an  
INTERNATIONAL  
AUXILIARY LANGUAGE**

Report of the General Secretariat of the League of Nations, adopted by the Third Assembly 1922.

6d. ; 10 cents

## Liste des Dépositaires

DES

PUBLICATIONS DE LA  
SOCIÉTÉ DES NATIONS

## Authorised Agents

FOR THE

PUBLICATIONS OF THE  
LEAGUE OF NATIONS

AUSTRALIE .....	Australasian Publishing Co., Ltd. 229, Clarence Street, SYDNEY.
AUSTRALIA .....	
AUTRICHE et ALLEMAGNE	Rikola Verlag A. G., II, Radetzkyplatz 5, VIENNE.
AUSTRIA and GERMANY	
BELGIQUE.....	Librairie de la Lecture Universelle, 86, rue de la Montagne, BRUXELLES.
BELGIUM .....	
CANADA .....	William Tyrrell & Co., Ltd. 78, Yonge Street, TORONTO.
DANEMARK .....	V. Pios Boghandel — Povl Branner, 13, Nørregade, COPENHAGUE.
DENMARK .....	
ESPAGNE .....	Palairo del Libro « Calpe », Avenida de Pi y Margall, 7, MADRID.
SPAIN .....	
ÉTATS-UNIS .....	World Peace Foundation, 40, Mt. Vernon Street, BOSTON 9, Mass.
UNITED STATES .....	
FINLANDE .....	Akademiska Bokhandeln, 7, Alexandersgatan, HELSINGFORS.
FINLAND .....	
FRANCE .....	Imprimerie et Librairie Berger-Levrault, 136, Boulevard Saint-Germain, PARIS.
GRANDE-BRETAGNE, DO- MINIONS et COLONIES..	Constable & Co., Ltd., 10/12, Orange Street, LONDRES, W. C. 2.
GREAT BRITAIN, DOMI- NIONS and COLONIES	
GRÈCE .....	Eleftheroudakis & Barth, Librairie Internationale, Place de la Constitution, ATHÈNES.
GREECE .....	
HAWAÏ .....	Pan-Pacific Union, HONOLULU.
HAWAII .....	
HONGRIE .....	Ferdinand Pfeifer (Zeidler Bros.), Kossuth Lajos-Utca 7 SZ., BUDAPEST, IV Ker.
HUNGARY .....	
INDES .....	Oxford University Press, BOMBAY, MADRAS et CALCUTTA.
INDIA .....	
ITALIE .....	Libreria Fratelli Bocca, Via Marco Minghetti 26-29, ROME.
ITALY .....	
JAPON .....	Maruzen Company, Ltd. (Maruzen-Kabushiki-Kaisha), 11-16 Nishinbashi Tori-Sanchome, TOKIO.
JAPAN .....	
NORVÈGE .....	Olaf Norli, Universitetsgaten 24, CHRISTIANIA.
NORWAY .....	
PAYS-BAS .....	Martinus Nijhoff, Boekhandelaar-Uitgever, Lange Voorhout 9, S'GRAVENHAGE.
NETHERLANDS.....	
POLOGNE .....	Gebethner & Wolff, ulica Sienkiewicza 9. (Zgoda 12) VARSOVIE.
POLAND .....	
ROYAUME DES SERBES, CROATES ET SLOVÈNES.	Librairie Française Henri Soubre, 19, Knez Mihajlova, BELGRADE.
KINGDOM OF THE SERBS, CROATS AND SLOVENES.	
SUÈDE .....	C. E. Fritze, Hofbokhandel, Fredsgatan 2, STOCKHOLM.
SWEDEN .....	
SUISSE .....	Editions Fréd. Boissonnas, 4, Quai de la Poste, GENÈVE.
SWITZERLAND .....	
TCHÉCOSLOVAQUIE .....	Librairie F. Topic, 11 Narodni, PRAGUE.
CZECHOSLOVAKIA .....	
Pour les AUTRES PAYS, s'adresser :	Service des Publications, Société des Nations, GENÈVE.
For OTHER COUNTRIES apply to :	Publication Department, League of Nations, GENEVA.